

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

1^{re} séance du vendredi 16 novembre 2007



**COMPTES RENDUS
DE
COMMISSIONS ÉLARGIES**

(Application de l'article 117, alinéa 2, du règlement de l'Assemblée nationale)



**JOURNAUX
OFFICIELS**

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Commission élargie du mardi 23 octobre 2007 : Sécurité	3
Commission élargie du mercredi 24 octobre 2007 : Médias	23
Commission élargie du mardi 13 novembre 2007 : Ville et logement.....	39
Commission élargie du mardi 30 octobre 2007 : Culture	69
Commission élargie du mercredi 31 octobre 2007 : Politique de territoire.....	91

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

COMMISSION ÉLARGIE

MARDI 23 OCTOBRE 2007

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

SÉCURITÉ

SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Mme Delphine Batho.

M. Guy Teissier, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel Diefenbacher, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Guy Geoffroy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Alain Moyné-Bressand, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Mme Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Mme Delphine Batho, MM. Michel Voisin, Yves Fromion, Jean-Claude Viollet.

M. le ministre.

MM. Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Christophe Guilloteau.

M. le ministre.

Mme la ministre.

COMPTE RENDU

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD, DE M. GUY TEISSIER ET DE M. JEAN-LUC WARSMANN

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures).

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan*. Madame la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, monsieur le ministre de la défense, nous sommes heureux, M. Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois, M. Guy Teissier, président de la commission de la défense, et moi-même, de vous accueillir au sein de cette commission dite élargie, qui a pour objet de débattre, au titre de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2008, qui débute aujourd'hui, des crédits de la sécurité.

Je rappelle que la procédure de la commission élargie a été mise en place il y a maintenant quelques années et a vocation à être étendue l'année prochaine à toutes les discussions budgétaires. Elle a pour but d'instaurer un débat que nous souhaitons dynamique entre les ministres et les députés à partir de questions précises et de réponses tout aussi précises.

M. Hervé Morin m'a informé qu'il doit nous quitter impérativement à dix heures pour se rendre à Cherbourg. Il nous en donnera sans doute la raison. Les questions le concernant devront donc être posées en premier afin qu'il puisse y répondre.

M. Warsmann devra, pour sa part, se rendre en séance publique pour la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile.

Mme Delphine Batho. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Il n'y a pas de rappels au règlement en commission élargie.

Mme Delphine Batho. Je souhaite intervenir sur le déroulement de la séance, monsieur le président.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Alors que les commissions élargies doivent examiner les missions budgétaires à titre principal et que la mission « Sécurité » est particulièrement importante pour les fonctions de l'État, nous regrettons que la présente réunion se tienne au même moment que l'examen en séance publique de la CMP sur le projet de loi de M. Hortefeux. Cela a pour conséquence que les membres de la commission des lois qui suivent ce texte ne peuvent pas être présents pour l'examen de la mission « Sécurité », ce qui est d'autant plus regrettable que le texte qui va être débattu dans sa version définitive en séance publique impacte le budget dont nous allons parler ce matin, tant en ce qui concerne la police des étrangers qu'en ce qui concerne les tests ADN.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Ce sont les aléas de l'ordre du jour. Je peux témoigner qu'il n'est pas simple d'établir le programme des commissions élargies. Cela peut effectivement, donner lieu, parfois, à des télescopages malheureux.

La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Guy Teissier, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées*. Je tiens à exprimer ma satisfaction de coprésider cette commission élargie, qui est une première pour la commission de la défense. Je demande à mes collègues de rester présents après les débats avec Mme et M. les ministres pour procéder aux votes.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Luc Warsmann, *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. Je suis très heureux de cette audition commune des deux ministres. Comme M. Migaud vient de le dire, je vais devoir partir à neuf heures et demie mais M. Jacques-Alain Bénisti prendra le relais et je reviendrai ensuite.

Madame la ministre, nous serons particulièrement attentif aux informations que vous nous donnerez sur le calendrier et le contenu de la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, indépendamment de la présentation de votre budget.

Je demande également à mes collègues de la commission des lois de rester après les débats avec Mme et M. les ministres pour donner leur avis sur le budget après la commission de la défense et procéder aux votes.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Il est demandé à tous les commissaires de rester. Ceux de la commission des finances exprimeront leur avis après ceux de la défense et des lois.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Michel Diefenbacher, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan*. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, la note de présentation du rapport ayant été diffusé ce matin, il est plus efficace que j'en vienne immédiatement aux questions. Je me limiterai, dans un premier temps, à trois interrogations.

La première concerne la loi d'orientation.

Chacun reconnaît que la LOPSI I a été un succès par les moyens qu'elle a dégagés et par les résultats auxquels elle est parvenue, qu'il s'agisse de la baisse de la délinquance ou de l'augmentation des taux d'élucidation. Il se prépare aujourd'hui une LOPPSI II dans un contexte différent. Le cadre budgétaire est plus contraint en matière d'effectifs et il y a une recherche plus systématique, dans le cadre de la

révision générale des politiques publiques, de résultats de l'ensemble des services. Comment la LOPPSI II se présente-t-elle par rapport à la LOPSI I et dans quelles conditions les premières conclusions de la RGPP vont-elles influencer sur le contenu même de la LOPPSI II ?

La deuxième question concerne les rapports entre la police et la gendarmerie.

Les deux forces ont longtemps vécu à la fois séparées et concurrentes. Les maîtres mots aujourd'hui sont le rapprochement, le redéploiement et la mutualisation. S'agissant de cette dernière, on voit toute une série de domaines dans lesquels les deux forces sont en train de travailler ensemble : mise en place d'un système commun d'analyse et de recherche criminelles, moyens aériens, nautiques et véhicules, mutualisation des procédures de passation des marchés, formation d'un certain nombre de personnels. Cependant il est un domaine qui échappe à cette mutualisation et qui sera probablement le plus important évoqué par la LOPPSI II : la police scientifique. Les laboratoires de la police et de la gendarmerie relèvent, en effet, encore d'autorités séparées. J'avoue que les arguments qui ont été donnés pour justifier la pérennité de cette situation ne me paraissent pas complètement convaincants. L'un de ceux-ci est l'expertise ou, plus exactement la contre-expertise. Or je ne suis pas tout à fait convaincu que, pour qu'une contre-expertise soit à la fois efficace et objective, elle doive être assurée par un service relevant d'une autorité différente de celui qui fait l'objet de cet examen.

Le troisième point concerne les compétences du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense par rapport à la gendarmerie.

Depuis 2002, on constate que les pouvoirs du ministre de l'intérieur ont tendance à s'élargir. En 2002, il devient responsable de l'emploi des services de gendarmerie. Depuis 2007, il définit, conjointement avec le ministre de la défense, l'utilisation des moyens budgétaires de la gendarmerie. Ne faut-il pas, à terme, aller jusqu'au bout de la logique, c'est-à-dire confier l'intégralité de la responsabilité budgétaire de la gendarmerie au ministre de l'intérieur, le ministre de la défense restant évidemment l'autorité hiérarchique et le gestionnaire des corps ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Guy Geoffroy, *rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. Madame la ministre, monsieur le ministre, prolongeant les propos de M. Diefenbacher, je souhaite vous interroger sur quatre sujets qui ont trait : le premier à l'exécution de la LOPSI, le deuxième à l'articulation entre la police et la gendarmerie, le troisième à la fusion entre la DST et les Renseignements généraux et le quatrième à la politique de formation.

En votant la LOPSI, nous savions que la gendarmerie partait de plus loin, si je puis dire, que la police et que les efforts inscrits dans la loi d'orientation et de programmation étaient beaucoup plus importants et contraignants pour elle. De fait, elle a été assumée pratiquement à 100 % par la police nationale et aux environs de 90 % en moyenne par la gendarmerie. Peut-on envisager que ce qui n'a pas pu, malgré les efforts continus effectués par le Gouvernement, être opéré dans le cadre de la LOPSI I en ce qui concerne la gendarmerie servira de point de départ et que, éventuellement, il y aura quelques effets de rattrapage, si ce n'est

intégral, du moins partiel, dans le cadre de la LOPPSI II dont vous présenterez certainement les premiers éléments d'orientation ?

L'articulation qui a déjà été réalisée entre les forces de police et de gendarmerie nous conduit à nous interroger sur la suite de l'évolution. L'essentiel est déjà opéré, du moins l'essentiel de ce qui ne posait pas ou pas trop de problèmes. Là où d'autres redéploiements sont encore possibles, seront-ils réalisés ? Seront-ils encouragés dans le cadre de la nouvelle LOPPSI et de quelle manière ? Comment pourront être mieux prises en compte les évolutions de la délinquance dans la définition des effectifs nécessaires sur le terrain ?

Quelques-uns de mes collègues de la commission des lois et moi-même avons eu l'occasion de parler de la fusion DST-RG avec le directeur général de la police nationale. L'expérimentation en cours semble bien se dérouler. Quelques interrogations ont été exprimées au fil des auditions que nous avons organisées, notamment de la part des représentants des personnels, sur l'affectation des policiers des Renseignements généraux au sein du dispositif de la sécurité publique. Comment peut-il être garanti qu'il n'y aura pas de « tentation » de la part de certains membres des directions départementales de la sécurité publique, les DDSP, d'affecter, en fonction des circonstances, ces nouveaux personnels à leur disposition sur des missions de sécurité publique traditionnelles au détriment des missions qui leur sont actuellement confiées par la direction départementale des Renseignements généraux ?

En matière de formation, les informations dont nous disposons sur les intentions du Gouvernement laissent penser qu'il devrait être recherché une performance accrue dans la prochaine LOPPSI. Dans ce cadre, comment les politiques de formation actuellement menées par la gendarmerie d'un côté et la police nationale de l'autre seront-elles amenées à se rapprocher pour tenir compte de la nécessité de plus en plus prégnante non pas d'une dichotomie entre formation initiale et formation continue, mais d'un véritable continuum dans le parcours de formation ? Jusqu'où pouvons-nous penser pousser la mutualisation des éléments de formation entre police et gendarmerie, sachant que des liens se sont déjà établis, des gendarmes bénéficiant de formations au sein du dispositif de la police nationale et inversement ?

Dans le droit fil du rapprochement qui ne cesse de s'amplifier entre la police et la gendarmerie, est-il envisageable de parachever le mouvement initié en 2002 et de suggérer le regroupement des deux forces de sécurité civile et militaire que constituent la police nationale et la gendarmerie dans ce qui pourrait être un grand ministère unique de la sécurité intérieure ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Alain Moyné-Bressand, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées*. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, la gendarmerie n'échappe pas à un plan de restrictions budgétaires qui s'inscrit dans un contexte de dégradation généralisée des finances publiques. Afin de ne pas obérer ses capacités opérationnelles, il convient d'orienter les efforts qu'elle doit consentir vers une meilleure rationalisation de ses missions.

Je souhaite insister particulièrement sur la charge que représentent les missions de transfèrement et d'extraction de détenus. Les incohérences et dysfonctionnements que j'ai constatés dans leur exécution ne sont plus acceptables.

Ces opérations, auxquelles il convient d'ajouter les escortes d'étrangers en situation irrégulière, sont très coûteuses en personnel et en temps : 5 000 à 6 000 personnes, dont 1 000 gendarmes, sont mobilisés quotidiennement, à temps plein, sur ces tâches. En 2006, la gendarmerie a réalisé 119 349 mouvements, auxquels elle a consacré 1 813 348 heures/gendarme. Toute escorte mobilise trois militaires pour assurer la sécurité de l'individu, celle du public et, s'il y a lieu, la présentation devant le magistrat. L'un d'entre eux remplit les fonctions de chauffeur. Les destinations ne se limitent pas aux juridictions compétentes ou aux lieux de rétention administrative les plus proches.

Pour les étrangers en situation irrégulière, je suggère d'étudier dans quelle mesure il pourrait être recouru au bracelet électronique pour les suivre et, pour ceux placés en centre de rétention administrative, aux moyens de visioconférence pour les procédures.

La gendarmerie n'a aucun moyen d'anticiper l'augmentation des charges de transfèrement et d'extraction et l'absence de toute planification ne permet aucune optimisation ni prévision d'effectifs en conséquence. Lorsque les magistrats demandent la présentation de plusieurs détenus à autant d'horaires différents dans une même journée, la charge qui en résulte, faute d'un minimum de rationalisation, est inadmissible.

La multiplication des déplacements pour présenter des prévenus pour des notifications ne nécessitant qu'une dizaine de minutes est très regrettable. Le GIGN m'a signalé l'importance des moyens mobilisés, le temps nécessaire et les risques encourus pour une présentation formelle ou une notification, qui pourraient être effectuées sans un déploiement de force disproportionné au regard de l'acte judiciaire qui l'a motivé.

Les pertes de temps qui m'ont été signalées sont inacceptables. Elles perturbent le fonctionnement des unités. Comme il est impossible de tenir compte de la durée de ces missions pour l'organisation du service, les gendarmes affectés à cette tâche sont considérés comme non disponibles pour d'autres missions le même jour. En particulier, le non-respect de leurs horaires de convocation par les magistrats entraîne un allongement indu de la durée de nombreuses extractions.

Il est urgent de desserrer la contrainte liée aux transfèremments et extractions pesant sur la gendarmerie. L'autorité judiciaire doit prendre conscience de la charge exorbitante qu'ils représentent.

La visioconférence est actuellement expérimentée dans le ressort de la juridiction interrégionale spécialisée – JIRS – de Nancy entre les juridictions équipées et les établissements pénitentiaires de Metz et de Nancy. Le ministère de la justice a décidé de relancer les travaux communs avec la police nationale et la gendarmerie nationale pour une utilisation plus intensive de cette visioconférence. Je soutiens cette démarche mais je constate que la lenteur de la mise en œuvre de ce moyen technologique moderne se heurte à des habitudes et à des mentalités que je souhaite voir évoluer.

Plutôt que de déplacer de nombreux détenus, je crois plus rationnel d'organiser la venue d'un magistrat à la maison d'arrêt. Je propose de remédier à leur refus d'aller au justiciable par l'aménagement, à proximité de la prison, d'un local adapté à la présentation des détenus. Couplée avec les

possibilités ouvertes par les articles 664, 712 et D.298 du code de procédure pénale permettant aux magistrats initialement saisis de déléguer un acte de procédure ou de transférer l'ensemble d'une procédure aux juridictions du lieu de détention de la personne, cette solution permettrait de limiter les mouvements de détenus.

Des mesures de bonne gestion comme le respect d'un préavis pour toute demande de mouvement d'un détenu, le traitement des comparutions escortées prioritairement aux comparutions libres, des efforts de mutualisation ou encore l'instauration de jours de convocation, doivent être mises en œuvre. Je suggère de confier aux magistrats la responsabilité des transfèremments en leur attribuant un plafond de dépenses.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Messieurs les présidents, mesdames, messieurs les commissaires, permettez-moi d'abord d'exprimer mon plaisir de retrouver un certain nombre d'entre vous avec qui j'ai beaucoup travaillé pendant cinq ans et de faire la connaissance d'autres avec qui j'aurai également l'occasion de travailler.

Les différentes questions qui ont été posées peuvent être regroupées en cinq thèmes : la LOPSI I, le projet de LOPPSI II, l'articulation entre police et gendarmerie, la formation et le rapprochement DST-RG.

La LOPSI I a été intégralement exécutée, en dehors d'un retard concernant les effectifs de la gendarmerie : sur les 7 000 emplois prévus, il en manquait 950. Nous allons achever l'exécution de la LOPSI I gendarmerie avec la création, en 2008, de 475 ETP, représentant un budget de 20,2 millions d'euros.

Les résultats de la LOPSI I ont été brièvement évoqués. Nous avons pu constater une baisse sensible de la délinquance entre 2002 et 2008 et une augmentation des taux d'élucidation. Ces tendances semblent, au vu des constatations faites au cours des trois derniers mois, s'amplifier.

Cela nous amène à poursuivre nos efforts avec la LOPPSI II. Le projet de texte vient d'être transmis au Président de la République et au Premier ministre ; il devrait passer en conseil des ministres dans le courant du mois de novembre et être inscrit ensuite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat, en fonction des contraintes de leur calendrier, lequel, comme cela a été rappelé en début de séance, est particulièrement chargé en cette période d'examen du projet de loi de finances.

Le contenu de la nouvelle LOPPSI répondra à trois orientations majeures.

La première est la modernisation.

Il est indispensable, face aux risques que nous voyons se développer et aux nouvelles formes prises par la délinquance, de donner aux forces de police et de gendarmerie les moyens, si possible, d'être en avance sur celle-ci. La délinquance se traduit aujourd'hui par une plus grande mobilité, avec une action transfrontalière. Les dangers qui pèsent sur nos concitoyens résultent à la fois du terrorisme, du risque d'utilisation par ce dernier d'armes NRBC, c'est-à-dire nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques, et du développement de la cybercriminalité. Tout cela implique que nos policiers et nos gendarmes disposent des moyens

nécessaires. C'est la raison pour laquelle je développerai dans ce projet tout ce qui a trait à la police scientifique et technique, qui doit être très fortement encouragée.

La deuxième orientation de la LOPPSI II est la mutualisation.

Pour des raisons d'efficacité autant que de bonne utilisation de l'argent public qui est mis à notre disposition, il est bon de rechercher les moyens de créer des synergies, ce qui nous permet en même temps de développer les possibilités d'activité des forces de police et de gendarmerie. La complémentarité entre ces deux forces aura pour but de leur permettre de mieux s'adapter encore aux nouveaux enjeux des risques futurs en matière de délinquance.

La troisième orientation est un meilleur management de nos atouts.

Ceux-ci sont d'abord les personnels, d'où un travail important sur la formation, en particulier permanente, et sur les développements de carrières, et un recentrage des personnels sur la vocation qu'ils ont exprimée en entrant dans la police ou dans la gendarmerie en les dégageant d'un certain nombre de tâches qui pourraient être assumées par d'autres : transfèrements et tâches administratives.

Les atouts de la France sont également internationaux. Le développement de l'efficacité de nos forces de police passe aussi par de meilleures coordinations avec l'Europe. Comme la France assurera la présidence européenne à l'été 2008, ce sera pour nous l'occasion de renforcer un certain nombre de synergies et de mettre sur pied des actions concrètes avec nos pays voisins.

Je ne vais pas rentrer dans des détails financiers sur la LOPPSI II, d'abord parce que le conseil des ministres ne s'est pas prononcé et, ensuite, parce que nous aurons d'autres occasions.

La troisième grande série de questions portait sur l'articulation entre la police et la gendarmerie.

Vous avez ainsi parlé des compétences réciproques du ministre de la défense et du ministre de l'intérieur. J'ai la conviction profonde – ceux qui me connaissent le savent – que nous avons absolument besoin, dans une démocratie, de deux forces de statut différent : une force de police à statut civil et une force de gendarmerie à statut militaire. C'est une garantie pour la démocratie. Cela étant, je suis également convaincue que la gendarmerie doit demeurer rattachée, pour tout ce qui concerne le statut de ses personnels notamment, au ministère de la défense. Vous noterez que c'est sans doute une grande première qu'un ministre refuse un élargissement de son périmètre de compétence.

Cela ne veut pas dire, au contraire, que le ministre de l'intérieur ne doit pas avoir compétence sur un certain nombre des aspects de la gendarmerie, en particulier les aspects opérationnels. Des rapprochements ont déjà été opérés en 2002. Mon périmètre de compétences a été élargi, notamment en matière budgétaire et d'affectation des personnels d'encadrement. Il peut continuer à y avoir une certaine rationalisation de façon à ce que tout ce qui est opérationnel corresponde à une véritable unité.

Pour autant – je le dis très clairement – la limite pour moi est le besoin indispensable de rattachement significatif des personnels au ministère de la défense. M. Hervé Morin et moi-même en avons discuté à plusieurs reprises et nous sommes en train de préparer des propositions au Premier ministre pour avoir véritablement une ligne de partage qui garantisse le rattachement des militaires de la gendarmerie

au ministère de la défense, tout en donnant au ministre de l'intérieur les moyens optimaux de participer à la lutte contre l'insécurité.

Les redéploiements sont de deux ordres : géographiques et thématiques.

Pour les redéploiements géographiques, une première ligne de partage a été fixée – et cela a donné lieu à discussion dans les collectivités locales – consistant à considérer la zone police comme plutôt urbaine et la zone gendarmerie plutôt rurale. Cela correspond non seulement à la tradition de notre pays, mais aussi et surtout à des savoir-faire et à des cultures différents, voire, dans un certain nombre de cas, à des missions également différentes. L'ancrage territorial de la gendarmerie en zone rurale s'accompagne chez elle d'une mission de renseignement sur ce qui se passe, qui est l'une des caractéristiques de son action et de ce que l'on attend d'elle. C'est sur la base de ces missions différentes qu'il convient aujourd'hui, parce que notre société, nos villes et nos campagnes bougent, de revoir un certain nombre de frontières entre les zones police et les zones gendarmerie.

Dans un certain nombre de cas, vous trouvez des zones gendarme dans des secteurs périurbains. Que voulez-vous que les gendarmes fassent dans des cités dortoirs où il n'y a personne ? Ce n'est pas leur travail ni leur métier. Il faudra donc procéder, dans les mois qui viennent, à des ajustements, lesquels devront certainement être revus par la suite parce que notre tissu humain et social bouge et qu'il faut savoir s'adapter à ces évolutions.

Les redéploiements thématiques correspondent, non seulement aux rapports entre la gendarmerie et la police, mais également à des transferts de compétences qui devraient, comme M. Moyne-Bressand vient de le souligner, être effectués vers d'autres types de forces de sécurité.

Concernant le problème des transfèrements de prisonniers vers les tribunaux, je pourrais reprendre intégralement son analyse. Il est évident que ces tâches sont consommatrices d'énergie, de temps et d'argent pour la gendarmerie et correspondent à une vision assez passéiste de l'organisation judiciaire. Des aménagements doivent être réalisés : on peut, d'une part, utiliser les moyens modernes de communication et, d'autre part, tenir compte des coûts réels pour montrer que ce ne sont pas forcément les prisonniers qu'il convient de déplacer, avec tout le système de protection de la sécurité que cela implique, mais plutôt les juges.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je crois savoir, madame la ministre, que cette question a fait l'objet d'un échange entre vous-même et le garde des sceaux.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Absolument. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. L'idée avance, d'autant que, lors de la construction des nouvelles prisons et dans certains aménagements réalisés dans les prisons anciennes, sont créées des salles spécifiques pour prendre en compte ce besoin. De telles salles seront réalisées au fur et à mesure. Je souhaite, pour ma part, que ce soit le plus rapidement possible.

Le dispositif des gardes statiques doit également être revu. Cela fait très longtemps – je le disais déjà en tant que ministre de la défense – que je considère qu'un nombre trop élevé de gendarmes participent à ces gardes alors que ce n'est pas véritablement leur travail. La remarque vaut également pour les policiers. Les gardes statiques ne seront pas supprimées partout. Il faudra les garder dans un certain nombre d'endroits. Cependant, il existe des moyens pour les éviter,

tels que la vidéo-surveillance ou le recours à une externalisation de ces gardes, comme cela se fait déjà, y compris dans les tribunaux. Nous parviendrons ainsi à recentrer les policiers et les gendarmes sur le cœur de leur métier qui n'est pas de rester immobiles sous la chaleur ou dans le froid pour garder tel ou tel immeuble.

La police scientifique et technique doit, bien entendu, s'inscrire aussi dans le souci de mutualisation qui est le mien pour renforcer les synergies et éviter les gaspillages à la fois d'argent, de compétences et d'énergie comme cela se produit quand on demande deux fois la même chose à des personnes différentes. Tout ce qui est déjà commun entre les deux instituts de la police et de la gendarmerie, l'INPS et l'IRCGN, doit pouvoir être mutualisé. Il faudra ensuite examiner jusqu'où et dans quelle mesure il est possible de rapprocher, voire d'intégrer, les deux instituts. Un travail de réflexion est mené actuellement qui prend en compte toutes les questions soulevées, notamment les demandes de contre-expertise qui peuvent être formulées par la justice. Je n'ai pas de tabou en la matière. Ce que je recherche, c'est la plus grande efficacité possible.

La formation est un domaine que je veux développer parce qu'elle est la garantie à la fois de l'efficacité de nos forces de police et de gendarmerie et de leur propre sécurité. C'est un point qu'il ne faut jamais oublier. La formation permanente, quant à elle, est une garantie de promotion professionnelle, donc de promotion sociale. Cela est important, non seulement pour les personnes concernées, mais également pour notre pays.

Il faut distinguer différents cas.

Parfois, la mutualisation est très facile. Je pense, en particulier, aux corps de soutien. Quand vous formez quelqu'un pour entretenir du matériel pour la police et la gendarmerie, si, comme c'est la plupart du temps le cas, c'est le même matériel ou des matériels voisins, l'intérêt de la mutualisation de la formation est évidente. Cela vaut également pour la formation de gens à la passation des marchés publics, les règles régissant cette dernière étant les mêmes dans un cas comme dans l'autre.

Pour la formation des forces plus opérationnelles, les choses sont plus contrastées : certaines sont évidentes, d'autres un peu plus compliquées.

Parmi les choses évidentes, il y a mon projet de centre d'entraînement commun à tous les problèmes de sécurité posés par les violences urbaines où l'une et l'autre forces peuvent intervenir. Le centre de Saint-Astier devrait être le lieu de ces premiers exercices communs.

Par contre, en ce qui concerne le contenu de la formation permanente, il existe des divergences assez fortes. Sa durée est de vingt-six jours par an en moyenne pour la gendarmerie et de seize jours pour la police. Il y a donc des besoins d'adaptation et d'ajustement. Pour ma part, je souhaite que ceux-ci se fassent en relevant à la fois la durée et le niveau des formations.

Concernant le rapprochement entre la DST et les RG, une double action est menée.

La première consiste à recentrer au sein d'une direction centrale de la sécurité intérieure les forces de la DST et celles des RG en gardant les savoir-faire spécifiques des uns et des autres. Il ne s'agit pas de faire faire par les uns ce que faisaient les autres, mais de permettre aux gens d'exprimer totalement ce qu'ils savent faire le mieux au sein de quatre missions. D'ailleurs, deux des missions continueront à être exercées exactement dans les mêmes conditions qu'aupa-

ravant. Dans les deux autres missions, en particulier celle de la lutte contre le terrorisme, les gens vont être amenés à travailler au sein de la même mission, mais en gardant leurs spécificités, telles que celle du maillage territorial pour les RG ou celle des méthodes de travail pour la DST.

Par ailleurs, un certain nombre de missions qui étaient par tradition effectuées par les RG ne relèvent pas réellement du renseignement de la sécurité intérieure. C'est le cas du contrôle des jeux et des courses. Pour autant, il est vrai qu'avoir du renseignement dans ces domaines est important pour les responsables du secteur des jeux et des courses. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de sortir ces missions du domaine de la sécurité intérieure pour les rattacher, pour les uns, aux services en charge des jeux et des courses et, pour les autres, comme le suivi des manifestations, aux services en charge de la sécurité publique.

Pour autant, les personnels – qui partiront sur une base volontaire – devront continuer à mettre en œuvre les mêmes savoir-faire. C'est pourquoi il est prévu, monsieur Moyne-Bressand, d'avoir une surveillance afin de vérifier que, au sein de leur nouvelle direction d'affectation, ces personnels continuent bien à faire du renseignement, tel qu'ils ont appris à le faire, dans les domaines spécifiques de compétences de ces nouvelles directions.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Hervé Morin, *ministre de la défense*. Tout d'abord, la cause de mon départ précipité, monsieur le président, est la venue du vice-premier ministre de Malaisie à Cherbourg pour la livraison du premier Scorpène. Je suis chargé de l'accueillir pour ce moment important pour la DCN et pour les chantiers de Cherbourg.

Pour que mon propos ne soit pas redondant avec celui de Mme Alliot-Marie, je le bornerai à quelques compléments d'information concernant le rapprochement entre la police et la gendarmerie.

Une grande partie du chemin a été fait sur l'emploi – qui est commun –, sur l'affectation budgétaire et la répartition des crédits et sur les conditions de nomination et d'emploi du personnel. Ce qui est certain, pour la police comme pour la gendarmerie, c'est qu'il doit exister deux forces de sécurité dans le pays, l'une à statut civil et l'autre à statut militaire. Il peut, bien entendu, y avoir des formations communes – comme en matière de dressage de chiens –, et des emplois et des services communs.

Un projet de loi sera examiné par le Parlement au printemps prochain ou à l'hiver prochain, dans lequel sera clairement réaffirmé le statut militaire de la gendarmerie. Cela signifie que, même s'il peut y avoir des formations continues communes avec la police, la formation initiale doit rester militaire. La raison principale en est que les gendarmes ont un certain nombre de spécialisations qui leur sont propres.

Les premières sont la prévôté et les opérations extérieures. J'ai signé, la semaine dernière, le traité créant la force de gendarmerie européenne – qui était une initiative du précédent gouvernement et de Mme Alliot-Marie – laquelle force sera peut-être amenée à intervenir au Kosovo. Cet exemple montre qu'un rôle spécifique est dédié à la gendarmerie qui l'oblige à conserver son statut militaire au-delà des grands principes qu'a rappelés Mme Alliot-Marie.

Il existe également une gendarmerie aérienne et une gendarmerie maritime. Tous ces éléments nous conduiront à réaffirmer le statut militaire des gendarmes tout en

continuant à mutualiser ce qui peut l'être et à effectuer les travaux nécessaires pour que chaque euro dépensé le soit le mieux possible.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Madame la ministre, monsieur le ministre, nous considérons que votre tâche est difficile compte tenu des réalités d'aujourd'hui : montée des violences contre les personnes, délinquance très endurcie installée sur un certain nombre de territoires. A cet égard, nous tenons à rendre hommage au travail des hommes et des femmes de la police nationale et de la gendarmerie nationale, qui exercent leur fonction avec courage et dévouement dans un contexte parfois tendu et difficile.

C'est au regard de cette réalité et de ces difficultés que nous jugeons le projet de budget. Les événements récents ont montré qu'une stratégie consistant à assurer une certaine visibilité des forces de l'ordre dans les grands centres urbains, en laissant de côté un certain nombre de territoires, ne fonctionnait pas et qu'il y avait désormais des affrontements entre bandes dans ces grands centres urbains. Les policiers que nous avons rencontrés pour préparer cette réunion nous ont dit être à flux tendu, constamment sur le fil du rasoir, et rencontrer des difficultés d'intervention considérables, la moindre patrouille ou la moindre perquisition devant donner lieu à un déploiement de force très important. Le recours à un arsenal militaire, comme les drones – que nous pouvons comprendre – illustre à quel point la situation est dégradée et entérine un état de fait qui est très inquiétant.

Depuis votre nomination, des annonces successives ont été faites sur l'ouverture d'un certain nombre de chantiers. Nous regrettons de ne pas avoir pu vous auditionner avant la tenue de la commission élargie d'aujourd'hui. Je sais que ce n'est pas de votre fait.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Je suis en permanence à la disposition des commissions.

Mme Delphine Batho. Je le sais bien, mais nous tenons à distinguer les orientations saillantes de la politique de sécurité.

Le budget pour 2008 a été présenté comme un budget de transition. Je le qualifierais plutôt de budget d'attente permettant, peut-être, de gagner un an par rapport à la nouvelle LOPPSI. Vous avez annoncé un calendrier somme toute assez rapide pour l'élaboration de cette deuxième loi de programmation. Nous nous interrogeons sur les consultations préalables, notamment des organisations syndicales, qui pourront être organisées.

Personne n'a proposé de remettre en cause le statut militaire des gendarmes. Cependant des engagements avaient été pris, notamment par le Président de la République pendant la campagne électorale, pour qu'il n'y ait plus, dans le cadre budgétaire, de mission interministérielle mais que tout soit chapeauté par un ministère de la sécurité. Les réponses que vous venez de donner aux rapporteurs laissent donc planer des interrogations.

Nous voyons surtout dans ce budget un mauvais signal. La LOPPSI I n'est pas complètement appliquée concernant la gendarmerie, où le non-remplacement d'une partie des départs à la retraite entre en vigueur. Il manque 1 400 emplois dans la police nationale, 140 gardiens de la paix, 805 équivalents temps plein dans l'action consacrée à la sécurité et à la paix publique. Qui plus est, nous avons appris hier que, dans le cadre de la révision générale des politiques

publiques, était envisagée, d'ici à 2011, la suppression de 8 000 à 10 000 emplois dans les forces de sécurité, avec la suppression de la moitié des brigades de gendarmerie.

Nous considérons que notre pays ne peut pas se permettre de baisser la garde. Des réformes de structure sont nécessaires mais tailler ainsi dans les effectifs n'est pas concevable, d'autant que cela reviendrait à défaire ce que les architectes de la précédente loi de programmation ont fait depuis 2002. Quelles sont les intentions réelles du Gouvernement ? La suppression de 8 000 à 10 000 emplois dans la mission sécurité est-elle une hypothèse sérieuse de travail ?

Nous avons voté l'article 2 de la LOPSI et, chaque fois qu'il a fallu donner des moyens supplémentaires aux forces de sécurité, l'opposition a toujours été au rendez-vous depuis cinq ans. Nous jugerons donc sur les actes et sur les résultats.

D'un certain point de vue, madame la ministre, vous avez une redoutable mission, à savoir accomplir des réformes, notamment de structures, qui ont été annoncées mais n'ont pas été réalisées au cours des cinq dernières années. Avez-vous la confiance du Président de la République pour accomplir des réformes que, d'un certain point de vue, il n'a pas faites lui-même ?

Nous avons une autre série de questions plus techniques que nous poserons plus tard.

M. Christophe Caresche. L'héritage est lourd !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les rapports de nos collègues et l'excellent travail qu'ils ont produit. Je ne vous surprendrai pas, madame la ministre, monsieur le ministre, en vous rappelant que je suis très attaché au statut militaire de la gendarmerie. Les missions en milieu rural sont, en effet, tout à fait différentes de celles en milieu urbain et, si les deux forces de sécurité étaient réunies, je pense qu'elles auraient une efficacité beaucoup plus réduite qu'aujourd'hui.

Ma première question concerne les rapports entre les élus locaux et les gendarmes. C'est un problème qui est évoqué à chaque réunion de maires. Les liens qui existaient entre les gendarmes et les élus locaux se distendent. Or ces derniers représentent une source de renseignements indispensable à la gendarmerie. Une communication entre les deux mérite d'être développée.

Ma deuxième question porte sur les moyens de lutte contre certaines bandes qui utilisent les moyens informatiques aussi bien que notre gendarmerie et notre police. Quelles avancées ont été faites en ce domaine ?

Ma troisième question est consécutive à une annonce faite ce matin sur une radio nationale qui diffuse en boucle des informations concernant les contrôles radars. J'ai été effaré d'entendre que, selon que l'on dispose le radar de façon parallèle ou non à la voie, on obtient des différences sur l'estimation de la vitesse. Cela met les conducteurs dans des situations délicates car il semblerait qu'ils aient été nombreux à se faire contrôler alors qu'ils roulaient à la vitesse réglementaire. La perte de points, en plus de celle d'argent, entraîne certaines difficultés pour ceux qui utilisent leur voiture pour leur travail.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense et concerne la gendarmerie. C'est dire l'intérêt que les parlementaires portent à cette arme d'élite et la satisfaction qu'ils ont du travail qu'elle accomplit.

Les dispositions budgétaires telles qu'elles nous sont annoncées ne permettent pas d'envisager un recrutement des réservistes à la hauteur qui avait été fixée. Nous sommes nombreux à le regretter et à souhaiter pouvoir aller plus loin que ce qui figure dans le document budgétaire. Tout le monde est conscient, notamment dans les départements ruraux, du travail considérable accompli par les réservistes de la gendarmerie. Ils sont un renfort très précieux non seulement parce qu'ils viennent soutenir les brigades sur certaines missions, mais aussi parce qu'ils ont une bonne connaissance du terrain et alimentent bien la fonction renseignement.

Comment peut-on faire pour que les réservistes de la gendarmerie soient mieux territorialisés, c'est-à-dire collent mieux aux dispositifs des brigades et des groupements de brigades ?

La plupart des jeunes gendarmes viennent d'un milieu urbanisé et, lorsque qu'ils sont affectés sur un territoire, l'efficacité de leur travail souffre un peu de leur méconnaissance du terrain. Si les gendarmes d'active professionnels pouvaient s'appuyer sur un terreau de gendarmes issus du terroir et ayant une bonne connaissance de celui-ci, cela démultiplierait leur capacité à agir. En m'exprimant ainsi, je ne fais que relayer un souhait exprimé par les gendarmes.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Jean-Claude Viollet.

M. Jean-Claude Viollet. Madame la ministre, monsieur le ministre, 2008 est une année de transition : nous sommes à la fin de la première loi de programmation militaire, et un Livre blanc « Défense et sécurité » est en cours de rédaction, dont la première traduction sera la prochaine loi de programmation militaire. Les membres de la commission de la défense ne peuvent donc pas ne pas être vigilants sur les missions défense et sécurité de la gendarmerie. La mission défense ne doit pas être négligée au profit de la mission sécurité. Il est important que l'équilibre des deux missions soit préservé.

Nous avons insisté sur ce point en commission lors de l'audition du général Paraire et lors de celle du ministre de la défense. Celui-ci a réaffirmé son attachement, comme vous-même, madame la ministre, au statut militaire de la gendarmerie. Toutefois ce n'est pas simplement un problème de statut : ce qui est en jeu c'est la complémentarité des missions de défense et de sécurité, laquelle est au cœur de la problématique du Livre blanc en cours de rédaction.

Nous sommes dès lors inquiets quand nous lisons, sous la plume de l'inspecteur des finances Mongin, chargé de mission sur la réforme de l'État dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, qu'il est envisagé la « mise sous l'autorité organique du ministère de l'intérieur ». Je ne dis pas que c'est votre sentiment, madame, monsieur les ministres puisque vous avez dit vous-mêmes que ces propos n'engageaient que leur auteur.

Cela étant, parce que ces propositions sont écrites et parce qu'elles sont reprises ailleurs, les parlementaires que nous sommes se doivent d'exercer une vigilance particulière sur ce point. Il ne s'agit pas pour nous de maintenir un quelconque *statu quo*. Il faut passer, vous l'avez dit, d'une conception territoriale statique à une conception dynamique et humaine des choses. C'est ce qui a commencé à être fait, mais, je le

répète, préservons la dimension défense de la mission : non seulement la prévôté mais également la défense de notre territoire exercée aujourd'hui par la gendarmerie.

Quand M. Mongin prévoit, dans ses sept propositions, la suppression de la moitié des brigades de gendarmerie, chacun comprend bien que ce ne peut être envisageable, à moins de renoncer à la défense et à la sécurité de notre territoire, ce que personne, j'espère, n'est prêt à faire.

Nous avons besoin d'avoir des éclaircissements, madame, monsieur les ministres. Il faut jouer cartes sur table. Puisque la presse a le rapport Mongin, nous devons également y avoir accès afin de voir quelles sont à la fois l'origine et la finalité de ces propositions, afin de faire connaître le point de vue des parlementaires.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Nous sommes totalement d'accord avec vous, monsieur Viollet. Un tel enthousiasme ne peut que vous conduire à voter la prochaine LOPPSI !

Il faut certes faire en sorte que l'emploi des forces de sécurité soit le plus intelligent possible, que les moyens de soutien, quand ils le peuvent, soient mutualisés, que les formations continues soit le plus possible communes, mais il y a aussi un continuum défense-sécurité qui fait que la gendarmerie doit conserver son statut militaire au-delà de la prévôté et des missions extérieures, en raison des missions particulières qui lui appartiennent.

Parler d'un rapport Mongin me semble excessif. Je sais que nous avons, au sein de la République, les hommes les plus brillants et les esprits les plus vifs et les plus éclairés. Mais le principe même de la RGPP – la révision générale des politiques publiques – est de permettre à des hommes brillants, vifs, intelligents et ayant toujours des idées d'avance sur les autres de s'exprimer et de mettre sur la table un certain nombre de propositions. S'il fallait vous communiquer toutes les idées fécondes et merveilleuses issues des hommes et des femmes qui travaillent sur la RGPP, vous auriez de quoi vous agiter tous les jours. Leur rôle est de se poser des questions et d'avancer des propositions qu'ils nous soumettent le moment venu.

Cependant, rassurez-vous. Même si une partie de la réponse dépend de Mme Alliot-Marie, il n'y a aucun souci à avoir, ni sur les suppressions de postes, ni sur les suppressions de brigades. Je me permets d'ailleurs de vous signaler que, pour 2008 et contrairement à une grande partie de la fonction publique et même à l'armée, les effectifs des forces de sécurité ont été globalement sanctuarisés. M. Mongin a le droit d'écrire ce qu'il veut mais je peux vous assurer que ce qu'il propose n'est pas dans les intentions du ministre de la défense. Comme l'emploi appartient au ministre de l'intérieur, je pense que Mme Alliot-Marie vous dira la même chose.

L'objectif global, monsieur Fromion, est d'avoir 40 000 réservistes en 2012. En 2007, ils sont entre 23 000 et 25 000. Nous espérons pouvoir monter à 28 000 en 2008, avec au moins vingt jours d'emploi par an. J'ai pu constater comme vous combien ils pouvaient être utiles, notamment dans les zones de gendarmerie qui connaissent des afflux de population très importants l'été. Ils font un travail formidable et, qui plus est, avec beaucoup d'enthousiasme.

L'idée de rapprocher les réservistes, non pas des brigades parce que, dans les petits cantons, ce serait peut-être compliqué, mais des communautés de brigades est assez séduisante. Ils sont déjà territorialisés dans la mesure où ils

sont affectés au niveau départemental. Il faudra peut-être réfléchir, avec la direction générale de la gendarmerie nationale, à la possibilité d'une préaffectation. Néanmoins une certaine souplesse doit être maintenue pour pouvoir, si des besoins se font sentir dans tel ou tel coin du département, les y affecter. On pourrait travailler sur la planification des moyens des réserves, et les affecter, dans un premier temps, au niveau des compagnies, qui est déjà un échelon de proximité important. Je vous promets d'examiner la question de près car ce n'est pas une mauvaise idée.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Y a-t-il d'autres questions précises pour le ministre de la défense, avant que celui-ci ne nous quitte ?

La parole est à M. Thierry Carcenac.

M. Thierry Carcenac. Monsieur le ministre, le parc des casernes de gendarmerie est très vétuste. Plus de 70 % d'entre elles ont plus de vingt-cinq ans. Or, lorsque des reconstructions sont réalisées, à l'aide de BEA ou de contrats PPP, les loyers passent d'un niveau relativement faible à des niveaux très élevés. Si l'on veut maintenir en milieu rural des gendarmes dans des locaux non vétustes, il faut donc prévoir un peu plus de moyens.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Christophe Caresche.

M. Christophe Caresche. Nous sommes tous attachés au statut militaire de la gendarmerie, mais force est de constater que, sur un certain nombre de missions, les deux forces sont en concurrence. C'est le cas, par exemple, pour le secours en montagne pour lequel la gendarmerie, la police nationale et les services locaux et départementaux sont mobilisés. Des efforts de rationalisation et de mutualisation s'imposent.

Le fait que, après une longue et âpre discussion pour savoir si la gendarmerie rentrait ou non dans la mission « Sécurité », on ait maintenu deux programmes totalement distincts dans le cadre de cette mission n'encourage pas à cette rationalisation budgétaire. Pourquoi ne pas envisager que, sur un certain nombre de missions, il y ait des programmes conjoints entre la police et la gendarmerie ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Christophe Guilloteau.

M. Christophe Guilloteau. Le hasard du calendrier a fait que, hier soir, je présidais un syndicat intercommunal de gendarmerie qui gère les bâtiments. Les brigades nous demandent de plus en plus de nous occuper des travaux d'entretien des abords et de la tonte des pelouses alors qu'elles avaient auparavant les moyens de s'en charger. Votre ministère a-t-il prévu de laisser quatre sous dans les brigades pour, d'une part, que les commandants de brigade puissent nous recevoir de temps en temps et, d'autre part, qu'ils prennent en charge les travaux d'entretien des abords et ne les transfèrent pas aux collectivités, qu'il s'agisse des syndicats de gendarmerie ou des mairies ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Le budget de fonctionnement de la gendarmerie a augmenté de 3 %, c'est-à-dire beaucoup plus que celui des forces armées qui a connu une légère diminution. On pourra donc mettre un peu d'argent pour la tonte des pelouses. L'élu local que je suis aussi considère par ailleurs que l'organisation de ces travaux procède d'une bonne entente entre les gendarmes et les élus locaux. Cela leur permet de se voir et de discuter.

M. Christophe Guilloteau. Il y a un problème de moyens !

M. le ministre de la défense. La hausse du budget de fonctionnement de la gendarmerie devrait permettre de dégager votre syndicat de gendarmerie de cette charge.

M. Christophe Guilloteau. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. La hausse des loyers, monsieur Carcenac, a, en effet, été importante puisqu'il y a fallu ajouter 30 millions d'euros au budget 2007. Un énorme effort a été effectué pour le logement locatif puisqu'un très grand programme de construction a été réalisé ces dernières années et les conditions de logement d'une grande partie des gendarmes se sont nettement améliorées. Un effort important reste à effectuer sur le domanial pur et devra être poursuivi au cours des prochaines années.

Comme le budget semble s'être équilibré sur le locatif et que les loyers ne sont pas repartis à la hausse, on devrait avoir, sur l'année 2008, un peu plus de marge pour lancer de nouveaux programmes.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Nous vous remercions, monsieur le ministre, et vous souhaitons un bon voyage jusqu'à Cherbourg.

La parole est à Mme la ministre de l'intérieur.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Je répondrai aux questions les unes après les autres dans la mesure où elles ne se recoupent pas.

Madame Batho, la situation, si elle reste difficile – il y aura toujours des vols et des agressions –, s'est néanmoins améliorée et je ne peux que m'en réjouir. En 2002, la délinquance était en augmentation sensible. Or, de 2002 à 2006, avec les mêmes instruments, nous constatons une baisse de 9,44 %.

Cela étant, la délinquance et l'insécurité changent de nature, en même temps que la société évolue. Des formes nouvelles de délinquance apparaissent, ce qui doit nous inciter à nous projeter dans l'avenir. Il y a quinze ans, le terrorisme n'était pas l'une de nos préoccupations au quotidien. Aujourd'hui, il l'est. Il y a sept ans, ou même cinq, la cybercriminalité n'avait pas pris sa dimension actuelle. Il y a trois ans, les violences aux personnes représentaient une part moindre de la délinquance. C'est la raison pour laquelle, dans un souci de clarté et de pragmatisme, j'ai demandé à l'Observatoire national de la délinquance d'essayer d'affiner ses statistiques de façon à suivre dans le détail les différentes formes de délinquance et à être en mesure de réagir.

Malgré tout, nous continuons, depuis le mois de juin, à enregistrer une baisse exponentielle de la délinquance. Ainsi, le mois dernier est le mois de septembre au cours duquel nous avons constaté le moins de délinquance depuis 1995. Je veux rester prudente sur ces chiffres, dont j'ignore s'ils se confirmeront dans les prochains mois, mais la baisse est effective, y compris pour les violences aux personnes, sur lesquelles, madame, vous m'avez interrogée. Les violences aux personnes ont en effet diminué de 7,45 % par rapport à septembre 2006. C'est significatif même si j'ignore ce qu'il adviendra. En tout état de cause, cette évolution prouve avant tout le travail accompli par les forces de police et de gendarmerie et nous devons leur en savoir gré.

Parmi les phénomènes nouveaux, figurent les affrontements entre bandes. Ils sont récents, mais pas forcément nouveaux ; j'ai déjà eu à en traiter, de très violents, en tant que ministre de la jeunesse et des sports entre 1993 et 1995. Peut-être vous souvenez-vous de la destruction de l'ensemble du parvis de La Défense et des magasins alentour

à l'occasion d'un règlement de compte entre bandes de la couronne parisienne. Ces événements vont et viennent. Je les fais surveiller de près.

Il arrive que l'on appelle bagarres entre bandes des violences qui n'en sont pas, comme à la Gare du Nord. En revanche, à Pigalle, c'en était. Les bandes elles-mêmes prennent des configurations différentes et variées par rapport à ce qu'elles étaient. Certaines bandes se mesurent sur fond de trafic de drogue, donc de « rivalité commerciale » en quelque sorte, d'autres sont d'origine ethnique ou communautariste. Bref, tout ce que l'on peut dire, c'est que le phénomène réapparaît aujourd'hui, qu'il doit être suivi de très près et susciter une réaction de notre part, en liaison avec tous les acteurs de la chaîne de la sécurité – c'est-à-dire les maires et les municipalités, qui sont les premiers au contact de la réalité ; l'éducation nationale, qui a un grand rôle à jouer ; les associations ; la police ou la gendarmerie, selon les cas ; la justice ; les organismes de réinsertion – afin d'être à l'affût et d'agir.

Vous m'avez demandé les orientations saillantes de ce budget.

Il s'agit d'abord de la priorité que j'accorde à la police scientifique et technique. Elle sera encore développée dans la LOPPSI II, mais, pour les matériels – et même les locaux, avec les perspectives de regroupement des laboratoires en région parisienne –, 1 milliard d'euros seront dégagés dès cette année. Ils serviront à enrichir les différents fichiers d'empreintes qui constituent un élément important d'élucidation.

Par ailleurs, la vidéosurveillance sera renforcée car nous avons constaté que l'utilisation de ces technologies permet de faire sensiblement baisser la délinquance. J'étais l'autre jour en Seine-Saint-Denis et un maire communiste me disait que, aussitôt que la vidéosurveillance avait été installée dans des parkings où sévissait une forte délinquance, elle en avait disparu totalement. D'une façon générale, la vidéosurveillance fait diminuer la délinquance de près de 40 %. C'est donc un moyen important pour assurer la sécurité. Avant la fin de l'année, j'aurai dégagé des crédits sur le budget de 2007, pour établir des relais entre les centres municipaux et la police nationale de façon à améliorer la réactivité dès qu'une agression est constatée, et à aider à l'élucidation des affaires.

Une autre orientation nette réside dans le maintien de l'effort en matière de personnel. Je crois, madame Batho, que vos informations sont inexactes sur ce point. Vous comprenez mal, me semble-t-il, la différence qui existe entre emplois et plafond d'emplois. En réalité, on ne constate aucune diminution du nombre de gardiens de la paix ou de policiers. Certes, le ministère respecte la règle d'un remplacement sur deux départs à la retraite, mais j'ai veillé à ce que l'effort porte sur les adjoints de sécurité, et non pas sur les policiers. Cela a été facilité par le fait que nous avons beaucoup de mal à recruter des adjoints de sécurité. Je vous confirme qu'il n'y a aucune diminution du nombre de policiers ou de gardiens de la paix, ni même de l'encadrement.

La troisième orientation, liée d'ailleurs au personnel, réside dans le développement de la formation – et des entraînements – ainsi que son ouverture. Il est indispensable, et ce sera le cas dans la LOPPSI II, d'envisager les problèmes de sécurité au niveau européen, et de favoriser, dans le déroulement des carrières, la diversité des expériences.

Dans la police comme dans la gendarmerie, il est important de passer du temps sur le terrain, mais aussi de connaître l'administration, d'avoir l'expérience de l'international – dans un autre pays, ou dans un organisme international – et des autres administrations. Dans la mesure où nous voulons approfondir nos rapports avec les autres pays, afin de renforcer le renseignement, l'action et la surveillance aux frontières, il faut aussi que les agents parlent des langues étrangères. Ils doivent donc se former et, parallèlement, nous devons ouvrir nos écoles, qui ont une réputation d'excellence, à des personnels étrangers dans le cadre de stages ou de leur parcours de formation. J'ai donc donné des instructions à nos écoles pour qu'elles réservent davantage de place aux stagiaires étrangers.

Le budget pour 2008 sera sollicité également pour prendre en compte les problèmes personnels, notamment des policiers, afin de les fidéliser. Il n'est pas normal de n'avoir que des policiers en début de carrière dans les zones difficiles. Or, lorsque je me suis rendue sur place, j'ai constaté que l'un des problèmes majeurs n'était pas tant la difficulté du travail, que celle à se loger ou à installer sa famille, qu'il s'agisse de l'emploi des conjoints ou de la garde des enfants. C'est la raison pour laquelle vous trouverez, dans le budget pour 2008, les crédits nécessaires pour la réservation de 500 logements en région parisienne pour les jeunes policiers, et la création de 100 places de crèche supplémentaires. Si les roulements sont nécessaires, il faut aussi veiller à ce que les jeunes policiers s'intègrent dans des équipes plus expérimentées, ayant une connaissance plus approfondie du terrain et des personnes.

Voilà donc les quatre orientations majeures pour 2008, même s'il y en a d'autres. Elles seront encore accentuées dans la LOPPSI 2.

En ce qui concerne les conclusions d'un inspecteur des finances qui a été chargé, avec d'autres, de faire des propositions pour la révision générale des politiques publiques, la RGPP, dont plusieurs d'entre vous ont parlé, je rappelle que les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. Je considère pour ma part que la sécurité des Français est un sujet suffisamment important et majeur, pour ne pas se perdre dans des solutions à la fois simplistes et dépourvues de tout contact avec la réalité. Je me réjouis que nous en ayons parlé ce matin.

Si toutes les élucubrations sont permises aux personnes les plus intelligentes, comme l'a déclaré Hervé Morin, il y a tout lieu de se réjouir que tous ceux qui connaissent le terrain soient d'accord sur les solutions à apporter. Il n'est pas question de tailler à la hache dans les effectifs. Ceux qui me connaissent savent qu'il en faut plus pour m'émouvoir.

S'agissant des rapports avec les élus locaux, qui préoccupent M. Voisin, il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Je rappelle d'ailleurs systématiquement depuis plusieurs années devant les promotions qui sortent des écoles de gendarmerie que nous avons réorganisé la gendarmerie sur le terrain, afin, justement, que les gendarmes soient davantage présents et visibles. Cela veut dire aussi qu'ils doivent avoir des contacts avec les élus locaux et, de façon générale, avec les gens qui comptent. Cela contribue à leur connaissance du tissu local. Or, dans certains cas, notamment dans la lutte contre le terrorisme, de telles relations ont contribué à obtenir des résultats marquants ; je pense surtout à des opérations contre l'ETA. Je rappelle également aux jeunes gendarmes et aux jeunes officiers de gendarmerie que ce lien est absolument indispensable.

Il est vrai qu'il faut en tenir compte dans la formation qui leur est dispensée. Je l'ai dit et même écrit aux écoles, et je continuerai de le faire. Il faut apprendre aux élèves ce que sont les contacts. En sortant de l'école, on sait beaucoup de choses, mais on n'a pas forcément le sens des contacts humains. S'y ajoute une forme de timidité qu'éprouvent les jeunes gens – nous connaissons ça ! – et elle crée une distance. La grande force de la gendarmerie, c'est sa capacité de contact avec les élus ou avec ceux qui comptent dans les petites communes. Il faut faire un effort, de part et d'autre, et j'encourage également les élus locaux et les maires à inviter les gendarmes à participer à certaines manifestations, ce qui leur donne l'occasion de faire connaissance. Une fois que les liens sont établis, les contacts sont plus faciles.

S'agissant des contrôles routiers, le service logistique de Metz a rédigé, au mois de mai de l'année dernière, une fiche qui fait état de certains risques dans le fonctionnement des radars, notamment des radars embarqués, en cas de changement d'angle de prise de vue. Elle a été transmise à la DGPN, au fabricant et au service de la métrologie. Nous avons par ailleurs attiré l'attention des personnels sur la nécessité de bien positionner les matériels de contrôle.

Normalement, les utilisateurs sont formés et connaissent les paramètres qui conditionnent la qualité des prises de vue. Cela étant, en cas d'erreur manifeste ou même de doute sur la réalité de l'infraction, le centre automatisé de constatation des infractions rejette les messages d'infraction. De temps en temps, nos électeurs – j'en ai aussi – se déclarent sûrs de leur vitesse. De toute façon, il y a une marge que les services de la gendarmerie évaluent à 10 %. Nous sommes vigilants et, en cas d'erreur, le procès-verbal d'infraction est rejeté et c'est normal car le doute doit profiter à l'accusé.

Yves Fromion a parlé des réservistes de la gendarmerie et Hervé Morin a commencé à lui répondre. J'ajoute que je réaffirme mon attachement à la réserve. Il est pour moi évident que, sans les réservistes, la gendarmerie ne pourrait pas se charger de certaines tâches. Il faudrait d'ailleurs étendre ce principe à la police car je suis persuadée que beaucoup de policiers quittent à regret leur activité et déplorent que les savoir-faire qu'ils ont acquis et que leur dévouement à la chose publique ne soient pas mieux utilisés.

Dans la chaîne de la sécurité, bien des actions, notamment dans le champ de la prévention, qui ne font pas partie du cœur de métier de la police, pourraient être prises en charge par d'anciens policiers. Ils pourraient encadrer et accompagner utilement les jeunes. Je le pense sincèrement : nous devons, mesdames, messieurs les parlementaires, agir ensemble. Ce serait une façon d'enrichir notre communauté de savoir-faire de personnes qui partent en ayant encore le goût et l'envie de participer à l'action commune en faveur de la sécurité et, partant, de l'unité de notre pays. Tel est bien l'enjeu du soutien, de l'encouragement des jeunes.

Monsieur Viollet, ma réponse sur la RGPP était suffisamment claire pour tous, mais je peux la répéter s'il le faut.

M. Carcenac a évoqué le parc des casernes de gendarmerie et la question des loyers. Hervé Morin lui a largement répondu. J'ajoute seulement, à l'intention de ceux qui pourraient être concernés, qu'il est important de discuter avec les organismes privés. J'ai eu l'occasion de constater, dans mes précédentes fonctions, que certains organismes de gestion et de construction de locaux de gendarmerie exagéraient. Normalement, les prix des loyers sont ceux du marché mais, au motif que le marché serait captif, des exagérations sont commises. C'est la raison pour laquelle nous pouvons peser sur la négociation. Je l'ai d'ailleurs dit à la gendarmerie

et elle l'a fait, en globalisant, puisque les opérateurs sont très peu nombreux au plan national. Comme un énorme effort a été réalisé en matière de logement ces dernières années et qu'il va se poursuivre, nous pouvons demander un effort général en contrepartie des marchés qui sont obtenus.

J'ai, pour ma part, demandé à Bercy une modification du décret de 1993, de façon à permettre aux départements d'intervenir dans les cas où les petites communes sont en position de faiblesse. Je n'ai pas eu de réponse, mais je ne doute pas d'en obtenir un jour ou l'autre ! J'espère qu'elle sera positive.

En ce qui concerne les secours en montagne, monsieur Caresche, je ne partage pas la vision que l'on peut en avoir de Paris.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. En Isère, cela fonctionne bien !

M. Christophe Caresche. Heureusement sinon cela serait inquiétant, mais cela coûte cher !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. J'ai l'impression que votre président n'est pas de votre avis non plus.

M. Christophe Caresche. Tant mieux si tout va bien !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Des améliorations sont certes toujours possibles. Les rivalités, si rivalités il y a, ne se passent pas sur le terrain. La motivation des hommes et des femmes qui servent dans les différentes forces fait passer la mission avant toute autre considération. J'ai entendu ici ou là quelques revendications. Cela est normal car c'est humain. Sur le terrain, en revanche, les rouages fonctionnent plutôt bien.

J'examinerai le problème comme je le fais en ce moment en analysant les rapports entre les SAMU et les pompiers. Bien que la question n'ait pas été abordée, ils sont parfois conflictuels. J'essaie de voir avec le ministère de la santé comment régler le problème, mais, dans un cas comme dans l'autre, il y a suffisamment à faire et le sujet est suffisamment sensible pour conjuguer les énergies au lieu de les annuler par des querelles stériles.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous allons poursuivre avec une autre série de questions.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Alors, il va falloir que je réponde plus rapidement ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Diefenbacher, *rapporteur spécial*. Deux points, rapidement, monsieur le président.

Le premier concerne la réorganisation de la direction centrale de la sécurité publique avec, notamment, le projet de création de compagnies de sécurisation.

Lorsqu'il se produit un « coup de grisou » dans une banlieue, ou ailleurs, comme à Saint-Dizier, les moyens disponibles au niveau du département sont rapidement insuffisants, et il faut faire appel à des moyens extérieurs, notamment aux CRS et aux gendarmes mobiles, ce qui n'est pas sans inconvénients : délai de mise en place, absence de connaissance des spécificités du terrain et règles d'emploi contraignantes qui ne correspondent pas toujours à ce qui serait nécessaire.

J'ai cru comprendre qu'il était question de créer, au sein même de la direction centrale de la sécurité publique, de nouvelles unités, les compagnies de sécurisation, qui auraient vocation à intervenir sur le terrain au niveau régional, voire moins. L'idée me paraissant intéressante, je voudrais savoir où en est la réflexion et si elle peut aboutir rapidement. D'où viendraient les moyens ? Feraient-on appel aux CRS, comme je l'ai compris ? Si oui, le projet aurait-il un impact sur leur organisation propre ?

Le second a trait aux investigations judiciaires.

Il n'existe pas, pour le moment, de protocole de répartition des compétences entre la police et la gendarmerie. Il en existe dans certains départements, mais pas partout. À défaut, ce sont les parquets qui décident, d'où des problèmes de cohérence au niveau national, d'efficacité et de formation des agents. J'ai cru comprendre qu'un protocole national était en cours de discussion. Est-il susceptible de voir le jour rapidement ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Philippe Goujon.

M. Philippe Goujon. Je tiens, à mon tour, à rendre hommage aux forces de police et de gendarmerie, dont le travail et l'engagement au service de la sécurité et de nos concitoyens sont grands. Elles ont contribué, sous votre autorité, à faire baisser la délinquance, ce dont nous nous réjouissons, et le taux d'activité des services a été systématiquement amélioré. Nous nous félicitons également de la mise en chantier de la LOPPSI 2 qui complétera la première, dont l'application a été quasi parfaite. Dans ce cadre, je veux vous interroger sur la vidéosurveillance pour obtenir davantage de précisions.

Un rapport de l'inspection générale vous a été remis récemment sur le plan national de vidéosurveillance, destiné à équiper notre pays et qui est tout à fait justifié, compte tenu des avantages à en attendre dans la lutte contre le terrorisme, la sécurisation des sites sensibles, et même la prévention des incivilités et la recherche des auteurs de crimes et délits.

La vidéosurveillance permet également, vous venez de le dire, madame la ministre, le redéploiement des forces de sécurité sur le terrain. Bref, l'efficacité de la vidéosurveillance n'est plus à démontrer. Des centaines de villes en France s'en sont équipées, ainsi que de grandes métropoles étrangères, notamment Londres où plus de 60 000 caméras sont reliées à Scotland Yard, tandis que Paris n'en compte que 330, abstraction faite des caméras installées dans le réseau de transport en commun en sous-sol de la RATP et la SNCF.

Pourriez-vous, madame la ministre, nous donner davantage d'éléments sur ce plan national ? Sa mise en œuvre pourra-t-elle être accélérée à Paris ? Depuis plusieurs années, nous sommes nombreux à demander un plan « 1 000 caméras » étalé sur cinq ans, mais ce délai nous semble long, compte tenu du niveau d'équipement des autres capitales étrangères, et des menaces très fortes qui pèsent aujourd'hui sur Paris.

S'agissant des violences urbaines, les bandes opèrent sur l'ensemble de la plaque urbaine du cœur d'agglomération de l'Île-de-France. Vous avez récemment organisé des réunions pour améliorer la coordination entre les différents services de police et de gendarmerie. Toutefois ne faut-il pas aller plus loin pour mieux appréhender le phénomène ? N'est-il pas aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre une police du « Grand Paris » ? Cela permettrait, sur une

zone beaucoup plus étendue qui reste à définir, de donner autorité à la préfecture de police, par exemple, pour gérer l'ensemble des problèmes de sécurité. Une telle organisation favoriserait une réaction rapide et directe à la délinquance, et aux violences urbaines.

En accompagnement, vous l'avez dit, mais il faut aller plus loin, des mesures de fidélisation doivent être prises au niveau régional. Il est très important de faciliter le logement et la garde des enfants. À cet égard, les 500 logements supplémentaires sont indispensables pour attirer des policiers dans la région, même si la préfecture de police gère déjà un parc important. Quelles mesures statutaires et indemnitaires peuvent être encore renforcées au profit du recrutement régional et du maintien dans cette zone ?

Enfin, j'ai une dernière question qui préoccupe grandement les Parisiens, je veux parler de la circulation.

Les causes des embarras de Paris sont multiples, mais la police peut aider à les maîtriser, notamment si les effectifs affectés à cette mission sont renforcés. La vidéosurveillance peut être également sollicitée. Les compagnies de circulation ont été vidées de leur substance il y a quelques années et la mission de circulation n'est quasiment plus assurée par la préfecture de police. Une réforme interne est en cours : un redéploiement doit permettre d'affecter plusieurs centaines de policiers à la circulation parisienne et les agents de surveillance de Paris – les « pervenches » – doivent être réorganisés de façon à ce qu'ils soient associés à la circulation, non pas des 2 millions de Parisiens, mais bien des 7 à 8 millions d'automobilistes qui traversent Paris tous les jours.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Arlette Grosskost.

Mme Arlette Grosskost. Madame la ministre, ma question sera brève puisque vous avez évoqué le sujet à maintes reprises.

Nous avons observé une baisse générale de la délinquance et les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance marquent d'ailleurs un recul de 3,3 % sur les neuf derniers mois. Toutefois qu'en est-il des violences faites aux personnes qui, elles, malheureusement, ne suivent pas la même tendance ? Ainsi, dans ma circonscription, elle est carrément inverse.

Quels seront les moyens mis en œuvre ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Claude Bouchet.

M. Jean-Claude Bouchet. Ma question porte sur les modalités de dotation des commissariats de police en moyens humains.

Actuellement, l'effectif théorique est calculé essentiellement selon un critère démographique, le nombre de policiers affectés dans un commissariat étant proportionnel à celui des habitants de son rayon d'action. Il serait plus conforme à la réalité de fixer l'effectif en fonction du niveau et du type de délinquance observé sur zone, et d'opposer au critère démographique l'adaptabilité des moyens. On ne peut en effet traiter avec les mêmes moyens une ville de 25 000 habitants, comme Cavaillon dans le Vaucluse, que je représente, exposée à une forte délinquance de voie publique, et une ville de même importance au climat plus serein.

L'exemple de Cavaillon n'est pas anodin. Même si la délinquance générale y baisse régulièrement depuis cinq ans, celle enregistrée sur la voie publique y reste particulièrement

élevée. Les faits de voie publique représentent plus de 60 % de la délinquance globale. Or c'est ce type de délinquance qui est le plus durement ressenti par nos concitoyens et qui alimente un sentiment légitime d'insécurité.

Les moyens humains, tels qu'ils sont actuellement calculés, ne permettent pas d'organiser une présence policière permanente et suffisante, sept jours sur sept, de jour comme de nuit. Non seulement l'effectif théorique se révèle insuffisant face à une délinquance urbaine importante, mais cet effectif n'est de surcroît que rarement au complet à cause des arrêts maladie, des départs à la retraite, etc.

Le Gouvernement envisage-t-il de définir l'effectif théorique en fonction de la délinquance constatée et de la délinquance urbaine ? À l'échelle de Cavaillon, cela se traduirait par une dotation supplémentaire de cinq agents.

Dans le même esprit, les services de nuit seront-ils rendus plus attractifs ? Améliorera-t-on le système de mutation, de façon à éviter qu'un départ entraîne systématiquement une vacance de poste pendant plusieurs mois ? Des mesures dans ce sens permettraient de mieux coller à la réalité de la délinquance car le cas de Cavaillon peut être généralisé à d'autres villes.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Michel Vergnier.

M. Michel Vergnier. Madame la ministre, je vais parler du département le plus sûr de France – la Creuse – en vous demandant d'abord d'inverser l'ordre de classement des statistiques. Arrêtez donc de mettre les meilleurs élèves en dernier. Placez-les en tête ! Pour une fois ! (*Sourires.*)

Vous avez répondu en partie, mais je souhaite insister sur plusieurs points.

On pourrait dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Je n'ai jamais dit ça !

M. Michel Vergnier. En effet et certaines de vos réponses m'ont déjà rassuré. Cependant je veux attirer à nouveau votre attention sur la nécessité de maintenir un maillage suffisant sur l'ensemble du territoire. J'ai pris acte de votre déclaration sur les rapports qui n'engagent que ceux qui les écrivent. Cela étant, on a déjà vu des rapports sortir par la porte et rentrer par la fenêtre, histoire de préparer les esprits.

Madame la ministre, les communautés de brigade ont été mises en place dans la difficulté, avec hésitation, voire confusion parfois. Je ne dis pas que les élus n'ont pas été consultés, mais les choses ont évolué au fil du temps. Ne pourrait-on pas évaluer les résultats ? Un bilan est-il prévu ? Si oui, les élus seront-ils consultés ? Comment et sous quelle forme ?

Par ailleurs, vous avez, avec raison, évoqué les modifications importantes intervenues dans la gendarmerie : plus de jeunes, plus de femmes. Tant mieux ! Ce n'est pas une mauvaise chose, mais les liens avec la population se distendent. Je ne suis pas un nostalgique du gendarme enfant du pays, qui venait prendre l'apéritif chez les habitants – pardon de le dire, mais cela correspondait à une certaine réalité – ni même du gendarme de Saint-Tropez. Néanmoins les anciens gendarmes reconnaissent, sans forcément critiquer leurs collègues, que les contacts ne sont plus ce qu'ils étaient. Peut-être la formation peut-elle y remédier.

En tout cas, j'insiste sur les spécificités du milieu rural, que certains qualifient de « rural profond ». Il faut y assurer la sécurité des biens et de leurs propriétaires, des personnes âgées qui ont besoin d'être sécurisées et qui aiment leurs gendarmes. On ne va pas s'en plaindre et il vaudrait mieux que cela continue, parce que c'est important.

Je suis aussi dans une préfecture et je dois dire deux mots sur la police.

Dans les petits commissariats, c'est un peu la même chose qu'en banlieue : les personnels changent et, à effectifs constants – ce qui reste à vérifier compte tenu des difficultés rencontrées –, la part des adjoints de sécurité augmente, si bien qu'il y a plus d'agents plus ou moins bien formés, et moins de fonctionnaires ayant « de la bouteille ». Madame la ministre, je crains que le maintien de la quantité ne se fasse au détriment de la qualité.

Il faut prendre pour modèle les départements qui ont les meilleures statistiques, mais sans les comparer aux zones fortement urbanisées. En tout cas, ils ne doivent pas être des variables d'ajustement au point de perdre leur rang et d'être ravalés en milieu de classement. Il faut des bons élèves et nous devons rester en tête de classe.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. S'il y a des choses positives dans ce budget, quelques questions restent toujours en suspens.

En ce qui concerne la répartition des effectifs sur le territoire, les rapports remontent à plus de quinze ans et ils soulignaient déjà les disparités entre Paris, la petite et la grande couronne. Le rapport était de un à quatre. Or il n'a pas beaucoup changé. Il va tout de même falloir s'interroger sur une telle disparité, d'autant qu'une partie des populations en difficulté a été progressivement éjectée vers la grande couronne. Les moyens devront bien suivre à un moment donné.

Par ailleurs, il existe des disparités au sein même de la grande couronne. Ainsi, Saint-Germain-en-Laye a un rapport entre le nombre de policiers et la population nettement plus favorable que la circonscription de Conflans-Sainte-Honorine qui, elle, compte trois quartiers sensibles, dont La Noé et Achères. J'échange tout de suite !

Ensuite, en 2002, les maires de banlieue, devant le très faible taux d'élucidation, ont demandé que la police scientifique – au sens large – soit plus présente dans les quartiers. Cela a été fait en créant des brigades spécialisées, comme dans les transports, mais à effectifs constants. Autrement dit, on a prélevé dans les commissariats. Force est de constater aujourd'hui que, dans un grand nombre de quartiers, la police judiciaire, les différentes polices scientifiques et les GIR n'interviennent que rarement. Ce n'est pas nous qui déclenchons les opérations. Du coup, la présence policière s'est fortement réduite, qu'il s'agisse de la police locale dont les rangs se sont éclaircis ou de la police scientifique dont la présence est très épisodique.

De toute façon, même quand elle intervient, la police spécialisée manque de renseignements de terrain et d'indicateurs qui lui permettraient de fonctionner correctement, car nos quartiers sont plutôt bien « sécurisés » par les filières, de drogue notamment. Pour avoir fait des statistiques, je sais qu'elles peuvent être la forme la plus élaborée du mensonge. Il faut toujours s'en méfier. Alors, c'est vrai, la délinquance diminue en apparence, mais cela ne signifie pas qu'il y ait moins de délinquants et moins d'actes de délinquance, surtout quand l'omerta règne.

Bref, la question de la répartition des forces se pose non seulement entre Paris et la grande couronne, mais aussi au sein même de la grande couronne, et même entre brigades spécialisées et commissariats.

Pour en revenir aux polices spécialisées, je suis assez surpris d'observer que les GIR, dont la création nous a semblé à tous indispensable, ne sont pas très actifs contre le blanchiment, lequel s'effectue, entre autres, par le biais de commerces qui sont rachetés. Ainsi, depuis une quinzaine de jours, j'ai eu la surprise d'observer à plusieurs reprises – et c'est vraiment exceptionnel – une Lamborghini circuler dans mon quartier. Certes, elle est en location, mais, si je me promenais même dans un véhicule plus modeste, je risquerais fort de ne pas en ressortir vivant. Elle sert manifestement d'outil de présentation pour les gamins. C'est un exemple parmi d'autres.

La technologie peut nous aider, assurément, mais en complément. Elle ne remplacera jamais la présence humaine. Il n'est pas certain que les communes qui n'ont pas beaucoup d'argent puissent développer la vidéosurveillance suffisamment pour venir appuyer les forces de police. Je n'entrerai pas dans les détails car votre budget n'est pas le seul concerné, madame la ministre. D'autres crédits sont en réduction, de source extra-nationale.

Je me félicite de la lutte qui est menée contre la délinquance routière. J'observe néanmoins, depuis deux ans, que le permis à points a des effets pervers. Les infractions sont sanctionnées par des retraits de points que le titulaire met un certain temps à récupérer. La conduite sans permis se banalise dans les quartiers et les jeunes ne sont pas les seuls concernés ; il y a aussi les adultes. On a désacralisé le permis de conduire. Cela mérite de réfléchir aux modalités de retrait et de récupération des points. Sinon, nous irons au-devant de graves problèmes.

Enfin, je note avec intérêt que des places en crèche seront créées pour les enfants des forces de l'ordre, mais je m'étonne d'avoir chez moi la seule crèche, ou presque, ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il me semble que la famille a évolué au cours des dernières décennies, les horaires aussi. Il n'y a pas toujours une femme au foyer pour s'occuper des gosses. Beaucoup sont seules et, dans la police, les horaires sont tout sauf banals. Il faudrait peut-être que le service public de la garde d'enfants soit adapté aux exigences de la société.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Christophe Caresche.

M. Christophe Caresche. Trois questions, madame la ministre.

La première concerne le fichier national automatisé des empreintes génétiques, le FNAEG. Parti de rien, il ne peut que s'étoffer, mais vous êtes-vous fixé des objectifs quantitatifs ? Et estimez-vous que le rythme auquel ce fichier est alimenté est satisfaisant ou pas ? Certains échos me laissent à penser qu'il est faible. Pourriez-vous nous donner des précisions ?

Deuxièmement, la fusion des services de renseignement est une bonne chose et nous l'avons approuvée. En revanche, elle aura pour conséquence que les services des Renseignements généraux qui suivaient les bandes ou les violences urbaines, et dont le travail permettait aux forces de l'ordre d'être plus efficaces, notamment dans la lutte contre les différents trafics, seront placés auprès de la sécurité publique. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la réforme ? Les fonctionnaires concernés sont inquiets et il

faut veiller, dans le droit-fil de ce que disait Pierre Cardo, à ce que le renseignement soit maintenu où et quand il le faut, car il constitue une priorité pour suivre certains phénomènes.

Troisièmement, vous avez déclaré que des crédits d'État seraient affectés à la vidéosurveillance. Je ne les ai pas identifiés. Pourriez-vous nous indiquer où ils sont logés et quel en est le montant ? Ces crédits seront-ils pris sur ceux consacrés à la prévention de la délinquance ? Notre inquiétude à ce sujet est-elle fondée ? Je voudrais savoir à quelle hauteur l'État s'engage pour financer ces équipements.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Madame la ministre, depuis 2002, les budgets retraçaient les efforts de l'État en matière d'effectifs. Je m'inquiète de voir baisser le plafond d'emplois pour les agents de terrain – moins 1 200 – même si, en équivalents temps plein, il reste supérieur de 700 aux réalisations pour 2006. Vous nous avez expliqué avoir privilégié le non-remplacement des ADS, en raison de leur moindre expérience. Toujours est-il que ce sont autant de personnes en moins dans les commissariats. Or les patrouilles dans nos quartiers sont tout de même bien utiles. Nous nous inquiétons de la future LOPPSI, et nous vous appuierons pour que vous puissiez obtenir de meilleurs arbitrages.

D'une façon générale, la règle de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux n'est pas tenable au ministère de l'intérieur, sinon au prix d'une réduction substantielle de ses effectifs au cours de la mandature. Je ne vois pas comment elle pourrait s'appliquer à la lutte contre l'insécurité. Tout au plus l'administration « de papier » pourrait-elle être concernée, mais pas les effectifs de terrain de la police nationale.

Par ailleurs, je partage l'avis de Pierre Cardo sur les GIR. Cela fait cinq ans que j'alerte régulièrement les services de police de la Seine-Saint-Denis à propos de tel ou tel commerce, racheté à un prix faramineux alors que le chiffre d'affaires n'excède pas quelques euros. Le GIR s'occupe du contrôle des gens du voyage, mais pas de ces commerces qui sont pourtant si nombreux. Ainsi, ma commune de Drancy compte soixante-quatorze sandwicheries. Elles ne peuvent pas vivre en nourrissant la population, à moins de la menacer d'obésité ! Les ouvertures de cabines téléphoniques se multiplient car ces officines manipulent des sommes en liquide. Malgré les demandes réitérées des élus, le GIR ne s'y est jamais intéressé.

La période qui vient sera peut-être plus troublée, mais le calibrage des effectifs mobiles, qu'il s'agisse de gendarmerie ou de police, date des années soixante. Or, à l'époque, la contestation sociale était plus importante. Vos prédécesseurs ont fait le choix d'utiliser à la sécurisation des quartiers les effectifs disponibles, mais je ne suis pas convaincu du tout de leur efficacité, notamment de celle des CRS. Leur utilisation est tout sauf souple et les commissaires en place vous diront qu'ils préfèrent travailler avec les gendarmes mobiles.

J'ignore si c'est une question de formation – à propos de laquelle vous avez parlé avec le ministre de la défense de mutualisation, et ce serait sans doute une bonne chose – mais il serait peut-être bon, au cours de la législature, de prévoir de diminuer les effectifs mobiles pour les affecter dans les commissariats. Je sais qu'une telle décision se heurterait à des problèmes de statut et à des résistances syndicales, mais la rupture, c'est aussi cela : une meilleure utilisation des effectifs et à moindres frais.

J'appelle enfin votre attention, madame la ministre, sur des curiosités.

L'indicateur d'élucidation est détaillé par catégorie, mais, comme nous n'avons pas la même ventilation pour les infractions, il n'est pas très utile.

Ensuite, qu'allez-vous faire des heures supplémentaires ? C'est un héritage très lourd.

Par ailleurs, je m'intéresse depuis des années au logement des policiers en Île-de-France. Des crédits sont inscrits sous cette rubrique, mais jamais, à ma connaissance, les préfetures n'ont sollicité les élus ou les bailleurs sociaux pour participer aux réservations. C'est dommage. J'ignore comment sont choisis les réservataires, mais, comme j'étais déjà volontaire gratuitement, je le serai *a fortiori* à titre onéreux. À 41 154 euros pour un appartement, et le 1 % patronal étant ce qu'il est, vous trouverez sûrement beaucoup de bonnes volontés ! Il y aurait sans doute des économies à faire : à moitié moins, vous trouveriez des logements acceptables. Je le répète, je suis volontaire.

Je conclurai par la politique de sécurité à l'aéroport de Roissy.

Il va de soi que tout le monde aspire au maximum de sécurité. Il existe désormais un sous-préfet chargé de la sécurité aéroportuaire et il est compétent, avec le préfet de département, pour accorder les badges autorisant l'accès à la plate-forme. Or les conditions dans lesquelles ils sont attribués sont, aux yeux de nombreux élus du département, très aléatoires. Certains refus sont totalement injustifiés, même si l'on arrive parfois à faire revenir l'administration sur sa décision.

Si certaines activités extrémistes menacent la sécurité, elle n'est pas mise en cause par quelqu'un qui a siphonné le réservoir d'essence d'une voiture il y a dix ans. On ne doit pas mettre au chômage un trentenaire parce qu'il a fait une bêtise quand il avait vingt ans. Le sujet mérite vraiment que l'on s'y penche sérieusement. Beaucoup de gens ont perdu leur emploi sans véritable motif, alors qu'ils travaillaient sur la plate-forme depuis plusieurs années.

Une dernière information : cet été, après des licenciements à peu de frais, y compris de responsables syndicaux, une grande entreprise américaine de logistique a embauché le sous-préfet chargé de la distribution des badges, qui est devenu directeur des ressources humaines. Une telle pratique ne me paraît guère recommandable.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous sommes parfois quelque peu sortis du sujet budgétaire.

La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Vous avez parlé de police localisée, ou territorialisée, madame la ministre, à propos de l'échelon zonal et des compagnies de sécurisation. Quels sont les changements attendus dans l'organisation locale, en particulier concernant les liens entre la police et la population ?

Quant à l'économie souterraine, un bilan a-t-il été fait de la décision d'affecter les saisies au budget de l'État ? Il semblerait qu'elle soit très difficile à mettre en pratique.

En ce qui concerne la modernisation en cours, il y a un paradoxe puisque, dans le budget pour 2008, les crédits d'investissement – notamment ceux affectés aux salles d'information et de commandement – sont en baisse.

Par ailleurs, les opérateurs privés de téléphonie et les fournisseurs d'accès Internet verront-ils leurs obligations légales renforcées, pour améliorer leurs coûts et leurs délais de réponse en cas de réquisition judiciaire ? Qu'en est-il par

ailleurs de l'équipement des services en haut débit, sachant qu'il y a de plus en plus de messages *e-mail* à intercepter, d'adresses IP à identifier ?

Pour compléter la question de Christophe Caresche sur le FNAEG, je voudrais connaître le budget alloué à ce fichier.

Selon des informations que nous avons recueillies, il y aurait un stock de 80 000 à 100 000 empreintes ADN en attente de saisie à cause de l'engorgement des services. Le délai moyen de traitement serait de dix-huit mois environ, sauf affaire urgente. Confirmez-vous ces informations ? Certaines fuites ont laissé entendre qu'il y aurait une base regroupant l'ADN des policiers eux-mêmes, pour éviter toute confusion dans les enquêtes. Est-ce le cas ? Si oui, dans quel cadre légal et réglementaire a-t-elle été constituée ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Claude Bodin.

M. Claude Bodin. Ma question, madame la ministre, concerne la sécurité de nos concitoyens dans les transports en commun franciliens.

Chaque jour, plus de 7 millions de Franciliens empruntent les lignes de métro, de RER ou de train. Dans le Val-d'Oise, la gare d'Ermont-Eaubonne constitue un important nœud ferroviaire où se croisent le RER et les trains en provenance des gares du Nord et de Saint-Lazare : près de 30 000 personnes y transitent chaque jour. Les actes délictueux y sont très nombreux : vols à la tire, à la roulotte, vols avec violence, agressions...

Le Gouvernement a fait de la lutte contre la délinquance dans les transports en commun d'Île-de-France un objectif prioritaire. La création en 2003 du service régional de la police des transports a permis un net recul de la délinquance sur les réseaux ferrés de la région, notamment grâce au déploiement de 1 300 policiers chargés de sécuriser le plus grand nombre de trains et de métros possible. Cette présence policière visible est rassurante pour les voyageurs, et dissuasive pour les délinquants. Il existe toujours, néanmoins, un sentiment récurrent d'insécurité, en particulier en soirée et pendant les heures creuses.

Envisagez-vous, madame la ministre, de renforcer la présence policière dans les transports en commun d'Île-de-France, afin de rendre le dispositif encore plus performant ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Patrice Calmédjane, pour une dernière question.

M. Patrice Calmédjane. Madame la ministre, vous avez fait plusieurs visites en Seine-Saint-Denis, dont je suis député. Que les Creusois me pardonnent ! Vous avez rencontré de nombreux acteurs locaux : élus, membres d'associations, fonctionnaires, citoyens. Qu'en avez-vous retiré et quelles décisions vous auront inspiré ces contacts sur le terrain ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre, pour répondre à ces nombreuses questions.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Faut-il que je sois plus ou moins concise ? (*Sourires.*) Je vais essayer de répondre brièvement, mais ce ne sera pas chose facile !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les commissaires, je reprendrai les questions dans l'ordre, selon leur thème, ce qui m'amènera parfois à répondre à plusieurs personnes à la fois.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogée sur les compagnies de sécurisation. Il est vrai que, la plupart du temps, les départements ne sont pas dotés de capacités de réaction

immédiate. Pour y remédier, j'ai souhaité d'abord améliorer la coordination – et c'est déjà une réalité en région parisienne – par une mise en commun plus systématique et plus organisée des capacités de réaction. J'ai demandé le préfet de police de Paris et les sept préfets des départements de la couronne parisienne se réunissent tous les mois, de façon à établir un échange permanent de renseignements, pour pouvoir anticiper et réagir. Dans le même temps, ils devront prévoir une mutualisation automatique des forces en cas de problème, où qu'il se produise.

C'est une première réponse, mais elle est encore insuffisante puisque le même cas existe ailleurs, d'où l'idée d'une réorganisation de la police territoriale et la création de groupements de forces, différentes des CRS, puisqu'elles seraient mieux ancrées localement, mais tout de même mobiles. Il s'agirait de forces intermédiaires pour faire face à des situations intermédiaires. J'ai donc demandé au directeur général de la police nationale de faire une étude sur le sujet. Il examinera également la question corrélatrice du reversement d'une partie des forces mobiles de sécurité sur ces groupements. Une estimation doit me parvenir à la fin du mois.

Vous avez également évoqué les GIR. L'idée de réunir des compétences différentes était excellente. Ils ont mené notamment des opérations de lutte contre la drogue, vous l'avez dit. Après une montée en charge, leur activité est en baisse. J'ai donc demandé, compte tenu des bons résultats obtenus, à ce qu'ils soient relancés et j'y veillerai très attentivement.

J'en viens à la sécurité dans les transports en commun, puisqu'il s'agit d'opérations particulières.

Le service régional de police des transports a été créé en 2002, avec une structure opérationnelle forte de 1 200 policiers sous un commandement unique. Depuis, la délinquance sur les réseaux ferrés a baissé de façon sensible, et le mouvement s'est poursuivi en 2007. Une salle unique de commandement, que j'ai d'ailleurs visitée récemment, a été créée pour la surveillance des réseaux RATP et SNCF. Elle participe à la prévention dans la mesure où elle permet de repérer les déplacements de population – la mobilité est l'un des caractéristiques de la délinquance – et renforce la réactivité. Nous l'avons bien vu la semaine dernière. Cette structure suppose l'équipement des gares et de certains locaux en vidéosurveillance qui lui sont reliés, tout comme les trains et rames.

La RATP et la SNCF m'ont informée que plusieurs milliers de caméras viendront compléter celles qui sont déjà installées, pour contribuer à la plus grande sécurité possible dans les transports, laquelle constitue un droit pour nos concitoyens. Nous disposons aujourd'hui d'un personnel suffisant même si nous n'aurons jamais une patrouille dans chaque véhicule. Néanmoins il faut que la vidéosurveillance soit de bonne qualité. Dans l'accident dramatique qui a coûté la vie cet été à un journaliste italien, nous nous sommes heurtés à l'absence de caméra sur le lieu même de l'agression – il manque donc encore du matériel – et au flou des images disponibles. Il faut avoir des images exploitables et c'est sur la vidéosurveillance que nous devons nous appuyer pour optimiser les moyens humains qui sont indispensables et irremplaçables.

S'agissant du plan national de vidéosurveillance, j'ai dégagé 4 millions d'euros sur la fin du budget de 2007 pour effectuer des raccordements entre des petites communes ou des sociétés de transport de fonds et la police nationale. L'année prochaine, 30 millions d'euros seront affectés aux équipements de vidéosurveillance, et ils ne seront pas

prélevés sur le Fonds de prévention de la délinquance. J'ai décidé de tripler le nombre de caméras sous notre contrôle pour arriver à 20 000, non pas en cinq ans, mais en trois, c'est-à-dire à la fin de 2009. Si l'on y ajoute les projets des communes, ceux de la SNCF et de la RATP, la couverture sera très large. L'accélération du plan national répond à vos demandes.

D'aucuns se préoccupent des violences urbaines et soulignent la nécessité de fidéliser notre personnel. Nous y contribuerons à la fois par des mesures de carrière qui figureront dans la LOPPSI 2 et des mesures d'environnement, notamment en matière de logement et de crèche.

Monsieur Lagarde, il me semble vous l'avoir déjà dit lorsque je me suis rendue en Seine-Saint-Denis : j'ai lancé un appel à tous les maires de la couronne pour mettre des logements à la disposition des forces de police. Vous imaginez bien qu'il est impossible de loger sur place les policiers qui travaillent dans des zones dangereuses. Ils doivent pouvoir échapper, ainsi que leurs familles, à des agressions verbales, voire physiques. J'ai donc besoin, mesdames, messieurs les maires, d'une mise en commun, d'une sorte de bourse des logements, lesquels doivent être à proximité des lieux de travail ou desservis par les transports, pour garantir des conditions de vie acceptables à leurs occupants.

Quant aux crèches, nous nous efforçons d'adapter leurs horaires aux besoins des parents, y compris en les faisant fonctionner en horaire décalé. Je l'ai fait pour les personnels de la défense, en particulier les personnels médicaux travaillant à Percy et autres, qui rencontrent ces problèmes.

Pour la circulation, la vidéosurveillance peut également être utilisée. En région parisienne, elle ne doit pas servir qu'à la lutte antiterroriste, bien que les terroristes soient toujours à l'affût des symboles qu'abrite une capitale. Cette technologie participe à la prévention de la délinquance et à sa répression car elle contribue à l'élucidation, mais pas seulement. Certaines des implantations qui ont été choisies ont aussi pour but d'aider à fluidifier la circulation.

Cela étant, je rappelle les modifications législatives et réglementaires intervenues, notamment la loi du 27 février 2002 qui a transféré du préfet de police au maire de Paris la réglementation des conditions de circulation. La police nationale continue à être compétente sur les voies principales, mais pas pour l'ensemble de la circulation. Le préfet de police est chargé de la mise en œuvre des plans de gestion du trafic qui dépassent le cadre du département, de la coordination des mesures de gestion et d'information routière, essentiellement en cas de crise ou d'événements majeurs, comme ceux qui ont eu lieu ces derniers jours.

Madame Grosskost, vous avez raison : la baisse globale de la délinquance dissimule une montée des violences aux personnes. Les statistiques que je vous ai transmises sont exactes, puisqu'établies sur une base homogène, mais cela ne veut pas dire que la violence n'augmente pas ici ou là. De juin à septembre, les violences aux personnes ont baissé de plus de 2 %, alors qu'elles étaient en augmentation continue depuis plusieurs années. Elles ont même diminué, en septembre, de 7,45 % par rapport à l'année dernière. Ce sont les chiffres de l'Observatoire national, mais je ne dis pas que, dans votre ville, ce type de violences n'augmente pas. Cela constitue bien notre priorité et nous sommes conscients que nous devons nous adapter. C'est la raison pour laquelle je veux une police plus souple et plus réactive.

Quant aux commissariats de police, certes, la norme de référence est la population, mais cela ne signifie pas que nous ne tenons pas compte de la réalité de la délinquance, monsieur Bouchet. Tous les commissariats ne sont pas dans

la moyenne. D'ailleurs, les élus nous font remarquer que leurs commissariats sont en dessous. Certains autres sont au-dessus à cause des besoins. La référence n'est pas une règle absolue ; c'est une question de bon sens. La nouvelle organisation doit nous permettre de réagir en milieu sensible sans faire systématiquement appel à l'intervention des CRS, souvent disproportionnée.

J'en reviens à la gendarmerie, avec les communautés de brigade.

Ont-elles fait l'objet d'une évaluation ? Oui. Elles ont globalement donné satisfaction. Certaines remarques justifiées ont été faites sur le sentiment d'éloignement de la population. Encore une fois, ce n'est pas qu'il y ait moins d'emplois. Au contraire, la LOPSI prévoyait 13 000 personnes supplémentaires. Elles sont bien quelque part ! Néanmoins la culture, les comportements évoluent, et il faut être extrêmement vigilant pour préserver ce lien avec la population, auquel je tiens beaucoup. Je vais régulièrement dans un village qui compte soixante habitants, où je rencontre le monde rural profond et on m'en parle souvent. Il est important de tisser des liens avec les élus.

J'ai demandé une circulaire prévoyant que l'on veille à ce que les élus soient informés systématiquement sur la délinquance commise sur place. Il n'est pas normal que le maire d'une petite commune rurale ne soit pas tenu au courant d'une arrestation ou d'autres incidents qui se déroulent sur son territoire.

Certains se sont plaints de la proportion grandissante d'adjoints de sécurité, au détriment des personnels bien formés. C'est précisément pour cette raison que les diminutions d'effectif ont porté sur les premiers. Mon but est bien d'avoir de plus en plus de policiers formés, ne serait-ce que pour qu'ils sachent utiliser les nouvelles technologies.

Par ailleurs, la motivation repose aussi sur la promotion professionnelle, et sociale, laquelle s'appuie sur la formation. Quant aux adjoints de sécurité, nous n'arrivons pas à pourvoir les postes ouverts, tout simplement parce que le métier n'est pas suffisamment valorisant. Il faut pouvoir proposer une formation, avec une promotion à la clef. Cela étant, il faudra aussi améliorer la communication. De la même façon que nous avons créé une journée « défense nation », je veux une journée « sécurité nation » pour manifester les liens et l'attachement des Français à leur police, comme ils ont l'occasion de le faire à l'adresse de leurs militaires. Il faut notamment montrer la police scientifique et technique, et les matériels qu'elle utilise. C'est un bon moyen non seulement pour se faire connaître, mais aussi pour intéresser les jeunes à des métiers trop souvent méconnus.

Pierre Cardo s'est inquiété de la répartition des effectifs, mais je lui ai indiqué ce que nous ferons à partir du rapport que doit me fournir le directeur général de la police nationale. J'espère que nous répondrons alors à ses préoccupations. Il faut à la fois une police bien implantée sur le terrain, des capacités de renfort dans la durée, ce qui n'implique pas d'employer des CRS à un travail qui n'est d'ailleurs pas le leur. Je ne vois pas ce qu'un car de CRS a à faire devant un centre de rétention administrative. Ce n'est ni valorisant pour ces personnels ni efficace.

Je le répète, une plus grande souplesse s'impose si nous voulons nous adapter à toutes les situations. N'oubliez pas que 13 000 postes ont déjà été créés, sans compter ceux qui le seront. Trop de policiers et de gendarmes, qui ont pourtant été formés à la sécurité, travaillent sur des ordinateurs ou derrière des comptoirs d'accueil. Ce n'est pas leur

place. Chacun doit faire le métier pour lequel il a été formé. De trop nombreux postes pourront alors se libérer. Quant aux GIR, je l'ai dit, nous allons les relancer.

Vous nous avez indiqué, monsieur Cardo, que moins de délinquance ne signifiait pas forcément moins de délinquants, en raison de l'omerta. Elle existe, mais pas toujours. D'ailleurs, les gens commencent à parler. Il arrive même, paradoxalement, que les bonnes statistiques entraînent une activité renforcée de nos services. Nous avons ainsi pu constater tout au long des derniers mois, une augmentation considérable du nombre d'affaires découvertes par les services eux-mêmes. La baisse de la délinquance ne vient pas uniquement du moindre nombre de plaintes. Elle est bien réelle. Les intimidations persistent, notamment envers les gardiens d'immeubles qui savent beaucoup de choses, et qui sont directement menacés. Je le sais, mais nous progressons sur ce point.

Les nouvelles technologies doivent aussi être au service des victimes. Aussi sera-t-il possible, dès le début de l'année prochaine, de déposer plainte en ligne ou de procéder à des signalements, de façon à éviter des déplacements qui risquent d'être repérés. De même, j'ai demandé à ce que les témoignages sous X garantissent totalement l'anonymat. Ce n'est pas la même chose qu'une dénonciation anonyme. En effet le juge connaît alors l'identité du témoin qui doit être protégé d'un entourage potentiellement dangereux.

En ce qui concerne la délinquance routière, le permis à points soulève des problèmes, mais n'oublions pas qu'il a aussi contribué à économiser un grand nombre de vies et à éviter de nombreux blessés. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais j'admets volontiers que tout est perfectible.

Nous avons d'abord porté notre effort sur ceux qui circulent sans permis sans le savoir. Cela existe, compte tenu des délais d'avertissement. Depuis le mois de juillet, il est possible de consulter en ligne le nombre de ses points. Nous en sommes à 400 000 demandes de codes d'accès, puisque l'information est strictement confidentielle. Il faut continuer et, pour aller plus loin, j'ai demandé à ce que chaque personne soit informée dès lors qu'il ne lui reste plus que la moitié de ses points. Il s'agit d'une alerte, qui permet aux intéressés de faire les stages nécessaires pour récupérer leurs points et adopter une conduite plus raisonnable.

Dans le même temps, je souhaite renforcer les sanctions contre les trafics de points qui ont été constatés. Un projet de loi vous sera soumis pour aggraver les sanctions. Nous pouvons aussi agir en direction des lycéens, en diffusant auprès d'eux une information ou en leur offrant la possibilité de passer une partie du permis, le code ou autre, de façon à faire baisser le coût du permis. Il arrive que des jeunes conduisent sans permis parce qu'ils estiment que le permis est trop cher. Il faut donc revoir la conception même du permis. Les conducteurs récupèrent des points lorsqu'ils n'ont pas commis de faute. Alors, ne pourrait-on pas imaginer des bonus pour les bons éléments ? C'est une piste à laquelle nous travaillons.

Le FNAEG regroupe désormais 500 000 empreintes, monsieur Caresche, et l'objectif est de 2 millions, comme le FNAED. Les événements de Saint-Dizier, entre autres, ont montré l'utilité de ces outils, qui nous ont permis de réagir à ces violences urbaines scandaleuses. En dépit des améliorations obtenues, le taux d'élucidation reste autour de 35 % et nous devons atteindre 40 %. C'est important pour les victimes, et dissuasif pour les coupables qui, s'ils ont toutes les chances de se faire prendre, y réfléchiront à deux fois avant de commettre un délit ou un crime.

Les services de renseignement mériteraient une séance à part de votre commission. En tout état de cause, je suis favorable à l'organisation de visites destinées aux commissaires. Nous l'avons fait systématiquement au ministère de la défense, et je souhaite continuer à l'intérieur. Il est important que les Français sachent comment fonctionnent les services. Bien entendu, la protection des personnels sera assurée. Je suis la première à avoir laissé entrer des caméras de télévision à la DST et aux Renseignements généraux. Je suis *a fortiori* pour l'accueil des parlementaires !

J'ai déjà parlé de la vidéosurveillance, des effectifs aussi, de même que des GIR, qui seront relancés car j'y vois un excellent moyen de lutter contre certains types de délinquance. Quant au calibrage des effectifs, j'attends un rapport en fin de mois.

Le dossier des heures supplémentaires est en cours de règlement, selon le protocole « corps et carrières ». J'ai relancé la discussion et elle a abouti à plusieurs accords. Toutes les heures supplémentaires des officiers – soit 5,2 millions – seront comptabilisées et j'ai proposé le choix entre le paiement et la récupération. La moitié des officiers ont déjà opté pour le paiement et le règlement interviendra dès le mois de décembre prochain. Nous avons beaucoup progressé sur ce sujet compliqué.

Sur l'attribution des badges à Roissy, je ne peux pas répondre, faute d'information.

Madame Batho, je crois vous avoir répondu sur l'organisation locale en évoquant les projets en cours. Quant aux réaffectations au budget de l'État des saisies au titre de l'économie souterraine, il y en a eu quelques-unes, notamment des véhicules, mais, pour prendre la décision définitive, il faut attendre la fin des procédures judiciaires qui sont longues.

En ce qui concerne la modernisation des services, vous avez parlé d'une baisse des budgets qui financent les salles de commandement. Cela m'étonne. Le budget global est en hausse de 4 % et je rappelle qu'une salle est équipée une fois pour toutes. De même, nous équipons les services en haut débit, au fur et à mesure. Encore faut-il que les zones rurales soient desservies. Nous ne pouvons pas installer le haut débit à nous tous seuls.

S'agissant du fichier d'empreintes génétiques, le retard initial est en train d'être rattrapé, j'ai pu le constater moi-même à Lyon hier. Depuis 2003, le nombre d'empreintes disponibles a doublé tous les ans. Un tel rythme est tout de même satisfaisant. Quant à la base concernant les policiers eux-mêmes, l'idée a été lancée après avoir retrouvé, à deux

reprises, des empreintes différentes de celles relevées sur la scène de crime. Elles appartenaient en fait à des policiers. D'où ce projet, pour éviter toute confusion, mais les syndicats y ont porté, pour l'instant, un coup d'arrêt.

Mme Delphine Batho. Il faudrait un cadre légal.

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Affaire à suivre.

J'ai répondu aussi à M. Bodin, sur les transports parisiens.

Monsieur Calméjane, vous m'avez interrogée sur les réunions de cohésion en Seine-Saint-Denis. J'ai été très intéressée par les expériences qui y ont été menées, par les besoins qui ont été exprimés, et par les problèmes, dont quelques-uns ont été évoqués, tels que la fidélisation, les liens entre les acteurs ou les demandes de l'encadrement. J'ai mentionné l'utilisation des réservistes dans certains cas. Nous y reviendrons au cours de la conférence de cohésion qui interviendra au mois de novembre en Seine-Saint-Denis. La démarche se renouvellera dans d'autres départements. J'interviendrai personnellement dans les cinq départements les plus sensibles et, ailleurs, certains préfets travaillent déjà dans ce sens.

J'espère, monsieur le président, avoir répondu à vos questions, parfois trop longuement, mais aussi complètement que possible.

La sécurité est la première des libertés et les Français y sont attachés parce qu'elle conditionne les autres. Cependant la police ne détient pas seule la réponse. Nous sommes tous concernés. La sécurité dépend d'une chaîne où chacun a sa place. Je souhaite que, dans nos travaux ultérieurs, qu'il s'agisse du budget ou du fond, nous puissions y travailler ensemble très étroitement. Nos concitoyens n'attendent pas tant des idées personnelles de notre part qu'une action collective, en vue de renforcer leur sécurité et celle de leurs enfants.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Je vous remercie, madame la ministre, d'avoir répondu complètement à nos très nombreuses questions.

Je rappelle que le vote en séance publique des crédits de la mission « Sécurité » aura lieu le 16 novembre.

Les commissaires vont maintenant se prononcer sur les crédits.

(La réunion de la commission élargie s'achève à douze heures cinq.)

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION ÉLARGIE

MERCREDI 24 OCTOBRE 2007

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

MÉDIAS

SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. François Rochebloine, secrétaire de la commission des affaires étrangères suppléant le Président.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Christian Kert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication.

Questions de M. le rapporteur spécial, MM les rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles et de la commission des affaires étrangères, M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, MM. Michel Françaix, Élie Aboud, Jean-Paul Lecoq, Pierre Morange, Marcel Rogemont, Henri Nayrou, Patrick Bloche, Alain Rodet, Pierre-Christophe Baguet, le rapporteur spécial.

Réponses de Mme la ministre de la culture et de la communication.

COMPTE RENDU

PRÉSIDENTE

**DE M. DIDIER MIGAUD, DE M. PATRICK OLLIER
ET DE M. FRANÇOIS ROCHEBLOINE**

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures quinze.)

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame la ministre de la culture et de la communication, je suis heureux de vous accueillir, avec M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et M. François Rochebloine, secrétaire de la commission des affaires étrangères, qui supplée M. Axel Poniatowski, actuellement en déplacement à New York avec une délégation de la commission des affaires étrangères pour l'assemblée générale des Nations unies.

Nous sommes réunis en formation de commission élargie afin de vous entendre et de débattre avec vous des crédits consacrés à la mission « Médias » dans le projet de loi de finances pour 2008. La procédure de la commission élargie, qui a été mise en place voilà quelques années, a vocation à concerner toutes les discussions budgétaires à partir de l'année prochaine, ce qui peut présenter un grand intérêt selon que le débat sera ou non rendu interactif et le plus vivant possible. Il s'agit de privilégier les échanges entre le ministre, les rapporteurs et les députés, et, à cet effet, de donner toute sa place au dispositif des questions-réponses.

Après que MM. Méhaignerie et Rochebloine auront dit quelques mots s'ils le souhaitent, je donnerai, dans un premier temps, la parole aux rapporteurs, MM. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial de la commission des finances, Christian Kert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, et Didier Mathus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères – qui auront par ailleurs tout loisir d'intervenir quand ils le voudront dans le débat –, puis, dans un deuxième temps, à vous-même, madame la ministre, et, enfin, aux députés présents, qui pourront poser leurs questions.

M. Michel Françaix. Nous ne nous contenterons pas de poser des questions, monsieur le président !

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. On peut formuler des observations, monsieur Françaix.

La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Afin de répondre à votre souhait d'interactivité, monsieur le président, je laisse la parole aux rapporteurs.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Je la donne auparavant à M. le secrétaire de la commission des affaires étrangères.

M. François Rochebloine, secrétaire de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des affaires

étrangères, comme l'an passé, s'est saisie pour avis de deux programmes de la mission « Médias » : le programme 115 « Audiovisuel extérieur » et le programme 116 « Chaîne française d'information internationale ».

Notre commission s'intéresse en effet de près à tout ce qui a trait à l'audiovisuel extérieur. J'avais moi-même présidé une mission commune avec la commission des affaires culturelles à propos de la création de la fameuse chaîne d'information continue à vocation internationale, CII, avant que le président Edouard Balladur ne me confie, en décembre dernier, une mission sur l'organisation et le financement de l'audiovisuel extérieur, dont le rapport, rendu en janvier dernier, a été adopté à l'unanimité.

Aujourd'hui, le Président de la République a nommé un nouveau conseiller en charge de ces questions, M. Georges-Marc Benamou, et des propositions devraient être très prochainement présentées.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame la ministre, je poserai simplement quelques petites questions pour nous mettre en jambes, puisque telle est la règle du jeu.

En matière de redevance, la collecte a été transformée ces dernières années dans le souci d'économiser les deniers publics et d'assurer un financement convenable du service public de l'audiovisuel. Bercy estime que le total des besoins du service public de l'audiovisuel, définis notamment par les nouveaux contrats d'objectifs et de moyens, est couvert par la redevance collectée. Le contrat de France Télévisions prévoyant une augmentation de la dotation de 3,5 % par an sur toute sa durée, comment le financement nécessaire sera-t-il couvert après 2008 ? J'ai déposé un amendement afin de revaloriser chaque année, à partir de 2009, la redevance en fonction de l'indice des prix. Le Gouvernement partagera-t-il cette conviction que seule la redevance et les ressources propres doivent financer le service public, à l'exclusion – exception faite de l'audiovisuel extérieur – des crédits budgétaires ?

S'agissant de France Télévisions, pouvez-vous nous confirmer, madame la ministre, que les objectifs définis dans la lettre de mission que vous avez reçue du Président de la République sont les mêmes que ceux fixés par le contrat d'objectifs et de moyens signé en avril dernier, et que de nouveaux financements ne seront donc pas nécessaires ? Si, en revanche, de nouvelles obligations sont nées, pouvez-vous nous préciser sur quels points ? Dans le cas où le surcoût qui en découlerait ne peut être couvert par les économies de gestion fixées par le COM, le Gouvernement acceptera-t-il de modifier par avenant ce récent contrat d'objectifs et de moyens ?

Dans le monde, le modèle du groupe multimédias s'impose de plus en plus. C'est le cas pour des acteurs publics comme la BBC en Grande-Bretagne ou Radio Canada, et

pour de nombreux acteurs privés, devenus, notamment en matière d'information, des fabriques de contenus dont les produits sont diffusés à la fois par la télévision, par la radio et par Internet. Dans ce contexte, la France a-t-elle intérêt à soutenir les efforts des groupes privés pour se transformer en groupes multimédias ? Doit-elle conserver ses entreprises publiques spécialisées en radio ou en télévision ou doit-elle construire progressivement un groupe public multimédias capable d'être présent sur tous les supports ? Ne craignez-vous pas que l'audiovisuel soit écrasé par les opérateurs de télécoms, dont on connaît les ressources financières, s'il ne s'organise pas en groupe multimédias ? Soumettez-vous ces opérateurs aux mêmes obligations que les opérateurs audiovisuels, notamment en matière de production et de diffusion ?

Les nouveaux venus dans le monde de la création, notamment dans les secteurs de l'Internet et des télécoms, ne recyclent en rien leurs ressources au profit de la création française. Or, dans certains cas, le piratage ajoute aux difficultés de la création. Comment faire pour que les nouveaux médias contribuent à celle-ci ? Comment parvenir au respect du principe de neutralité technologique pour les règles s'appliquant à une partie de l'image diffusée ?

Avec les 300 millions d'euros consacrés à l'audiovisuel extérieur, la France a les moyens de reconstruire ce secteur, sans financement supplémentaire au départ. Quels sont précisément les objectifs géostratégiques et éditoriaux en la matière, alors que l'on trouve, d'un côté, une défense de la francophonie et, de l'autre, une vision purement française ? L'intégration est-elle envisagée dès le début ou progressivement ? Est-il dans les intentions du Gouvernement d'opter résolument pour l'architecture d'un groupe multimédias avec une production en commun de contenus diffusés sur tous les supports ?

Par ailleurs, en matière de règles applicables à l'audiovisuel public, compte-t-il étendre au service public de l'audiovisuel les dispositions de la loi sur le service minimum, notamment l'obligation de déclarer la grève prévue quarante-huit heures avant et d'organiser un vote à bulletins secrets ?

S'agissant de la presse écrite, on en connaît les difficultés : baisse du lectorat, concurrence du multimédia, crise des recettes publicitaires, coût de fabrication et de diffusion élevés. Pourtant, les aides directes ou les dépenses fiscales de l'État en faveur de la presse sont importantes. Elles se renforcent même cette année en se centrant sur la presse quotidienne. Faut-il continuer à soutenir le support papier ou réorienter l'aide de l'État vers le soutien à l'élaboration de contenus éditoriaux, indépendamment des multiples supports possibles : Internet, télécoms, audiovisuel, papier ?

L'AFP, pour sa part, a besoin de 20 millions d'euros sur cinq ans pour financer sa mutation technologique, donc numériser sa production et sa diffusion, comme le font les autres grandes agences mondiales ; je rappelle que l'agence française se situe au deuxième ou au troisième rang mondial, ce qui n'est pas rien. Cet investissement stratégique ne peut être financé par les actionnaires qui n'existent pas à l'AFP, son statut étant un peu particulier. Le Gouvernement compte-t-il inscrire cet investissement exceptionnel dans le futur contrat d'objectifs et de moyens ?

Je m'arrête là, monsieur le président, puisqu'il nous faut, semble-t-il, être sobre.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. C'est peut-être sobre, mais en termes de questions, c'est plutôt lourd !

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales*. Je remercie notre collègue Patrice Martin-Lalande d'avoir laissé aux deux rapporteurs pour avis une ou deux fenêtres de questionnement !

Madame la ministre, permettez-moi, avant de vous poser à mon tour quelques questions, de vous remercier de nous présenter un budget en augmentation sensible de 3,5 %. Ce ne fut pas le cas de tous les budgets consacrés à la communication par le passé, et c'est donc une hausse qu'il est nous est agréable de relever.

Avant d'en venir aux questions ayant trait à France Télévisions, permettez-moi d'abord de revenir sur les clauses publicitaires du cahier des charges de Radio France.

Le rétrécissement constant de la publicité au champ des sociétés publiques, mutualistes ou coopératives met en péril l'avenir des recettes publicitaires de cette société, donc l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens ; je sais que la présidence de Radio France vous a alertée sur ce point. Outre le fait que cette restriction soulève également un problème de conformité à la réglementation européenne, le Gouvernement envisage-t-il une modernisation du champ des annonceurs autorisés ? Une telle modification permettrait d'ouvrir les antennes de Radio France à d'autres annonceurs que le monde mutualiste, d'autant qu'en termes d'écoute, il devient quelque peu pénible d'entendre en permanence les mêmes publicités.

En ce qui concerne le financement de France Télévisions, cette dernière est dans un contexte très particulier d'ouverture à la concurrence, phénomène que l'arrivée des chaînes de la TNT a aggravé. Le contrat d'objectifs et de moyens signé en avril 2007 a fixé des objectifs très ambitieux au pôle France Télévisions en matière de passage au numérique, de développement de la haute définition et de la télévision mobile personnelle, laquelle va probablement constituer une nouvelle étape de la révolution technologique. Or il semble que certains surcoûts liés à ces évolutions n'aient pas été pris en compte dans le COM. Pouvez-vous, madame la ministre, nous apporter des précisions sur ce point ?

Ma deuxième question a trait au développement de synergies au sein du groupe France Télévisions. Quelle est l'approche du Gouvernement en la matière ? L'idée d'une fusion des chaînes publiques ou de la mutualisation de certains moyens est-elle toujours d'actualité ? Quels sont selon vous les progrès que l'on pourrait en attendre au sein du groupe ?

Par ailleurs, vous avez confié à deux spécialistes de l'audiovisuel, MM. David Kessler et Dominique Richard, notre excellent ancien collègue, une mission sur la réforme du régime de la contribution des chaînes de télévision à la production audiovisuelle. Quelles sont les hypothèses envisagées ? Une diminution du quota d'investissement dans les œuvres indépendantes ou un intéressement des chaînes aux œuvres qu'elles financent en font-ils partie ? Le champ des possibilités étant très large, avez-vous fourni un cahier des charges à MM. Kessler et Richard ?

Vous avez également évoqué une possible remise à plat des règles publicitaires applicables à l'audiovisuel, à l'occasion de la transposition de la nouvelle directive « Services de médias audiovisuels sans frontières ». Quelles sont les solutions privilégiées par votre ministère ? Est-ce celle d'une coupure supplémentaire dans les émissions de flux, au risque

de fragiliser encore plus le paysage audiovisuel français, sans oublier les possibles répercussions sur la presse écrite ? Est-ce celle d'un passage de l'heure glissante à l'heure d'horloge, mesure dont les évaluations présentées sont d'ailleurs très contestables ? N'est-il pas finalement quelque peu incohérent de financer un service public par la publicité alors que l'on attend qu'il affiche sa différence par rapport à des concurrents privés ?

Enfin, sujet qui fâche, la ressource provenant de la redevance n'est guère dynamique, c'est le moins que l'on puisse dire : la barre est fixée à 116 euros depuis 2004 alors que la moyenne européenne s'élève à plus de 195 euros, ce qui nous place au douzième rang parmi les treize pays que nous avons recensés sur ce point en Europe. Seule l'Italie se situe derrière nous, mais pour la raison évidente que les coupures publicitaires y sont permanentes sur les écrans de l'audiovisuel public. Alors que les économies obtenues grâce à la réforme de la redevance atteignent aujourd'hui leurs limites et que le remboursement des exonérations est plafonné, comment assurer un niveau suffisant de ressources publiques dans ces conditions ? Peut-on continuer à financer l'audiovisuel public dans un tel système mixte, redevance-publicité, sachant que les audiences baissent inexorablement du fait d'une forte concurrence et que les volumes publicitaires trouvent déjà leurs limites ? Si nous ne touchons pas à la redevance, le problème du financement de l'audiovisuel public se posera année après année. Il faut donc y apporter une véritable réponse, et je souhaite connaître, madame la ministre, votre position à cet égard.

Je reviendrai sur toutes ces observations en présentant un amendement destiné à redonner un peu de dynamisme à un débat qui, pour l'instant, en a, me semble-t-il, un peu manqué.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Vous avez finalement trouvé à poser des questions complémentaires à celles de M. le rapporteur spécial ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Didier Mathus, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. Madame la ministre, l'audiovisuel extérieur c'est comme les Galeries Lafayette : il s'y passe toujours quelque chose ! Moins d'un an après la création de France 24, le Président de la République a ainsi ouvert le chantier d'une réforme générale de l'audiovisuel extérieur directement pilotée depuis l'Élysée ; j'espère que vous aurez au moins votre mot à dire.

Mes questions porteront sur des enjeux aisément perceptibles, et, d'abord, sur l'enjeu budgétaire.

Les deux programmes qui concernent la commission sont à cet égard d'une disparité troublante : celui qui dépend des affaires étrangères est simplement reconduit quand celui dépendant du Premier ministre – France 24 – progresse de façon sensible. Cette disparité de traitement budgétaire reflète-t-elle un objectif bien précis ? D'autant qu'une autre anomalie peut être observée. En effet, la convention qui lie l'État à France 24 fait état d'un financement de 88,5 millions d'euros alors que 70 millions d'euros seulement sont inscrits. Je veux bien être naïf, mais il faudra combler la différence. Où le Gouvernement compte-t-il trouver ces 18,5 millions qui ne figurent pas actuellement dans le budget, mais qui ont été promis ?

Par ailleurs, il est très difficile aujourd'hui d'évaluer la réussite – ou le manque de réussite – de France 24, faute d'outil de mesure satisfaisant. Certes, son président est

dans son rôle lorsqu'il affirme que sa chaîne rencontre un triomphe. On peut tout de même s'interroger sur la pertinence de cette affirmation puisque l'on ne connaît pas le taux réel de pénétration de la chaîne.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Très juste !

M. Didier Mathus, *rapporteur pour avis*. Il me semblerait légitime que l'État se préoccupe d'évaluer son investissement dans France 24.

Pour en venir à l'actionnariat de la chaîne, on dénombre aujourd'hui deux actionnaires, puisque l'État, qui est le seul financeur, n'en est bizarrement pas un : France Télévisions et TF1. Alors que l'on peut, sans être méchant, qualifier ce dernier d'actionnaire dormant, il en va tout autrement de France Télévisions. Celle-ci est en effet mise à contribution pour l'ensemble de l'audiovisuel extérieur, puisqu'elle est actionnaire de tous les opérateurs – TV5 Monde, RFI et les autres –, sans avoir pratiquement aucune possibilité d'intervenir. Une telle structure d'actionnariat est extrêmement troublante, et le Parlement l'a dénoncé en son temps. Il serait temps aujourd'hui d'en faire le bilan et d'apporter une réponse à la question de l'utilité de TF1 dans le capital de France 24.

Plus globalement, madame la ministre, quelle est votre conception de la réforme à venir ? Des mutualisations ne seraient pas saugrenues, si l'on songe que France 24 maintient un correspondant permanent à Berlin alors que France Télévisions ou encore l'AFP disposent déjà de leur. Je ne suis pas sûr que cela soit vraiment raisonnable. Il faut, au contraire, rationaliser le réseau de correspondants des opérateurs français de l'audiovisuel extérieur, d'autant qu'un poste de correspondant permanent à l'étranger est extrêmement coûteux à maintenir dans certains pays. Un minimum de mutualisation dans ce domaine serait une preuve de bon sens. Ne pourrait-on s'orienter vers le modèle de la BBC et de la news factory, plate-forme de fabrique de l'information alimentant différents opérateurs ?

Alors que chacun sait que l'avenir de l'information et même de la télévision passe par l'Internet, le format d'information en continu de France 24 – le breaking news des Britanniques – est-il encore pertinent ? N'est-ce pas plutôt un modèle déjà un peu dépassé ? Avec un broadcast sinon condamné du moins en voie d'affaiblissement par rapport au support Internet, comment penser la réorganisation de l'audiovisuel extérieur ?

Le Parlement, en particulier l'Assemblée nationale, s'est beaucoup intéressé à ces questions depuis plusieurs années, notamment avec la mission conduite par François Rochebloine, qui a abouti au rapport de Christian Kert, ainsi qu'avec le récent rapport de François Rochebloine lui-même. Si l'unanimité n'était pas toujours réunie, au moins partageons-nous certains objectifs. Il serait légitime qu'aujourd'hui le Parlement soit également associé, d'une façon ou d'une autre, aux réflexions conduites en la matière.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. François Rochebloine, qui souhaite vous poser quelques questions complémentaires, madame la ministre.

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères*. Je m'interroge en effet à mon tour sur les 70 millions d'euros qui sont inscrits pour France 24 alors que 88,5 millions, ainsi que le rapporteur pour avis vient de l'indiquer, ont été promis dans le cadre de la convention de

partenariat. Pourquoi a-t-on seulement inscrit 70 millions d'euros alors que l'on sait que 88,5 millions d'euros seront attribués ?

Par ailleurs, madame la ministre, une dépêche de l'AFP a fait état la semaine dernière d'un rapport commandé par la direction de RFI, suggérant une fusion par étapes et en deux ans avec France 24. Il s'agit d'ailleurs de l'une des neuf propositions que la mission d'information de la commission des affaires étrangères sur l'organisation et le financement de l'audiovisuel extérieur avait formulées. Une telle fusion entre RFI et France 24 fait-elle partie des scénarii privilégiés par le Gouvernement ?

Enfin, parmi les opérateurs de l'audiovisuel extérieur, il ne faut pas sous-estimer l'importance de Canal France International, structure qui est adossée à France Télévisions. Or ce rattachement date de l'époque où CFI était un diffuseur, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Un adossement de CFI à l'Institut national de l'audiovisuel ne vous paraîtrait-il pas plus approprié ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Christine Albanel, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le président, mesdames, messieurs, parmi les nombreux sujets qui viennent d'être abordés se trouvent les principales questions que chacun se pose à propos de notre paysage audiovisuel.

M. Martin-Lalande s'est interrogé sur le financement de France Télévisions. À cet égard le monde souligne que le contrat d'objectifs et de moyens prévu pour notre audiovisuel public cette année est bon, puisqu'il aboutit à une augmentation du budget de France Télévisions de 3,6 %, ce qui est considérable. Certes, ce qui a été acté par le ministère de l'économie et des finances n'est jamais gagné. Pour autant, la situation, contrairement à l'impression que pouvait donner le débat qui s'est instauré avant l'été sur ce sujet, n'était pas celle d'une grande misère dont il fallait absolument sortir. En réalité, de longues négociations avaient abouti à ce contrat d'objectifs et de moyens qui, je le répète, est de bonne qualité.

Celui-ci, je le rappelle, prévoit, d'une part, encore qu'elles ne soient pas bien précisées, des obligations éditoriales, l'objectif étant d'accroître la dimension culturelle et l'identité des chaînes, si possible aux heures de grande écoute ; d'autre part, des objectifs de développement technologique, dont, évidemment, le virage vers la TNT et le passage à la haute définition ; enfin, des réformes de structures qui, là non plus, ne sont pas très précisées. Tout cela sera-t-il suffisant ? Aujourd'hui, nous n'avons pas de motif d'envisager des avenants.

Un problème d'ordre général se pose, il est vrai, à l'ensemble des chaînes en raison d'une certaine évolution de notre société. En effet, si toutes les audiences baissent, et pas seulement celle de France Télévisions, c'est parce que l'on assiste à un transfert, notamment de la publicité, vers Internet, avec tout ce que cela pose comme problème de financement. Il faudra faire le point pour savoir où en est le groupe. En tout cas, je n'ai pas été favorable aux demandes formulées au début de l'été, tendant à ajouter très vite par décret – ce qui était présenté comme une mesure plus facile à prendre – une coupure dans les émissions de flux. De même, aucune décision n'a été prise en faveur d'un ajustement de la redevance.

Si je n'étais pas favorable à la coupure, c'est parce que j'avais le sentiment qu'il se serait agi d'une mesure un peu isolée, probablement difficile à évaluer, qui ne paraissait pas à la hauteur des problèmes qui se posaient, et qui comportait un risque immédiat de déstabilisation de l'ensemble du secteur : les autres chaînes, la presse écrite, les radios, qui ont d'ailleurs tout de suite réagi.

Ce sont donc plusieurs chantiers qui doivent être ouverts pour notre audiovisuel public, le souhait étant que celui-ci soit plus conforme avec ce que l'on peut tous en attendre, qu'il prenne évidemment les virages technologiques nécessaires – par exemple celui de la télévision mobile personnelle, dont le financement n'est pas aujourd'hui prévu, ce qui est un point auquel il faudra être attentif –, et qu'il se saisisse du problème de ses structures et de ses moyens. Il faut que notre audiovisuel public ait les moyens de remplir ses missions.

Pour l'instant, seul un chantier a été réellement ouvert, celui des relations entre producteurs et diffuseurs, donc plus spécifiquement celui des décrets Tasca. Nous réfléchissons sur la forme que pourront prendre d'autres chantiers, en particulier celui du financement, ce qui touche à un autre chantier, celui de la publicité – j'y reviendrai – et ce qui pose la question de la redevance.

Je sais qu'il existe de fortes réticences à l'idée d'une augmentation de cette dernière. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Eh oui !

Mme la ministre de la culture et de la communication. M. Christian Kert a rappelé que notre redevance était particulièrement faible au regard de celle des autres pays. C'est évident si on le compare aux 204 euros de l'Allemagne et aux 200 de la Grande-Bretagne, mais aussi aux dépenses moyennes des foyers qui atteignent, par exemple pour les téléphones mobiles, 50 euros par mois.

Si l'on veut précisément une réforme de structure plus importante de l'audiovisuel public, ainsi que cela a été évoqué par les différents intervenants, il faut que des signaux soient donnés ; donc qu'un ajustement de la redevance puisse être envisagé en échange.

D'ores et déjà, des actions ont été entreprises pour que certaines fonctions support, telle la fonction juridique, soient regroupées au sein de la holding. On pourrait cependant aller beaucoup plus loin pour toutes les fonctions support, s'agissant en particulier des affaires financières, des ressources humaines, des systèmes informatiques et des achats. Sans parler de la mise en commun des moyens de production et des rédactions, sujet qui est toujours sensible, il faut, pour le reste, beaucoup plus avancer afin que la holding joue pleinement son rôle et que de meilleurs équilibres soient trouvés entre les chaînes, en particulier à la lumière des réflexions menées par les parlementaires, notamment sur l'audiovisuel extérieur, comme le rappelait M. Rochebloine.

L'équilibre entre la publicité et la redevance, qui est un peu une spécificité du système français, me semble un bon compromis. Certes, il y a Arte, et l'on peut discuter pour savoir s'il fallait ou non une chaîne strictement culturelle. D'aucuns, au moment de sa création, ont considéré – je me souviens que telle était la position de Bernard Pivot à l'époque – qu'elle allait en quelque sorte dispenser les grandes chaînes publiques de leurs obligations culturelles. Aujourd'hui, Arte marche et fait partie de notre paysage audiovisuel.

France Télévisions a pour caractéristique d'être un audiovisuel grand public de qualité, et le fait de s'adresser au plus grand nombre doit être revendiqué. Des réalisations comme Maupassant – que nous avons tous en tête – et *Guerre et Paix* font partie d'une programmation qui s'inscrit pleinement dans cet objectif. À cet égard, la publicité, qui est aussi une mesure de l'audience, n'est pas une mauvaise chose en soi. Elle participe à l'équilibre, qui nous est propre, de notre audiovisuel.

S'agissant du modèle multimédias, M. Martin-Lalande s'est demandé s'il fallait aujourd'hui disposer de grands groupes intégrant les différents supports. Pourquoi pas ? Ainsi que je le rappelais, différents chantiers, outre celui portant sur les décrets Tasca, vont être ouverts. Tel sera le cas pour la publicité, mais également pour la concentration, sujet, comme on le sait, extrêmement sensible. Dans ma lettre de mission, il m'est d'ailleurs demandé de proposer les réformes et les changements réglementaires nécessaires, à la fois pour permettre un soutien à la création – tâche qui est souvent oubliée alors qu'elle y figure expressément –, pour favoriser l'évolution et l'adaptation aux nouveaux paysages audiovisuels, et pour faire émerger de grands groupes.

Si cette dernière nécessité a été soulignée, c'est parce que si nous disposons de groupes de télécoms, dont la puissance de feu est considérable...

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial. Tant mieux !

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... et qui sont emblématiques de l'excellence française, on peut se demander si, dans le contexte concurrentiel qui est celui de la mondialisation, on n'a pas terriblement entravé le développement de nos groupes. C'est une question – à laquelle je n'ai pas de réponse à ce stade – qu'il faut se poser si l'on veut parvenir à la constitution de groupes plus puissants, dans le respect bien entendu du pluralisme : il ne s'agit évidemment pas de créer un mastodonte qui écraserait tout sur son passage, ce qui serait contraire aux objectifs visés, en particulier le soutien à la création.

Pour ce qui est des opérateurs de télécommunications, l'éventualité a été évoquée de les soumettre également à des obligations. Cela n'aurait rien de choquant, car dès l'instant qu'ils entrent sur les marchés pour faire la même chose que les télévisions, ils passent du statut de distributeur, comme aujourd'hui, à celui de diffuseur et d'opérateur. Ce serait même un atout financier pour la production et pour les créateurs : la réforme doit, en effet, se voir comme un tout. C'est un sujet en tout cas sur lequel il ne sera pas facile d'aboutir tant les groupes de pression sont, en ce domaine, actifs et passionnés.

Il faudrait parvenir à un équilibre, ce qui permettrait, si cela était acté au plus haut niveau, de donner, sans pour autant porter atteinte aux intérêts des grands groupes de télécoms qui sont aujourd'hui très dynamiques, un signal très favorable aux producteurs et aux créateurs. Ces derniers se posent en effet des questions concernant une évolution possible des décrets Tasca, qui prévoient que les deux tiers des commandes des chaînes vont aux producteurs indépendants. Il convient donc de les rassurer.

En la matière, un chantier a été confié à M. David Kessler, président de France Culture et très attentif aux problèmes de la création, et à M. Dominique Richard, grand spécialiste de ces questions et très heureux de participer à la réflexion. L'ouverture de ce chantier s'explique par le fait qu'au fil de nos rencontres et de nos entretiens, le système est apparu comme étant un petit peu figé. Certes, il y a eu des mesures

favorables à la production indépendante, mais les diffuseurs ne sont pas propriétaires de ce qu'ils commandent, et ils sont parfois tentés de garder sous le coude les productions en question. Les œuvres circulent donc très peu et les deuxièmes diffusions sont rares, pour ne pas dire inexistantes. L'idée, en favorisant la respiration du système, est justement de favoriser une meilleure diffusion des œuvres.

Dans cette philosophie dans laquelle il s'inscrit – à savoir la défense active de la création –, M. Martin-Lalande a également évoqué la question du piratage. La mission confiée à Denis Olivennes y travaille, et les premiers rapports d'étape sont intéressants puisque les positions entre les secteurs du cinéma et de la musique semblent se rapprocher, ce qui paraissait impossible voilà quelques mois. Il apparaît que des systèmes de filtrage existent, qui permettent de savoir ce qui se passe, sans pour autant demander aux fournisseurs d'accès à Internet de se transformer en policiers armés de foudres. Une fois que la mission aura rendu ses conclusions, certainement fin novembre, il faudra étudier ce qu'il est possible de faire, notamment par la voie de la contractualisation, afin de favoriser l'offre légale et de créer un cadre plus dissuasif pour les pirates, sujet essentiel pour les créateurs.

Il a été beaucoup question de l'audiovisuel extérieur dans les interventions des rapporteurs. C'est un débat ancien : je me souviens de réunions en 1996, alors que j'étais conseillère culturelle à l'Élysée, où l'on entendait déjà dire que l'on ne pouvait continuer comme cela avec l'audiovisuel extérieur. On ne peut pas dire que le paysage, avec l'apparition de France 24, se soit entre-temps simplifié ! M. Bernard Kouchner et moi-même avons en tout cas reçu comme objectif, dans nos lettres de mission, de transformer l'audiovisuel extérieur et de donner plus de cohérence à un système qui, s'il représente à peu près 300 millions d'euros – ce qui nous situe à une place qui n'est pas si mauvaise par rapport aux autres pays –, conduit à un certain émiettement, ce qui ne donne pas l'impression de quelque chose qui fonctionne très bien. Un groupe de travail sur cette question se réunit, il est vrai, à l'Élysée, autour de M. Georges-Marc Bénéamou. Il procède à des auditions, ce qui lui a permis d'entendre de nombreux parlementaires. Les ministères des affaires étrangères et de la culture participent activement à la réflexion et sont très présents dans le processus.

Le sujet n'est pas simple, et l'on voit bien d'ailleurs, en se rendant sur place, les points forts des uns et des autres. TV5 a ainsi un très bon réseau de diffusion et de distribution – on s'en rend compte lorsque l'on voyage dans le monde – et l'image d'une chaîne francophone. Cela signifie qu'il ne faut pas faire d'annonce imprudente de nature à blesser ou à affoler nos partenaires francophones, sachant toutefois que, s'ils participent pour très peu, ils doivent accepter les évolutions voulues par l'actionnaire qui assume une immense part du financement.

Quant à France 24, sa situation, ainsi que M. Mathus l'a justement observé, ne nous est pas exactement connue, faute de pouvoir disposer d'éléments de comparaison précis. N'oublions pas toutefois qu'il s'agit d'une chaîne très jeune.

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Elle a un an, en effet !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Elle travaille avec dynamisme et enthousiasme, et sa structure permet beaucoup de souplesse, à l'image de ses équipes dont les membres partent simplement avec une petite caméra sur l'épaule. Bien sûr, les émissions de plateau sont nombreuses, mais c'est parce que c'est ce qui coûte le moins cher. Le vrai problème de la chaîne est qu'elle est assez peu

visible. La logique voudrait donc que l'on rapproche les deux. Cependant, une fusion n'est jamais facile à réaliser. Quant à l'actionnariat de France 24, on peut se demander si TF1 a vocation à y rester. Il est vrai également que France Télévisions est un partenaire complètement passif, ce qui ne laisse pas d'étonner puisqu'elle est à l'origine d'une part de la ressource de France 24 ; et elle devrait donc y jouer un rôle plus actif.

Différentes hypothèses sont envisagées, notamment la constitution d'une holding dirigée par une personnalité capable de « faire en marchant », de faire évoluer les choses. Aujourd'hui, rien n'est encore décidé, faute de plan très précis, car les problèmes sont multiples. En effet, s'ils ont pu paraître simples au début, ils se révèlent compliqués à résoudre ; tous ceux qui se sont penchés sur ces questions le savent. Il en va ainsi notamment de celle des statuts.

Lorsque M. Rochebloine évoque la possibilité d'une fusion entre France 24 et RFI, l'idée peut paraître séduisante, mais il faut savoir que les statuts sont très différents et que RFI n'a même pas de contrat d'objectifs et de moyens. Cela est si flagrant que tout le monde fait preuve d'un peu de commisération envers elle, reconnaissant, d'un côté, qu'elle ne marche pas très bien, mais, de l'autre, que ses moyens sont, il est vrai, un petit peu limités, sans oublier que, par rapport aux autres chaînes, elle ne dispose pas d'un statut de droit commun.

C'est donc une excellente chose qu'un contrat d'objectifs et de moyens soit discuté à l'heure actuelle. RFI joue en effet, un rôle très utile pour la francophonie, notamment en Afrique. En revanche, on peut s'interroger sur sa présence en différents points d'Europe et sur le nombre de langues de diffusion. À titre d'exemple, est-il utile de disposer d'une rédaction en serbo-croate ? Ce n'est pas évident. Le contrat d'objectifs et de moyens permettra peut-être d'y voir plus clair et, ensuite, de faire entrer RFI dans le projet, étape qui, aujourd'hui, serait très difficile à réaliser.

CFI est une petite structure, et la question de son adossement à l'INA mérite d'être posée. Il y aurait là une certaine logique à un moment où l'INA a accru ses missions, mais je m'exprime à titre personnel, car la décision n'a pas été prise.

S'agissant toujours de l'audiovisuel extérieur, M. Mathus a évoqué le modèle de la BBC. Celui-ci est présent dans notre audiovisuel public puisque l'idée très intéressante de banque de données existe déjà à Radio France, où la plateforme France Info sert de banque de données sur Internet. En même temps, l'écueil serait de ressusciter l'ORTF. Les chaînes que nous avons créées ont maintenant des personnalités assez tranchées et, à ce stade, une holding serait certainement la plus raisonnable des possibilités envisageables. Nous verrons la décision que le Président de la République prendra.

Pour ce qui est de l'audiovisuel public, la question d'une fusion a bien été évoquée. Il avait même été envisagé, par certains responsables, de faire passer un amendement à la sauvette, ce qui paraissait peu raisonnable eu égard à un point essentiel de la loi de 1986 qui mérite amplement un débat au Parlement. À titre personnel, je crois que si l'on regroupe dans une holding toutes les fonctions support et que l'on travaille avec les personnels sur la formation et sur la mobilité, on sera sur la bonne voie. Décider la fusion ferait tomber la convention collective, ce qui impliquerait une renégociation très longue qui pourrait durer environ dix-huit mois. Il n'est rien d'impossible à envisager dans cette période de réflexion, mais il faut en tout état de cause conserver la personnalité des chaînes. Les Français sont en

effet profondément attachés à notre grande chaîne régionale et, plus généralement – toutes les enquêtes le montrent –, aux structures actuelles de notre audiovisuel public. La prudence s'impose donc.

Je reviens sur le financement de France 24.

Le contrat de partenariat prévoyait 88,5 millions d'euros. Après les discussions budgétaires, où le souci d'économies est constant, les crédits s'élevaient à 70 millions d'euros. Les 18,5 millions d'euros de différence ont été promis en gestion au cours de l'année 2008.

M. Pierre-Christophe Baguet. D'où viendront-ils ?

M. Jean-Paul Lecoq. Des impôts, après les municipales !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ils viendront en gestion. Je ne peux vous en dire plus, monsieur Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Qu'est-ce que cela signifie, « en gestion » ? Est-ce que vous comprenez, monsieur le président ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* Pas vraiment !

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères.* D'un côté, madame la ministre, il y a la rigueur, avec une diminution en euros constants, et, de l'autre, une augmentation importante par respect de la convention.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Cela dépend de la façon dont on voit la chose : soit on se place dans le cadre du respect de la convention – ce qui a été mon cas, et c'est pourquoi j'ai défendu les 88,5 millions d'euros –, soit on fait valoir que France 24 est une structure un peu opaque, notamment en termes d'audience. Il faut cependant savoir que si on l'empêche de se développer en ne tenant pas les engagements pris, France 24 ne pourra réaliser ni ses projets en langue arabe ni, surtout, son ambition de contrebalancer Al-Jazira.

M. Pierre-Christophe Baguet. Ils n'ont pas les mêmes moyens !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ils n'ont pas les mêmes sources de financement, en effet.

Les deux points de vue se sont en tout cas exprimés, et le Premier ministre a bien pris un engagement sur ces 18,5 millions.

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères.* Il est normal de respecter les engagements de la convention, mais je m'interroge sur le maintien des crédits en euros constants. Celui-ci équivaut, en effet, à une diminution, ce qui signifie que l'on met peut-être France 24 en difficulté, ce qui est un peu difficile à comprendre.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Alain de Pouzilhac en a évidemment profité pour se plaindre qu'on l'empêchait de développer sa chaîne. Il a cependant été rassuré par l'arbitrage – dont je me fais simplement l'écho – qui a été rendu sur les 88,5 millions d'euros.

M. Pierre-Christophe Baguet. On est content pour lui qu'il ait été rassuré !

Mme la ministre de la culture et de la communication. M. Martin-Lalande a posé une question sur l'AFP. Le soutien à l'agence, avec tout ce que celle-ci représente, constitue pour nous un enjeu considérable. Nous sommes

en train de négocier son contrat d'objectifs et de moyens dans lequel figureront des investissements stratégiques à hauteur de 20 millions d'euros.

Pour ce qui est de la presse écrite, M. Kert, notamment, a souligné les efforts entrepris en sa faveur. L'État s'est ainsi engagé à porter de 8 à 12 millions les crédits destinés aux NMPP dans le plan « Défi 2010 », le budget des aides directes à la presse augmentant pour sa part de près de 6 %. De même, l'opérateur Arnaud Lagardère s'est engagé à investir afin de moderniser tout le système de distribution.

À cet égard, les gratuits disposent d'un grand atout, je veux parler de ces journaux dont la presse écrite a su se saisir puisque nombre de groupes de la PQR ont maintenant leur propre gratuit.

M. Michel Françaix. Ils ont été obligés de suivre.

M. Marcel Rogemont. Pour ne pas mourir !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je ne dis pas non plus que le gratuit était l'un de leurs rêves secrets. Simplement, ils ont su réagir, dans ce domaine comme dans celui de l'Internet.

Le grand atout des gratuits tient à la multiplicité des points de distribution. C'est un enjeu essentiel, au même titre que le portage, auquel nous réfléchissons pour en favoriser le développement. De même, il nous faut, s'agissant des enjeux postaux, anticiper l'échéance des conventions. Un médiateur sera certainement nommé à cet effet afin de conforter les liens entre La Poste et la presse en ce qui concerne, justement, la distribution. Bien entendu, l'aide à la modernisation concerne non seulement les supports papier, comme le soulignait à juste titre M. Martin-Lalande, mais également les investissements sur les autres médias, ce qui pose notamment le problème des droits d'auteur, les journalistes demandant en quelque sorte à être rémunérés deux fois. C'est là un sujet très sensible pour les patrons de presse.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Permettez-moi à ce stade, madame la ministre, de donner la parole à M. le rapporteur spécial qui semble avoir quelques précisions à vous demander.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial. S'agissant en effet de l'éventualité d'un groupe multimédias public, vous parlez, madame la ministre, de prudence. Cela signifie donc que rien n'est exclu, mais que rien non plus n'est tranché ni pour l'audiovisuel extérieur ni pour l'audiovisuel « intérieur ».

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Le confirmez-vous, madame la ministre ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. Pour l'audiovisuel extérieur, la question n'est en effet pas tranchée. Comme je le soulignais en rappelant les discussions de 1996, elle n'est pas simple, et les « y'a qu'à » « faut qu'on » ne suffisent pas pour la régler. On le constate d'ailleurs dans les échanges que l'on peut également avoir sur ce sujet tant au Conseil des ministres européen que dans les contacts internationaux, par exemple avec le Canada.

Les philosophies mêmes des chaînes ne sont pas les mêmes. Tandis que l'une est francophone, l'autre se veut, selon la définition d'Alain de Pouzilhac, francophile, c'est-à-dire qu'elle veut faire aimer la France, y compris éventuellement en anglais ou en arabe. Une solution serait de

s'orienter, dans les mois qui viennent, vers la création d'une holding puis, dans un deuxième temps, d'y associer RFI, mais c'est un process qui sera très long.

Pour l'audiovisuel public, des orientations ont été données, mais nous allons travailler sur des réformes de structures. Jusqu'où faut-il aller ? Les rapports déjà publiés, ainsi qu'un audit qu'il nous faudra lancer, pourront nous aider à le savoir. À ce stade, il s'agit de renforcer la holding, de conforter les chaînes dans leur identité, d'accorder plus de moyens peut-être, grâce à un peu plus de publicité. Si un chantier a été ouvert sur ce dernier point, c'est aussi parce que, sur les 36 milliards d'investissements publicitaires en France, 11 milliards vont vers les médias et que tout le reste va vers le hors médias, ce qui, là également, constitue une situation particulière par rapport aux autres pays. Alors que les mailings ou encore les affiches ne sont pas, en ces temps de Grenelle de l'environnement, forcément à encourager, il nous faut nous interroger sur les moyens d'accroître la part de publicité des médias, donc leurs moyens.

Il ne s'agit pas d'imposer des coupures publicitaires à tout bout de champ, mais il convient de bien tout étudier, y compris la problématique de l'heure d'horloge et de l'heure glissante dont il a été fait état. Il y a bien une spécificité de l'audiovisuel public et, s'il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, au moins pourrait-il y avoir sans doute un peu plus de publicité.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial. Quelle est la position du Gouvernement sur l'indexation de la redevance sur les prix ? Il conviendrait, en effet, de faire évoluer son montant en fonction de l'indice des prix si l'on ne veut pas que le retard pris en ce domaine s'aggrave. Or, les 3,5 % prévus dans le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions seront difficiles à tenir si le montant de la redevance n'évolue pas chaque année.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de la culture et de la communication. À titre personnel, j'ai défendu, ainsi que la presse s'en est fait l'écho, l'idée d'un ajustement. Si l'on se situe d'ailleurs dans le contexte d'une réforme plus marquée de l'audiovisuel public, il serait légitime d'augmenter le produit de la redevance, sans que l'effort soit pour autant considérable. Je rappelais que l'on consacre en moyenne 50 euros par mois à la téléphonie mobile : ce dont nous parlons pour la redevance correspondrait probablement à 2 euros par an. Même si toute mesure en la matière a une charge symbolique, cette augmentation reste tout de même minime, pour un rapport qui, au final, est considérable. Quant à savoir s'il doit y avoir une indexation directe, c'est un choix qui, *a priori*, n'a pas l'approbation du Président de la République.

M. Michel Françaix. Il peut évoluer.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial. Puisque l'État s'est engagé, dans le contrat d'objectifs et de moyens, à augmenter de 3,5 % chaque année les crédits de France Télévisions, il lui faut être logique avec lui-même et drainer les ressources nécessaires. Le principe de l'indexation ayant en effet été accepté par l'État, ce qui donne d'ailleurs, à ce contrat comme aux autres, la visibilité qui est indispensable

à nos entreprises de l'audiovisuel, il ne serait pas illogique que cet engagement se traduise également au niveau de la ressource principale, c'est-à-dire la redevance. C'est d'ailleurs ce que je propose pour 2009 par amendement puisque, pour 2008, nous avons un engagement du Président.

S'agissant de l'audiovisuel extérieur, il me semble paradoxal d'engager la négociation du contrat d'objectifs et de moyens de RFI sans savoir comment elle s'inscrira dans le cadre de l'harmonisation de l'ensemble du secteur. Alors que le futur contrat d'objectifs et de moyens devrait être la traduction de la stratégie de l'audiovisuel extérieur, il est négocié sans que, si je puis dire, le décor général soit planté.

S'agissant de France 24, vous avez indiqué que les 18,5 millions d'euros de crédits de différence viendront en gestion. D'où proviendront-ils ? S'agira-t-il d'annulations de crédits du budget du Premier ministre, ou ce financement de France 24 sera-t-il prélevé sur d'autres budgets – et, si tel est le cas, lesquels ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nos deux rapporteurs pour avis souhaitent également approfondir certaines de leurs questions, madame la ministre.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis*. J'ai cru comprendre, madame la ministre, que vous ne refuseriez pas un peu de publicité supplémentaire. Je suis moi-même très favorable à la publicité, sauf que, à chaque fois que l'on autorise l'audiovisuel public à diffuser un peu plus de publicité, on atteint par contrecoup le marché publicitaire des médias privés.

M. Henri Nayrou. Eh oui !

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis*. Comme le disait Marguerite Yourcenar, « il faut choisir duquel des deux on veut se faire haïr » : il faut donc trancher. Selon moi, si l'on souhaite trouver un équilibre, il convient de freiner la publicité sur le support télévisuel public.

M. Michel Françaix. Vous progressez !

M. Pierre-Christophe Baguet. Il a toujours été cohérent et tenu le même discours !

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis*. Ma position n'a jamais varié, mais je suis toujours à la recherche d'autres ressources, d'autant que je n'oublie pas non plus l'impact qu'aurait sur la presse un déséquilibre en matière de publicité. Je considère, en outre, qu'augmenter la part de publicité de l'audiovisuel public reviendrait à faire ressembler de plus en plus les écrans publics aux écrans privés. Or, avec l'audiovisuel public, c'est aussi une identité publique que nous défendons.

Vous n'avez pas évoqué, madame la ministre, le virage éditorial de France Télévisions, mais je sais que vous y êtes favorable, car cela signifie qu'il y aura plus de culture. En tout cas, il faut continuer à aider massivement l'audiovisuel public afin qu'il ressemble le moins possible à l'audiovisuel privé. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à pérenniser les deux familles de l'audiovisuel en France.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Didier Mathus, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. Je suis frappé de voir combien, en matière d'audiovisuel extérieur, on continue, dans le débat

sur la holding, d'une part, à se référer au mythe de la BBC, oubliant au passage que BBC1 est certainement l'une des chaînes les plus médiocres qui soit en Europe, et, d'autre part, à oublier France Télévisions. On s'acharne donc à créer une marque qui existe déjà – France Télévisions – au lieu de globaliser les capacités dont dispose celle-ci en matière de production d'informations.

S'agissant de TV5 Monde, le débat est très centré sur l'information alors que la demande de « France » à l'étranger porte bien davantage sur les programmes, c'est-à-dire sur la culture française. On devrait donc plutôt s'interroger sur les moyens de renforcer TV5 Monde en matière de programmes.

Je me demandais tout à l'heure si le format *breaking news* – celui des années 90 avec CNN et la guerre en Irak – était adapté à la demande. Est-ce vraiment de cela dont on a besoin aujourd'hui ? Je n'en suis pas convaincu.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. Je comprends la passion, que je partage, qui s'exprime en faveur de l'identité et de la vitalité des chaînes publiques. Je rejoins donc l'avis de Mme la ministre selon lequel des signaux doivent être émis afin de favoriser l'évolution structurelle de l'audiovisuel public. Pour le moment cependant, aucune recherche de synergies n'a été lancée. Au moment où la commission Attali remet en question tous les secteurs protégés, lesquels peuvent faire payer cher leurs services aux autres secteurs, il faut prendre garde de ne pas adopter des orientations contradictoires.

Madame la ministre, l'extinction définitive de l'analogique en 2011 libérera des fréquences pour les chaînes hertziennes. Avant que la commission n'engage des auditions à ce sujet, j'aimerais savoir quel est, selon vous, l'équilibre souhaitable en la matière entre chaînes audiovisuelles et opérateurs de téléphonie mobile, étant entendu qu'en termes de compétitivité et d'égalité des chances, il nous faut mieux couvrir le territoire en ADSL.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Pour l'ADSL, la couverture du territoire est acquise !

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. Pas partout, malheureusement !

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. À 98,8 % !

M. René Couanau. C'est une question importante !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Avant que vous n'apportiez une réponse au président Pierre Méhaignerie, permettez-moi, madame la ministre, de vous rappeler que deux questions sont restées sans réponse, celle du rapporteur spécial sur le service minimum et celle de M. Christian Kert sur le champ des annonceurs autorisés sur Radio France.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Le contrat d'objectifs et de moyens de RFI, au sujet duquel M. Martin-Lalande a émis quelques doutes, permettra de préciser ses missions. Il n'est pas gênant de le négocier tout en poursuivant la réflexion sur la future configuration de l'audiovisuel extérieur. Il y a tout à gagner à identifier les zones géographiques où RFI peut avoir le plus d'impact, les actions qu'il vaudrait mieux, au contraire, restreindre et les équilibres qu'il serait souhaitable d'atteindre. Cela n'est

pas contradictoire : il est inutile d'attendre la création, le cas échéant, d'une holding pour commencer à y travailler. RFI souffre depuis trop longtemps de l'absence de COM et semble mise à l'écart de toute volonté politique.

La redevance, vous le savez, n'est pas en débat cette année puisque la question a été réglée. Cela étant, je ne méconnais pas les questions soulevées par le président Méhaignerie. Nous nous situons dans une logique d'échanges et d'engagements réciproques formalisée par le contrat d'objectifs et de moyens, lequel prévoit une augmentation de la redevance à hauteur de 3,5 % cette année et de 3 % les années suivantes. Il apparaît de surcroît que la redevance donne un meilleur produit, ce dont je me félicite. Certes, les chaînes devront développer leurs ressources propres, mais un ajustement me semble indispensable pour tenir ces engagements réciproques.

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis*. Très bien !

Mme la ministre de la culture et de la communication. À ce propos, M. Mathus a raison d'estimer que la BBC – 23 000 salariés ! – n'est pas la panacée en matière de gestion. Nous pouvons néanmoins nous en inspirer sur certains points.

Le principe du service minimum dans l'audiovisuel public n'est pas à l'ordre du jour. Ce n'était pas l'objet de la loi sur la continuité du service public dans les transports terrestres, et, pour l'heure, le principe n'en a pas été retenu par le Président de la République.

Je ne puis vous répondre sur l'origine des ressources supplémentaires de France 24, monsieur Martin-Lalande, mais l'engagement qui a été pris a rassuré M. Alain de Pouzilac comme il m'a rassuré.

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères*. Il faudra veiller à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Mme la ministre de la culture et de la communication. En effet.

Par ailleurs M. Kert a raison d'insister sur l'équilibre publicitaire. La proportion de huit minutes par heures, qui prévaut actuellement dans le service public ne doit pas être modifiée à un moment où l'on veut précisément renforcer l'engagement culturel et l'identité des chaînes.

M. Michel Françaix. Vous avez donc conscience du problème !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ô combien ! La question d'une modification en ce qui concerne les émissions de flux – jeux, etc. – peut certes entrer dans la réflexion générale qui s'amorce et qui aboutira au début de 2008, mais les fondamentaux de la place de la publicité dans l'audiovisuel public ne doivent connaître que des évolutions minimales. D'une manière générale, il conviendra de s'interroger sur la place du hors-médias dans notre pays. Comment la publicité peut-elle repartir en direction des médias, y compris la presse écrite et les radios ? Lorsque la grande distribution a eu l'autorisation de faire de la publicité à la télévision, les autres médias ont connu un nouveau recul de leurs recettes publicitaires. En tout état de cause, le problème est complexe.

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis*. Ne pourrait-on avoir davantage de publicité pour le chocolat que pour les mutuelles sur Radio France ? (*Sourires.*)

Mme la ministre de la culture et de la communication. Il serait en effet souhaitable d'ouvrir la publicité sur Radio France à d'autres produits.

M. Didier Mathus a souligné la forte demande de programmes français de qualité à l'étranger. Il a raison et une réflexion doit être menée pour que France Télévisions soit un acteur plus actif, ne se contentant pas de recycler de vieux programmes. La demande de programmes est largement aussi forte que la demande d'information. TV5 Monde relève-t-elle d'un modèle qui date ? Faut-il regrouper toute l'offre dans une seule chaîne ? Y a-t-il, par exemple, la place pour deux chaînes satellitaires ? Ces questions ne sont pas tranchées et les choix en la matière sont lourds.

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères*. TV5 a tout de même beaucoup évolué grâce à Serge Adda, dont l'action a été remarquable.

Mme la ministre de la culture et de la communication. C'est vrai.

M. le président Méhaignerie m'a interrogée sur l'extinction de l'analogique en 2011 et sur les nouvelles ressources qui devraient en résulter pour nos chaînes.

S'agissant du dividende numérique, la position du Gouvernement n'est nullement de défendre aveuglément l'audiovisuel contre les télécommunications : il importe de ne prendre aucune décision hâtive, car nous ne connaissons ni le montant ni le périmètre de ce dividende, ni même exactement les modalités du passage de l'analogique au numérique. Il ne faut rien préempter avant d'en savoir plus.

Le développement des télécommunications, dont l'importance économique est considérable, ne doit cependant pas freiner celui de l'audiovisuel. Ce n'est pas « modernité » contre « ringardise » : la modernité est des deux côtés. Pour l'audiovisuel, la haute définition, la TNT, la télévision mobile personnelle – TMP – sont de grands enjeux d'avenir qui touchent aussi à la création, avec de nouvelles demandes de programmes et de formats. La TMP, par exemple, doit pouvoir atteindre la grande majorité de la population pour être un succès. Le numérique constitue également une révolution pour les radios, qui pourront offrir quantité de possibilités nouvelles. Chacun veut en être, y compris les radios associatives.

M. Michel Françaix. Elles le méritent bien !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Elles accomplissent en effet un travail considérable. Le fonds de soutien à l'expression radiophonique permettra au demeurant d'orienter des crédits dans cette direction.

Au total, le Gouvernement est ouvert en ce qui concerne le dividende numérique. Il n'est pas question d'établir une chasse gardée, mais ne prenons pas de décision avant d'avoir tous les éléments en main. Dans les deux secteurs, les enjeux sont considérables.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Sans abandonner la courtoisie qui prévaut dans nos échanges, je crains d'avoir à vous questionner de façon un peu plus ferme sur quelques points, madame la ministre.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Ce n'est pas très gentil pour les orateurs précédents. (*Sourires.*)

M. Michel Françaix. Nous partageons, à quelques nuances près, les bonnes intentions que vous avez affichées. En revanche, nous ne pouvons être d'accord sur le diagnostic que vous établissez de la situation actuelle. Celle-ci exige autre chose que des paroles aimables, un peu de saupoudrage et quelques avancées. Le service public de l'audiovisuel va-t-il aussi bien qu'on le pense ? Et qu'en est-il de la presse ?

Le Président de la République ayant parlé de « rupture », je m'étais pris à rêver d'un budget de rupture tenant compte des importantes évolutions en cours. Or celui que vous nous présentez ne montre aucun changement, aucune remise à plat. Il traduit une vision particulièrement suiviste, pleine de bonnes intentions mais ne s'accompagnant d'aucune réalisation concrète. On ne peut réaffirmer ainsi la mission culturelle des chaînes publiques tout en reportant à l'année prochaine la question du renforcement de leurs moyens.

Le renouveau de la ligne éditoriale de France Télévisions est engagé. Il est faux de dire que le service public fait aujourd'hui la même télévision que les chaînes privées. Cependant, dès lors que le Président de la République souhaite que l'on diffuse un peu plus d'opéras, que l'on s'appête à diffuser une pièce de Sacha Guitry à vingt heures trente, que l'on pourra bientôt voir sur France 2 un nouveau feuilleton adapté de *Guerre et Paix*, on sait bien que l'audience en prendra un coup, du moins au début, et que les recettes publicitaires s'en ressentiront. Or, si cette politique ne s'inscrit pas dans la durée, elle ne servira à rien.

Au cours des trois derniers mois, la perte de recettes publicitaires pour France 2 a été considérable. Il faut prendre en compte cette difficulté dans les budgets présentés en acceptant que la part de revenus issus de la publicité diminue et que la part de la redevance augmente. Si l'on veut plus de publicité parce que l'on refuse d'augmenter la redevance, il faut alors faire baisser le niveau des chaînes publiques. Il est trop facile d'affirmer qu'une fois fixée la répartition des recettes entre redevance et publicité tout ira bien !

L'audience du service public baisse, pour beaucoup à cause de la TNT, je vous l'accorde, et les autres chaînes subissent aussi le phénomène : la remontée récente de TF1 n'est sans doute due qu'à la coupe du monde de rugby et M6 a perdu beaucoup plus que France 2 ou France 3. En revanche, on a plaisir à constater que France 5 et Arte continuent de progresser.

Comment poursuivre l'effort ? Comment favoriser la création audiovisuelle française ? Comment contribuer à la montée en puissance de France 4 ? Comment tenir compte, maintenant que France 5 diffuse en continu, du coût élevé de la grille de soirée de cette chaîne ? Comment poursuivre la mise en valeur des programmes culturels à des heures d'écoute significatives ? Comment améliorer la politique du sous-titrage à destination du public malentendant ? Comment étendre la diffusion de la TNT ? Comment lancer les expérimentations en matière de télévision mobile personnelle ? Comment déployer la stratégie de haute définition d'Arte ?

Toutes ces questions, vous les posez, mais un surplus de ressources est indispensable pour éditer en DVD, pour vendre en vidéo à la demande, pour produire davantage en haute définition, pour accompagner les nouvelles pratiques culturelles de consommation des images – notamment le téléchargement –, pour investir dans les programmes afin d'éviter l'uniformisation bien-pensante...

Il ne s'agit pas de dire du mal de la télévision privée : celle-ci est utile pour passer le temps, tandis que le service public devrait être utile, selon moi, pour comprendre le temps. Cela suppose de donner davantage d'importance à certaines thématiques, notamment en direction des jeunes. Vous pourriez commencer par supprimer la publicité pour les chewing-gums et les bonbons autour des émissions destinées à la jeunesse et compenser cette perte par la redevance.

Sans revenir sur la politique audiovisuelle extérieure, qualifiée de « meccano abracadabrante » par un conseiller du Président de la République, je me contenterai de demander une réflexion sur la façon dont l'AFP peut être mise à contribution. Les bureaux de l'Agence se vident un peu partout dans le monde. Ne pourraient-ils être utilisés par France 25, TV5 ou RFI ?

Enfin, madame la ministre, puisque nous avons confiance en vous, nous n'aimerions pas que les projets en ce domaine soient uniquement pilotés par un conseiller spécial de l'Élysée, sur injonction présidentielle. Je préfère travailler avec vous ici, au Parlement !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* Il est temps de conclure, monsieur Françaix.

M. Michel Françaix. Je terminerai par quelques observations sur la presse, monsieur le président.

L'état dans lequel se trouve la presse quotidienne d'information est bien connu : baisse constante des recettes publicitaires, coûts de production qui restent trop élevés, insuffisance du nombre des points de vente et de la rémunération des kiosquiers, dématérialisation de la diffusion : 20 minutes a dépassé *L'Équipe* et *Métro* a distancé *Le Parisien*. À l'insolente bonne santé des gratuits répond la crise sans fin de la presse quotidienne payante.

Or, au lieu de mettre le paquet sur les aides directes, vous continuez de privilégier un système qui subventionne à l'aveugle toutes les formes de presse, soutenant indifféremment un mensuel sur les yachts et un quotidien en difficulté. Avec 10 % d'aides directes, la France est un des pays où les aides à la presse sont les plus importantes mais aussi les moins efficaces. Il convient donc de les réorienter et pas forcément vers la presse magazine, où la loi du marché peut l'emporter. Quotidiens indépendants en crise, journaux fabriqués sans journalistes, gratuits récupérant la grande part de la masse publicitaire, rédactions placées sous le contrôle d'actionnaires – marchands d'armes ou de béton, financiers – peu concernés par le rôle démocratique de la presse, telle est la situation.

Madame la ministre, j'aimerais que, l'année prochaine, ce débat ne soit pas, une nouvelle fois, une discussion sympathique au cours de laquelle nous constaterions que les problèmes ont perduré et qu'aucune mesure n'a été prise. En tout cas, ce projet de budget pour 2008 ne répond certainement pas à vos bonnes intentions.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* La parole est à M. Élie Aboud.

M. Élie Aboud. Madame la ministre, les actions en faveur de la presse peuvent porter sur la distribution et sur la fabrication, mais il est aussi prévu une aide aux projets innovants. Comme définissez-vous un projet innovant ? Une part de subjectivité ne risque-t-elle pas d'entrer dans une telle définition ?

D'autre part, un taux de répartition a-t-il été prévu entre la presse nationale et la presse régionale ou départementale ? Les volumes accordés sont-ils fonction de ces projets innovants ?

Enfin, comme l'a noté M. Françaix, le mécanisme des aides indirectes est aberrant. La TVA sur les supports papier est fixée à 2,10 % et celle sur les publications en ligne s'élève à 19,6 %, alors que l'édition électronique est aujourd'hui indissociable de l'édition sur papier. Où en est la réflexion avec nos partenaires européens sur ce sujet ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Je souscris pleinement à l'intervention de M. Michel Françaix.

Madame la ministre, je suis surpris que vous ne puissiez pas répondre sur ces 18 millions, au mépris de la transparence budgétaire. Peut-être faut-il vous laisser un délai, mais il s'agit tout de même de plus de 20 % du budget prévu pour France 24.

Je me réjouis en revanche que vous ne répondiez pas à la provocation qui vous a été faite au sujet du service minimum. En quoi une grève sur une chaîne de télévision ou une station de radio du service public empêcherait les gens d'aller travailler ou les « prendrait en otage », à une époque où le monopole n'existe plus et où la TNT offre un large choix de chaînes ?

S'agissant de l'AFP, si le souci d'économie qui conduit à parler de mutualisation est légitime, il ne faut pas qu'il s'exerce au détriment du souci d'éthique et d'indépendance. Ce n'est pas par hasard que l'on associe partout dans le monde l'AFP à ces valeurs : elle a gagné sa compétence au fil des décennies. Il ne faudrait pas casser son indépendance au nom du « tout économique ».

L'Humanité, que je feuilletais pendant votre intervention, conserve un intérêt dans le débat politique. Je m'associe donc aux observations des orateurs précédents sur la révision des aides à la presse écrite. Les outils du débat politique en France doivent être maintenus.

Ce matin, le jeune député que je suis a eu l'impression d'entendre une animatrice de groupe de travail sur l'audiovisuel plutôt qu'une ministre capable d'assumer des choix et des positions. Vous vous en êtes plusieurs fois remise aux choix futurs du Président de la République. J'ose espérer que cela ne reflète pas une dérive de la démocratie.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Pierre Morange.

M. Pierre Morange. Pardonnez cette question de Bétotien, madame la ministre : une réflexion est-elle engagée sur la pertinence des moyens financiers alloués à Arte eu égard à son audience et en comparaison avec ceux d'autres chaînes publiques ? Je n'ignore pas le cadre franco-allemand très spécifique dans lequel s'inscrit ce financement, mais j'ai cru comprendre que nos amis d'outre-Rhin avaient engagé une réflexion de cet ordre il y a quelque temps.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Les questions relatives aux moyens disponibles pour l'audiovisuel public n'ont reçu aucune réponse claire de votre part, madame la ministre. M. le rapporteur spécial a rappelé à juste titre que l'audiovisuel public n'a pas à se substituer à la politique fiscale et sociale du Gouvernement.

Derrière l'absence de décision en ce domaine, je crains fort qu'il y ait le choix implicite ou explicite de réduire les moyens et la voilure de France Télévisions. M. Françaix a bien démontré le lien entre la politique éditoriale du groupe et l'évolution des recettes publicitaires. Au vu de la baisse que celles-ci ont connu au cours des derniers mois, il est nécessaire de revoir le montant de la redevance audiovisuelle. C'est pourquoi je voterai l'amendement que M. Christian Kert proposera tout à l'heure. Ce sera l'occasion d'exprimer une vraie volonté de donner à l'audiovisuel public les moyens dont il a besoin.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Je souhaite revenir sur la crise de la presse quotidienne et tenter de dégager des solutions convenables et durables.

Les causes de la crise sont connues : la concurrence de la presse gratuite, la menace des concurrents européens, la frénésie de l'information instantanée. Il ne faut pas se tromper de cible : la bataille ne se mène plus au niveau de la presse papier mais contre les nouveaux entrants sur l'Internet, lesquels se caractérisent par des pratiques en rupture. On constate aussi un effet ciseau avec la contraction des recettes et le maintien des coûts fixes.

Concentration des titres – 10 % perdus en dix ans –, tirages à la baisse, défiance des citoyens à l'égard des journalistes, interventionnisme du pouvoir politique et des patrons de presse – c'est à croire que certains d'entre eux feront bientôt la mise en page ! –, tout cela a conduit à deux phénomènes.

Le premier a été la constitution d'un front uni des syndicats de journalistes, qui ont enfin pris conscience que leur métier et leur indépendance à la Beaumarchais étaient en danger : selon un récent sondage, 63 % des Français mettent en doute la crédibilité des sources des journalistes. Ces derniers ont clairement réclamé, le 4 octobre dernier, une modernisation des textes législatifs encadrant les médias.

Ensuite, il y a eu une floraison de rapports. Le dernier en date, celui du sénateur Louis de Broissia, n'est pas le moins intéressant. Les six pistes de réflexion qu'il trace sont bien connues.

La PQR demande, quant à elle, la clarification et la simplification de la mesure inapplicable de déduction de 25 % sur les investissements réalisés dans la presse, car cette aide lui est indispensable pour mener à bien sa modernisation.

Vos objectifs sont clairs : accompagner les mutations du secteur, préserver le pluralisme, améliorer le ciblage et l'efficacité des aides. Cependant les moyens ne suivent pas. La presse quotidienne a besoin d'un plan Marshall. La mise en chantier d'une nouvelle loi, à laquelle vous vous êtes déclarée défavorable, est nécessaire, car la législation en vigueur est très ancienne.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. La réunion de ce matin est à l'image de ce que nous ressentons depuis cinq mois : rien n'est décidé, tout est reporté. L'impression générale est celle d'un manque total de visibilité. Va-t-on faire bénéficier France Télévisions d'une coupure publicitaire dans ses émissions de flux ou d'une augmentation de la redevance ? Le feuillet se poursuit car rien n'a été décidé. L'audiovisuel public est maintenu dans les difficultés de financement que l'on sait.

Les missions et les groupes de travail se multiplient, sous votre impulsion, madame la ministre, ou directement sous l'impulsion de l'Élysée. Beaucoup d'acteurs sont inquiets, ayant le sentiment que l'on entretient l'illusion. En particulier, la mission de MM. David Kessler et Dominique Richard, en soulevant l'hypothèse d'une diminution du quota d'investissement dans les œuvres indépendantes, a provoqué l'inquiétude de nombreux producteurs indépendants, qui s'interrogent sur leur avenir. Parallèlement, alors que le déplafonnement de capital dont TF1 vient de bénéficier a fait bondir son action de 13 %, la modification des seuils anti-concentration aura des conséquences évidentes. Un nouveau dispositif fondé sur les mesures d'audience est-il envisagé ?

Je crains que l'on n'entretienne également l'illusion au sujet de la publicité en suggérant que le passage à l'heure d'horloge résoudrait tous les problèmes. On considère un peu trop facilement que les recettes publicitaires sont une manne inépuisable pour la télévision et que leur augmentation sera perpétuelle. Or l'on constate une migration des budgets publicitaires vers l'Internet, qui est en passe de devenir le média principal. Une anticipation serait donc bienvenue en ce domaine.

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la télévision du futur, l'Assemblée avait adopté à l'unanimité une disposition tendant à instaurer un sous-quota d'œuvres patrimoniales dans le quota général de production des chaînes. Il s'agissait d'une contrepartie aux nombreux avantages accordés aux diffuseurs dans ce texte, que nous dénonçons par ailleurs. L'application de cette mesure devrait intervenir le 1^{er} janvier 2008. Qu'en est-il des décrets d'application ? Il semble qu'ils soient remis à plus tard. C'est la volonté du Parlement qui se trouve bafouée.

Enfin, quel message adressez-vous aux rédactions des *Échos* et *La Tribune*, qui sont aujourd'hui confrontées à de grandes incertitudes sur leur avenir ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. J'insiste à mon tour sur la nécessaire réorientation des aides à la presse, notamment vers la presse quotidienne – et même si ce doit être au détriment de la presse magazine. On a beau afficher un grand optimisme en matière d'Internet ou de multimédias, ce n'est pas cela qui sauvera la presse quotidienne nationale et régionale. L'indigence dont souffre la diffusion contraste avec la vitalité de la presse espagnole, par exemple. Une grande conférence destinée à sortir la presse quotidienne du marasme me semble nécessaire.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Contrairement à mes collègues, je vous félicite, madame la ministre pour les efforts consentis en faveur de la presse. Comptez-vous poursuivre les campagnes de sensibilisation des jeunes lecteurs dans les lycées ? Aider financièrement la presse, c'est bien, inciter nos jeunes à lire la presse et, plus tard, à acheter des journaux, c'est encore mieux.

S'agissant de l'audiovisuel extérieur, je m'inquiète du manque de clarté et d'objectifs du Gouvernement et de l'idée de mettre en place une holding pour France 24 : on va rajouter une couche au millefeuille de l'audiovisuel extérieur. Si l'on veut concurrencer Al-Jazira, c'est le contraire qu'il faudrait faire. De même, la double tutelle du ministère des affaires étrangères et du ministère de la

culture est néfaste. Quand il y a deux patrons, autant dire qu'il n'y a pas de patron du tout ! À mon sens, le ministère de la culture et de la communication est le plus à même de renforcer la cohérence entre l'audiovisuel intérieur et l'audiovisuel extérieur.

Pour ce qui est de l'audiovisuel public, des choix clairs doivent être opérés, notamment en ce qui concerne la redevance. Il faut soutenir une augmentation de celle-ci en demandant, en contrepartie, des efforts de gestion de la part de France Télévisions. Cependant, voilà onze ans que je suis parlementaire et onze ans que ce sujet est en débat. Ne pourrait-on, pour trancher la question, s'inspirer du système britannique, où un débat national a été organisé pendant un an avant que le Parlement ne se prononce ? Au terme d'un tel processus, le calendrier du contrat d'objectifs et de moyens serait mis en cohérence avec celui du financement. En l'état actuel, le COM est très intéressant, mais il n'est accompagné d'aucun financement. Tout cela n'est pas pour rassurer le service public, qui devrait bénéficier d'une plus grande lisibilité en matière tant d'objectifs que de financements.

Quid, enfin, de la « résorption » des intermittents du spectacle dans le service public de l'audiovisuel ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. J'ai déjà insisté dans mes précédents rapports sur le fait que le système d'aide à la presse écrite est coûteux. S'il est efficace pour permettre à certains quotidiens de survivre, est-il à même de préparer les mutations de la presse quotidienne ? Les professionnels eux-mêmes ignorent quel sera le quotidien de demain. Le système continue d'entretenir l'existant, mais ne retarde-t-il pas les mutations nécessaires ? Ne pourrait-on le transformer pour accélérer au contraire ces mutations ? Quoi qu'il en soit, il faut inciter les professionnels à définir plus précisément ce que sera le quotidien de demain, même si cela n'est pas facile et met en cause des intérêts divergents. Maintenir le système en l'état, c'est courir le risque d'une mauvaise utilisation des deniers publics.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Vous avez la parole pour répondre à ces très nombreuses questions, madame la ministre.

Mme la ministre de la culture et de la communication. M. Michel Françaix a déclaré qu'il attendait de grandes ruptures : il y en aura, n'en déplaise à M. Lecoq qui me suggère de poursuivre une carrière d'animatrice de télévision...

Il n'est pas simple de réformer dans un secteur où il faut avancer avec précaution. Certains problèmes sont sur la table depuis vingt ans et se sont compliqués plutôt que simplifiés. Il est des sujets que l'on maîtrise entièrement et sur lesquels on peut prendre des décisions, par exemple, dans l'éducation nationale, la suppression des cours le samedi. Les choses sont plus complexes dans notre secteur, où le travail déjà accompli est néanmoins important. Les contrats d'objectifs et de moyens sont une bonne chose et, par rapport à la moyenne d'augmentation budgétaire, l'effort consenti est considérable. L'augmentation de 3,5 % pour l'audiovisuel public est loin d'être négligeable. M. Baguet a mentionné pour sa part la hausse de 6 % qui porte à 288 millions d'euros l'investissement pour la presse.

En outre, plusieurs chantiers ont été ouverts et je ne crains nullement de prendre rendez-vous avec vous l'année prochaine pour mesurer les avancées accomplies, notamment sur la question des producteurs-diffuseurs – à ce sujet, je le répète, il ne s'agit pas de fragiliser les producteurs indépendants, mais de réfléchir aux moyens de mieux diffuser et faire circuler les œuvres –, sur les problèmes liés aux concentrations, sur l'audiovisuel public, sur la publicité et sur la presse.

Dans ce dernier domaine les aides sont considérables, et je puis assurer M. Martin-Lalande qu'elles contribuent au développement des services en ligne, des sites et de toutes les initiatives que prend la presse – y compris la presse quotidienne régionale – pour être présente sur les nouveaux médias.

Cela dit, l'idée d'une réflexion globale sur ce que va devenir la presse mérite d'être retenue car nous sommes dans une période de complète mutation.

S'agissant des gratuits, dont il a beaucoup été question, je rappelle qu'aucun de ces journaux n'est à l'équilibre : tous perdent de l'argent. Ils sont en réalité adossés à des groupes. Je pense d'ailleurs que la PQR a bien fait de jouer parfois cette carte.

La comparaison avec les autres pays est délicate car nous n'avons pas la même structure de presse. Notre presse magazine ne se porte pas mal alors que la presse quotidienne est en difficulté ; à l'étranger, on remarque souvent que les quotidiens ressemblent à notre presse magazine.

Oui, monsieur Françaix, notre audiovisuel public est de qualité. Les projets sont là et l'on peut estimer qu'il est sur une bonne voie, même si la perte d'audience est sensible : à cet égard, les nouvelles chaînes, qui ont trouvé leur public, ont produit un effet mécanique plus rapide qu'on ne l'avait prévu. L'effort demandé à France Télévisions, s'agissant des ressources publicitaires, est une augmentation de seulement 1,1 %.

M. Michel Françaix. Et les pertes sur les trois derniers mois ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. Un petit supplément de ressources en provenance de la redevance est également possible. Enfin, un grand bénéfice peut être tiré d'une réforme de structure, dépassant même les prévisions d'économies possibles établies par les dirigeants de l'audiovisuel public. Nous ne sommes qu'au début d'un processus de mutualisation très prometteur.

Pour l'audiovisuel extérieur, la piste des bureaux de l'AFP est en effet intéressante : ceux-ci pourraient constituer des points relais.

Je ne reviens pas sur l'énorme effort d'investissement en faveur de la presse, notamment la presse d'information politique et générale.

M. Aboud m'a interrogée sur les aides aux projets innovants. Il s'agit, pour nous, de favoriser le développement des sites et des services en lignes. À cet égard, la disparité du taux de TVA est en effet un problème. Le combat doit s'engager au niveau européen et j'ai bien l'intention de le mener dans le cadre de la prochaine présidence française. Il va de pair, au demeurant, avec celui qui concerne la TVA sur les biens culturels.

M. Lecoq est revenu sur la question du service minimum dans l'audiovisuel public. Pour moi, ce n'est pas à l'ordre du jour, même si l'on est fondé à soulever le problème : il s'agit bien, là aussi, de la continuité d'un service public.

Je tiens à préciser, pour apaiser les inquiétudes qui se sont fait jour, que les décisions seront bien prises par les ministères qui ont la charge du secteur. Si le groupe de travail sur l'audiovisuel extérieur est situé à l'Élysée, c'est à cause du caractère interministériel et international du sujet et de l'implication personnelle du Président de la République. Néanmoins Bernard Kouchner et moi-même prendrons ensuite les décisions et irons les présenter au Président. Il ne s'agit nullement de nous défaire de cette compétence.

M. Pierre-Christophe Baguet. Il faut un seul patron, pas deux, pour l'audiovisuel extérieur !

Mme la ministre de la culture et de la communication. L'organisation du secteur est complexe. France 24 dépend du Premier ministre, tandis que TV5 est placée sous la double tutelle du ministère des affaires étrangères et du ministère de la culture. Le ministère de la culture est prêt à prendre l'entière responsabilité de l'audiovisuel extérieur, ce qui permettrait sans doute de gagner en cohérence. Cela étant, M. Kouchner s'intéresse beaucoup à ces questions.

M. François Rochebloine, *secrétaire de la commission des affaires étrangères.* Voilà pourquoi France 24 est rattachée au Premier ministre ! (*Sourires.*)

Mme la ministre de la culture et de la communication. En effet !

S'agissant d'Arte, le COM prévoit une progression de 4,2 % par rapport à la loi de finances pour 2007, soit 9 millions d'euros. Cette chaîne a une identité bien définie. Elle joue son rôle, comme l'a souligné M. Morange, dans le cadre d'engagements internationaux que nous devons respecter. Elle ne perd pas d'audience, même si son public n'est pas considérable. Les personnes interrogées disent beaucoup aimer Arte : on aimerait seulement qu'elles la regardent davantage !

M. Rogemont a contesté le financement de l'audiovisuel public. Je crois pour ma part au système actuel, qui ménage un équilibre entre publicité et redevance. La publicité est toujours signe d'un bon rapport au public. Si l'on n'en accroît pas déraisonnablement la part – ce qui changerait l'identité des chaînes –, je ne vois pas où est la difficulté.

M. Nayrou a souligné combien la presse écrite était en crise dans cette période de transition. La déduction d'impôt de 25 %, votée dans le cadre du PLF pour 2007, pour les investissements dans les entreprises de presse est une disposition très structurante pour le secteur. Les textes d'application sont en cours d'élaboration, de même que d'autres mesures en faveur des journalistes comme le respect des sources. Cela dit, je ne suis pas convaincue qu'il faille un plan Marshall.

M. Henri Nayrou. Et une loi, madame la ministre ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. Pourquoi pas ? Le Parlement doit être étroitement associé à la réflexion sur ces sujets. Il faut se garder tout à la fois de la recherche frénétique de lois nouvelles et de l'évitement de la loi.

M. Bloche a dénoncé une absence de visibilité et a évoqué le débat de l'été dernier. Il m'est apparu que la décision isolée et rapide d'autoriser une coupure dans les émissions de flux de France Télévisions n'était pas la bonne réponse et qu'il fallait l'aborder dans le cadre d'une réflexion plus vaste. De deux choses l'une : soit France Télévisions est confrontée à des difficultés pour boucler ses fins de mois, et il faut alors s'employer à régler cela d'ici à la fin de l'année ; soit, comme je le pense, la question est beaucoup plus générale, et il est

malvenu de prendre des mesures ponctuelles. Dans le même esprit, aucune décision hâtive n'a été prise sur la redevance. Je n'en reste pas moins attachée à l'augmentation des deux sources de financement de l'audiovisuel public.

Je comprends les inquiétudes des producteurs. Les investissements dans la production indépendante doivent être préservés, mais les producteurs pourraient trouver intérêt aux nouvelles ressources apportées par les nouveaux entrants, en particulier les opérateurs de télécommunications. Il ne s'agit en aucun cas de couper la tête des producteurs indépendants au profit des diffuseurs. Il faut trouver un équilibre, étant entendu que les intérêts sont communs. La publicité, je le sais bien, n'est pas une manne. Il n'en reste pas moins qu'elle devrait être mieux distribuée entre les médias et le hors-médias.

Comme les producteurs que je reçois, je suis très attachée à la disposition relative au sous-quota patrimonial. Celle-ci doit s'intégrer dans une réflexion d'ensemble qui se concrétisera au début de 2008.

Même s'il s'agit d'opérations privées, nous avons bien évidemment suivi l'affaire de la vente des *Échos* et de *La Tribune*. Les garanties que nous avons demandées pour *Les Échos* ont été largement apportées par le repreneur Bernard Arnault. Nous souhaitons également que la vente de *La Tribune* se réalise dans les meilleures conditions, sachant que nous sommes dans le cadre du marché.

M. Baguet m'a interrogé sur la double tutelle de l'audiovisuel extérieur. Je souhaite moi aussi que les tutelles se simplifient car, dans le domaine culturel, leur multiplicité est souvent néfaste.

Par ailleurs, je répète qu'un effort en matière de redevance ne pourra être fait qu'en échange d'engagements précis et de réformes de structure.

Pour ce qui concerne les intermittents, les contrôles ont été multipliés par vingt et l'on est passé de 70 % de taux de fraude à 20 %. Même si certaines achoppent encore, les conventions collectives sont signées les unes après les autres. Nous nous employons à assainir la situation, ce qui n'est pas simple car, parfois, tout le monde a intérêt à maintenir le *statu quo*. On retiendra que les contrôles, menés aussi dans les grosses sociétés de production, commencent à porter leurs fruits.

Enfin, je n'entends pas être une animatrice de télévision mais une ministre qui prend des décisions.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre aux nombreuses questions qui vous ont été posées.

Les commissions vont maintenant se réunir pour procéder au vote sur les amendements et sur les crédits de la mission « Médias ».

(La réunion de la commission élargie s'achève à onze heures trente.)

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMMISSION ÉLARGIE

MARDI 13 NOVEMBRE 2007

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

VILLE ET LOGEMENT

SOMMAIRE

- | | |
|---|--|
| M. Didier Migaud, président de la commission des finances. | Mme la ministre, M. le président de la commission des finances. |
| M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. | M. François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le logement. |
| M. Yves Jégo, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la ville. | MM. Michel Piron, Jean-Yves Le Bouillonnet, Francis Vercamer, Mme Martine Billard, M. le président de la commission des affaires économiques. |
| M. Philippe Pemezec, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la ville. | Mme la ministre et Mme la secrétaire d'État. |
| M. Jean-Pierre Abelin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le logement. | M. Étienne Pinte, Mme Annick Lepetit, M. René Couanau, Mme Chantal Robin-Rodrigo, MM. Yves Vandewalle, Daniel Goldberg, Philippe Boënnec, Mme Claude Darciaux, MM. Marcel Rogemont, Régis Juanico, François Brottes. |
| M. Yves Jégo, suppléant M. François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le logement. | Mme la ministre et Mme la secrétaire d'État. |
| Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville. | MM. le président de la commission des finances, le président de la commission des affaires économiques. |
| Mme Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. | |

COMPTE RENDU

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE M. PATRICK OLLIER

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures.)

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame la ministre du logement et de la ville, madame la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire et moi-même sommes heureux de vous accueillir dans le cadre de cette réunion de commission élargie pour vous entendre sur les crédits de la mission « Ville et logement » inscrits au projet de loi de finances pour 2008. M. Gilles Carrez, rapporteur général, qui préside ce matin le comité des finances locales, vous prie de bien vouloir excuser son absence.

La procédure de la commission élargie doit permettre de privilégier les échanges entre les ministres et les députés. Il s'agit notamment de donner la priorité aux principales observations et questions des rapporteurs, plutôt qu'à l'exposé de leurs rapports. Après que Patrick Ollier se sera exprimé, nous donnerons donc la parole à Yves Jégo, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, et à Philippe Pemezec, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, qui s'exprimeront sur les crédits de la ville ; puis à François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, et à Jean-Pierre Abelin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, qui interviendront sur les crédits du logement.

Après les réponses du Gouvernement, nous donnerons la parole à un orateur de chaque groupe pour une première série de questions et de réponses. S'exprimeront ensuite les députés inscrits, qui souhaitent poser des questions complémentaires.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire. Je remercie également Mme Boutin et Mme Amara d'être présentes ce matin. La commission des affaires économiques voue un intérêt particulier à deux sujets d'une actualité brûlante, sur lesquels nous aimerions obtenir des informations : l'accès social à la propriété et le Grenelle de l'environnement.

S'agissant de l'accès social à la propriété, je souhaiterais que Mme Boutin puisse nous donner un premier bilan du dispositif mis en place ou, tout au moins, qu'elle nous indique les tendances du processus engagé. Le fait qu'en Espagne et au Royaume-Uni le taux de propriétaires soit respectivement de 85 % et de 72 % contre 56 % en France doit nous conduire – et c'est précisément ce que fait le Gouvernement – à prendre des dispositions fortes pour aider rapidement les Français dont les salaires sont les plus bas.

Quant au Grenelle de l'environnement, auquel nous avons tous deux participé, madame Boutin, je souhaiterais que vous nous en indiquiez, au fur et à mesure que vous

répondrez à nos questions, les grandes orientations qui se traduiront dans le budget de votre ministère pour 2008. Je pense en particulier aux mesures concernant le bâtiment, les économies d'énergie et, plus généralement, la lutte contre le réchauffement climatique. Nos rapporteurs auront à cœur de vous poser des questions plus précises, notamment sur la politique de la ville.

La parole est à M. Yves Jégo, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la ville.

M. Yves Jégo, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la ville. Madame la ministre, madame la secrétaire d'État, je suivrai bien volontiers la proposition du président de la commission des finances et, plutôt que de vous présenter un résumé de mon rapport – que vous lirez, j'en suis sûr, avec beaucoup d'intérêt –, je vais vous interroger sur la politique de la ville. Celle-ci est au cœur des problématiques de notre société, comme nous l'ont rappelé, si besoin était, les événements de 2005.

Ma première question portera sur le programme national de rénovation urbaine qui, compte tenu de son importance montante en puissance, nécessitera des sommes conséquentes dans les mois et les années à venir, essentiellement dans le budget des deux prochaines années. L'État s'est engagé dans le cadre d'un programme de 465 millions d'euros et il a mobilisé des crédits provenant de la Caisse des dépôts et des SACI. Le budget pour 2008 permet de faire face à ces programmes pour l'année prochaine, mais j'aimerais savoir si l'on peut avoir la garantie que les appels d'offre que nous lançons aujourd'hui sur la base des conventions signées seront bien suivis par des crédits de paiement en 2009 et 2010 ?

Ma deuxième question, plus générale, m'a été inspirée par l'enquête sur la gestion des crédits d'intervention de l'État au titre de la politique de la ville, réalisée par la Cour des comptes à la demande de la commission des finances du Sénat. Elle soulève à nouveau la question de la disparité des outils de la politique de la ville : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, ou encore la Délégation interministérielle à la ville. Comment entendez-vous rationaliser ces outils afin d'accroître leur efficacité et de permettre un meilleur suivi de l'utilisation des crédits ?

Par ailleurs, je souhaiterais vous interroger sur le ciblage de la politique de la ville. On constate en effet que les listes des quartiers susceptibles de faire l'objet d'opérations de la politique de la ville diffèrent selon les objectifs ou les moyens considérés. Ne pourrait-on pas définir un ciblage plus précis et mesurer plus simplement les priorités, plutôt que de mener des interventions à géographie variable ?

Je m'étonne, au sujet des zones franches urbaines, de l'absence de vérification des remboursements consentis au titre des déductions de charges sociales par les organismes chargés de collecter ces charges sociales. J'ai eu la surprise,

en interrogeant le délégué interministériel à la ville, d'apprendre que l'État remboursait des sommes considérables sans aucun contrôle des montants déclarés. Est-il possible d'envisager la mise en place d'un contrôle, afin que le budget de l'État ne serve pas à compenser des mesures qui ne seraient pas justifiées ?

Enfin, je m'interroge sur le suivi du programme des adultes-relais. Il est difficile d'obtenir des informations précises, donc d'évaluer l'efficacité de ce programme, qui représente un coût unitaire annuel de 19 000 euros. Si, en tant qu' élu, je mesure bien l'utilité de ce contrat d'emploi, qui constitue la base de nombreux dispositifs, j'ai tout de même le sentiment que le pilotage de la formule n'est pas assuré et j'ai quelques doutes quant au fait que cette politique d'emplois subventionnés poursuive des objectifs ciblés.

Telles sont, messieurs les présidents, mesdames les ministres, les questions que je souhaite poser en tant que rapporteur spécial pour la ville.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je vous remercie pour votre concision, monsieur Jégo. Vous pourrez évidemment intervenir à nouveau au cours de la discussion.

La parole est à M. Philippe Pemezec, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la ville.

M. Philippe Pemezec, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la ville*. Monsieur le président, mesdames les ministres, mes chers collègues, je veux tout d'abord rappeler mon attachement à la politique de la ville. Je me pose toutefois certaines questions à ce sujet.

Dans le cadre du plan national de rénovation urbaine, l'État a ouvert des autorisations d'engagements pour plus de 2 milliards d'euros. J'aimerais savoir s'il restera des sommes à mobiliser après 2008 et si un échéancier réaliste a été prévu.

Par ailleurs, les versements extrabudgétaires que la Caisse des dépôts et consignations doit effectuer en 2007-2008 seront-ils bien effectués ? Le nombre de zones concernées par l'ANRU n'est-il pas trop élevé ? N'est-il pas le signe d'une dispersion des moyens et ne serait-il pas préférable de concentrer nos efforts sur un certain nombre de quartiers ? À l'issue des premiers mois de fonctionnement de l'ACSE, peut-on considérer que les actions entreprises par cette agence aient amélioré la situation en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances ?

La question des infrastructures de transport est très importante, car la réussite de la politique de la ville passe obligatoirement par le renforcement des moyens de transport, en particulier dans les zones sensibles. C'est pourquoi j'aimerais savoir quelle part des crédits sera affectée à cette action.

Le coût important du service civil volontaire est-il justifié, et les publics visés à l'origine par ce programme sont-ils bien ceux qui en bénéficient ? Ne serait-il pas opportun de modifier la loi sur l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, afin d'étendre le domaine sur lequel il doit exercer sa fonction d'évaluation à toutes les dimensions de la politique de la ville ?

Est-il possible de dresser un premier bilan des stades de citoyenneté, auxquels sont affectés des crédits non négligeables ? Par ailleurs, il est question d'une réorientation du

contenu du programme « Ville-vie-vacances ». Qu'en est-il ? Pouvez-vous également nous parler des équipes de réussite éducative et des internats de réussite éducative, du nombre de sites concernés et des résultats obtenus ?

Dans le cadre de l'action de prévention et de développement social du programme « Équité sociale et territoriale et soutien », les sommes consacrées au financement des mesures pour l'amélioration de l'habitat s'élèvent actuellement à 2 millions d'euros pour les quartiers de plus de 500 logements. Cette somme est-elle suffisante, ou avez-vous l'intention de l'augmenter ?

Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de l'opération « Une grande école : pourquoi pas moi ? » et nous en communiquer les premiers résultats ? Comment la phase de démarrage des contrats urbains de cohésion sociale s'est-elle déroulée – en particulier la discussion avec les élus locaux ? Y voyez-vous un outil efficace pour résoudre les problèmes de la cité ?

Enfin, la Cour des comptes a rendu un rapport critiquant la gestion des crédits de la politique de la ville. Quelles leçons en tirez-vous ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je vous informe que M. François Scellier, rapporteur spécial pour le logement, nous rejoindra plus tard.

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour le logement.

M. Jean-Pierre Abelin, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour le logement*. Votre budget, madame la ministre du logement et de la ville, illustre la priorité accordée au logement si l'on se réfère à l'augmentation sensible des sommes qui lui sont consacrées, tant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement qu'en termes d'effort fiscal – au-delà de 12 milliards d'euros. Destinés à répondre aux besoins, les objectifs fixés par le Président de la République et le Gouvernement sont très ambitieux : création de 500 000 logements neufs et 140 000 logements sociaux par an, vente de 40 000 logements HLM.

Quelle stratégie comptez-vous adopter pour atteindre ces objectifs dans un environnement économique difficile, marqué par l'augmentation des taux d'intérêt, le durcissement du crédit bancaire, le niveau élevé du marché et la relative saturation de l'appareil productif ?

Par ailleurs, les représentants des associations du droit au logement, que nous avons entendus, craignent qu'à défaut d'un effort plus important, le droit opposable reste purement virtuel. Pouvez-vous apaiser leur inquiétude à ce sujet ? Quelles seront les conséquences du fait que le PARS n'ait pas été intégralement réalisé, notamment en ce qui concerne les maisons-relais ? Parmi les 37 propositions figurant dans le rapport remis au Président de la République par le comité de suivi, lesquelles comptez-vous reprendre ?

Envisagez-vous de nouvelles mesures foncières en Île-de-France ? Quel résultat les cessions de terrains publics appartenant à l'État ont-elles permis d'obtenir en termes de logement, en particulier de logement social ? L'objectif très ambitieux de 40 000 logements a été fixé en matière de ventes HLM. Pouvez-vous nous préciser les modalités de cette opération et le calendrier retenu pour son exécution ?

Le président Ollier vient d'évoquer le Grenelle de l'environnement, qui revêtira effectivement une grande importance pour l'avenir. Des objectifs ont été fixés par

le Président de la République, notamment en matière de réhabilitation de logements anciens, et des normes très ambitieuses en matière de consommation d'énergie ont été définies, pour le neuf comme pour l'ancien. Quels moyens nouveaux consacrerait-on à la poursuite de ces objectifs, et selon quel calendrier législatif ? Nous sommes nombreux à souhaiter connaître dès que possible les différents dispositifs qui seront mis en place.

Enfin, la Cour de justice européenne doit rendre prochainement une décision relative au financement du logement social, en particulier sur la banalisation de la collecte au moyen du Livret A. Quelle sera votre position en cas de rejet du recours de la France ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Yves Jégo, suppléant M. François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le logement.

M. Yves Jégo, *suppléant M. François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le logement*. La loi sur le droit opposable au logement comportait un objectif de financement de 591 000 logements sociaux sur la période 2005-2009, ce dont nous nous félicitons tous. Toutefois, un problème important se pose aujourd'hui, celui de l'augmentation considérable du coût de la construction, qui a des répercussions sur le logement social et l'accession sociale à la propriété. J'ai fait partie de ceux qui soutenaient le projet de la maison à 100 000 euros. Malheureusement, si ce projet était réalisable il y a trois ans, il ne l'est déjà plus : aujourd'hui, avec la meilleure volonté du monde, il faut au moins 125 000 ou 130 000 euros pour faire construire une maison. Quelles réponses pourrait-on apporter à cette dérive du coût de la construction, qui va peser lourdement sur le logement social ?

Par ailleurs, 47 880 PALULOS ont été octroyés hors ANRU en 2006. Ne serait-il pas pertinent d'augmenter ces crédits, ce qui permettrait d'éviter l'intervention de l'ANRU dans un certain nombre de cas – notamment dans les quartiers se trouvant à la limite entre la restructuration urbaine lourde et la simple rénovation ? Cette question rejoint en fait celle du ciblage de la politique d'intervention dans les quartiers. Il est sans doute possible, en de nombreux endroits, de recourir à des dispositifs de droit commun – notamment la PALULOS – évitant la mise en œuvre d'outils plus spécifiques et l'alourdissement financier qui en résulte.

François Scellier aimerait également connaître la position du Gouvernement au sujet des dispositifs d'investissement locatif Robien et Borloo, en particulier quant à la perspective de rendre ceux-ci plus cohérents et plus lisibles pour le grand public. Il propose que leur mise en œuvre soit soumise à un agrément préalable susceptible d'accroître leur efficacité territoriale.

Enfin, ne serait-il pas possible de permettre à l'ANAH de jouer davantage sur la fongibilité des crédits d'intervention qui se trouvent dans ses délégations de compétences ? Si l'utilité de cette agence n'est plus à démontrer, il est étonnant de constater que 25 millions d'euros n'ont pu être consommés en 2006 en raison de l'impossibilité de recourir à la fongibilité.

Telles sont, messieurs les présidents, mesdames les ministres, les questions que souhaitait vous poser M. le rapporteur spécial pour le logement.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement et de la ville*. Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les députés, je me réjouis que nous ayons pu trouver une date pour cette réunion de travail, dont la forme est un peu inédite pour moi. Je répondrai essentiellement aux questions concernant la politique de la ville et du logement. Mme Amara répondra plus spécifiquement sur les sujets la concernant dans le cadre de la mise en place du plan pour les jeunes. Je remercie en tout cas les différents orateurs pour leurs questions concises mais riches.

Le président Ollier m'a interrogée sur le plan d'accession à la propriété, souhaitant connaître le bilan du dispositif. S'agissant de l'accession à la propriété, la France est très en retard par rapport à un certain nombre de pays européens. Ainsi, nous comptons une moyenne de 56 % de propriétaires, contre 80 % en Italie et en Espagne. Le Président de la République nous a donné l'objectif de faire passer ce pourcentage à 70 % et nous nous efforcerons, bien sûr, d'y parvenir. J'appelle cependant votre attention sur le fait que le nombre de propriétaires varie en France en fonction des classes d'âge. Entre soixante et soixante-cinq ans, par exemple, 80 % de nos compatriotes sont propriétaires. Le rêve de devenir propriétaire se réalise donc majoritairement puisque, du fait de l'allongement de la durée de vie, nombre d'entre nous atteignent cette classe d'âge.

S'agissant de l'objectif de 70 %, il faut développer l'accession à la propriété pour tenter de le tenir. Mais nous n'irons pas au-delà de ce taux. Je suis renforcée dans cette analyse après les contacts que j'ai eus avec nos voisins européens, et en particulier avec les Espagnols. Ils nous ont alertés en effet sur le fait que le taux de 80 % posait un certain nombre de difficultés. En outre, je souhaite conserver la diversité d'offre existant aujourd'hui, tant en matière d'accession à la propriété que dans le locatif, et tant dans le privé que dans le secteur social. Ce principe est inscrit au fronton de mon ministère.

Concernant plus particulièrement l'accession sociale, il est possible de cumuler PTZ et crédit d'impôt. Je vous confirme à cet égard que, contrairement à une rumeur qui avait couru, il n'est nullement question de remettre en cause le PTZ. Celui-ci reste un instrument très intéressant pour les primo-accédants.

S'agissant du Pass-foncier, nous avons signé une convention à Lyon, à l'occasion de la décentralisation de mon ministère, pour améliorer le dispositif et faire en sorte que la TVA passe à 5,5 %, avec une exonération de taxe sur le foncier bâti pendant vingt-cinq ans. Cela se traduira dans la loi de finances. Le financement de 20 000 opérations par an après 2008 est également prévu.

Concernant la vente de HLM, la question a été posée lors de la décentralisation de mon ministère à Lyon, qui avait pour but de créer une synergie entre tous les acteurs majeurs du monde de la construction. Rappelons que le Président de la République a donné pour objectif 500 000 constructions par an, 40 000 logements HLM vendus, 120 000 constructions sociales et 70 % de propriétaires.

J'ai espéré pouvoir signer à Lyon une convention avec l'ensemble du monde HLM portant sur la vente de ces 40 000 logements sociaux. À l'exception des offices, tout le monde était prêt à signer. Je le sais, l'expérience de Lyon a été regardée avec curiosité par certains. Je peux vous dire que cette opération a été très importante au regard de nos objectifs, et notamment de celui de respecter les obligations

prévues dans la loi sur le droit au logement opposable. La vente d'HLM était symboliquement forte. Pour ne pas faire exploser l'unité du monde HLM, qui est très importante, je n'ai cependant pas signé à Lyon la convention avec tous les autres partenaires concernés.

Cela étant, j'ai très clairement fixé au 15 décembre la date butoir de façon que nous puissions continuer de négocier avec les offices. Les négociations n'ont pas complètement abouti aujourd'hui, mais la signature devrait bien avoir lieu aux alentours du 15 décembre. Je pense qu'un accord sera trouvé, d'ici là, avec les offices. Si j'y parviens, après six mois à la tête de ce ministère, ce sera pour moi une grande joie. L'objectif, en effet, est d'en finir avec ce scandale français qui fait que nous n'arrivons pas à loger toutes les personnes vivant sur notre territoire. Un effort très important de construction doit être consenti. La vente des 40 000 logements HLM souhaitée par le Président de la République vise, non pas à déposséder le monde HLM, mais à accroître la capacité financière des organismes HLM pour permettre la construction de nouveaux logements.

M. Marcel Rogemont. On en vend deux pour en construire un !

Mme la ministre du logement et de la ville. S'agissant du Grenelle de l'environnement, qu'il soit clair que le ministre du logement souhaite, comme tous les Français, sauver la planète. Levons toute ambiguïté à cet égard : nous voulons tous sauver la planète. (*Rires et exclamations.*)

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Le problème, c'est le porte-monnaie !

Mme la ministre du logement et de la ville. Cela étant, et sans vouloir polémiquer puisque nous avons tous le même objectif, le secteur du bâtiment et de la construction est actuellement à l'origine d'une production de 45 % de CO₂ au grand maximum. Dans les orientations données à la louche, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, on demande cependant à l'habitat de réduire de 70 % ses émissions. C'est un effort important, d'autant que nous avons déjà commencé à travailler sur la nécessité de réduire la consommation d'énergie dans les logements. Le Grenelle de l'environnement ne pourra que développer cette dynamique.

Monsieur Jégo, vous m'avez interrogée sur la maison à 100 000 euros. Je ne vais pas tout dévoiler aujourd'hui, (*Sourires*) mais, vous le verrez, j'ai dans mes cartons des formules qui permettront de construire des maisons moins chères et répondant à toutes les contraintes environnementales. Je n'ai qu'un problème : le foncier. (*Exclamations.*)

M. Marcel Rogemont. C'est le problème de tout le monde !

Mme la ministre du logement et de la ville. Pour en revenir au Grenelle de l'environnement, et j'engage ma responsabilité de ministre sur ce point, il est évident que les aides financières qui accompagneront les décisions prises devront être prioritairement orientées vers les familles dont les budgets sont les plus fragiles. Les mises aux normes de logements anciens au vu des exigences du Grenelle de l'environnement vont coûter cher. Or je n'oublie pas que je suis aussi en charge de l'exclusion et de la précarité – c'est dans mon décret d'attribution même si cela n'apparaît pas dans le titre de mon ministère. Je serai donc très vigilante. Il est hors de question de créer une nouvelle précarité, la précarité énergétique. Le Parlement pourra m'apporter son soutien en la matière. Les aides financières de l'État devront être prioritairement affectées aux plus fragiles. Il ne faut absolument

pas créer – n'est-ce pas, monsieur Pinte ? – ce que j'appelle la double peine énergétique : les familles qui n'arriveraient pas à mettre leur logement aux normes seraient sanctionnées à ce titre et pénalisées ensuite par le coût de leur chauffage. Je lutterai donc pour éviter cette double peine énergétique.

S'agissant du programme ANRU, monsieur Jégo, je vous rappelle que 531 quartiers sont actuellement concernés, 189 quartiers prioritaires et 342 quartiers supplémentaires. J'ai la volonté de poursuivre cette action. Je souhaite cependant donner une dimension sociale plus importante à ces projets de reconstruction. Les opérations plus lourdes nécessiteront certainement une poursuite du programme. Mais l'ANRU ne me semble pas appropriée pour les petites opérations, pour lesquelles j'entends travailler à la mobilisation des crédits spécifiques déconcentrés auprès des préfets.

Par ailleurs, la problématique des quartiers anciens dégradés n'est pas prise en compte à la hauteur des enjeux. Je souhaite donc que nous fassions un effort particulier en la matière.

En ce qui concerne les crédits de paiement de l'ANRU, l'État tient la totalité des engagements pris au titre de la loi de programmation, monsieur Jégo, soit 465 millions d'euros d'autorisations d'engagement minimum par an depuis 2004. Avec le projet de loi de finances pour 2008, nous atteindrons 2 375 millions d'euros, soit 40 % de l'enveloppe globale de la loi de programmation 2004-2013 en cinq ans.

Pour les crédits de paiement, depuis le début du programme, l'État a déjà versé directement, sur ressources extrabudgétaires, 457 millions d'euros qui devraient être portés à 957 millions d'euros fin 2008.

S'agissant de la mise en œuvre, le PNRU monte très fortement en puissance : près de 500 millions d'euros de paiement en 2007 et une tendance qui devrait mener à une consommation de 800 millions d'euros en 2008 et plus de 1 milliard en 2009.

Quant à la Caisse des dépôts et consignations, il faut rappeler qu'elle est un partenaire essentiel du programme de rénovation urbaine. Les relations avec la CDC sont d'ailleurs excellentes. Elle intervient dans les décisions comme membre du conseil d'administration et du comité d'engagement de l'ANRU. Elle intervient à hauteur de 4 millions d'euros par an au fonctionnement de la structure. Elle intervient aussi sur ses fonds propres au financement de l'ingénierie des projets au travers d'une subvention de 20 millions d'euros par an. Elle intervient également par la mobilisation de prêts spécifiques sur fonds d'épargne à hauteur de 4 milliards d'euros. Elle intervient enfin au titre de ses actions d'intérêt général en accord avec sa commission de surveillance et le ministère des finances – sa participation s'élèvera en 2007 à 100 millions d'euros.

Vous m'avez également interrogée, monsieur Jégo, au sujet du rapport de la Cour des comptes sur la gestion des crédits de la politique de la ville. Ce rapport est intéressant et légitime l'action que j'ai engagée pour réunifier la ville et tous ses habitants. Il pointe un certain nombre de dysfonctionnements et souligne notamment qu'en dix-neuf ans nous avons eu dix-sept ministres de la ville, ce qui nuit fatalement à la continuité de la politique suivie. Cela ne fait que confirmer la légitimité du Gouvernement qui entend procéder à la révision générale des politiques publiques, de manière à améliorer l'organisation administrative et politique de notre pays. Quoi qu'il en soit, ce rapport confirme l'urgence de la rupture, et Mme Amara vous dira tout à l'heure ce qu'elle en pense.

Concernant le ciblage, Mme Amara vous répondra également. Pour ma part, dans la réflexion globale que je mène sur les ruptures qui doivent intervenir dans la politique de la ville, je m'interroge sur l'opportunité des zonages, qui aboutissent à créer de véritables ghettos administratifs, politiques et financiers, et empêchent le développement des échanges entre les uns et les autres. Après sept mois dans mes fonctions ministérielles, je n'ai pas encore arrêté mon opinion définitive sur la question et aurai l'occasion, au cours de l'année à venir, de vous en reparler.

Sur la politique des adultes-relais, c'est Mme Amara qui vous répondra, puisque cela relève plus spécifiquement du cadre de sa responsabilité.

Pour ce qui concerne l'ACSE, cette agence a été créée le 31 mars 2006 afin de renforcer l'efficacité de l'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations. À ses trois missions principales s'ajoutent aujourd'hui le service civil volontaire, la lutte contre l'illettrisme – qui est à mes yeux une question prioritaire –, ainsi que la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Les six premiers mois de 2007 ont été difficiles, mais le bilan de l'ACSE est aujourd'hui très bon, voire excellent. Nous ferons un nouveau bilan en fin d'année, et Mme Amara vous donnera des précisions supplémentaires.

Le dispositif du service civil volontaire n'a, quant à lui, pas encore trouvé son équilibre, et je compte lancer une réflexion sur cette question, qui fait également partie du champ des préoccupations de Mme Amara.

M. Pemezec m'a également questionnée sur le programme « Ville-vie-vacances ». Pour 2008, les orientations sont les suivantes : consolidation du dispositif, plus grande ouverture au monde extérieur pour sortir des quartiers et de l'entre-soi, exigences accrues sur l'encadrement éducatif et, dans une logique de droits et devoirs nécessaires, structuration du jeune, c'est-à-dire instauration d'une forme de contrepartie de sa part ou de celle de sa famille.

Une enveloppe financière suffisante a été prévue pour que puisse être poursuivies les actions de 2007 en matière de réussite éducative.

J'ai, par ailleurs, été interrogée sur le dispositif « Une grande école : pourquoi pas moi ? » Je vous rappelle que cette opération de tutorat a été lancée en 2002, à partir d'une expérience menée par l'ESSEC. En 2007, plus de trente grandes écoles et universités ont participé à l'opération, qui a concerné plus de 1 600 lycéens, pour un coût de 1,24 million d'euros. Le développement du tutorat nécessite une meilleure coordination des différentes initiatives ; un travail est donc en cours pour leur réunion en une seule opération, intitulée « Objectif réussir », qui devrait être régie par une charte nationale en cours d'élaboration.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions relatives à la ville. Une fois que Mme Amara se sera exprimée, je reprendrai la parole à propos du logement.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Mme Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. J'évoquerai d'abord le rapport sur la politique de la ville, que je trouve très intéressant. Ce n'est pas le premier. Dans un précédent rapport, la Cour des comptes émettaient les mêmes critiques sur des problématiques identiques ; dans un rapport du Sénat, les élus de la nation arrivent aux

mêmes conclusions et, dans le cadre de nos concertations territoriales, les habitants des quartiers nous disent exactement la même chose, à savoir qu'il n'y a pas de visibilité et qu'ils ne comprennent pas la politique de la ville ; seul perdure un sentiment d'abandon.

Ce rapport fournit en tout cas de bonnes orientations sur l'avenir de la politique de la ville. J'en tiendrai compte, comme je tiendrai compte des remarques qui m'ont été faites par les représentants des associations – notamment l'association des maires de banlieue – que j'ai rencontrés.

Par ailleurs, je compte également m'appuyer sur les enseignements du préfet Lacroix, qui travaille sur la question, ainsi que sur l'audit de la revue générale des politiques publiques.

Il ne s'agit pas de bâtir une politique de la ville en rupture avec celle de mes prédécesseurs – sur lesquels je ne veux pas jeter l'opprobre – mais de la rendre plus pertinente et plus efficace, afin que les habitants des quartiers n'aient plus le sentiment d'être abandonnés.

Je pense d'ores et déjà qu'il est fondamental pour cela, d'une part, de réaffirmer l'importance du couple préfet-maire, car ils sont à mes yeux les deux acteurs de proximité les plus importants, et, d'autre part, de valoriser les associations de quartiers, qui sont les forces vives de notre pays et qui travaillent au quotidien dans les quartiers.

On a pu observer combien le couple maire-préfet était un maillon fondamental de la cohésion sociale avec la signature des CUCS, qui ont réussi ce pari extraordinaire de donner vie à des projets parfaitement adaptés à la réalité territoriale. Certes, les CUCS sont récents et leurs résultats restent à évaluer, mais il me semblent que c'est dans cette direction que nous devons nous orienter pour élaborer une politique de la ville qui tienne compte des plus récentes critiques.

À propos du ciblage, certains ont parlé de stigmatisation. Quant à moi, je pense que la première chose à faire est de stigmatiser la pauvreté dans notre pays ! Cela étant, la question du zonage se pose, car le champ des politiques de la ville s'est tellement étendu ces dernières années que les actions s'apparentent plus à du saupoudrage qu'à autre chose. Il faut donc recentrer nos actions et mettre en place un nouveau système, organisé, par exemple, à partir de couleurs. Il est essentiel en effet que la politique de la ville soit lisible et compréhensible même par ceux qui n'ont pas un bac + 15. J'ai donc proposé des couleurs parce que j'aime le métissage, mais peu importe les dénominations, pourvu que l'on atteigne notre objectif qui est de construire une politique de la ville sur mesure, la plus pertinente possible. On aurait donc les quartiers rouges – ceux qui sont le plus en difficulté et sur lesquels il faut « mettre le paquet » pour redonner espoir à leurs habitants –, les quartiers oranges – qui connaissent des difficultés moins graves mais sérieuses quand même – et les quartiers jaunes – qui présentent des signes d'alerte et nécessitent d'autres formes d'intervention. C'est comme ça, selon moi, que l'on réussira à construire une politique de la ville qui apporte une réponse adaptée aux difficultés de chaque territoire.

Voilà, dans ses grandes lignes, la politique de la ville que j'entends mettre en œuvre avec Christine Boutin.

Le dispositif des adultes-relais est très important. Il est vrai qu'il coûte cher – 88 millions d'euros, ce qui n'est pas rien –, et il est important que nous puissions l'évaluer, ce qui ne manquera pas d'être fait dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, dont il faudra retenir les préconisations.

Le travail de l'ACSE et de ses services régionaux doivent changer de nature. Comme cela découle des critiques formulées lors des concertations territoriales, il est important de renforcer la contractualisation et la pluralité des échanges avec les associations. Il faut aussi éviter que les associations ne perdent leur temps à monter les dossiers. Le soutien des adultes-relais leur permet, à cet égard, de travailler davantage sur la durée et en profondeur. Il ne fait pas de doute, en tout cas, que le dispositif peut être amélioré.

Je compte également utiliser l'outil des contrats d'objectifs pour permettre à l'ACSE d'évoluer le plus rapidement possible, c'est-à-dire courant 2008. Il nous faut évidemment passer de la logique de guichet à la logique de respect, pour reprendre les termes de quelqu'un que vous connaissez bien.

L'ACSE n'a commencé à travailler que très récemment et on ne peut pas la faire évoluer pour l'instant, mais nous pouvons surmonter divers points négatifs. Ainsi, la signature des contrats urbains de cohésion sociale n'a pas permis le paiement rapide des associations en 2007. Il nous faut donc l'accélérer. La mise en place du nouveau circuit financier et de l'outil informatique a retardé les paiements. Aujourd'hui, tout fonctionne et il est désormais possible de suivre les mouvements de façon détaillée, pour chaque territoire – il est vrai que c'est au prix d'un effort d'apprentissage.

L'ACSE doit maintenant trouver ses marques et aller encore plus loin. Il lui faut unifier les cultures départementales, régionales et nationale, car quelques problèmes de gouvernance subsistent, et il nous faut aller vers davantage de contractualisation. Nous devons tenir compte de toutes les critiques.

Le service civil volontaire est un outil important, qui permet de favoriser la mixité dans les quartiers. Il constitue l'un des éléments de la mobilisation contre la « glandouille » – mot que j'ai déjà utilisé et que je maintiens. S'il devait se généraliser, la question de son financement devrait être clairement posée, car, à ce jour, les évaluations montrent que le service civil volontaire ne concerne que 15 % des jeunes des quartiers. La question de la mobilisation des financements de droit commun est également posée ici.

J'ai entendu les critiques visant le programme « Ville-vie-vacances ». Je suis moi-même très dure à l'égard de ce dispositif, tout en pensant qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Avec le temps, les activités sont devenues de pures activités de consommation, sans projet éducatif : le programme a mal évolué. Aujourd'hui, il permet toutefois des projets à vocation éducative et préventive, et il faut le renforcer. Ce dispositif participe à la politique de la ville, de prévention de la délinquance et en faveur de la citoyenneté. D'ailleurs, depuis janvier 2007, l'ACSE gère ce dispositif intégré au sein du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Je voudrais à présent vous faire part de mes objectifs pour 2008.

Il nous faut consolider le dispositif et l'orienter en priorité vers les adolescents et les adolescentes les plus âgés, les plus en difficulté et faisant déjà l'objet d'un suivi. Il faut mieux répondre aux attentes des filles. De plus en plus, le dispositif ne bénéficie qu'aux garçons. Il faut ouvrir sur la mixité et la parité. Il faut ouvrir les activités au monde extérieur pour sortir des quartiers et de l'entre-soi, pour favoriser un brassage social et culturel. Il faut accroître l'encadrement éducatif et favoriser l'implication des parents. Il nous faut aussi établir une forme de contrepartie de la part du jeune

ou de sa famille dans une logique de droits et de devoirs nécessaire à la structuration du jeune. Cela me semble décisif pour que le dispositif soit efficace en 2008.

Je l'ai dit, les réussites éducatives sont un dispositif très important. Je me battraï de toutes mes forces – et, je l'espère, avec vous – pour que, demain, émerge l'élite des quartiers populaires, et pour qu'elle accède elle aussi aux responsabilités. Il nous faut réussir ce pari extraordinaire pour redonner espoir à beaucoup de jeunes dans les cités, pour qu'ils puissent s'identifier, pour renforcer cette dynamique. J'ai été l'une des premières personnes à soutenir dès le départ la convention avec Sciences-Po, alors même qu'elle était décriée.

Il faut, d'autre part, multiplier les internats éducatifs de réussite. Il arrive un moment où il faut sortir certains jeunes de la mouise, les protéger des pressions qui s'exercent dans certains quartiers, des tentations qui les empêchent de réussir leur processus d'insertion sociale et professionnelle. Ces dispositifs sont vraiment des réponses adaptées à cet objectif et il nous faut les renforcer. Vous êtes les élus de la nation : j'ai besoin de votre aide pour que cette parole soit entendue.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous en revenons au logement.

La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

Mme la ministre du logement et de la ville. M. Jean-Pierre Abelin m'a posé plusieurs questions. Il m'a notamment demandé quelle était notre stratégie pour atteindre nos objectifs dans un environnement difficile. Je le remercie d'avoir souligné que l'environnement était difficile : nous sommes en effet dans une situation très délicate et il s'agit de mobiliser tous les partenaires du logement. Quand j'ai été nommée à la tête du ministère, j'ai commencé par étudier les dossiers et, surtout, j'ai auditionné les principaux partenaires, qu'ils soient constructeurs, bailleurs, locataires ou financeurs. J'ai été très étonnée de constater que tout le monde s'accordait sur le constat : la pénurie que nous connaissons s'explique par le fait que, pendant vingt ou trente ans, on n'a pas construit. Toutefois, lorsque je demandais les raisons de cette situation, chacun en rejetait la responsabilité sur l'autre. J'ai donc eu l'idée de rassembler tous ces partenaires dans une même unité de temps et de lieu, à l'occasion de trois congrès qui se tenaient à Lyon et auxquels un ministre du logement n'aurait su manquer : ce fut l'origine de la décentralisation du ministère pendant quinze jours, place Bellecour. Certains ont souri de cette initiative. Laissons sourire ceux qui ne veulent pas regarder au fond. Grâce à cette opération de décentralisation, tous les partenaires, quels qu'ils soient – publics, privés, financeurs, bailleurs ou locataires –, sont désormais sur la ligne de départ, et vous en verrez les premiers résultats dans les semaines et les mois qui viennent. À Lyon, j'ai pu signer une bonne vingtaine de conventions, dont vous pourrez prendre connaissance de façon plus approfondie lors du congrès des maires – puisque nombre d'entre vous sont également maires –, sur le stand du ministère du logement et de la ville.

Nous sommes engagés dans une course contre la montre. Quels que soient la bonne volonté, les décisions ou les effacements administratifs, des lourdeurs administratives, politiques ou autres peuvent exister : entre le moment où la décision d'une construction est prise et celui où l'on met la clef dans la serrure, il se passe du temps. Quand on fait cette démarche à titre personnel, il faut au minimum vingt-

quatre mois ; quand c'est l'État qui a 500 000 logements à construire par an, il faut davantage de temps. Si j'avais laissé les choses suivre leur cours normal, il m'aurait fallu dix-huit mois pour parvenir à la signature de cette vingtaine de conventions – qui, certes, sont d'importances inégales –, alors que, là, nous sommes déjà tous sur la ligne de départ. C'est le premier fruit de la stratégie que j'ai voulu adopter : il fallait réunir tout le monde, pour créer une synergie.

Chacun prendra sa part. Je n'exclus pas – et vous n'en serez pas surpris – de faire confiance au monde HLM, au 1 %, mais également au partenariat public-privé. Je remarque en effet une volonté très vive de faciliter la construction de ces logements sociaux. Aujourd'hui, l'embolie menace toute la chaîne du logement et il faut construire d'urgence des logements de toute nature. Il est, pour l'instant, impossible de faire sortir des personnes qui sont en centres d'hébergement et de réinsertion sociale, parce que nous n'avons pas de logements ordinaires à leur proposer. Les personnes qui sont en CHRS empêchent celles qui sont en centres d'hébergement d'urgence d'aller en CHRS, et celles qui sont à la rue ne peuvent pas rentrer en CHU, faute de place. L'urgence de l'urgence, c'est de construire !

Le logement doit prendre une place importante dans le développement de la croissance de notre pays.

Mme Claude Darciaux. C'est une réalité !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Cela ne date pas d'aujourd'hui !

Mme la ministre du logement et de la ville. Ma stratégie, c'est d'abord de mettre tout le monde en route. Tout le monde est désormais sur la ligne de départ, et vous verrez bientôt les premiers résultats. Ne me demandez pas d'aller plus vite qu'il n'est possible. Mon engagement est de favoriser les maires bâtisseurs.

Mme Martine Billard. Et les autres ?

Mme la ministre du logement et de la ville. C'est, pour moi, la priorité des priorités.

Vous ne m'avez pas demandé quelle sera ma politique à l'égard de la loi SRU et de son article 55 : je vais peut-être vous laisser le soin de poser vous-même la question, à moins que je ne vous réponde par anticipation.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. C'est ce que faisait le général de Gaulle ! (*Sourires.*)

Mme la ministre du logement et de la ville. Il s'agit en effet d'un élément stratégique de la politique du logement que je compte mener. Nous travaillons à trouver des encouragements pour les maires bâtisseurs, à les valoriser, à leur donner des aides de nature fiscale ou financière.

Encore une fois, je répète que je ne stigmatise personne. Certains maires construisent ; d'autres ne le font pas, et ce n'est pas parce qu'ils ne le veulent pas, mais parce qu'ils ne le peuvent pas. Je veux, pour ma part, encourager la construction.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

Mme la ministre du logement et de la ville. Je voudrais que le logement devienne une cause nationale et que nous travaillions tous ensemble avec les acteurs du logement que j'ai pu rassembler.

Je me suis interrogée sur les raisons du déficit de constructions de logements que nous constatons depuis vingt ans, sous la droite comme sous la gauche – je ne veux stigmatiser

personne. Un élément d'analyse m'a semblé intéressant : dans les années quatre-vingt-dix, l'INSEE a fait des prévisions démographiques bien en deçà de ce qui s'est effectivement produit.

M. Pierre Bourguignon. C'est vrai !

Mme la ministre du logement et de la ville. De même, il n'a absolument pas tenu compte des évolutions de la société et n'a pas vu que l'éclatement des familles allait rendre nécessaire de prévoir davantage de logements. L'administration et les élus, s'étant fondés sur les analyses prospectives de l'INSEE, n'ont pu anticiper le besoin de logements nouveaux. Aujourd'hui, le retard à combler est très important.

Notre stratégie est donc d'encourager les maires bâtisseurs, de les valoriser, y compris vis-à-vis de leurs citoyens. Il y a en effet, dans cette affaire, une responsabilité citoyenne. Certains élus voudraient bien construire, mais ils ne le peuvent pas car leur population s'empresse de fonder des associations de défense et de leur mettre des bâtons dans les roues.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Il faut avoir du courage !

Mme la ministre du logement et de la ville. D'autre part, l'article 55 de la loi SRU sera appliqué de façon stricte et ferme.

Mme Martine Billard. Mais encore ?

Mme la ministre du logement et de la ville. C'est assez long à mettre sur pied, mais les ordres seront donnés. Je ne reviendrai pas sur cette loi. Je l'ai déjà dit très clairement à de multiples reprises, ayant siégé parmi vous pendant des années, je sais très bien les discussions qui peuvent se développer sur certains sujets. La règle des 20 % sera donc appliquée. Si je reviens sur la loi SRU, la gauche me demandera d'augmenter le pourcentage, et la droite de le baisser. Cela ne servirait à rien, nous perdriions notre temps. (*Exclamations.*)

M. Marcel Rogemont. Mais c'est nous qui aurons raison !

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Mes chers collègues, la parole est libre, et chacun pourra s'exprimer. Nous avons entendu vos protestations.

Mme la ministre du logement et de la ville. Je souhaite vraiment que nous mettions notre énergie créative, de gauche comme de droite, à trouver des réponses à ce problème du logement et que nous ne perdions pas nos nuits dans des discussions stériles et passionnées entre les uns et les autres. Je sais que rouvrir le débat sur l'article 55 de la loi SRU ne peut que nous amener à nous coucher très tard, après des discussions violentes. Je préférerais que vous mettiez vos intelligences au service de la création législative pour trouver le moyen d'encourager les maires bâtisseurs à construire.

Vous pourriez également utiliser vos talents à défendre cette cause auprès de Bercy, et même je vous le demande car, vous le savez, négocier avec Bercy n'est pas toujours simple.

J'espère, monsieur Abelin, avoir été suffisamment précise en ce qui concerne la stratégie.

Vous m'avez également posé la question de savoir si le DALO était, comme l'un d'entre vous l'a affirmé, un droit virtuel. Je ne peux pas laisser dire une chose pareille.

D'abord, pour une raison politique : je rappelle que la loi DALO, qui a été le dernier texte de la précédente législature, a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. J'aimerais que vous corrigiez votre phrase, madame la ministre : cette loi a été adoptée à l'unanimité des votants, et nous ne l'avons pas votée.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. S'il vous plaît, monsieur Le Bouillonnet, quand vous aurez la parole, vous rétablirez votre vérité.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est « la » vérité !

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. On n'interrompt pas la ministre !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je voulais juste apporter une précision.

Mme la ministre du logement et de la ville. C'est la vérité, et je le montrerai.

Mme Annick Lepetit. Non ! c'est votre vérité !

Mme la ministre du logement et de la ville. La loi instituant le droit au logement opposable est une loi qui a été votée à l'unanimité des votants.

M. Marcel Rogemont. À l'unanimité de la droite !

Mme la ministre du logement et de la ville. Et j'estime que cette loi appartient, je le souligne car c'est relativement rare, au patrimoine politique de notre pays.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Nous sommes d'accord.

Mme la ministre du logement et de la ville. J'avais pris l'initiative comme parlementaire de déposer une proposition sur le droit au logement opposable car je crois dans ce droit et que j'estimais qu'il fallait mettre fin au scandale qui régnait dans notre pays dans ce domaine.

Cette proposition de loi a été reprise par le Gouvernement. J'ai été la rapporteure du texte. Je ne pensais pas, sincèrement, en être le ministre de l'application. Mais je savais parfaitement comme rapporteure quelle serait la difficulté de la mise en application de cette loi.

Mme Annick Lepetit. C'est le problème !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme la ministre du logement et de la ville. Ceux qui me connaissent savent que j'aime les défis. Eh bien, je peux vous assurer que ce défi, nous le relèverons. Nous n'avons pas le droit de faire croire que ce droit au logement opposable pourrait être virtuel. C'est un droit de la République française, il s'appliquera en France. Lorsque Jules Ferry a décidé que l'éducation serait un droit opposable, j'imagine qu'à l'époque cela devait paraître complètement virtuel. Or il y est arrivé...

M. Maxime Bono. Jules Ferry avait mis d'autres moyens !

Mme la ministre du logement et de la ville. Nous y arrivons de la même façon.

Nous nous sommes imposés, je le rappelle aux députés de la législature précédente, un calendrier difficile. On m'avait même prédit, lorsque je suis arrivée au ministère, que je ne parviendrais pas à le tenir. Or, jusqu'à présent, le calendrier est parfaitement respecté.

La commission de suivi a été mise en place. Le décret d'application a été validé par le comité de suivi ; il est actuellement au Conseil d'État ; il va sortir dans les jours qui viennent. Les commissions de médiation seront mises en place au 1^{er} janvier 2008. J'ai en effet obtenu dans le cadre du budget, alors que nous sommes dans un budget

contraint et que la création de postes n'est pas à l'ordre du jour, la création des postes nécessaires à la mise en place de ces commissions de médiation dès le 1^{er} janvier 2008.

Donc, pour l'instant, le calendrier, dont on me disait au départ que je n'arriverais pas à le tenir, est respecté.

J'ai laissé entendre qu'au 1^{er} décembre 2008 il y aurait peut-être un *bug*. Je n'en suis pas certaine mais je savais, dès le départ, et vous aussi, que l'échéance du 1^{er} décembre 2008 serait extrêmement difficile à respecter. Mais vous saviez fort bien aussi, parce que vous êtes des responsables politiques, que, si nous avions changé cette date lors de la discussion parlementaire, tout le monde aurait pensé qu'il n'y avait pas de volonté politique.

C'est la raison pour laquelle j'ai laissé en tant que rapporteure cette date du 1^{er} décembre 2008. Pour moi, la volonté politique est absolue, qu'elle soit de droite comme de gauche, et, comme ministre de ce droit au logement opposable, j'en fais une priorité.

Peut-être donc connaissons-nous quelques difficultés au 1^{er} décembre, et j'en parle parce que je veux anticiper cette problématique, mais au moins, si elles existent, elles seront réduites au maximum. Je ne veux pas vous en dire davantage aujourd'hui, mais j'ai déjà un certain nombre d'idées dans ma besace qui vous montreront que ce droit au logement opposable n'est pas virtuel.

Compte tenu de cette précision, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je développe les trente-sept propositions contenues dans le rapport remis par le comité de suivi DALO. Je dirai simplement que j'adhère à un grand nombre de propositions, que nous reprendrons à notre compte.

Ces trente-sept propositions se situent à des niveaux différents, en termes à la fois d'applicabilité dans le temps, mais également d'ambitions. Globalement, ce rapport me convient, en particulier la dernière proposition, celle qui a été reprise par la presse et qui me semble la plus importante, qui serait de lancer un plan Marshall pour la région Île-de-France en ce qui concerne le logement.

J'ai même anticipé cette proposition. Je ne vous ferai pas l'offense de vous rappeler que la situation du logement est très diverse sur le territoire, et qu'elle est très tendue en Île-de-France, en Rhône-Alpes, en PACA et dans le Nord. Mais il faut savoir que la région Île-de-France rassemble 50 % de la problématique du logement dans notre pays. Constatant cette difficulté particulière, j'ai demandé au préfet de région, M. Mutz, de rassembler au niveau de la région Île-de-France des partenaires, dont les élus, pour que nous puissions voir comment nous pouvons traiter spécifiquement, et peut-être de façon expérimentale, la situation en Île-de-France.

Du reste, lorsque le comité de suivi a présenté son rapport au Président de la République, j'ai évoqué devant lui la difficulté à laquelle tous les responsables politiques sont confrontés : dans les zones tendues, nous sommes vraiment à la croisée des chemins en ce qui concerne la décentralisation. Ainsi, soit nous allons vers davantage de décentralisation, et les élus prennent toute la responsabilité du logement, avec tout ce que cela comporte en ce qui concerne la loi DALO, soit, au contraire, nous expérimentons, pendant une période donnée, une certaine recentralisation. Le Président de la République n'a pas semblé hostile à l'idée d'une telle expérimentation.

La question m'a été posée de savoir combien il y avait eu de terrains publics cédés. Un des problèmes majeurs que nous avons à régler face à ce défi du logement, au-delà du financement, pour lequel nous arriverons à trouver une

solution, au-delà de la réalisation de constructions pour lesquelles il existe un panel d'offres très important, c'est le foncier parce qu'on ne peut pas construire si l'on n'a pas de foncier.

J'ai donc demandé à mes services que l'État soit exemplaire en ce qui concerne les réserves foncières de l'État. Ainsi, il est prévu dans l'une des conventions signées à Lyon avec la SOVAFIM, Société de valorisation foncière et immobilière, que celle-ci s'engage à ne pas garder à sa disposition plus d'un an les terrains avant que ceux-ci ne soient proposés soit à la collectivité territoriale soit à un opérateur privé pour la construction. Le problème du foncier est majeur, en particulier en région Île-de-France.

En septembre 2005, le Gouvernement a considéré que la mobilisation des emprises foncières de l'État et des établissements publics devait contribuer de façon significative à la réalisation de ses objectifs ambitieux de construction de logements, notamment sociaux. L'inventaire par les préfets des terrains publics mobilisables a conduit à la réalisation d'un objectif de construction de 30 000 logements à échéance de trois ans. Au 31 décembre 2006 – naturellement, nous n'avons pas le bilan pour 2007 – il y avait 135 cessions, pour un montant total de 365 millions d'euros et une surface totale de 190 hectares.

Au 31 décembre 2006, nous constatons que 41 % des terrains répertoriés dans les deux catégories A et B ont déjà fait l'objet d'une cession. Près de la moitié du nombre des cessions observées se concentrent sur les départements de l'Île-de-France, pour un montant de 167 millions d'euros. Une dizaine de décotes ont été appliquées en 2006, pour les trois quarts à Paris. L'effort ainsi consenti par l'État s'élève à plus de 16 millions d'euros.

Les 135 opérations qui ont fait l'objet d'une cession contribuent à la production de 17 500 logements programmés, soit 60 % de l'objectif national. Sur ces 17 500 logements, 9 100 auront une destination sociale, dont 2 500 pour les étudiants. La moitié de ces opérations sont situées en Île-de-France, mais, je l'ai déjà dit, l'Île-de-France concentre 50 % de la problématique du logement du territoire national.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Permettez-moi juste une observation, madame la ministre.

Vous insistez beaucoup sur les problèmes de l'Île-de-France. Malheureusement, de nombreuses agglomérations hors de l'Île-de-France connaissent également un vrai problème d'offre de logements et de foncier.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. C'est vrai !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Donc, ce qu'il faudrait, c'est un plan Marshall pour toute la France, en ciblant peut-être sur quelques agglomérations particulières en fonction des besoins, et non seulement un plan Marshall pour la seule Île-de-France. Ne réduisons pas la France à la seule Île-de-France !

Mme la ministre du logement et de la ville. Je reconnais bien là les débats ancestraux de la province vis-à-vis de l'Île-de-France !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous sommes les élus de la nation, c'est-à-dire de la France entière, madame la ministre !

Mme la ministre du logement et de la ville. Monsieur le président, ne croyez pas que je veuille opposer les uns aux autres.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je le sais, mais la précision me semblait utile.

Mme la ministre du logement et de la ville. Le comité de suivi DALO, qui a une compétence nationale, a demandé un plan Marshall pour l'Île-de-France, en raison de la gravité des problèmes observés dans cette région. Il ne s'agit en aucun cas d'opposer l'Île-de-France aux autres régions, mais simplement d'envisager une expérimentation là où les tensions sont plus importantes. Merci de m'avoir permis d'apporter cette précision.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Il serait bon également que les commissions nationales comprennent davantage de provinciaux.

Mme la ministre du logement et de la ville. Absolument.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Un rééquilibrage pourrait peut-être intervenir.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Bravo !

Mme la ministre du logement et de la ville. Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le président. Ainsi, chacun comprendrait mieux les problèmes des uns et des autres.

Un programme complémentaire de 50 000 logements s'ajoutant aux 30 000 logements de l'inventaire 2005 doit être lancé prochainement : pour 2008, il est prévu 19 900 logements sur 280 hectares publics ; pour 2009, 2 140 logements sur 48 hectares ; pour 2010, 5 560 logements sur 51 hectares ; et pour 2011, 9 400 logements sur 170 hectares. Il reste à préciser la programmation des 13 000 logements restants.

Concernant la vente d'HLM, je crois vous avoir répondu.

S'agissant du Grenelle de l'environnement, je voudrais préciser que M. Borloo va mettre en place des comités par thématique qui permettront de définir un programme d'actions. Il devrait y avoir plusieurs comités : sur le bâtiment ancien, le neuf, etc. C'est dans ce cadre que seront définies les dispositions financières et juridiques. Un des grands objectifs de M. Borloo est d'imaginer, avec les banques, des prêts qui financeraient les investissements économisant l'énergie et qui seraient remboursés grâce aux économies de charges.

Il a raison, mais je pense qu'il faudra beaucoup de travaux dans certains logements avant que l'on arrive à l'énergie positive.

J'en viens à l'importante question du Livret A, qui préoccupe à juste titre tous les Français. À la suite de la décision prise par la Commission de Bruxelles le 10 mai dernier, le Gouvernement a déposé une requête en annulation devant le tribunal de première instance des Communautés européennes. J'ai, pour ma part, demandé qu'une mission de réflexion soit engagée. Elle est confiée à Michel Camdessus, que je rencontre périodiquement pour examiner les meilleures conditions possibles d'une éventuelle banalisation. Le tribunal ne devrait pas se prononcer avant le milieu de l'année 2008 et il n'est pas exclu qu'il donne raison à la France.

À ce stade, les différents acteurs concernés – HLM, banques, associations, économistes – ont été auditionnés par la mission Camdessus qui a à l'esprit les deux contraintes importantes de son travail : assurer les meilleures conditions possibles au logement social, ainsi que l'accessibilité bancaire des plus démunis. Les conclusions de la mission seront remises mi-décembre. Je ne peux pas encore vous en donner les grandes lignes, mais je peux d'ores et déjà vous

dire que le rôle du Livret A dans le financement du logement sera maintenu. On peut même espérer une amélioration des conditions de financement du logement social.

Monsieur Scellier, vous avez eu un excellent interprète en la personne de M. Jego, mais je suis heureuse de pouvoir vous répondre personnellement.

M. François Scellier, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le logement.* Je regrette d'avoir été défaillant, et vous prie de bien vouloir excuser mon retard !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* C'est tellement exceptionnel que vous êtes tout excusé !

Mme la ministre du logement et de la ville. Vous vous inquiétez de l'avenir de la maison à 100 000 euros. Je vous ferai dans quelques mois des propositions concernant les logements à faible coût.

S'agissant du développement des PALULOS, compte tenu de l'importance de la crise du logement, le gouvernement précédent avait orienté le plan de cohésion sociale vers la production d'offres nouvelles. Cependant, la nécessité de poursuivre l'amélioration du parc existant n'a pas été sous-estimée. Parmi les objectifs fixés à l'ANRU figure la réhabilitation de 400 000 logements entre 2004 et 2013.

Pour les territoires qui ne sont ni en ZUS ni en zone équivalente, c'est-à-dire qui ne font pas partie du champ d'intervention de l'ANRU, l'État s'est engagé, dans la convention signée avec l'USH en décembre 2004, à financer 40 000 PALULOS par an. En dehors des PALULOS, des bailleurs sociaux peuvent faire appel aux prêts à l'amélioration distribués par la Caisse des dépôts et consignations, qui s'est engagée pour un montant de 200 millions d'euros par an pendant la durée du plan de cohésion sociale.

D'ici au projet de loi de finances pour 2009, nous ferons le bilan des trois premières années d'application de la convention et des quatre premières années d'intervention de l'ANRU.

Sur le problème des PALULOS, ma réflexion n'est pas aboutie, mais il me semble que quelque chose ne marche pas bien. En effet, certains élus n'ayant plus suffisamment de PALULOS se rabattent sur des projets de rénovation qui ne sont absolument pas adaptés à leurs besoins. C'est comme utiliser un pilon pour écraser une mouche ! Je mène donc une réflexion très approfondie pour que nous puissions, en 2009, offrir une réponse conforme aux besoins des ces élus.

Le ciblage des quartiers fait aussi partie de mes réflexions. Je me pose beaucoup de questions sur le zonage, qui a des effets pervers sur les plans politique, financier, économique et culturel. Nous avons ainsi des quartiers les uns à côté des autres alors qu'il faudrait avoir une vision globale de la ville.

Vous m'avez demandé de remettre en cohérence les dispositifs Robien et Borloo. Un rapport au Parlement est prêt et, après accord du ministre du budget, il vous sera prochainement adressé. C'est sur cette base que pourraient être envisagés des ajustements sur les plafonds de loyers afin de mieux prendre en compte la diversité géographique des marchés immobiliers. Je suis sensible à cette nécessité, car des questions se posent en effet pour le Robien, mais je ne peux vous en dire davantage au risque de déstabiliser un marché.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* La parole est à M. François Scellier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le logement.

M. François Scellier, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le logement.* Je vous remercie, madame la ministre, pour vos réponses.

Un débat a été lancé tout à l'heure sur le plan Marshall pour l'Île-de-France. Le problème posé est en effet – nous venons encore de le constater avec le dispositif Robien – celui de l'adaptation territoriale des politiques du logement. Je sais bien qu'une telle adaptation est difficile à mettre en œuvre, si ce n'est par des politiques de zonage, au regard du principe d'égalité, mais vous avez pris la problématique par le bon bout en disant que c'est toute la chaîne du logement qui doit être examinée. Il faut prévoir des dispositifs particuliers pour chaque territoire, car la situation en province n'est pas la même qu'à Paris et, en province même, elle est encore totalement différente selon que l'on se trouve dans les grandes agglomérations ou en dehors. C'est une question importante qu'il va falloir prendre à bras-le-corps.

Je veux aussi insister sur le problème de l'hébergement d'urgence. Je sais bien que le droit au logement opposable ne restera pas virtuel – votre connaissance des dossiers et votre action dans certains domaines montrent bien que vous vous impliquerez fortement –, mais l'hébergement d'urgence concerne des publics particuliers qui exigent un véritable accompagnement social, une insertion vers l'emploi, et je me demande si les crédits prévus seront suffisants pour conduire une politique très attendue et emblématique, eu égard au mal-logement et au mal-vivre qui touchent notre société. Je défendrai donc un amendement visant à dégager des moyens supplémentaires pour une meilleure implication dans le domaine du logement d'urgence.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* Nous allons maintenant entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Michel Piron, au nom du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Piron. Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser, madame la ministre, car je serai sans doute obligé de m'absenter avant d'entendre vos réponses, pour me rendre au Comité des finances locales. Mais je lirai attentivement ces réponses dans le compte rendu de la séance.

Vous avez lancé à Lyon, madame la ministre, une démarche visant à accroître l'offre de logements accessibles. Une des propositions consistait à mettre sur le marché des logements mobilisant le secteur locatif privé en sécurisant les propriétaires bailleurs contre les risques locatifs. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce dispositif ?

Dans un contexte de pénurie certaine de logements et d'écart de loyers très importants entre le parc privé et le parc public, le taux de rotation du parc HLM ne cesse de s'affaiblir. Qu'envisagez-vous pour améliorer la fluidité de ce parc ? Les questions qui se posent sont évidemment celles du montant des loyers et du maintien dans le parc ou dans des lieux à l'identique.

Les financements existent pour la production de logements locatifs sociaux, mais, comme vous l'avez d'ailleurs souligné, les mises en chantier peinent à suivre. Comment réduire ce décalage ?

Vous avez évoqué l'hébergement d'urgence. Plus on transforme des lieux d'hébergement d'urgence en lieux de stabilisation, ce qui est évidemment la tendance en période hivernale, moins il en reste, et cela pose un vrai problème. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce sujet ?

Les 495 CUCS jouent un rôle majeur dans la rénovation urbaine. Leur difficulté de mise en œuvre et les lourdeurs de l'instruction administrative débouchent malheureusement sur une certaine inertie. Qu'en est-il, sachant que la rénovation urbaine concerne quelque 2,9 millions de personnes, ce qui n'est pas rien ?

Enfin, la question foncière fait depuis longtemps l'objet de débats récurrents depuis de nombreuses années déjà, de débats théoriques concernant la disponibilité foncière « sur plans », et de débats pratiques concernant la disponibilité foncière « réelle ». Envisagez-vous des mesures permettant d'augmenter l'une ou l'autre, sachant que – cela a été dit – si la région parisienne concentre entre 40 % et 50 % des problèmes, le Genevois est également très concerné, de même d'ailleurs que la région PACA, pour ne citer que les trois grandes zones reconnues nationalement comme très difficiles ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonnet, au nom du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Madame la ministre, madame la secrétaire d'État, avant de poser mes questions, qui seront complétées par mes collègues et qui rejoindront d'ailleurs celles des rapporteurs, je voudrais souligner que nous nous heurtons à un réel problème de méthode pour prendre en compte la question du logement.

En termes de technique budgétaire, je regrette que nous soyons obligés de vous voir dans deux commissions différentes pour parler d'un sujet unique. Le président de la commission des finances et celui de la commission des affaires économiques ont constaté chacun que l'hébergement d'urgence est évoqué dans le cadre de l'autre commission, ce qui atténue, à mon sens, l'efficacité du débat, et contraint nos rapporteurs à poser des questions auxquelles il a déjà été répondu, au moins partiellement.

Quant au fond, nous avons besoin de vérité, en matière de données, de chiffres et de résultats. Nous avons voté cinq budgets, et quatre textes promus au rang de « grandes lois nationales » : le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains, le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale, le projet de loi portant engagement national pour le logement et celui instaurant le droit au logement opposable. Lors de leur examen par l'Assemblée, certains d'entre nous ont bataillé et querellé sur leurs problèmes et leurs objectifs. Pourtant, à l'heure actuelle, ils ne savent pas où l'on en est, et je crains que nul ne le sache.

Nous sommes ainsi confrontés au cumul des chiffres et à leurs contradictions. On continue à inscrire et à proclamer des financements, alors que le seul *instrumentum* pour lutter contre la crise du logement est le nombre de chantiers ouverts chaque année. Or, en la matière, nous n'avons gagné que de 15 000 à 18 000 logements sociaux par rapport à l'année 2000. Loin de moi toute polémique politicienne, mais n'est-il pas incroyable d'avoir autant légiféré en cinq ans pour un bénéfice de seulement 15 000 logements par an ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. C'est juste.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est pourquoi j'en reviens au problème de la méthode : pourquoi tant de volonté et d'énergie pour un aussi piètre résultat, que soulignent les explications que vous avez fournies, madame la ministre ? À mon sens, les données démographiques ou le manque de prise en compte de l'évolution sociologique de la société – à propos desquels nous partageons votre analyse – ne sont pas en cause. Ce sont bien les choix budgétaires qui sont concernés, et dont les effets se font sentir.

Vous avez évoqué les PALULOS.

Mme la ministre du logement et de la ville. Oui.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Quand nous avons abordé le projet de loi sur la solidarité et le renouvellement urbains, les orateurs de tous les groupes ont mis le Gouvernement en garde. Si l'on baissait la vigilance à l'égard du droit commun pour focaliser l'engagement de l'État sur des opérations ou des quartiers spécifiques, on risquait soit de préparer – à vingt-cinq ans d'intervalle – le prochain plan banlieues,...

Mme la ministre du logement et de la ville. Tout à fait.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. ... soit de manipuler volontairement les élus, en les contraignant à chercher des financements là où ils le pourraient. C'est exactement ce qui s'est passé. Et je ne le rappelle pas pour souligner que j'avais raison, à l'époque, car tout le monde partageait alors la même analyse. Quoi qu'il en soit, un autre choix a prévalu. En 2000, on évaluait à 100 000 le nombre des PALULOS. Chacun s'y était mis en France. Aujourd'hui, nous en sommes seulement à 37 000 – et encore : je ne suis pas certain que ces primes aient été perçues pleinement.

Le vrai problème réside donc dans les choix budgétaires. Le Gouvernement et les élus de la nation doivent assumer certaines décisions, dont l'opposition essaie à présent de réparer les effets. Ainsi, nous allons déposer un amendement de suppression du dispositif Robien. C'est une arme massue, direz-vous, mais vous connaissez mieux que nous la pratique parlementaire.

Mme la ministre du logement et de la ville. Certes !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Nous ne pouvons pas accepter, étant donné la crise actuelle, que l'on cumule plus de 500 millions d'exonérations fiscales, alors que vous raclez les fonds de tiroirs pour essayer d'exécuter vos objectifs en matière de droit au logement opposable, et que vous n'y parviendrez pas cette année.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. En effet !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Nous contestons les choix politiques qui ont été faits, même si, en tant que tels, ils étaient honorables, quel que soit leur aboutissement. Et j'en appelle, au nom de mon groupe, à la vérité des données et des statistiques. Sollicitée, vous avez d'ailleurs partagé notre analyse, quand nous avons souligné qu'il fallait nous donner un instrument.

Aujourd'hui, nous devons compiler les données du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction, de la Fondation Abbé-Pierre et de l'Union des HLM, pour disposer d'un aperçu, et attendre enfin la correction de l'Union européenne, sept ans plus tard, pour connaître les chiffres exacts. Certains d'entre nous ne seront peut-être pas d'accord, mais je considère que les parlementaires comme les pouvoirs publics appréhendent leur politique en dehors de toute réalité, ce qui justifie notre exigence de vérité.

Quant au budget lui-même, je constate, sans entrer dans la donne générale, que sa structure n'est pas en mesure de résoudre la crise que vous dénoncez et qui justifie votre cri d'alarme. La progression de la ligne du logement pose le problème des crédits de paiement, notamment, à très brève échéance, de l'ANRU. Lors des auditions, nos collègues de la majorité ont constaté eux-mêmes que le décrochage de ses crédits provoquera bientôt un effet de ciseaux, auquel il faudra apporter une réponse financière. En outre, M. Jégo a souligné que l'abondement de la ligne est assuré essentiellement par des crédits exceptionnels, et ce pour la deuxième année.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. En effet !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Cette année, on sollicite les SACI ; l'an dernier, le financement était particulièrement opaque. Une telle situation augure mal de l'avenir : quels crédits exceptionnels l'État trouvera-t-il en 2009 pour financer le plan de rénovation urbaine, alors que le fonctionnement de la machine, qui a été lourde à mettre en place, exigera des fonds ?

En outre, l'État a laissé des ardoises. Les 400 millions dus aux bailleurs sociaux ont été apurés en partie, comme M. Borloo s'y était engagé, et les dettes réduites à 200 millions d'euros. Mais elles stagnent à présent, et recommenceront bientôt à croître. Les bailleurs sociaux risquent ainsi de connaître des difficultés de financement sur les opérations qu'ils conduisent, tout en étant contraints d'en entreprendre d'autres.

La vérité du budget est donc essentielle. Au-delà des clivages politiques, c'est un enjeu nécessaire, si l'État veut prendre en main les instruments et les solutions.

Sur l'APL, nous avons pris acte de la déclaration du Premier ministre qui, par votre voix, madame la ministre, a répondu aux questions que nous lui avons posées la semaine dernière. Il annonce une augmentation de 3 %, mais, pour l'instant, le budget ne fait pas apparaître ce chiffre. Il faudra donc nous expliquer comment vous y parviendrez.

Par ailleurs, nous avons déposé un amendement sur l'APL, tendant à supprimer le seuil de versement fixé à 15 euros. Il est inacceptable à nos yeux qu'on ne puisse pas attribuer chaque mois une somme à quelqu'un qui bénéficie d'un droit. L'APL est la seule aide à n'être pas versée en dessous d'un seuil donné, ce qui est une aberration juridique. Comment la justifier ? Il y a sûrement une manière de calculer les modalités de paiement autrement, notamment par trimestre. Je l'ai signalé à plusieurs reprises. Ces 15 euros par mois correspondent à 180 euros par an. Autant dire qu'il s'agit d'une somme substantielle : pour le bénéficiaire d'une telle aide, elle représente l'équivalent d'un mois de loyer.

Mme Annick Girardin. Ou les dépenses de chauffage !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je profite de ces deux questions – comment le budget intégrera-t-il la progression de 3 % ? accepterez-vous de supprimer le seuil de versement de l'APL ? – pour saluer le combat mené de manière unanime par la commission des affaires économiques, afin de ramener à 15 euros le seuil qui avait été pernicieusement relevé à 24. Il nous aura fallu trois ans...

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. ... pour régulariser la situation, alors que la régulation budgétaire de l'État s'exerçait à plein. À cet égard, je vous rends hommage, monsieur le président de la commission des affaires économiques.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Merci !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Notre commission s'est fait retoquer à deux reprises par le Sénat sur le sujet.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Mais nous avons fini par avoir gain de cause !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est vrai ! Quant à l'ANRU, madame la ministre, il faut rappeler qu'elle mène une politique non de logement, mais de rénovation urbaine, ce qui n'est pas incompatible et ne lui retire aucune qualité. Mais il faut rappeler que, lorsqu'on prévoit une stratégie de renouvellement urbain sur des territoires, elle n'entre pas dans la politique du logement. Certains l'ont relevé à juste titre : si l'on atteint fin 2007, comme le prétendent les chiffres qu'on nous a fournis, une moyenne de sept constructions pour dix démolitions, cela signifie que, dans toutes les zones de renouvellement urbain, la rénovation a accentué la crise de l'offre de logement locatif social. Pouvez-vous nous répondre sur ce point ?

Quant à la question de l'intervention de l'État, est-il possible de connaître le détail exact du patrimoine qu'il a cédé durant ces trois dernières années, ainsi que la part affectée au développement économique, d'une part, et, d'autre part, au logement ? Leur rapport est, semble-t-il de 1 à 5. Autant dire que, si l'État veut favoriser en vendant son patrimoine la politique du logement et la construction, il dispose de deux solutions : soit il définit des objectifs dans lesquels doivent s'insérer les opérateurs de la mutation ; soit, en cas de cession à des collectivités ou à des partenaires, ceux-ci doivent s'engager à en affecter une partie à telle ou telle politique. Pour l'instant, le patrimoine de l'État ne sert pas prioritairement au logement. Les choix effectués à cet égard peuvent être légitimes en termes de stratégie, mais il faut poser ce problème important.

Mes collègues s'exprimeront sur la DSU, je passe donc rapidement sur ce point et j'en viens à mes deux dernières questions.

L'une concerne le problème du zonage. Nous avons intégré l'article 6 dans la loi SRU, pour pouvoir, conformément au vœu de l'Association des maires Ville et Banlieue de France, prendre en compte tous les quartiers confrontés à des problèmes, et pas uniquement ceux dits « en difficulté », au titre de l'ANRU ou des grands projets de ville. Nous avons considéré que l'État devait s'engager envers eux, afin d'alléger le poids qui pèse sur l'ANRU, qui engage actuellement des opérations en faveur de certains territoires en utilisant des fonds qui pourraient servir aussi bien à d'autres. Mais, pour l'heure, madame la ministre, il n'existe pas d'autre voie : on ne peut pas entreprendre une opération de renouvellement urbain sans entrer dans la stratégie de l'ANRU.

Pour en venir à mon dernier point, je m'étonne que l'on continue à évoquer, à propos de l'opération « Ville-vie-vacances », la ligne budgétaire interministérielle consacrée à la prévention de la délinquance. Une grande majorité de maires ne finance pas l'opération sur ce budget, qui, selon eux, ne la concerne pas de manière prioritaire.

Mme Annick Girardin. En effet.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je m'explique mal que l'on continue à évoquer en l'espèce une telle ligne budgétaire. Cela correspond, certes, à la démarche de prévention adoptée initialement, mais on y a renoncé depuis longtemps au bénéfice de la cohésion sociale. Ainsi, les CUCS englobent non seulement la ligne « prévention », mais les lignes

« éducation », « loisirs », « accès à la culture », etc. C'est pourquoi je regrette que, sur le plan budgétaire, une ligne interministérielle dévolue à la prévention de la délinquance alimente l'opération « Ville-vie-vacances », qui possède, à mes yeux, une autre dimension.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Francis Vercamer, au nom du groupe Nouveau Centre.

M. Francis Vercamer. Madame la ministre, madame la secrétaire d'État, ce budget prend un relief particulier à la lumière du récent rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville et du logement, qui pointe un certain nombre d'insuffisances. Complexité des zonages, multiplicité des instances, absence de lisibilité, incertitudes sur les financements, complexité des procédures : autant de griefs qui ne doivent pourtant pas nous faire oublier que la politique de la ville est indispensable pour agir sur les quartiers en difficulté. C'est bien pour cela que nous devons nous battre pour qu'elle gagne en efficacité.

À cet effet, il faut bien sûr intervenir massivement dans les quartiers qui concentrent les difficultés sociales et – comme vous l'avez indiqué, madame la ministre – éviter le saupoudrage. C'est ce à quoi visent certaines politiques, notamment la rénovation urbaine, qui rassemble un certain nombre de partenaires politiques, et que nous soutenons.

Néanmoins, certains problèmes semblent compromettre nos ambitions. Le rapport d'évaluation pour 2006 pointe la complexité croissante des procédures. Pour le seul critère de l'insertion par l'économie, voici le formulaire que l'on nous demande de remplir. (*M. Vercamer déploie une longue liasse de documents.*)

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Et voici le financement qui va avec ! (*M. Le Bouillonnet brandit un petit porte-monnaie presque vide. – Rires.*)

M. Francis Vercamer. Le suivi comptable l'emporte sur une politique du résultat ou de l'efficacité. Quant à la concertation, elle est faiblement prise en compte. Vous l'avez indiqué vous-même : lorsqu'une concertation modifie le projet, le changement de la convention financière est d'une telle complexité, compte tenu du nombre de partenaires qui doivent signer, que la concertation ne parvient pas à modifier véritablement le projet.

Enfin, l'évolution du projet du projet n'est pas envisagée de façon réaliste. Il n'est pas tenu compte des aléas potentiels comme les appels d'offre infructueux de plus en plus fréquents, en province en tout cas, qui allongent les délais et risquent de mettre les projets en péril. Adressez-vous à l'administration pour tenter de régler cette question, et elle se contentera de vous répondre qu'il vous appartient de vous débrouiller pour respecter la période de cinq ans ! Faudrait-il s'affranchir du respect des procédures d'appel d'offres pour tenir les délais ?

Nous nous demandons par ailleurs comment peut se mettre en place l'articulation entre l'ASCE et l'ANRU et quel est le rapport entre l'Association nationale pour l'égalité des chances et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Quelques questions se posent sur ce premier volet. Qu'en sera-t-il des projets qui n'iraient pas à leur terme du fait des délais liés à un appel d'offres infructueux ou à la découverte tardive de la nécessité de dépolluer un site ? Y aurait-il encore une place pour de nouveaux projets, autrement dit, quelle est votre position sur l'article 6 : maintiendra-t-on des projets qui ne sont pas prioritaires ? Quelle simpli-

fication proposerez-vous pour une plus grande efficacité du projet et surtout pour qu'il aboutisse ? En effet, l'objectif premier de l'ANRU est de mener ses actions à terme, et non pas de réaliser des économies.

Sur le volet équité territoriale, la plus grande interrogation porte sur la pérennisation des financements. Les centres sociaux, notamment la CAF, mais aussi un certain nombre d'acteurs financés par l'État, et les associations sont confrontés à des problèmes et manquent de visibilité à long terme. Le temps passé aujourd'hui à monter les dossiers et à rechercher des financements dépasse celui consacré à leur activité sociale propre. Il faut réorienter l'action de l'administration afin que les associations retrouvent leur mission première.

Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer la visibilité financière des acteurs sociaux ? Même si les contrats urbains de cohésion sociale comportent des contrats sur trois ans, ils ne sont pas respectés par l'administration en raison de l'annualité budgétaire. Par ailleurs, certaines administrations n'admettent pas que le droit commun s'applique sur les territoires concernés par le CUCS – je pense notamment au ministère de la culture.

M. Marcel Rogemont. C'est exact !

M. Francis Vercamer. Sur la question du logement, je tiens à féliciter le Gouvernement, et notamment mesdames les ministres, pour leur fermeté sur l'accession à la propriété et sur la construction. Néanmoins, tous les Français ne pourront pas être propriétaires, certains devront rester locataires. Je constate avec intérêt votre détermination en matière de construction de logements sociaux : 142 000 ont été financés en 2008, dont 20 000 logements très sociaux. Je remarque toutefois que pour 2007, alors que la construction de 20 000 logements très sociaux de type PLAI était prévue, seulement 12 700 seraient construits. L'évolution défavorable des taux d'intérêt et les marchés publics infructueux vont rendre les objectifs annoncés encore plus difficiles à atteindre. Que pensez-vous faire pour tenter d'améliorer cette situation ?

Le rapport du comité de suivi de la loi DALO comporte des propositions. J'avais moi-même émis celle concernant le permis de louer, qui s'est transformé en déclaration de louer, notamment pour les logements indignes et les personnes en extrême difficulté. Le rapport préconise une évolution favorable des crédits de l'ANAH que je ne constate pas dans le budget 2008 : quel est votre avis à ce sujet ?

Pour conclure, mesdames les ministres, je vous félicite pour la fermeté que vous avez affichée aujourd'hui sur la loi SRU. Vous savez que j'ai été un défenseur de ce texte, au grand dam de M. Ollier puisque je m'étais opposé à son amendement sur la réforme de la loi SRU.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. C'est parce que vous ne l'aviez pas compris ! (*Sourires.*)

M. Francis Vercamer. Madame la ministre, quelle est votre position sur la proposition qui a été faite de donner à l'État un droit de préemption sur les logements privés dans les communes qui n'ont pas atteint le seuil de logements sociaux prévu par la loi. Irez-vous jusqu'à mettre en place cette mesure ?

Ma seconde question portant sur la loi SRU concerne la vente des logements sociaux à leurs occupants. M. Ollier vous a également interrogée...

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. Ne me mettez pas en cause, monsieur Vercamer ! Vous risquez d'allonger le débat, car je vous répondrai. (*Sourires.*) Interrogez plutôt la ministre.

M. Francis Vercamer. Un certain nombre de maires se demandent légitimement si les logements vendus à leurs occupants entrent toujours dans le calcul de la dotation d'État et, pendant un certain temps, dans le quota des 20 %. Le Nouveau Centre avait indiqué que le seuil des 20 % ne devait pas être modifié, mais la question que posait M. Ollier est importante en ce qui concerne la dotation de solidarité urbaine. Si la vente de logements sociaux entraîne une baisse des dotations, les maires seront tentés de les interdire sur le territoire de leur commune, afin de ne pas se priver de ressources.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Martine Billard, au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Martine Billard. Madame la ministre du logement, vous nous expliquez, d'une part, que l'un des principaux problèmes de la construction de logements réside aujourd'hui dans le foncier, ce qui est vrai sur de nombreux points du territoire, et, d'autre part, qu'il faut vendre les HLM pour dégager des fonds nécessaires à la construction. Mais, confronté à un problème de foncier, je ne vois pas comment on pourra reconstruire une fois que les terrains occupés par les HLM auront été vendus. En Île-de-France – mais il y a d'autres zones de tension –, la vente des HLM risque de se solder uniquement par un recul du logement social et d'en rendre l'accès encore plus difficile aux familles qui ont des petits revenus.

Madame la ministre, vous avez beaucoup évoqué la nécessité d'inciter les maires bâtisseurs. Mais qu'en est-il des autres maires ? Un certain nombre de communes n'atteignent pas les fameux 20 % et 243 villes n'ont aucune politique active en ce domaine en 2006. Vous nous avez demandé, monsieur le président, de ne pas débattre de la loi SRU afin d'avancer plus rapidement, mais la question se pose : le Gouvernement osera-t-il utiliser les outils qui sont déjà dans ce texte ? Il est en effet inutile d'imaginer de nouvelles mesures pour faire appliquer la loi, elles sont déjà dans le texte et permettent au préfet de se substituer aux maires défaillants. L'État pourrait ainsi faire en sorte, même si son intervention allonge les délais, que dans un certain nombre de communes il y ait construction ou préemption de manière à disposer de toute la gamme des logements sociaux.

Je voudrais également vous interroger sur les familles logées en hôtel – les personnes sans enfants sont orientées vers les centres d'hébergement d'urgence, les CHU, et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les CHR. Le problème se pose de façon massive en Île-de-France, je m'excuse auprès de mes collègues de province car je ne connais pas la situation sur le reste du territoire. Le logement des familles avec enfants dans les hôtels d'Île-de-France coûte une fortune aux collectivités et à l'État. Cette solution ne permet pas aux familles de préparer des repas, elle les oblige à faire des dépenses énormes et engendre des carences nutritionnelles, notamment pour les enfants. Ces derniers ne peuvent pas faire leurs devoirs, ni étudier dans de bonnes conditions. Les tensions familiales sont très importantes, la famille et les enfants sont progressivement détruits. Quelles réflexions vous inspire cette situation et que comptez-vous faire pour y mettre fin alors que les sommes consacrées par les pouvoirs publics aux factures d'hôtel pourraient permettre à ces familles de se loger autrement ?

Madame la ministre, madame la secrétaire d'État, j'aborderai un dernier point, relatif aux conséquences du Grenelle de l'environnement. Voilà des années que, lors des débats sur le logement, je dépose des amendements sur les questions d'isolation et de modification du chauffage des logements. Je suis donc ravie que cette question soit enfin traitée, mais je souhaite vous poser deux questions précises. Avec Jean-Louis Borloo, comptez-vous déconseiller le chauffage au fioul et proposer des formules qui en facilitent le remplacement ? Sur le long terme, compte tenu des réserves naturelles, le prix du pétrole ne peut que progresser : réfléchissez-vous à des dispositifs spécifiques d'incitation au remplacement des chauffages au fioul par d'autres modes de chauffage ? Cet aspect est essentiel parce que le budget chauffage pèse beaucoup sur les finances des familles qui ne disposent que de petits revenus.

Ma seconde question concerne les aides, qui sont toutes orientées vers les logements sociaux ou destinées aux propriétaires en oubliant les locataires du secteur privé. Le locataire est dépendant d'un propriétaire qui ne veut rien faire. Si les dispositifs incitatifs sur les propriétaires n'ont aucun effet, envisagez-vous à terme de mettre en place un dispositif qui soit un petit peu plus coercitif afin d'obliger les propriétaires à mettre leur logement aux normes ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. Madame la ministre, madame la secrétaire d'État, avant que vous ne répondiez, je voudrais faire part de deux interrogations. Ce ne sera pas une réponse à M. Vercamer, je sais bien qu'il a parfaitement compris l'amendement que j'avais déposé. Je ne vais pas rouvrir un débat sur la compréhension que nous avons du social. Lorsque l'on fabrique du social, l'identité ne change pas la réalité. Si c'est social, c'est social.

Je voudrais vous féliciter, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, pour la manière dont vous nous avez répondu : votre attitude est très courageuse. Ma première question porte sur le choix entre politique de guichet et politique de projet. Monsieur Le Bouillonnet, c'est moi qui ai fait voter l'amendement qui a transformé l'article 6 de la loi de cohésion sociale.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je m'en souviens !

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. Pourquoi l'ai-je fait ? Parce que nos prédécesseurs – c'est vous qui étiez au pouvoir à l'époque – avaient mis en place une politique de guichet qui excluait un certain nombre de villes des aides de l'État. Pourtant, elles en avaient autant besoin que les autres. Ma conviction était qu'il fallait au contraire mener une politique de projet : lorsqu'un projet est positif pour l'environnement, pour l'ensemble de la ville, pour les équilibres sociaux, pour la mixité sociale, il doit être soutenu, quelle que soit la ville.

Monsieur Le Bouillonnet, votre ville, c'est Cachan ; la miennne, Rueil-Malmaison. Et, chaque fois que je parle de ma commune, les bras se lèvent au ciel : « Mon Dieu, mais Rueil est une ville privilégiée, un havre paradisiaque. »

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Moi, quand je parle de Cachan, je vois mes interlocuteurs rester les bras ballants.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. Monsieur Le Bouillonnet, j'ai fait mes études à Cachan près de la gare, et j'étais un fidèle du cinéma de la ville qui a été supprimé depuis.

M. Jean-Yves Le Bouillonec. Pas du tout ! Il existe toujours, c'est un cinéma de trois salles.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Monsieur Le Bouillonec, dans ma commune, sur 80 000 habitants, 23 000 logent dans des cités dont les problèmes sont exactement les mêmes que ceux de Cachan. On y trouve souvent la même violence, les mêmes difficultés, et les mêmes misères et je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement n'avait pas, à l'époque, traité les difficultés de façon identique sur tout le territoire plutôt que d'imposer des règles administratives qui excluaient certains quartiers. Madame la ministre, je vous encourage donc à préférer une politique de projet à une politique de guichet, et j'aimerais que nous ayons en ce domaine plus de lisibilité. Vous voulez favoriser les maires bâtisseurs, bravo. Faites-le !

Ma seconde question portera sur une politique de la ville que je ne vois pas, pour l'instant en tout cas, se dessiner clairement – vous le dites vous-même, madame Amara. Vous ne voulez pas de zonages, mais pensez-vous que remplacer le zonage par une couleur changera les choses ? Je ne le crois pas. Il faudrait que nous puissions en discuter ensemble. D'ailleurs, je vous propose de venir devant la commission la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, compétente dans ce domaine de la politique de la ville, afin que nous ayons un vrai débat sur le sujet. Vous dites que vous avez besoin de notre aide pour le processus d'insertion, mais nous aussi, nous avons besoin de votre aide.

Madame la ministre, vous voulez des maires bâtisseurs. Mais que faites-vous des maires volontaristes, des maires qui se dévouent sur le terrain ? Vous évoquez le couple préfet-maire. Ce soir, dans ma ville, se tiendra une réunion avec l'administration, à laquelle je me rendrai, consacrée au problème de la ville. Je puis vous assurer qu'entre l'intention politique qui est la vôtre et la nôtre et la réalité sur le terrain, il y a un mur de Berlin ! Nous, les maires, sommes confrontés à d'impossibles parcours du combattant ! Par conséquent, il faudrait qu'au niveau des administrations, on fasse comprendre qu'il faut aider les maires volontaristes, car ce n'est pas le préfet qui est compétent dans la ville, c'est le maire.

Je termine sur le problème de l'aide aux jeunes non qualifiés. Le maire peut être le pivot, le pilier d'une politique en faveur du retour au travail de ces jeunes. Certaines villes, comme la mienne, accueillent des jeunes dans les services municipaux pour les former pendant un, deux ou trois mois, puis démarchent des entreprises pour les faire travailler. J'ai ainsi réussi à trouver une centaine de CDI grâce à cette méthode, mais je me sens bien seul dans ce combat !

Pourquoi ne pas engager une politique d'exonération des charges sociales pour les communes gérées par des maires volontaristes ? Aidez-nous car notre budget ne nous permet pas d'agir comme nous le voudrions ! Des exonérations de charges sociales nous permettraient d'aller beaucoup plus loin et nous serions, à ce moment-là, à vos côtés dans ce combat !

Voilà les deux directions dans lesquelles je souhaitais intervenir, et j'espère que vous allez me répondre, madame la ministre.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

Mme la ministre du logement et de la ville. Mesdames, messieurs les députés, sachez que, pour moi, cet exercice est passionnant. Vous nous posez des questions précises, et

nous essayons d'y répondre le mieux possible. Vous nous suggérez même des orientations, et, personnellement, je suis très sensible à vos propositions. C'est vrai que je vous ai demandé tout à l'heure d'être créatifs, encore créatifs et toujours créatifs !

Monsieur Scellier, s'agissant des CHRS, j'ai bien compris votre proposition, mais votre amendement étant financé sur la base de créations de postes, je crains qu'il n'aille à l'encontre de ce que je souhaite. Comme je vous l'ai dit, j'ai obtenu le financement d'une centaine de postes pour la mise en place des commissions départementales de la médiation ; je pense donc que votre proposition n'est pas tout à fait adaptée. Je peux vous répondre que, sur le plan budgétaire, nous avons obtenu le financement des objectifs qui avaient été prévus par mon prédécesseur. Sera-t-il suffisant ? Je n'en suis pas du tout certaine. Vous me connaissez bien, je suis un ministre qui parle en toute transparence : je ne suis pas du tout certaine que nous aurons les financements suffisants – même si les objectifs « arithmétiques » sont financés dans le projet de loi de finances.

Cela étant dit, si vous, parlementaires, obtenez des financements complémentaires pour la mise en état d'un certain nombre de CHRS – qui ne sont pas toujours dans un état exceptionnel – ne vous en privez pas ! Je vous encourage à le faire car il y a des hommes, des femmes et des enfants qui ne sont pas logés !

M. Piron m'a interrogée pour savoir comment il serait possible d'encourager le développement du locatif dans le secteur privé.

La garantie du risque locatif, rendue universelle par la loi DALO, est en train d'être mise en place. Je fonde de grands espoirs sur cet instrument, car il a pour objectif de garantir aux propriétaires de ne plus avoir d'impayés de loyer et de retrouver leurs logements dans l'état où ils les ont loués. Cette garantie du risque locatif – et je dois saluer aussi l'effort qui a été fait par le 1 % logement – est financée. Lorsque ce dispositif aura trouvé son rythme de croisière, je suis convaincue qu'il permettra de dégager un certain nombre des logements qui, actuellement, ne sont pas mis sur le marché.

Dans le cadre de négociations avec l'Union nationale des propriétaires immobiliers, nous avons également mis sur pied ce qu'on appelle le Pass-foncier en direction des petits propriétaires privés qui ont acheté un ou deux studios pour allonger leur retraite de fin de mois, mais qui ne les mettent pas sur le marché parce qu'ils risquent d'être confrontés à des impayés. Je parle surtout des petits propriétaires, et pas des gros investisseurs. La signature de cette convention « Pass-foncier », initiée également à Lyon, est en cours de finalisation. Elle permettra à un propriétaire privé de donner l'usufruit du logement à un organisme HLM pendant quinze ans. L'organisme HLM garantira l'utilisation et les loyers, le propriétaire gardera la propriété.

S'agissant de la fluidité du parc HLM, évoquée par M. Piron, Lyon a été un moment très important ; pardonnez-moi de vous parler encore de Lyon, mais le monde politique ne s'est peut-être pas rendu compte de l'importance de la « décentralisation » de mon ministère, les médias pas obligatoirement non plus et ont parfois vu l'apparence plutôt que le fond. À Lyon, nous avons obtenu de la part du monde HLM une véritable révolution. Il y avait la loi de 1948 et le sacro-saint principe du maintien dans les lieux. À la suite de cet accord qui va être signé – accord de principe acté par M. Delebarre –, il y aura non plus le maintien dans les lieux uniquement, mais le maintien dans le parc

social, ce qui permettra une certaine forme de fluidité. Je pense aux personnes seules qui habitent un cinq pièces, par exemple. J'ignore s'il y en a beaucoup – cela dit, je ne souhaite pas que l'on considère les personnes comme des boîtes de conserve : on doit aussi respecter la personne dans son habitat. Il n'était pas possible de placer ces personnes dans un autre logement ; aujourd'hui, le maintien dans le parc social est acté par rapport au maintien dans les lieux, ce qui est très important.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Est-ce opérationnel ?

Mme la ministre du logement et de la ville. Cela va l'être.

Toujours sur la fluidité dans le parc HLM, un décret est actuellement en cours de finalisation au Conseil d'État : il met en place un surloyer très lourd, car le surloyer actuel n'est pas suffisamment dissuasif. Ce décret, qui sortira prochainement, devrait permettre de faire sortir du parc HLM des personnes qui ont des revenus suffisants pour se loger ailleurs.

Je peux vous dire, mesdames et messieurs les députés, que j'utilise tous les moyens qui sont mis à ma disposition pour rendre plus fluide l'ensemble de la chaîne du logement – je dis bien tous les moyens ! Je n'en élimine aucun ! On m'a posé une question sur la réquisition des terrains : je n'élimine pas non plus cette possibilité ! Cependant, entre ma volonté et la réalité des moyens, les choses ne sont pas aussi simples et faciles. Mais ma volonté est là !

Sur le décalage entre le financement et la mise en chantier, de nombreuses questions ont été posées. Vous avez tous la réponse, et je ne vais pas la développer.

J'en viens à l'hébergement d'urgence et à la stabilisation. La loi sur le droit au logement opposable est une loi fondamentale ; je le répète, elle n'est pas du tout virtuelle. Cette loi consacre le principe de la non remise à la rue, et nous devons en être fiers ! Quel que soit le degré d'embolie de la chaîne, toute personne, quelle que soit sa situation administrative à l'égard de l'État français – vous comprenez ce que je veux dire... –, est hébergée en CHU. C'est la vocation du CHU. Ensuite, la personne accueillie en hébergement d'urgence n'ayant pas vocation à y rester, elle doit aller en CHR ou dans une place de stabilisation.

Aujourd'hui, la fluidité que nous appelons de nos vœux n'existe pas, et c'est la raison pour laquelle j'essaie d'utiliser tous les moyens qui sont à ma disposition.

Une question m'a été posée sur les contrats urbains de cohésion sociale. Chaque CUCS est fondé sur le partenariat entre l'État et le maire, et la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration de ces contrats précisait bien que « le contrat est élaboré à l'initiative conjointe du maire ou du président d'établissement public de coopération intercommunale et du préfet du département. Il associe d'autres partenaires dont notamment, s'il le souhaite, le conseil général et le conseil régional ». Du reste, je dois noter qu'un certain nombre de départements et de conseils régionaux participent à cette opération. Le nombre de CUCS signés est de 495 ; pour 354 d'entre eux, ils prennent le relais des précédents contrats de ville, au nombre de 247. Sur ces 495 contrats, 282 sont signés par les communes uniquement, 213 par les EPCI. Cette première approche montre que 18 % d'entre eux sont signés par les conseils régionaux, 33 % par les conseils généraux, 26 % par les bailleurs sociaux et 41 % par les CAF.

M. Piron m'a posé une question subtile sur la distinction entre la disponibilité foncière réelle et la disponibilité foncière théorique. Honnêtement, je n'ai pas la réponse sous les yeux ; je vous la donnerai plus tard, car la question était très pertinente.

Monsieur Le Bouillonnet, toujours...

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Créatif !

Mme la ministre du logement et de la ville. Créatif, oui, mais également précis !

Mme Annick Lepetit. Et bouillonnant ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. J'espère que je ne suis pas en accusation ! (*Sourires.*)

Mme la ministre du logement et de la ville. Au contraire, monsieur Le Bouillonnet ! Même si nous avons des divergences, tout à fait normales, j'apprécie depuis de très nombreuses années votre compétence sur le dossier du logement !

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. C'est vrai !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. J'accepte le compliment.

Mme la ministre du logement et de la ville. Ça commençait mal, puisque vous avez commencé par me parler de méthode ! Il y a toujours des problèmes de méthode, c'est vrai, et il faut les améliorer. Ma réponse est simple : il y a vraiment une volonté gouvernementale sincère sur la révision des politiques publiques, qui doivent, aussi, apporter des réponses sur la méthode. Vous avez été plusieurs à me poser la question, et je pense que nous aurons des éléments de réponse. Mais les choses ne sont pas faciles. En tout cas, j'attends personnellement beaucoup de la révision des politiques publiques.

Mesdames et messieurs les députés, il est une réalité que vous n'avez pas soulevée et que le ministre du logement que je suis doit vivre chaque jour : c'est que le ministre du logement n'a pas aujourd'hui la main sur l'urbanisme, qui dépend du MEDAD – le ministère de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables ! On me demande de construire, mais, moi, je n'ai aucun moyen concret, juridique, pour construire puisque je n'ai pas la compétence de l'urbanisme. J'espère donc beaucoup que, dans le cadre de la révision des politiques publiques, l'urbanisme puisse être rattaché au logement, quel que soit le ministre du logement.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ce serait plus cohérent !

Mme la ministre du logement et de la ville. Je compte sur votre soutien, mesdames et messieurs, quelle que soit votre appartenance, car c'est une question de cohérence.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Nous sommes d'accord !

Mme la ministre du logement et de la ville. Que l'urbanisme ne fasse pas partie de mes compétences est une réelle difficulté administrative et politique. Cela me gêne pour un certain nombre de mesures que je serais amenée à prendre. S'agissant de la méthode, je partage donc votre point de vue : il y a des choses à revoir.

En ce qui concerne le MEDAD, la manière dont je vois les choses est très claire : il aurait comme vocation l'aménagement du territoire sur le plan national, et le ministre du logement, quel qu'il soit, serait chargé de veiller au respect des grandes lignes de ce plan. Mais qu'il ait au moins les

moyens de prendre des décisions en matière d'urbanisme ! Devoir construire 500 000 logements sans avoir la compétence de l'urbanisme, c'est tout de même compliqué !

Vous m'avez interrogée, monsieur Le Bouillonnet, sur la vérité des chiffres. J'ai comme vous le goût, l'amour de la vérité. Je vous entends donc fort bien. Cela dit, la réalité législative est ce qu'elle est, et vous l'avez rappelée : de nombreuses lois ont été adoptées récemment, si nombreuses que l'on n'y comprend rien. On ne sait plus où en est. Dans ce contexte,...

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. J'ai voté contre ces lois !

Mme la ministre du logement et de la ville. Peu importe, monsieur Le Bouillonnet !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Si, cela importe ! Ce n'est pas un détail. Cela pose le problème du rôle de l'État.

Mme la ministre du logement et de la ville. Si vous n'avez pas voté ces lois, c'est normal, je n'ai pas à en juger. Moi, je les ai votées. Et je pense d'ailleurs qu'elles ont apporté quelque chose de plus. Mais le fait est que leur multiplicité pose problème. On ne peut que vous donner raison quand vous dites que tout cela est très compliqué.

Dans ces conditions, ce que je peux vous dire, monsieur Le Bouillonnet, c'est que je n'ai pas l'intention de vous proposer une loi Boutin. Je vous le dis clairement ! J'estime que j'ai suffisamment d'instruments législatifs à ma disposition. Je ne vous proposerai pas une loi nouvelle sous ma responsabilité ministérielle. Cela ne veut pas dire, mesdames et messieurs les parlementaires, que nous ne procéderons pas à quelques ajustements techniques d'ordre législatif si cela s'avère nécessaire. Mais je ne veux pas ajouter une loi au corpus législatif existant, qui me semble suffisant.

Vous m'avez interrogée, s'agissant de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sur les délais de paiement. Tout d'abord, je dois balayer devant ma porte. Il y a eu, je le dis, des difficultés propres à l'ANRU. Mais des décisions ont été prises, et les choses sont en train de s'améliorer. Je tiens, du reste, à souligner que le directeur général de l'ANRU est un homme de qualité. Je ne veux absolument pas qu'il ait d'ambiguïté. Mais malgré la compétence et les qualités des uns et des autres, chacun exerçant la responsabilité qui est la sienne, c'est un fait que nous subissons tous l'effet d'un certain nombre d'habitudes administratives, réglementaires, législatives, qui peuvent parfois ralentir l'action. Mais je tiens, je le répète, à souligner les qualités du directeur général de l'ANRU.

Un nouveau règlement financier permet de verser 70 % du montant des subventions sur la seule base des déclarations des maîtres d'ouvrage. C'est nouveau. Le développement des relations avec les acteurs de terrain, et notamment la DDE, pour le suivi des paiements est accentué. Après son renforcement – quatre personnes de plus, soit un doublement des effectifs opérationnels – et sa restructuration, le service financier de l'ANRU est maintenant opérationnel. Voilà ce que j'ai fait pour améliorer les choses.

Mais certaines difficultés proviennent des maîtres d'ouvrage eux-mêmes. Les offices publics et sociétés d'HLM ont comme priorité les travaux, et ils tardent parfois à demander le paiement des subventions de l'ANRU. Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est ainsi.

Quant à la qualité des dossiers de demande de paiement, bien que le règlement de l'ANRU soit clair – même s'il comporte beaucoup de pages, sans doute pas aussi longues que celles que M. Vercaemer nous a montrées s'agissant d'un

autre dossier –, de nombreuses demandes cherchent à aller au-delà de l'encadrement propre, pour pouvoir entrer dans le projet. Cela n'est pas acceptable venant d'organismes chargés d'une mission de service public, et cela oblige à un contrôle pointilleux des demandes, ce qui fait perdre également beaucoup de temps.

Voilà ce que je peux vous dire en ce qui concerne ces difficultés, mais je pense que les choses devraient s'améliorer de façon significative.

En ce qui concerne les opérations de reconstruction-démolition financées par l'ANRU, vous savez que c'est l'une des premières choses que j'ai dites lorsque je suis arrivée à la tête de ce ministère : je sais qu'il y a un problème de logement, je sais qu'il faut construire – 500 000 logements, c'est un objectif ambitieux –, mais je ne peux pas accepter qu'il y ait un décalage trop important entre démolitions et reconstructions. Nous y veillons de près. Il y a une obligation de reconstruire autant de logements qu'on en détruit, c'est exact. Cette obligation globale est respectée. Si elle ne l'est pas dans le cadre du dossier, il n'y a pas de financement ANRU, vous le savez. Cela dit, on ne peut pas nier qu'il y ait un décalage.

Cependant, je tiens à appeler votre attention sur le fait suivant. En général, dans les programmes de démolition, il y a, avant leur conception, un taux de vacance important, de sorte qu'il n'y a pas autant de personnes à reloger que de logements démolis. C'est une réalité. Je dis cela pour répondre à l'exigence de vérité, monsieur Le Bouillonnet.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Mais il ne peut pas à en être autrement, madame la ministre. Il faut cinq ans pour démolir un immeuble. Pendant cette période de cinq ans, il est bien évident que personne ne les occupe. C'est un problème technique. Je ne vous mets pas en cause. Techniquement, à un moment donné, on provoque l'occupation.

Mme la ministre du logement et de la ville. Non, monsieur Le Bouillonnet, je vous parle de la situation avant que les programmes de démolition soient conçus.

Je rappelle que 54 % des logements sont reconstruits en lieu et place des logements détruits. Il peut y avoir momentanément une diminution du nombre de logements, mais comme les familles sont toujours relogées dans des logements neufs, ou de moins de cinq ans, c'est que, indépendamment du plan national de rénovation urbaine, la commune a fait l'effort de construire les logements sociaux adaptés. Ils ne sont pas comptabilisés dans le programme de rénovation urbaine, mais ils existent bel et bien. J'ai demandé à l'ANRU de veiller à ce que les 46 % de logements reconstruits en dehors de la zone concernée soient désormais toujours – je dis bien toujours – construits avant d'entreprendre la démolition. Et j'y veillerai personnellement.

En ce qui concerne l'APL, vous avez souligné, monsieur Le Bouillonnet, l'annonce par M. le Premier ministre d'une augmentation de son montant de 3 %. Je vous rappelle que c'est aussi la résultante de la loi que nous avons votée, sur laquelle vous vous êtes abstenu, si j'ai bien compris. La loi instituant le droit au logement opposable, dite loi DALO, a indexé, et c'est une chose très importante, la révision des loyers sur les variations de l'indice de référence des loyers, l'IRL. Par conséquent, si le Premier ministre a parlé d'une augmentation de 3 %, c'est parce que nous ne sommes pas encore au 31 décembre 2007. Nous ne savons donc pas exactement ce qu'il en est. Mais cette revalorisation sera de

l'ordre de 3 %. L'indexation de la révision des loyers sur les variations de l'IRL est l'une des mesures importantes en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat.

M. Marcel Rogemont. C'est une bonne mesure.

Mme la ministre du logement et de la ville. Vous m'avez dit, monsieur Le Bouillonnet, si j'ai bien compris, que l'État propriétaire de foncier n'a pas toujours pour vocation de destiner les terrains qu'il vend à la construction de logements, et qu'il faut une volonté politique forte pour aller dans ce sens. La volonté est là, monsieur Le Bouillonnet, mais les terrains vendus par l'État ne sont pas toujours des terrains libres. Ils n'ont pas tous vocation à devenir des logements. Je n'en veux pour exemple que la pratique de la Ville de Paris. Je ne fais pas de polémique, mais c'est un fait que la Ville de Paris elle-même, qui a récemment acheté des terrains, les transforme en bureaux.

La volonté est là, je le répète, mais on ne peut pas, de façon autoritaire, prévoir que le terrain vendu par l'État sera obligatoirement fléché vers le logement. Ce n'est pas toujours facile.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. A-t-on des éléments chiffrés ?

Mme la ministre du logement et de la ville. Je ne les ai pas ici, monsieur le député, mais je vous les ferai parvenir. Il est intéressant d'avoir des données en la matière. Mais il faut savoir que tout le monde est confronté à cette réalité.

S'agissant du seuil de non-versement des APL, fixé à 15 euros, ce n'est pas une question facile, cher monsieur Le Bouillonnet.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je sais bien. Je ne suis pas là pour vous faciliter le travail, madame la ministre, même si je concours à vous aider.

Mme la ministre du logement et de la ville. Mais c'était une question excellente, monsieur Le Bouillonnet.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Et la réponse va l'être également.

Mme la ministre du logement et de la ville. Mais très honnêtement, monsieur Le Bouillonnet, même si vous avez été le premier à me poser cette question ce matin, on me la pose sur tous les bancs de l'Assemblée, et même à l'extérieur de l'Assemblée.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Alors, quelle est la réponse ?

Mme la ministre du logement et de la ville. La réponse, je n'en ai pas vraiment. Sinon que, et je suis sincère en vous le disant, cela fait partie de ma réflexion. Je n'ai pas encore abouti. Je voudrais tout de même que vous compreniez bien que je suis arrivée à la tête de ce ministère au mois de mai 2007, à un moment où les choses étaient déjà très engagées dans la construction du budget 2008. Un certain nombre de réflexions ne sont pas abouties en ce qui me concerne, et quand elles le sont, elles le sont depuis trop peu de temps pour trouver une traduction dans le budget 2008. Mon véritable budget sera le budget 2009. Vous me demandez la vérité, et je vous réponds la vérité, monsieur Le Bouillonnet. Et vous le savez tous ici, mesdames et messieurs les députés.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est vrai.

Mme la ministre du logement et de la ville. Bien sûr que c'est vrai !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Je comprends cela. Mais il y avait un moyen, dans ce budget 2008, de répondre à mes questions.

Mme la ministre du logement et de la ville. Je ne sais pas s'il y avait un moyen. Vous pourriez peut-être m'aider,...

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Un moyen très simple : adopter mon amendement.

Mme la ministre du logement et de la ville. ... mais ce que je peux vous dire, et la réponse ne va pas vous plaire – et je m'adresse ici à tous –, c'est que le seuil en deçà duquel les aides personnelles au logement ne sont pas versées n'avait pas été actualisé depuis 1988.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est exact. Mais le seuil de non-versement de l'APL avait été porté de 15 à 24 euros en 2004.

Mme la ministre du logement et de la ville. Monsieur Vercamer, vous avez déploré la complexité des procédures. Nous sommes d'accord sur ce point. Je ne redirai pas ce que j'ai déjà dit sur ce problème, qui est réel. Nous en subissons tous les conséquences, à tous les niveaux.

En ce qui concerne la question que vous avez posée sur les relations entre l'ACSE et l'ANRU, je laisserai Mme Amara vous répondre. Parce qu'il faut quand même qu'elle prenne un peu la parole. *(Sourires.)*

M. Régis Juanico. C'est gentil de le remarquer !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Cela a toujours été dur pour les banlieues ! *(Sourires.)*

Mme la ministre du logement et de la ville. Vous m'avez interrogée, monsieur Vercamer, sur le logement indigne. Vous le savez, j'ai lancé une opération forte il y a 48 heures, en vue de traquer les marchands de sommeil. Si je n'ai pas pu faire cette annonce plus tôt, c'est que, compte tenu de la complexité administrative et réglementaire, il fallait que je prenne la mesure des problèmes qui se posent avant de pouvoir décider des mesures pertinentes. Les préfets vont recevoir des instructions dans les jours qui viennent. J'indique, simplement pour vous montrer la complexité des choses, que la circulaire que je vais adresser aux préfets doit être signée par pas moins de quatre ministres.

Je vous confirme, monsieur Vercamer, que les logements HLM vendus gardent, du point de vue de la loi SRU, le qualificatif de logements sociaux, et ce pendant cinq ans.

M. Francis Vercamer. Y compris pour les dotations financières ?

Mme la ministre du logement et de la ville. Oui, bien sûr.

M. Marcel Rogemont. Et pourquoi ?

Mme la ministre du logement et de la ville. Parce que ce sont des logements HLM qui faisaient partie de l'ensemble des logements sociaux.

Je pense d'ailleurs qu'il faudrait aussi réfléchir à ce que l'on intègre dans la liste des logements considérés comme logements sociaux. Les CHRS ne sont pas considérés comme des logements sociaux, je trouve cela bizarre, quand même !

M. Marcel Rogemont. Vous avez raison.

Mme la ministre du logement et de la ville. Personnellement, je trouve cela étonnant que les CHRS ne soient pas comptabilisés par la loi SRU parmi les logements sociaux. Toutes ces questions font partie de ma réflexion.

S'agissant des ventes de logements HLM, vous m'avez dit, madame Billard, qu'elles ne créaient pas pour autant de foncier. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé l'idée, qui paraît saugrenue mais qui est simple et efficace, de réfléchir à la possibilité – sur la base du volontariat, et pour peu que ce soit techniquement possible – d'augmenter d'un étage les constructions qui existent en France, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Cela a plusieurs avantages. Le foncier est là. Du point de vue de l'environnement, cela n'occasionne pas un développement des transports ni une consommation d'espaces supplémentaires. Les transports en commun sont là, il n'est pas nécessaire de lancer d'autres opérations de viabilisation. Sur le plan intergénérationnel, on peut loger ses enfants ou ses parents au-dessus de chez soi. Pour ce qui est des mauvais coucheurs qui déposent en permanence des recours pour s'opposer aux projets de construction des élus, je pense qu'il y aura moins de recours : les gens ne seront pas gênés, parce qu'ils n'auront pas à côté de chez eux une nouvelle habitation.

C'est une idée simple et intéressante, que je ne suis d'ailleurs pas la seule à proposer ; elle est à l'étude en Italie et en Allemagne. Il reste que, dans cette affaire, je me heurte vraiment aux lois d'urbanisme.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est pour cela que vous voulez être ministre de l'urbanisme !

Mme la ministre du logement et de la ville. Vous avez tout compris, monsieur Le Bouillonnet.

S'agissant des familles logées en hôtel, il est clair que cela coûte très cher et que c'est une très mauvaise solution.

Mme Annick Lepetit. C'est la pire !

Mme la ministre du logement et de la ville. C'est pourquoi il faut absolument en finir. Vous m'avez demandé si nous avons des suggestions concrètes. M. Lamour va proposer un amendement, qui a mon soutien, prévoyant des encouragements fiscaux pour les propriétaires privés qui remettraient sur le marché des logements, mieux adaptés aux familles que les hôtels, qui sont actuellement l'unique possibilité que nous avons de les reloger. Je vous encourage très vivement à voter massivement cet amendement. La garantie des risques locatifs peut être une autre réponse.

S'agissant du coût de chauffage, et du fioul en particulier, Mme Lagarde a annoncé le doublement de la prime à la cuve, qui passera de 75 euros à 150 euros.

Mme Martine Billard. Ça ne sera pas suffisant !

Mme la ministre du logement et de la ville. Ce n'est jamais suffisant mais cela a quand même été fait.

Mme Martine Billard. Et cela ne résout pas le problème d'environnement !

Mme la ministre du logement et de la ville. Quant à adopter une attitude coercitive vis-à-vis des propriétaires, je ne sais pas si c'est la bonne méthode, madame Billard. Aujourd'hui, la crise est telle que je ne veux pas opposer le public au privé, les locataires aux propriétaires. Je veux au contraire mobiliser pour que chacun apporte ce qu'il peut, selon sa compétence. Je suis en train de négocier avec les propriétaires pour qu'ils remettent des logements sur le marché. C'est l'intérêt de tous. La coercition ne me semble pas tout à fait adaptée, mais je suis prête à réfléchir.

Je suis d'accord avec une politique de projets, monsieur Ollier. Je pense sincèrement que les maires bâtisseurs sont des maires volontaristes. J'ai bien entendu que les volontaristes agissaient plutôt sur la dimension sociale et c'est une idée que nous allons creuser.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais vous dire. Fadela Amara aura sans doute d'autres précisions à vous apporter.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Je voudrais d'abord revenir sur l'ANRU, dont on ne mesure jamais assez la qualité du travail. Je voudrais également rendre hommage à Jean-Louis Borloo, qui s'est formidablement battu pour créer le guichet unique. Les concertations pour l'élaboration du plan « Respect et égalité des chances » font souvent état de petits dysfonctionnements de procédure de l'ANRU, qui sont en train d'être résorbés, comme vient de le rappeler Mme Boutin. Je voudrais, moi aussi, rendre hommage à Philippe Van de Maele, qui porte un poids énorme sur les épaules. La rénovation urbaine est en effet un domaine très complexe, mais, sur le terrain, les maires que je rencontre font état d'une grande satisfaction.

S'agissant du débat sur la destruction, la reconstruction ou la réhabilitation, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a une grosse crise du logement, mais j'insiste sur la nécessité de discuter autour d'une table pour que la loi DALO soit bien appliquée. Les élus de terrain que vous êtes savent bien qu'il faut détruire certaines barres qui sont complètement pourries et dans lesquelles il y a une vacance de logements très ancienne.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Oui, mais elle a énormément diminué !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Pas tant que cela.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Et ce n'est pas rassurant : si elle a diminué, c'est parce que le seuil d'exigence des gens a baissé à cause de la crise.

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Je pense que la loi DALO est parfaitement légitime, même si vous ne l'avez pas votée. Il s'agit de prendre nos responsabilités pour que chacun de nos concitoyens ait un logement décent. Mais, je vous le dis comme je le pense, cette loi ne doit pas s'appliquer dans les seuls quartiers en difficulté : si l'on parque les pauvres avec les pauvres, dans trente ans, nous devons refaire une politique de la ville pour remédier à une mauvaise gestion de la loi DALO. Je fais entière confiance à Mme Boutin pour prendre en compte cette problématique très complexe.

S'agissant plus généralement de la politique de la ville, je mène actuellement une concertation territoriale pour construire le plan « Respect et égalité des chances », c'est-à-dire le « plan Marshall » des banlieues voulu par le Président de la République. Tant le rapport de la Cour des comptes que celui du Sénat ont insisté sur la complexité des dispositifs, la non-lisibilité et la non-accessibilité de la politique de la ville. Vous le dites aussi, mesdames, messieurs les députés, et je l'entends également de la part des premiers concernés, qui sont les habitants des quartiers. Notre objectif, avec Christine Boutin, est de faire des propositions pour donner une visibilité et faciliter l'accessibilité à la politique de la ville. C'est pourquoi j'ai proposé un zonage par couleur, qui

semble faire polémique à droite comme à gauche, mais qui donnerait, me semble-t-il, une bonne vision de la politique de la ville à construire.

Nous devons maintenant abandonner la dialectique pour passer à l'action. Tout le monde sait que la situation des banlieues est catastrophique, surtout du point de vue de l'emploi. Parmi les trois axes retenus par le Président de la République, il y a d'abord le désenclavement, à propos duquel d'ailleurs je n'ai pas tout à fait répondu à M. Pemezec : il est évidemment prioritaire. Le plus magnifique plan banlieue, les dispositifs les plus pertinents et tout l'argent que je pourrais trouver, n'auraient aucune efficacité à Clichy et à Montfermeil si ces villes n'étaient pas désenclavées. Je me suis engagée à ce que l'État soit au rendez-vous, mais il faut que tout le monde regarde dans la même direction et que chacun assume ses responsabilités. La question se pose à Clichy mais aussi ailleurs, et c'est pourquoi nous travaillons à l'élaboration d'un fonds financier destiné à aider le désenclavement des quartiers.

La politique de la ville n'a de sens que si le couple préfet-maire, qui est le mieux à même de lui donner une traduction sur le terrain, est renforcé. Mais il faut également que les associations et les forces vives de ce pays y soient associées. C'est pourquoi la question de la pérennisation de leurs financements est importante. Je veux démultiplier les conventions pluriannuelles pour leur apporter la sérénité. La complexité touche, certes, les parcours d'insertion, monsieur Vercamer, mais aussi les demandes de financement : il faut avoir « bac + 10 » pour remplir une demande ! Pour que les associations puissent faire un vrai travail de fond, il faut alléger les procédures administratives et assurer, dès le début de l'année, les financements nécessaires à la mise en place de leurs actions. Je sais, pour avoir été responsable associative, que les financements interviennent en fin d'année. Ce sont donc les associations les plus riches, celles qui ont une trésorerie, qui peuvent fonctionner. Les associations les plus pauvres sont parfois celles qui ont les projets les plus innovants, les plus susceptibles de renforcer la cohésion sociale au cœur des cités. Or, celles-là crèvent du manque de financement. L'aide aux associations est une demande qui remonte de chaque concertation territoriale. J'ai donc assuré les associations que nous multiplierions les signatures de conventions pluriannuelles.

La première des priorités du plan Banlieue est l'emploi des jeunes, en particulier non qualifiés. C'est la première demande qui ressort de toutes les concertations, dans toutes les cités. Les derniers chiffres de l'INSEE tendent à montrer que la situation s'améliore et que le chômage a baissé d'un point.

Mme Claude Darciaux. Ce n'est pas vrai dans les quartiers !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. S'il y a eu un certain impact, on ne peut pas s'en satisfaire. La réalité, c'est qu'il y a deux ou trois fois plus de chômage dans les cités que dans les autres territoires. C'est pourquoi il faut mettre le paquet sur ce point dans l'élaboration du plan Banlieue. Ces jeunes non qualifiés sont souvent ceux que l'on trouve dans les cages d'escaliers et dont certains, à force de désœuvrement, peuvent basculer dans la délinquance. Un dispositif sera mis en place, dans lequel sera défini, non pas un profil, mais des profils de jeunes puisqu'ils sont différents, certains ayant des diplômes, d'autres pas. Ces dispositifs personnalisés les accompagneront, dans une sorte de parcours sécurisé, jusqu'à l'employabilité. Vous êtes bien placés pour savoir que certains jeunes sont dans une telle situation qu'ils n'ont aucune idée de ce que peut signifier

de respecter des horaires, un certain comportement ou un certain langage. Un vrai travail de fond, un « *coaching* », doit être entrepris pour les préparer à entrer dans un processus d'insertion sociale et professionnelle. Nous allons nous y atteler. D'ailleurs, monsieur Ollier, votre idée d'une exonération de charges sociales pour les collectivités qui sont prêtes à embaucher des jeunes fera partie de la réflexion.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Je vous interromps une minute pour préciser l'idée que vous venez d'évoquer. Lorsqu'un maire, sans aucune aide de l'État, prend l'initiative d'intégrer dans ses services, pour un mois, deux mois ou trois mois, des jeunes non qualifiés issus des cités pour les préparer, sous la direction d'un tuteur, à entrer dans une entreprise, il accomplit un vrai travail. Lorsque ce maire, toujours tout seul, va chercher dans sa ville des entreprises susceptibles d'embaucher ces jeunes non qualifiés, il contribue à créer un climat de confiance en même temps qu'un tremplin vers l'emploi. C'est ainsi que, chez moi, nous avons trouvé une centaine de CDI en un an et demi, ce qui n'est pas négligeable. Or cette démarche, comme sans doute d'autres qui peuvent exister ailleurs, n'est pas aidée.

Si l'on aidait les maires qui veulent s'engager dans un tel processus – il ne s'agit pas de faire des reproches à ceux qui ne le font pas – par un système d'aides comme l'exonération des charges sociales pour les jeunes, nous nous sentirions un peu soutenus. Mais encore faut-il être volontaires !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Je suis prête, monsieur Ollier, à travailler avec vous sur ce point.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Avec plaisir !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. La question de la lutte contre le chômage des jeunes est très importante et nous concerne tous. Toutes les propositions pour lutter efficacement contre le chômage des jeunes sont les bienvenues.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Je vous prie de conclure, madame la secrétaire d'État, car une douzaine de parlementaires souhaitent encore poser des questions.

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Je terminerai sur l'élaboration du plan Banlieue. Nous avons examiné les trois axes et les possibilités dont nous disposons, les uns et les autres, pour construire une politique de la ville pertinente et efficace. Je pense très sincèrement que la question de la gouvernance se pose, une fois encore, au niveau national et au niveau local.

Au niveau national – et Mme la ministre a eu raison de le rappeler – j'espère que les conseils prodigués lors de la revue générale des politiques économiques nous permettront de construire quelque chose de nouveau et d'efficace.

En même temps, je le répète, au niveau local, je pense que le préfet et le maire constituent le meilleur couple pour faire en sorte que tant les contrats urbains de cohésion sociale que, plus globalement, la rénovation urbaine se passent dans de bonnes conditions.

L'ANRU, comme son nom l'indique, s'occupe de rénovation urbaine. C'est un point très important, qui permet de changer, du point de vue environnemental, la vie des gens. Mais je suis déterminée à faire en sorte qu'à travers la construction de la politique de la ville, la rénovation sociale s'accomplisse.

Le préfet Lacroix formulera des propositions à l'issue de l'audit de la politique de la ville qui lui a été demandé. En ce qui concerne les liens entre l'ACSE et l'ANRU, d'une part, je suis persuadée qu'une volonté politique est nécessaire pour construire une politique de la ville efficace et pertinente en termes de gouvernance. D'autre part, il faut permettre une vraie cohésion entre l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine – je m'étais étonnée, lorsque je suis entrée au Gouvernement, à la fin du mois de juin, de voir ces deux agences travailler chacune de leur côté, alors qu'une collaboration serait souhaitable. Si l'on veut réussir, la rénovation urbaine et la rénovation sociale doivent « marcher » ensemble, dans la même direction.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous en arrivons à une série de questions.

La parole est à M. Étienne Pinte.

M. Étienne Pinte. Mesdames les ministres, « aide-toi, le ciel t'aidera ! » Un bon budget c'est bien, mais cela ne suffit pas.

Je voudrais aborder six points.

Premier point : les rigidités. Un maire qui a la volonté de construire des logements sociaux doit surmonter de multiples obstacles en matière de rigidités, sur le plan foncier, administratif, juridique, technique et quelquefois même – comme vous le savez – sur le plan psychologique. Je citerai plusieurs exemples.

Premier exemple : nous éprouvons beaucoup de difficultés pour que l'État rétrocède les terrains qu'il nous a promis. Il y a quatre ans, l'un de vos prédécesseurs m'avait promis un certain nombre de terrains ; je n'en ai toujours pas vu la couleur ! Nous avons également beaucoup de mal à obtenir les 35 % de refaction sur l'évaluation des Domaines, lorsque – comme l'a dit M. Le Bouillonnet tout à l'heure – l'État est prêt à vendre des terrains destinés et dédiés au logement social.

Deuxième exemple : beaucoup de terrains appartenant à l'État, en particulier ceux appartenant aux autorités militaires, au ministère de la défense, sont pollués. Comme le ministère n'a pas l'argent nécessaire pour les dépolluer – il s'agit de centaines d'hectares –, cela signifie donc qu'ils sont gelés. J'ai proposé que l'État cède à l'aménageur ou aux collectivités territoriales ces terrains, dont le prix serait diminué du coût de la dépollution, à charge pour ceux-ci de financer la dépollution. Cela fait des années que j'ai fait cette proposition et je n'ai toujours pas obtenu de réponse.

Aujourd'hui, il est très difficile d'acheter à des prix raisonnables des terrains appartenant à Réseau Ferré de France, qui – comme vous le savez – gère l'essentiel du foncier de la SNCF.

Dernier exemple, mais je pourrais en citer beaucoup d'autres : de nombreux bailleurs sociaux seraient très intéressés par des baux emphytéotiques sur des terrains appartenant à l'État. Malheureusement, jusqu'à présent celui-ci n'a pas accepté cette idée.

Deuxième point : les surloyers. Il est impératif, me semble-t-il, d'améliorer ce système devenu aujourd'hui complètement inefficace et obsolète. Ne pourrait-on pas augmenter les taux jusqu'à un plafond déterminé ? En Île-de-France, par exemple, le prix du mètre carré est en moyenne de 18 euros et à Paris de 24 euros. Le doublement des taux, qui ferait passer le prix du mètre carré de 6 à 12 euros, en

dessous même des chiffres que je viens de citer, ne permettrait-il pas d'avoir des taux de surloyer plus en rapport avec les loyers pratiqués, en tout cas en Île-de-France ?

Troisième point : le conventionnement. Aujourd'hui, les seuils de conventionnement de l'ANAH sont encore beaucoup trop bas. Il y a un bien trop grand écart entre l'aide accordée par l'ANAH et les loyers intermédiaires ou les logements intermédiaires. De ce fait, l'ANAH, qui aurait pu être un outil efficace d'aide et d'accompagnement aux collectivités territoriales, ne remplit pas son rôle.

Pendant treize ans, nous avons tenté l'expérience avec l'ANAH, ainsi que quatorze autres villes de France, de remettre sur le marché des logements appartenant au secteur privé, grâce à des subventionnements en matière de réhabilitation très importants. En contrepartie, il y avait un conventionnement sur huit ans. Nous avons été très déçus, car le système n'a pas bien fonctionné. L'ANAH a ensuite tenté de remettre sur pied un nouveau dispositif, moins intéressant que le précédent, tant et si bien que nous n'avons pas conclu de nouveau contrat avec l'ANAH et son aide a diminué.

Il me semble urgent de coordonner les politiques de financement du logement social entre l'État, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités. Aujourd'hui, chacun met ou non au pot, et attend que l'autre fasse quelque chose.

Cinquième point : la capacité d'investissement des bailleurs sociaux. Nous en avons parlé tout à l'heure à propos des PALULOS et des démolitions-reconstructions. En principe, au bout de vingt-cinq ans, les bailleurs sociaux sont obligés de payer les taxes foncières sur le bâti. Pourquoi ne pas continuer à les exonérer en les obligeant à construire de nouveaux logements ou à réhabiliter le parc existant, puisque nous n'avons plus suffisamment de PALULOS ? J'ai fait cette proposition au Gouvernement ; elle n'a, jusqu'à présent, jamais été acceptée. J'en parle d'autant plus volontiers que, en tant qu'élu local, je serais naturellement très content de récupérer le foncier bâti au bout de vingt-cinq ans. Il faut réfléchir, car il ne serait pas inutile de permettre aux bailleurs sociaux de reconstituer leurs fonds pour construire des logements neufs ou réhabiliter le parc ancien.

Sixième point : madame la ministre, avez-vous passé à Mme la secrétaire d'État le fameux rapport de la HALDE, auquel j'ai participé, sur l'élimination des discriminations en matière d'attribution des logements dans le parc social ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Annick Lepetit.

Mme Annick Lepetit. Je souhaite obtenir des précisions, madame la secrétaire d'État, sur la baisse annoncée des crédits budgétaires. En ce qui concerne le budget de l'ANRU, les crédits de paiement baissent de 40 %, ce qui est énorme.

De grosses opérations ont été décidées en 2006. Le budget de l'ANRU sera donc très sollicité en 2007 et 2008 pour les mener à bien. Comment seront-elles financées ?

Comment allez-vous engager – compte tenu de la détermination dont vous nous avez fait part – des opérations dans les quartiers sans avoir de budget ?

Madame Boutin, la deuxième question concerne le dispositif « de Robien ». Elle peut paraître éloignée de la première, mais elle n'est pas sans rapport au regard des coûts, même si les sommes ne sont pas les mêmes. Vous nous avez indiqué

qu'un rapport sur le sujet sera rendu public sous peu, si le ministère du budget y consent. Sans dévoiler le rapport, pourriez-vous nous indiquer où se situent ces logements, qui en sont les propriétaires, la façon dont cela se passe ? J'ai le sentiment que nous sommes un peu sur la même ligne, si je puis me permettre, en ce qui concerne ce dispositif.

Notre colère vient de ce que nous avons, dès l'origine, dénoncé le coût faramineux de ce dispositif pour les finances publiques. On constate aujourd'hui que des logements restent vides. Cela ne profite donc à personne. Contrairement à ce qui se passe en Allemagne, où les déductions fiscales sont plafonnées et les dépassements sanctionnés, en France le mécanisme n'est nullement encadré. Je ne tape pas sur le dispositif « de Robien », uniquement pur le plaisir, mais il me semble négatif à différents égards. Au moment où l'on fait feu de tout bois pour financer le logement, je souhaite – au-delà de l'aspect financier – obtenir des précisions sur les dispositifs « de Robien » et « Borloo », qui perdurent depuis quelques années.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Mesdames les ministres, je formulerai deux remarques.

La première porte sur la complexité des dispositifs de la politique de la ville. L'ANRU a installé dans les quartiers le guichet unique, qui permet une meilleure coordination.

J'ai signé hier un contrat urbain de cohésion sociale. Je suis effaré par les complications. Madame la ministre, un niveau bien supérieur à bac + 5 est nécessaire pour comprendre. De quoi s'agit-il ? D'une somme de miettes ramassées dans les fonds de tiroirs de plusieurs administrations, que l'on essaie de rassembler en une seule enveloppe, chaque service devant donner son avis avant d'engager le moindre centime d'euro, sans objectif ciblé.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Eh oui !

M. René Couanau. J'ai évidemment présenté, hier, en tant que maire ce contrat à ma ville de façon très positive. Mais, aujourd'hui, le parlementaire se pose des questions. (*Murmures.*) Messieurs de la gauche, si vous aviez simplifié, on ne se trouverait peut-être pas dans cette situation.

M. Marcel Rogemont. Cela fait cinq ans que vous êtes aux affaires !

M. René Couanau. C'est complexe, tout le monde aboutit au même constat, y compris le Gouvernement. Comme pour l'environnement, il ne s'agit pas d'une politique en soi, car elle fait appel à de multiples interventions.

Les réunions de coordination sont plus nombreuses que les réunions où l'on agit et finalement on gaspille énormément d'argent. Une fois que nous serons d'accord sur le constat, il faudra parvenir à une véritable politique de la ville.

Je ne parle pas de la banlieue parisienne, mais d'une ville de province très engagée depuis des années dans la politique de la ville et qui a besoin d'une certaine lisibilité. Il convient d'associer la population aux décisions. Mais pour associer 5 000 personnes à une opération, encore faut-il qu'elles comprennent ! Il faut trouver des solutions pour sortir de cette complexité ambiante.

Ma deuxième remarque concerne la politique du logement. Madame la ministre, nous sommes, à gauche comme à droite, engagés dans la politique que vous prônez, c'est-à-dire le développement du logement social, que ce soit

par le locatif aidé ou par l'accession sociale à la propriété. Les deux sont nécessaires – sinon nous ne nous en sortirions pas – compte tenu du marché immobilier très tendu, comme sur les côtes de Bretagne, que je connais particulièrement bien.

Mais à côté des grands programmes que nous engageons, nous assistons à un glissement progressif de la demande : les classes moyennes à faibles revenus, qui, jusqu'à présent, sollicitaient le marché privé, se tournent de plus en plus – et elles en ont le droit – vers le logement social.

M. Olivier Carré et M. Marcel Rogemont. Absolument !

M. René Couanau. D'autant que les logements sociaux que nous construisons offrent tout le confort nécessaire et bénéficient d'un accès urbanistique tout à fait attrayant. Dans la région rennaise comme celle de Saint-Malo, pour ne citer que mon département, de nombreux logements privés ne trouvent plus de locataires, qu'ils relèvent du dispositif de Robien ou d'autres. Existe-t-il une solution pour mettre ces logements privés sur le marché à des loyers plus bas ?

Par ailleurs, le couple préfet-maire ne fonctionne pas en matière de politique urbaine, le maire ayant son administration, alors que le préfet en a 36 000 ! Chacun veut y mettre son grain de sel, y compris la jeunesse et les sports, parce qu'il y consacre trois centimes !

L'éventail complet de la politique de la ville incline à trouver des solutions dans le logement privé, autrement, nous assisterons à une course effrénée au logement social, dont nous ne sortirons pas.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Comme beaucoup a été dit, et compte tenu de l'heure, je souhaite seulement revenir sur les CUCS et l'ACSE, car c'est de pire en pire, comme vient de le dire mon collègue Couanau.

Les contrats de ville 2000 – 2006 ont au moins eu le mérite de la clarté et de mettre autour de la table l'ensemble des intervenants financiers, l'État notamment. Nous avons, pour ce qui nous concerne, mis en place un GIP politique de la ville : lorsque l'État mettait un euro, le conseil général et l'agglomération mettaient également chacun un euro. Nous avons ainsi pu mener des actions très importantes dans le cadre de notre territoire.

En revanche, avec l'ACSE tout est complexe, car celle-ci verse des fonds en fonction de lignes budgétaires thématiques. Pour chaque territoire, l'Agence nationale délègue plusieurs enveloppes – enveloppe CUCS, enveloppe Ville-vacances, enveloppe Intégration et lutte contre les discriminations. Mais les enveloppes ne sont pas cumulables : un projet ne peut recevoir de fonds que d'une enveloppe. Expliquez-moi, madame la ministre, – mais je suis sûre que vous allez y remédier – comment monter un projet lorsque la lutte contre les discriminations est définie de façon transversale. Moi, je ne sais pas faire, pas plus que le préfet ou le responsable de l'ACSE. Cette agence est un millefeuille, qui ne fait que compliquer les critères d'intervention de la politique de la ville et décourage les élus locaux. Ce n'est pas ainsi que nous améliorerons les choses, les audits, en particulier.

Vous rappeliez tout à l'heure, madame la ministre, que dix-neuf ministres de la ville se sont succédé en dix-sept ans. Je vous souhaite à toutes les deux de rester cinq ans comme M. Bartolone, qui a mis à profit cette période pour mettre en place des conventions pluriannuelles, qui ont permis aux

associations d'avoir une meilleure lisibilité sur le terrain, de savoir quel était l'impact d'une action déterminée, en termes de financement, et de disposer d'une évaluation à mi-parcours. Or aujourd'hui, nous sommes dans le brouillard le plus total.

En ce qui concerne l'ANRU, vous nous dites que la situation va s'améliorer. Pour l'instant, ce ne sont que des vœux pieux, car les organismes HLM sont les banquiers de l'ANRU, et cela ne peut pas durer, leur trésorerie n'étant pas extensible à l'infini.

Et quant à l'accompagnement à l'emploi, je souhaite préciser à M. le président de la commission des affaires économiques que les PLIE – plans locaux d'insertion par l'économique – ne disposent plus d'aucun financement. Le FSE n'est plus financé. Or il s'agissait d'un accompagnement individualisé dans le cadre d'un parcours qui amenait les jeunes jusqu'à l'insertion. Désormais, le financement n'est plus assuré.

Dans ces conditions, comment peut-on faire, mesdames les ministres ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Mmes les ministres seront sensibles aux vœux personnels que vous avez formulés pour elles. (*Sourires.*)

La parole est à M. Yves Vandewalle.

M. Yves Vandewalle. Ma préoccupation concerne surtout la fluidification du parcours résidentiel pour améliorer l'accès au logement. J'ai noté avec satisfaction ce que vous nous avez dit concernant la mobilité au sein du parc du logement social : c'est une réelle avancée, compte tenu des rigidités qui existent. J'ai également beaucoup apprécié que vous vous engagiez à revoir le surloyer de solidarité pour faciliter le passage d'un parc à l'autre, alors, que pour l'instant, tel n'est pas le cas.

Nous devons, toujours dans le cadre de la fluidification, faciliter l'accès au parc privé, notamment par la réduction des frais d'agence, la simplification des dépôts de garantie, et un certain nombre d'autres mesures qui sont, du reste, préconisées à l'échelle européenne.

Il est nécessaire aussi de favoriser la construction durable dans les logements sociaux, notamment pour la construction neuve si l'on ne veut pas avoir, à terme, une politique à deux vitesses avec un parc privé performant et un parc social qui serait à la traîne. Or les investissements réalisés en faveur d'une meilleure performance environnementale des logements, notamment en matière énergétique, représente un coût supplémentaire de l'ordre de 10 %. Il faut donc s'interroger sur le financement. Certains organismes sociaux font valoir qu'il faudrait dé plafonner les loyers et, par conséquent, les relever, pour permettre de faire face à ces investissements supplémentaires. L'impact pour les locataires devrait être nul puisque la baisse des charges induites par les économies d'énergie devrait compenser la hausse de loyer. Voilà quelques pistes.

J'ai noté qu'il y a eu beaucoup de points satisfaisants ; pour la suite, il y aura du travail !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Daniel Goldberg.

M. Daniel Goldberg. Mesdames les ministres, je partage le constat que la chaîne de la construction des logements est bloquée. Si, du point de vue des élus, on ne sait pas où l'on en est, comme le disait Jean-Yves Le Bouillonnet tout

à l'heure, les demandeurs de logement savent, malheureusement, que la question n'est pas réglée. On le voit tous les jours dans nos villes.

Vous aurez notre soutien sur l'aide aux maires bâtisseurs, y compris pour aller plus loin. Nous avons entendu vos engagements sur le respect de l'article 55 de la loi SRU, mais il faut aller plus loin, non par une politique de sanction pour aller au-delà des 20 % de logements sociaux, mais par une politique réellement incitative. On sait très bien que la résolution de la crise du logement consisterait à passer, pour bon nombre de villes qui sont à 22 ou 23 % de logements sociaux, à 30 %. Cela nécessite que l'on aide les maires de bonne volonté, qui devront construire en plus, ou rénover, d'autres équipements : groupes scolaires, équipements sportifs et culturels, par exemple.

Pour réussir ces objectifs, il faut passer des déclarations d'intention à un dispositif concret d'incitations en ce sens. De même, il faut envisager de faire progresser la DGF beaucoup plus rapidement pour prendre en compte l'augmentation de la population dans ces communes. Aujourd'hui, le délai est presque de dix ans entre deux recensements de la DGF, pour qu'une augmentation des dotations soit prise en compte ! Avec le nouveau mode de calcul, cela sera plus rapide, mais je doute que l'on arrive à procéder à un ajustement de manière cohérente et le plus concrètement possible pour inciter les maires à aller dans ce sens.

Concernant les opérations de démolition-reconstruction, deux points n'ont pas été abordés ce matin. Mais permettez-moi d'abord de faire remarquer qu'il a fallu, tout parlementaire que je suis, que j'aie sur le site d'un quotidien pour me procurer le rapport de la Cour des comptes au Sénat.

Il y a un problème sur la typologie des logements reconstruits : quand on démolit un cinq-pièces pour reconstruire un deux-pièces, on n'est pas dans la logique du « un pour un », et c'est un vrai problème notamment dans un certain nombre de quartiers et les projets ANRU qui ont été signés.

Ensuite, indépendamment du chiffre final, il faudrait prendre en compte les décohabitations, que permet souvent la démolition-reconstruction. Je pense aux jeunes couples mariés hébergés par leurs parents. En fait, il faudrait reconstruire quatre logements pour trois logements démolis. Or ces situations ne sont pas prises en compte dans la règle du un pour un.

Mme Claude Darciaux. Tout à fait !

M. Daniel Goldberg. Sur les questions de gouvernance et sur les questions foncières en Île-de-France dont vous parliez tout à l'heure, madame la ministre, on marche sur la tête. On a, en effet, créé trois établissements publics fonciers départementaux et un établissement public foncier compétent pour l'ensemble de l'agglomération de l'Île-de-France.

Par ailleurs, on n'a pas permis que l'aide à la pierre soit globalisée sur l'ensemble de la région. Indépendamment des questions budgétaires, il faudrait que la gouvernance soit claire, ce qui nous permettrait de savoir où l'on en est.

Quand on parle de logement social, il serait bon que l'on différencie les différentes catégories dans la répartition du logement social, y compris dans les engagements des élus. Le PLS et le PLAL, ce n'est pas la même chose !

Cinquième et dernier point : l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine dans votre projet de budget est inférieure à celle que prévoyait le plan de cohésion sociale par le biais de l'augmentation de la DGF : 94 millions d'euros au lieu de 120 millions d'euros.

Enfin, je sens une discordance entre les deux ministres sur la question du zonage. Il serait peut-être bon que la représentation nationale dispose d'une vision plus claire de ce que compte faire le Gouvernement en la matière.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Philippe Boënnec.

M. Philippe Boënnec. Mesdames les ministres, je tenais à appeler votre attention sur la primo-accession à la propriété.

Dans les zones géographiques particulièrement attractives comme les côtes – qu'il s'agisse de celles de la Méditerranée, de l'Atlantique ou de la Manche – ou les centres des grandes villes, l'augmentation des prix de l'immobilier rend de plus en plus difficile l'accès au logement pour les jeunes actifs, pourtant indispensables à la mixité sociale et au développement des économies locales. La primo-accession à la propriété représente pourtant, on le sait, un moyen particulièrement efficace de s'insérer dans le tissu économique local. Elle contribue en outre à la stabilité familiale et à l'insertion professionnelle, en même temps qu'elle constitue un début d'épargne.

Plusieurs solutions sont cependant envisageables pour encourager les premières acquisitions immobilières. Les collectivités pourraient ainsi user de leur droit de préemption pour éviter les effets spéculatifs, procédure que j'ai moi-même expérimentée dans ma commune, mais à améliorer. Par ailleurs, il serait intéressant d'inciter les organismes financiers prêteurs à faire bénéficier les primo-accédants de conditions très spécifiques afin qu'ils ne soient pas obligés de payer pendant les quelques mois que dure la construction de leur logement un loyer et les premiers remboursements d'emprunt.

Aujourd'hui, seuls 55 % de nos concitoyens sont propriétaires contre 75 % dans de nombreux pays européens. Pour augmenter cette proportion, il est indispensable de continuer à agir.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Claude Darciaux.

Mme Claude Darciaux. Mesdames les ministres, le Président de la République a dit vouloir faire de la France « un pays de propriétaires » : slogan séduisant mais totalement irréalisable. En effet, la priorité aujourd'hui revient à la construction de nouveaux logements. Donner la possibilité d'acquérir leur logement à des Français de condition modeste qui vivent dans des HLM ne constitue pas une solution. En 2004, un quart des accédants à la propriété appartenaient aux classes modestes et populaires, et, aujourd'hui, la part des seules classes populaires recule.

L'accès au crédit est réservé à des personnes jeunes et en bonne santé et les banques multiplient les refus aux personnes ayant été malades. En outre, l'augmentation des taux d'emprunt entraîne un alourdissement de 55 euros par mois des charges supportées par les ménages, si bien que, pour maintenir leur pouvoir d'achat, une hausse de leurs revenus d'au moins 5 % leur serait nécessaire. On estime d'ailleurs qu'en raison de la hausse des taux, 2,5 millions de personnes ont perdu toute possibilité de devenir propriétaires.

Madame la ministre du logement, comme il a été dit sur tous les bancs de cette commission, il est nécessaire de construire des logements, des logements sociaux et des logements très sociaux. Je rejoins la demande de M. Goldberg : il faut mettre en place des mécanismes pour qu'il y ait davantage de PLAI que de PLS. Dans la communauté d'agglomération dont ma commune fait partie, beaucoup de logements bénéficiant de PLS sont construits mais aucun logement très social n'est envisagé.

Par ailleurs, s'agissant du droit au logement, je constate que la fracture sociale, loin de se réduire, s'est aggravée avec le logement des publics prioritaires. Madame la ministre, alors que l'opposabilité du droit au logement deviendra effective au 1^{er} janvier, ne pensez-vous pas que ce sont les communes vertueuses, qui ont déjà largement atteint leurs quotas en matière de logements sociaux, qui se verront désigner par les préfets pour le logement des publics prioritaires ? C'est déjà le cas dans ma commune, où je constate que la fracture sociale est en train de s'approfondir.

Enfin, madame la secrétaire d'État, si le plan Banlieue est une urgence, quels financements sont prévus dans le présent projet de budget ? Il existe deux priorités, que vous avez vous-même soulignées. Soyons vigilants car la moindre étincelle pourrait mettre le feu aux quartiers. Et ce n'est pas qu'une image : deux gymnases ont été brûlés dans ma commune, je sais de quoi je parle.

À cet égard, l'emploi des jeunes est une priorité nationale. Comme je l'ai fait hier à l'occasion des rencontres territoriales organisées à Dijon, je demande la mise en place d'exonérations de charges patronales pour l'emploi de jeunes résidant dans les quartiers en difficultés, qu'ils y travaillent ou non.

Par ailleurs, je voudrais soulever le problème de l'accès à l'emploi des mères isolées, car le nombre des familles monoparentales explose dans nos quartiers. Il faudra absolument les prendre en compte dans le plan banlieue.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Madame Darciaux, je vous rappelle qu'il y a déjà 22 milliards d'exonérations de cotisations sociales. Peut-être pourrait-on d'abord mieux les cibler.

Mme Claude Darciaux. Ou alors remplacer celles qui existent pour les heures supplémentaires.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Mesdames les ministres, René Couanau expliquait que, député d'Ille-et-Vilaine, il n'en avait pas moins à l'esprit les responsabilités locales liées à son mandat de maire de Saint-Malo. Eh bien, c'est ici en tant que président d'un organisme de HLM que j'aimerais appeler votre attention sur deux sujets principaux.

Tout d'abord, je prendrai l'exemple extrêmement précis d'un logement T3 construit grâce à un PLUS pour un coût de 106 000 euros : 2 140 euros provenant de l'État – soit 2,5 % du prix plafonné et à peine 2 % du prix réel – et 36 000 euros du conseil général d'Ille-et-Vilaine et de l'agglomération de Rennes. Et, au titre de la TVA, ce sont 5 526 euros qui ont été versés par l'organisme HLM à l'État ; autrement dit, ce dernier a gagné 3 386 euros !

Mme la ministre du logement et de la ville. Vous ne pouvez pas raisonner de la sorte !

M. Marcel Rogemont. Or nous avons construit 220 logements dans le cadre des PLUS cette année, avec une aide de l'État de 744 220 euros. Ne trouvez-vous pas

surprenant, madame la ministre, qu'au moment où vous annoncez une politique du logement forte, l'État gagne de l'argent sur ces opérations ? Quand acceptera-t-il ne plus s'enrichir sur la construction de tels logements ?

Par ailleurs, quand vous avez annoncé la signature, le 15 décembre prochain, d'un accord avec l'Union sociale pour l'habitat sur la vente de logements HLM, j'ai immédiatement envoyé un texto au président de la fédération nationale des offices HLM, Jean-Pierre Caroff : il m'a répondu que sa position n'avait absolument pas changé sur ce point.

En outre, le financement des logements HLM est assuré pour l'essentiel par les collectivités territoriales, je le constate à l'échelle de mon département. Dans ces conditions, ne paraît-il pas logique que ce soient ceux qui contribuent le plus au financement du logement social qui décident s'il doit y avoir vente ou pas ? Si une loi vient imposer la vente de logements HLM...

Mme la ministre du logement et de la ville. Il n'y aura pas besoin d'une loi !

M. Marcel Rogemont. Espérons-le ! Toujours est-il que les offices HLM qui vendront des logements contre l'avis des collectivités territoriales s'exposeront à des difficultés ultérieures, notamment quand ils voudront construire de nouveaux logements.

Ensuite, s'agissant des sur-loyers, l'étude du CREDOC publiée en septembre dernier montre qu'en 1997, 50 % des ménages résidant dans des HLM avaient des ressources de 60 % inférieures au plafond contre 66 % en 2006 et qu'en 1997, 82 % étaient en dessous du plafond contre 93 % en 2006. Autrement dit, les HLM sont bel et bien occupés par le public auquel ils sont destinés. Dès lors, la mise en place de sur-loyers ne contribuerait en rien à la fluidification du logement locatif : ils ne joueraient qu'un rôle marginal.

Enfin, pour ce qui est de la loi DALO, vous aurez beau nous dire que les dispositifs prennent forme le plus rapidement possible, il n'en reste pas moins que ce sont les logements qui manquent. Dans mon département, le comité régional de l'habitat vient de faire part le 19 octobre dernier des objectifs pour 2007 : l'annonce est bien tardive, mais surtout l'enveloppe réservée au financement du logement social n'a pas été augmentée en proportion du nombre de logements que nous sommes appelés à construire. Autrement dit, l'aide par logement baisse pour que soient respectés les engagements quantitatifs.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Mesdames les ministres, j'aurai deux questions très brèves.

La première porte sur le soutien à la vie associative dans les quartiers, plus précisément sur la cohérence de la politique gouvernementale en ce domaine. D'un côté, vous affichez dans le projet de budget un programme « Équité sociale et territoriale » relativement stable. Nous savons d'ailleurs en tant qu'élus locaux que ses crédits ont été très fortement diminués durant les trois premières années de la précédente législature et rétablis seulement après les émeutes de 2005, ce qui n'a pas empêché la fragilisation du tissu associatif.

Par ailleurs, la semaine dernière, l'Assemblée a voté un budget des sports, de la jeunesse et de la vie associative en diminution de 3 % par rapport à l'année précédente. Les crédits en faveur des associations d'éducation populaire, qui mènent un travail en profondeur dans les quartiers, baissent, quant à eux, de 5 %. Vous le savez, cette diminution aura

un impact direct sur leur fonctionnement et entraînera la fermeture de centres sociaux, des réductions d'activités, donc des réductions de services rendus à la population. Bref, vous poursuivez ce mouvement qui consiste à plonger ces structures dans un état de précarité permanente.

Quelle est la cohérence de votre politique de soutien en direction de la vie associative dans les quartiers quand on sait que le budget des sports, de la jeunesse et de la vie associative diminue ?

Madame Boutin, vous avez semblé tout à l'heure mettre en cause la politique de zonage, mais vous n'avez pas évoqué les zones franches urbaines. Du reste, Daniel Goldberg a relevé quelques divergences de point de vue entre Mme Amara et vous-même. 340 millions d'euros sont consacrés à la compensation d'exonérations de charges sociales, chiffre à comparer aux 414 millions affectés aux actions de proximité du tissu associatif. Quand disposerons-nous d'une évaluation sérieuse de l'impact des mesures d'exonération en faveur des zones franches urbaines en termes d'emplois dans les quartiers ? Je considère que beaucoup de choses sont à revoir de ce point de vue.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. François Brottes.

M. François Brottes. Pour commencer, je ferai trois remarques, un peu perfides j'en conviens. (*Sourires.*)

M. René Couanau. Il ne peut en être autrement : vous avez une réputation à tenir ! (*Sourires.*)

M. François Brottes. Premièrement, j'ai eu raison de demander, au nom de mon groupe, le report de votre audition, madame la ministre, initialement prévue à dix-huit heures trente. Songez, vu l'intérêt que vous suscitez, le temps qu'il nous aurait fallu siéger ! Du reste, je remercie les présidents d'avoir accepté de reporter cette audition – je savais bien que je serais un peu perfide !

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. C'est un euphémisme ! (*Sourires.*)

M. François Brottes. Deuxièmement, je note que vous vous appliquez à supprimer les crédits du dispositif Robien.

Troisièmement, lors du vote de la loi DALO, M. Karoutchi, qui n'était pas alors ministre, mais qui agissait pour les œuvres du parc de La défense, avait fait voter une disposition visant à exclure la construction de logements sociaux du quartier de La Défense pour les réserver à l'Est parisien. J'étais alors rapporteur de ce texte pour mon groupe, bien que n'étant pas un élu d'Île-de-France – comme quoi, on peut s'intéresser à ce qui se passe en Île-de-France tout en étant un député de province. Il y avait là une contradiction entre l'esprit du texte sur le droit au logement et une telle mesure quelque peu perverse, me semble-t-il.

Je poserai cinq questions.

Tout d'abord, je reçois de nombreux coups de téléphone, suite à vos annonces et à celles du Président de la République, sur le calendrier de la vente des HLM. Je leur donne désormais votre numéro de téléphone. En tout état de cause, vous ne pourrez pas prendre une telle initiative sans solliciter l'accord des communes.

Deuxièmement, chacun souhaite encourager l'accès social à la propriété, et en premier lieu le président de la commission des affaires économiques. Avez-vous des solutions pour éviter la spéculation sur la vente de ces

logements, une fois que les gens y auront accédé ? La spéculation est en effet un frein à l'enthousiasme des collectivités en direction de l'accession sociale.

Par ailleurs, madame la ministre, je vous demande de nous aider à valoriser la notion de densité de construction.

Mme la ministre du logement et de la ville. Je suis d'accord.

M. François Brottes. Ce n'est pas un message facile à porter dans les régions. Pourtant, c'est un élément indispensable au regard du développement durable. Quand on parle d'accession à la propriété, certains pensent qu'il s'agit de devenir propriétaire d'une villa qui comprend 1 500 mètres carrés de terrain ! Si c'est ce message-là qui passe, on ne s'en sortira pas. Vu votre enthousiasme, je pense que vous pouvez nous aider à communiquer plus positivement sur le sujet.

En outre, quelles mesures envisagez-vous pour favoriser la colocation choisie, qui pourrait contribuer à résoudre une partie de la crise du logement ? Ce peut être une solution, quel que soit l'âge du locataire. Les bailleurs sociaux n'ouvrent pas spontanément ce droit alors que de grands appartements HLM sont disponibles. De plus, en matière de caution solidaire, les propriétaires n'ont pas toujours un comportement très vertueux.

Enfin, bien que vous ne soyez pas en charge de l'urbanisme, je souhaiterais que vous vous intéressiez, ainsi peut-être que la commission des finances, à l'attitude du service des Domaines. J'ai constaté à plusieurs reprises, quand on mobilise du terrain au nom de l'utilité publique, qu'il était en avance sur l'augmentation du prix du foncier. Les élus sont inquiets de voir qu'il y a une sorte de surenchère de la part de ce service. Il serait judicieux que vous procédiez à des contrôles dans certains départements, sachant que le foncier est précisément au cœur de votre action.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

Mme la ministre du logement et de la ville. Messieurs les présidents, vous nous demandez de répondre très brièvement. C'est fort dommage car toutes les questions posées mériteraient un long développement.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Vous pourrez revenir, sachant que vous nous avez dit être en pleine réflexion.

Mme la ministre du logement et de la ville. Je suis prête à revenir quand vous le souhaiterez, car nous aimerions connaître le fruit de votre réflexion.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Madame la ministre, si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre propos par des réponses écrites.

Mme la ministre du logement et de la ville. C'est ce que je pense faire.

Je laisserai Mme Amara répondre sur l'ANRU, la diminution des crédits de paiement et sur le soutien aux associations dans les quartiers.

Monsieur Pinte, je répondrai par écrit à votre question, qui mérite des précisions. En tout état de cause, je tiens à souligner le travail social que vous faites sur Versailles, car, contrairement à ce que l'on peut croire, ce n'est pas une ville de nantis. Certes, les problèmes y sont moins importants que dans d'autres quartiers, mais le travail qui y est accompli en matière de logement social est tout à fait exemplaire.

Madame Lepetit, vous trouverez des réponses concrètes sur le dispositif Robien dans un rapport qui vous sera adressé.

Monsieur Couanau, nous devons toujours avoir en tête que 72 % de la population française répond aux critères d'attribution des logements HLM, alors que 22 % y vit, autrement dit qu'un Français sur deux est locataire dans le secteur libre.

Madame Robin-Rodrigo, c'est Mme Amara qui répondra à votre question relative aux CUCS et à l'ACSE.

S'agissant des PLI, il faut savoir qu'ils sont désormais à la charge des départements.

Monsieur Vandewalle, je répondrai par écrit à vos questions, bien que de nombreuses réponses aient été données.

Monsieur Goldberg, j'ai bien entendu vos propositions sur l'aide aux maires bâtisseurs. Nous travaillons à la piste que vous évoquiez concernant la mise en adéquation de la DGF avec la réalité du terrain.

S'agissant de la région Île-de-France où la situation est particulièrement tendue, j'ai demandé au préfet Mutz de réunir les états généraux du logement en Île-de-France. Quatre groupes de travail et un comité de pilotage sur la gouvernance, le foncier, les produits largement spécifiques et le logement des populations les plus fragiles se réuniront demain. Le président du conseil régional, le maire de la ville de Paris et les maires des villes d'Île-de-France, les présidents des conseils généraux et les préfets des huit départements franciliens assisteront à cette journée.

Quant à la question de M. Boënnec, je pense y avoir déjà répondu.

Monsieur Rogemont, vous avez une façon un peu sélective d'établir l'équilibre du financement des logements sociaux. Je vous rappelle que parmi les aides de l'État figurent les subventions mais aussi toute la dimension fiscale, que vous semblez oublier. Je pourrai en parler avec vous directement, si vous le souhaitez.

Monsieur Juanico, Mme Amara répondra à votre question.

Enfin, monsieur Brottes, j'aimerais que vous rassuriez ceux qui ont des inquiétudes quant à la vente des HLM. Il ne s'agit pas de menacer quiconque d'un éventuel couperet. Tout repose sur la base du volontariat et il s'agit de tendre vers un objectif, voire le dépasser, tout comme l'est la construction de 500 000 logements neufs par an fixée par le Président de la République.

Quant à la densité, nous y avons répondu en autorisant la construction d'un étage supplémentaire.

Enfin, nous serons attentifs à la politique du service des Domaines.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. L'État accompagne bien évidemment la montée en charge de l'ANRU en ouvrant les crédits de paiement nécessaires au règlement des opérations engagées. Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit à cet égard le versement de 200 millions d'euros de crédits de paiement à l'ANRU. Certes, ce montant est inférieur à celui de 2007 puisqu'il était de 353 millions. Des raisons techniques font que les

paiements se font plus lentement que prévu. L'instruction des dossiers par les DDE mérite d'être harmonisée et l'ANRU doit sans doute développer l'assistance aux acteurs de rénovation urbaine pour améliorer le montage des dossiers et réduire les délais.

Plusieurs points vont dans le bon, comme l'a précisé tout à l'heure Mme Boutin. Le règlement général de l'ANRU, publié en avril, a clarifié les règles du jeu une bonne fois pour toutes. Nous sommes passés d'une logique de paiement de services faits à une logique de versement d'avances à hauteur de 15 % à compter de la décision attributive de subventions, ce qui permettra d'améliorer la rapidité du financement sur le terrain.

Il faut sans doute améliorer les choses pour éviter les doublons, notamment le fonctionnement avec les DDE, et réfléchir à des propositions permettant de mettre le couple que forment le maire et le préfet au cœur du dispositif de paiement et de suivi des opérations de rénovation urbaine, même si je note quelques dysfonctionnements.

Concrètement, cela signifie qu'il faut aller vers une déconcentration des paiements et un recentrage de l'action des services de l'ANRU, sur l'assistance, l'évaluation et l'échange des meilleures pratiques afin d'harmoniser les pratiques locales.

Je veux en tout cas vous rassurer sur le fait que l'État prendra toute sa part et respectera ses engagements en mobilisant les crédits de paiement nécessaires en fonction des besoins.

Je suis consciente des problèmes que pose cette « bosse » de l'ANRU, qui révèle un délai entre la phase de programmation et la réalisation des opérations. En tout cas, vous pouvez compter sur ma vigilance et sur ma force de persuasion pour accélérer le montage des opérations. À l'avenir, l'argent devra parvenir plus rapidement sur le terrain. Les échanges que j'ai eus avec l'ANRU sont prometteurs sur ce point.

S'agissant de l'élaboration des CUCS, je répondrai par écrit à Mme Robin-Rodrigo. Un effort a été fait avec tous les acteurs de terrain. Les CUCS me semblent encore trop récents pour qu'on puisse les évaluer. Peut-être faut-il accentuer nos efforts sur les intervenants, améliorer les circulaires, les guides de préparation et les formations faites par l'ACSE.

Certes, c'est un peu complexe, mais les CUCS sont ambitieux car – nous sommes là dans quelque chose de nouveau – ils couvrent les différents aspects d'une vraie crise sociale en intégrant l'emploi, la santé, la délinquance, le cadre de vie, etc. Je pense qu'il faut fortement inciter les multiples partenaires à se parler, que ce soient les associations, les services administratifs, les collectivités territoriales ; c'est nécessaire parce que l'on signe pour trois ans. Il faudra aussi évaluer le dispositif ultérieurement, pour en apprécier la pertinence.

Mme Robin-Rodrigo a regretté que l'ACSE semble adopter un mode de fonctionnement trop rigide. Mais je rappelle que le préfet a une enveloppe budgétaire qui lui permet de choisir quels projets vont être financés. Il peut attribuer les financements comme il le souhaite, sauf en ce qui concerne la réussite éducative, où, là, c'est effectivement très rigide. Cela dit, entre nous, c'est aussi pour éviter, vous le savez comme moi, que l'argent aille aux associations trop proches de l'élu du coin – je le dis sans vouloir lancer de polémique –, ce qui empêcherait les associations nouvelles, qui ont des projets innovants, de pouvoir fonctionner.

Sur le plan Banlieue, madame Darciaux, nous avons les mêmes soucis que vous. Je ne vais pas refaire le diagnostic : tout le monde sait ce qui se passe dans les quartiers et ce dont on a besoin pour que cela change. Ce plan Marshall des banlieues démontre, encore une fois, la volonté du Président de la République de faire en sorte que cela change concrètement dans les cités. Ma responsabilité est de construire le plan « Respect et égalité des chances », qui va dans ce sens. Je pense comme vous qu'il y a urgence.

Il y a deux axes forts – que vous avez soulignés, madame la députée.

Tout d'abord, c'est l'emploi des jeunes, qui doit être et rester une priorité parce que nous savons tous que nous pouvons mettre tous les dispositifs possibles pour renforcer la cohésion sociale, si le plan Banlieue n'est pas axé sur la lutte contre le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes vivant dans des familles monoparentales, nous allons droit à la catastrophe. C'est un axe très important dans le plan Banlieue, et nous allons faire des propositions en ce sens. Je voudrais que vous soyez rassurée sur ce point.

La question des familles monoparentales fait aussi partie des priorités du plan Banlieue. Je sais pertinemment qu'elles sont beaucoup trop nombreuses dans les banlieues. Dans les réunions de concertation – je me réjouis que vous y ayez participé – comme dans les réunions d'appartement – que je demande au préfet d'organiser systématiquement quand je descends dans les cités –, j'entends la demande de sécurité des femmes qui élèvent seules des enfants dans une situation de précarité économique. Nous devons y répondre et tout faire pour les rassurer, même si cela ne figure directement dans aucun des trois axes prioritaires prévus par le Président de la République.

Monsieur Juanico, s'agissant du financement des associations, vous avez posé une question très importante. Je ne rentrerai pas dans une polémique sur la cohésion des politiques, mais je dirai la chose suivante : la politique de la ville, vous l'avez bien souligné, est d'abord une politique transversale, et elle oblige à la mobilisation des moyens de droit commun. On discutait tout à l'heure de la pertinence du zonage, mais je crois très fortement que la politique de la ville doit être envisagée comme un plus pour des quartiers en situation de difficultés extrêmes, les politiques de droit commun devant se mobiliser et remplir toutes leurs obligations, parce que, sinon, on n'y arrivera pas.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Quant à votre question sur la diminution du budget du programme « Jeunesse et vie associative », je ne peux pas répondre directement parce qu'il ne dépend pas de ma responsabilité. Mais je vais voir ce qui se passe et je ferai en sorte que les membres du Gouvernement remplissent leurs obligations, ne serait-ce qu'au niveau du droit commun. J'interviendrai parce qu'il y a non seulement la question du droit commun, mais également l'importance du sens des priorités : dans les quartiers, on a un besoin urgent de sortir de toutes ces difficultés pour éviter de revivre ce que nous avons vécu en 2005.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Je vous remercie, madame la ministre, madame la secrétaire d'État. La discussion de ce matin n'épuise bien sûr pas le sujet, mais nous aurons l'occasion de vous réentendre.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Je remercie à mon tour Mme la ministre et Mme la secrétaire d'État.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

COMMISSION ÉLARGIE

MARDI 30 OCTOBRE 2007

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

CULTURE

SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Nicolas Perruchot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Patrick Bloche, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication.

Réponses de Mme la ministre de la culture et de la communication aux questions de MM. Michel Herbillon, Michel Françaix, Jean-Pierre Brard, Marcel Rogemont, Patrice Martin-Lalande, Patrick Beaudouin, le rapporteur pour avis, Laurent Hénart, Frédéric Reiss, le rapporteur spécial, le président de la commission des affaires culturelles.

COMPTE RENDU

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE M. PIERRE MÉHAIGNERIE

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures.)

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. J'ai le plaisir d'accueillir à nouveau Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, avec laquelle nous avons déjà pu nous entretenir mercredi dernier de la mission « Médias », dans le cadre d'une commission élargie qui s'est déroulée à la satisfaction du plus grand nombre. Les rapporteurs ont posé des questions nombreuses et essentielles, tout en restant concis et nos collègues ont pu s'exprimer sans difficulté. Mme la ministre a répondu avec précision. Je pense qu'il en sera de même aujourd'hui pour le débat de la mission « Culture ».

Les rapporteurs spéciaux, Mme des Esgaulx et M. Perruchot, et le rapporteur pour avis, M. Bloche, interviendront dans un premier temps ; Mme la ministre répondra ; puis ce sera au tour des députés, en commençant par les orateurs de chacun des groupes, de poser leurs questions.

La parole à Mme la rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame la ministre de la culture et de la communication, je commencerai par la réforme du financement du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Une profonde réforme budgétaire et comptable est déjà en vigueur cette année : l'assiette de la taxe sur les services de télévision a été élargie aux fournisseurs d'accès Internet et aux opérateurs de téléphonie mobile, mais elle n'est pas achevée. Véronique Cayla est ainsi à la fois directrice générale du Centre national de la cinématographie et responsable, au sens de la LOLF, des programmes « Industries cinématographiques et audiovisuelles ». Le comité interministériel d'audit des programmes avait suggéré de fusionner les deux programmes pour mieux prendre en compte les enjeux transversaux au cinéma et à l'audiovisuel. Seule la taxe spéciale additionnelle sur le prix des places de cinéma, ou TSA, est recouvrée directement par le CNC.

De notre point de vue, madame la ministre, la poursuite de la réforme serait un facteur de simplification pour l'industrie française, d'économie au niveau des frais de collecte et de modernisation *via* la création d'un conseil d'administration du CNC.

Le sujet a été souvent abordé, mais je ne trouve rien dans le projet de loi de finances, d'où mes questions : la reconduction de la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique » signifie-t-elle que la réforme ne pourra pas aboutir avant 2009 ? Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il rien proposé dans le PLF pour 2008 ? Quels obstacles demeurent ? Si l'on débudgétise ce système de financement, pourra-t-on garantir que le contrôle du Parlement s'exercera avec la même intensité ?

Dernière question, liée à l'interdiction par la LOLF des missions mono-programme : quel pourrait être le support budgétaire du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale ?

Je tiens, par ailleurs à revenir sur les arbitrages budgétaires pour 2008, qui me semblent préoccupants pour la création et le spectacle vivant, s'agissant notamment des grands opérateurs nationaux. Ceux-ci sont en effet durement touchés, à commencer par l'Opéra national de Paris et la Comédie française, qui sont des fers de lance de la culture française et ont besoin de visibilité, d'autant qu'ils raisonnent en saisons culturelles et de soutien pour investir de nouvelles productions de qualité et engager des artistes à la hauteur de leurs ambitions artistiques. Un gel de crédits est annoncé dès le début de l'année, probablement de 6 %. Sans compter la réforme des régimes spéciaux de l'Opéra de Paris et de la Comédie française.

La meilleure manière d'en finir ne serait-elle pas de négocier un contrat d'objectifs et de moyens avec les grands opérateurs culturels nationaux ? Cela profiterait à la fois aux établissements qui travaillent selon une programmation pluriannuelle et à l'État qui assurerait sa gouvernance et son pilotage. On pourrait au moins prévoir un contrat de performances. Un établissement public comme l'Institut public de l'audiovisuel en est à son deuxième contrat d'objectifs et de moyens, alors que l'Opéra de Paris reste contraint par les aléas de gestion bien qu'il ait besoin de se projeter à plus de deux ans pour construire ses futures saisons.

Madame la ministre, pourriez-vous nous faire le point des discussions sur les régimes spéciaux de l'Opéra de Paris et de la Comédie française, dans la mesure où leur prise en charge budgétaire intervient, non pas sur la mission « Régimes sociaux de retraite », mais sur la mission « Culture » ? Le projet annuel de performances étant muet sur ce point, nous serions heureux de vous entendre, au moment même où l'Opéra est toujours en grève.

Comment sera réparti le gel qui sera pratiqué en début d'année ?

J'en viens à la mesure de la performance dans le théâtre subventionné.

Dans la logique de la LOLF et aux termes de la lettre de mission que vous ont adressée le Président de la République et le Premier ministre le 1^{er} août dernier, il s'agit d'un chantier prioritaire. Or, aujourd'hui, cette mesure est loin d'être optimale. L'indicateur du PAP mesurant la fréquentation des lieux subventionnés s'avère très parcellaire et insuffisant.

Le secteur du théâtre subventionné semble souffrir d'une déficience de pilotage et d'un manque de transparence. On ne dispose que de peu de chiffres fiables et de données récentes.

Comment comptez-vous améliorer le pilotage des subventions octroyées aux différentes scènes théâtrales ? Comment garantir l'exhaustivité et la précision des données en provenance des scènes nationales, des centres chorégraphiques nationaux et des opéras en région ? Combien de fois en

moyenne une création est-elle jouée dans un théâtre subventionné ? Avez-vous des éléments de comparaison avec les théâtres privés ? Le sujet sera-t-il examiné dans le cadre de la révision générale des politiques publiques ? D'une manière plus générale, comment comptez-vous vous y prendre pour diversifier les publics et accroître la fréquentation ? Où en est le travail de labellisation avec les différentes institutions culturelles ? Celle-ci est plus que jamais nécessaire à un véritable pilotage des subventions octroyées par l'État.

Les investissements dans le champ culturel pourraient pâtir du contexte budgétaire tendu. Pour autant, le projet de Philharmonie de Paris vient d'être confirmé par le Président de la République et par vous-même. On ne peut que s'en réjouir. Pourriez-vous nous préciser le calendrier et la méthode retenue pour piloter le projet ? Quel rôle tient aujourd'hui et tiendra demain l'Orchestre de Paris dans ce pilotage ? Il me semble crucial que celui se trouve au centre du projet culturel de la Philharmonie. Est-il prévu de recourir à des types de financement nouveaux, du type public-privé ? Que deviendra la salle Pleyel, une fois la Philharmonie construite ? Comment assurer une articulation intelligente entre les salles de concert de Paris, sachant que la Maison de la radio disposera d'une nouvelle salle de 1 500 places en 2 012 ?

Enfin, le bâtiment et les installations techniques de l'Opéra Bastille ont subi en vingt ans une forte dégradation. Le défaut d'entretien rend aujourd'hui indispensable un plan d'investissement important.

Concernant le dossier des intermittents du spectacle, nous aimerions connaître votre méthode de travail et les lignes directrices de la renégociation globale de la convention du 18 janvier 2006 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage qui arrivera à échéance le 31 décembre 2008.

Je terminerai par la politique culturelle de France télévisions.

Lors de son audition devant la commission des finances et des affaires culturelles réunies, il y a un mois, son président, Patrick de Carolis, a parlé d'un virage éditorial ambitieux, autour de contenus culturels plus riches et plus audacieux. Or, s'agissant de la mise en valeur de la culture sur les antennes de France Télévisions, il semble que le bilan ne soit pas aussi positif que ce que l'on aurait pu espérer. En termes d'audience comme en termes de contenus, la déception est réelle. Les conventions de France Télévisions avec des opérateurs culturels comme la Comédie française ou l'Opéra de Paris ne sont pas, à mon avis, valorisées de manière idéale. Des problèmes juridiques se posent concernant les droits à payer, souvent trop lourds.

Madame la ministre, quel bilan tirez-vous, pour la culture et le spectacle, du virage éditorial de France Télévisions ? Quelles consignes l'État lui donnera-t-il pour aller plus loin ? Que vous inspire l'expérience du festival de Verbier en Suisse avec diffusion de concerts sur Internet, ou celle des opéras américains ? Je vois là de nombreuses idées à creuser.

J'aurais eu bien d'autres questions à poser, mais j'ai préféré m'en tenir aux points les plus importants.

M. Didier Migaud. *président de la commission des finances.* La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Nicolas Perruchot, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.* Madame la ministre, j'ai moi aussi de nombreuses questions à aborder. Je commencerai par la gratuité dans les musées nationaux.

Le coût de cette expérimentation est censé être compensé par l'État, mais rien ne figure dans le PLF pour 2008. Comment sera-t-il donc compensé ? Sur le fond, l'opportunité de la mesure semble contestable. On ne saurait associer gratuité et démocratisation : le même public risque simplement de venir plus souvent. Par ailleurs, le prix d'entrée dans un musée est loin d'être la barrière la plus dissuasive aujourd'hui. Les dispositifs ciblés de gratuité sont bien plus efficaces et existent déjà.

Cette gratuité peut avoir un effet d'aubaine pour les touristes étrangers, que le contribuable national n'a pas vocation à prendre en charge, comme pour les tours-opérateurs, qui ne baisseront pas pour autant les tarifs de leurs prestations. Le gratuit n'est pas valorisé dans nos sociétés : ce qui est gratuit ne « vaut » rien. Pourquoi les musées seraient-ils le seul domaine gratuit de la culture, au moment où l'on cherche à consolider le droit d'auteur ? Les exemples étrangers, notamment l'exemple anglais, nous amènent à nous interroger sur l'opportunité de cette gratuité.

Comment, donc, faire de cette expérimentation un succès ? Quelles garanties pouvez-vous apporter sur l'objectivité du bilan qui sera fait l'an prochain, comme sur la possibilité de revenir en arrière en cas d'échec ? Le bilan risque par ailleurs d'être différent selon les cas ; je rappelle que quatorze musées et monuments nationaux sont concernés. Instituer la gratuité au musée Guimet me paraît être une erreur, s'agissant notamment de l'image de la France vers le monde asiatique.

Quel est le coût prévisionnel de l'expérimentation ? Quel en est surtout le mode de financement dans le budget 2008 ? Le sujet intéresse tout particulièrement la commission des finances. Enfin, au détriment de quelles politiques publiques l'État financera-t-il la gratuité dans les musées ? J'imagine en effet que vous allez devoir travailler à budget constant et donc prendre ailleurs pour assurer cette gratuité.

Ma deuxième série de questions concerne les deux nouvelles cités : la Cité de l'architecture et du patrimoine et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

La Cité de l'architecture et du patrimoine est un très bel outil, à qui l'on souhaite de s'imposer dans le paysage culturel et scientifique français. Encore faudrait-il qu'elle en ait les moyens. Il est bien que l'État les ait mis s'agissant du chantier d'installation au Palais de Chaillot, mais je m'étonne de la très grande modestie, pour ne pas dire plus, des crédits de fonctionnement pour 2008, qui laissent apparaître un besoin résiduel de financement de l'ordre de 2 millions d'euros.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que la Cité ne pourra plus faire appel à son fonds de roulement, déjà mobilisé cette année à hauteur d'environ 7 millions d'euros. Celui-ci étant désormais réduit à son strict minimum, l'équation budgétaire à laquelle se trouvera confrontée la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2008 semble préoccupante, d'autant que le gel des crédits s'annonce plus sévère encore l'an prochain.

Je rappelle à cette occasion, que la Cité n'est pas seulement un vaste musée – sensiblement plus grand en surface que celui du quai Branly – dans un bâtiment ancien et d'entretien coûteux. Elle regroupe aussi un centre d'architecture contemporaine, une école d'architecture patrimoniale, une bibliothèque de référence en architecture contemporaine et un centre d'archives consacré à l'architecture.

Madame la ministre, pouvez-vous rassurer l'Assemblée nationale quant aux moyens que l'État mettra dans ce beau projet qu'est la Cité de l'architecture et du patrimoine ?

Je ne reviendrai pas sur la polémique qui a entouré l'inauguration de la Cité de l'histoire de l'immigration. Je me contenterai de poser trois questions à son propos : madame la ministre, pouvez-vous solennellement confirmer l'engagement total de l'État dans ce projet ? Pouvez-vous faire le point sur les financements mobilisés en 2008 au profit de la Cité tant ces moyens paraissent éparpillés au sein du budget de l'État, votre ministère ayant été désigné comme le chef de file du projet ? Quels projets de développement peut-on espérer pour cette Cité ? Comment sa vocation s'articule-t-elle avec celle des établissements culturels ?

Ma troisième série de questions concerne le rayonnement des musées français à l'étranger.

Le projet du Louvre Abu Dhabi est à mes yeux très réussi. Entendez-vous, madame la ministre, procéder à d'autres expériences ? Pensez-vous que le projet du Louvre Abu Dhabi puisse inspirer d'autres établissements culturels français dans leur stratégie d'ouverture à l'international ? Des projets comparables sont-ils à l'étude, notamment au Musée d'Orsay ? Quelle stratégie muséale et culturelle entendez-vous développer envers la Chine et l'Asie en général, notamment pour éviter les péripéties qu'a pu connaître le centre Pompidou ? À quoi peut vraiment servir l'agence France Museums, qui ne pilote aujourd'hui que le projet d'Abu Dhabi ?

Quatrième et dernière série de questions : la gouvernance et le pilotage des musées de France.

Il me semble que, en la matière, les évolutions sont assez lentes. J'ai rencontré la directrice des musées de France, ainsi que l'administrateur général de la réunion des musées nationaux qui, quoi que plus performante, ne fait toujours pas l'unanimité. Beaucoup de musées ne disposent aujourd'hui d'aucune marge de manœuvre ; je pense à Orsay, à Versailles et à d'autres musées plus petits, comme le musée Picasso, qui se trouve dans une situation très préoccupante. Ils ont peu de marge de manœuvre sur leur budget et quasiment pas sur le personnel ; la gestion centralisée est très lourde et coûte certainement très cher à l'État ; la tutelle est tatillonne, assez frileuse et parfois peu efficace.

La gouvernance et le pilotage des musées est un sujet central. Un groupe de travail a-t-il été créé sur ce sujet au sein de votre ministère ? On ne pourra pas continuer ainsi, avec, d'un côté, un ministère qui centralise tout, et, de l'autre, des responsables qui n'ont pas la capacité de leur gestion. Il serait utile d'avancer, d'autant que j'ai cru déceler un climat beaucoup plus serein et favorable à de possibles évolutions. Chacun attend un pilotage politique.

Quel est le bilan des opérations de transfert de personnels aux établissements publics culturels ? Comment aller plus loin encore, dans la mesure où cela serait utile, et dans la mesure où il existe une volonté politique en la matière ?

Quel est l'avenir de la RMN, dans un contexte de concurrence et d'ouverture de plus en plus fortes ? Quel est l'avenir des boutiques et de l'agence photo ?

Au-delà, cette législature peut-elle être celle de la réforme de la gouvernance et du pilotage des musées de France ? Comment améliorer la tutelle sur les musées tout en leur donnant une plus grande autonomie et une plus grande liberté de gestion ? J'aurai l'occasion de solliciter le prési-

dent de la commission des finances, car il me semble qu'il faudra créer une MEC sur la gouvernance et le pilotage des musées de France.

Bien d'autres questions se posent sur le patrimoine. Nous restons notamment préoccupés par la situation des monuments historiques. On aurait pu discuter d'un premier bilan de la loi mécénat et lancer quelques idées sur la notion de « patrimoine immatériel », à promouvoir, mais j'ai préféré me concentrer sur les quatre points que j'ai développés précédemment.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Patrick Bloche, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame la ministre, mes questions seront fort heureusement complémentaires de celles de mes deux collègues rapporteurs spéciaux. J'ai lu leurs notes de présentation et je suis heureux de la convergence de nos points de vue et du regard sévère qu'ils portent sur les crédits de la culture pour 2008.

Je considère qu'il s'agit de crédits en trompe l'œil. Sans la miraculeuse rebudgétisation des 70 millions d'euros affectés au patrimoine monumental et tirés des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux, il ne vous aurait pas été possible, madame la ministre, d'afficher une hausse des crédits pour l'année 2008.

Je poserai directement mes questions : quelques questions rapides sur les crédits du ministère de la culture, et d'autres, plus précises, sur la protection du patrimoine monumental, qui fait l'objet de mon avis budgétaire.

Madame la ministre, vous avez annoncé l'arrêt des travaux du Musées des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Pourquoi une telle marche en arrière alors même que les collectivités territoriales ont déjà versé leur contribution au projet ?

Deux autres projets seront examinés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, c'est-à-dire la RGPP : l'aménagement du Palais de Tokyo et l'aménagement de l'île Seguin. Vous avez récemment déclaré qu'il ne serait pas possible de tout faire. On ne peut être que d'accord avec vous, eu égard aux crédits dont vous disposez. Quels seront donc les projets réexaminés, sinon abandonnés ? Il serait utile d'avoir quelques précisions sur ce point.

Nous sommes très préoccupés par la baisse historique de près de 18 % des crédits de paiement consacrés à l'action en faveur de l'accès à la culture. Ce sont particulièrement les crédits destinés à rééquilibrer l'action du ministère en faveur des territoires culturellement moins favorisés qui sont touchés par cette baisse, mais aussi les actions en faveur des associations d'éducation populaire et des associations de lutte contre l'exclusion. Cette baisse inquiétante est en totale contradiction avec l'objectif de démocratisation culturelle affiché par le Gouvernement. Pourriez-vous revenir sur ce point ?

Je me suis plus particulièrement intéressé à la protection du patrimoine monumental. L'Assemblée nationale et le Sénat ont beaucoup travaillé la question ; je pense au rapport de notre collègue Christian Kert, qui avait abouti à un certain nombre de propositions. Il y avait urgence, l'année dernière, en raison de la baisse des crédits du patrimoine monumental ; le Premier ministre d'alors, M. de Villepin, avait annoncé un plan d'urgence. Il me semble donc intéressant de faire le point un an après, d'autant que le Président de la République, lors de la campagne présiden-

tielle, avait annoncé 4 milliards d'euros sur dix ans pour le patrimoine monumental, ce qui correspond à une moyenne de 400 millions par an. Or les chiffres fournis pour l'année 2008 sont loin de cet objectif qui n'est pas si ambitieux que cela, si nous voulons assurer l'entretien et la restauration de notre patrimoine monumental.

Pourquoi avoir lancé une réforme du Centre des monuments nationaux et l'avoir abandonnée un an plus tard, alors même que chacun doutait de la capacité du CMN à assurer ses nouvelles fonctions de maîtrise d'ouvrage ? Par ailleurs, à quoi seront consacrés les 70 millions d'euros rebudgétisés, auparavant affectés au CMN ? Parallèlement, madame la ministre, vous annoncez un audit de modernisation sur la réforme de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Quelles sont les pistes de réflexion à l'étude ?

Je souhaite également avoir des informations sur un sujet grave, facteur de mauvaise gouvernance : nous sommes en attente de parution d'un certain nombre de décrets d'application. Je fais référence à la parution « imminente », avant même le 31 décembre de cette année, des décrets d'application de l'ordonnance du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés. Il est en effet urgent de mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment pour les petites communes qui sont souvent dans des situations très difficiles, n'ayant pas les moyens financiers et humains d'assurer la restauration et l'entretien d'un patrimoine monumental souvent important. De même, nous attendons la parution du décret d'application des dispositions relatives au mécénat en faveur des monuments privés, mis en place par la loi de finances pour 2007. Ces dispositions, dont nous avons pris l'initiative, étaient très attendues. J'ai d'ailleurs été interpellé sur ce sujet durant les auditions à la direction de la législation fiscale. Je n'ai pas eu d'éclaircissements. Or il est impératif que ce décret paraisse rapidement.

Toujours dans le domaine fiscal, j'aimerais que vous nous éclairiez, madame la ministre, sur le fait que le taux réduit de TVA à 5,5 % pour la restauration du patrimoine monumental est appliqué de manière très discriminatoire et dans de mauvaises conditions par l'administration. Comment faire en sorte que, dans le cadre d'une concertation européenne, il y ait clairement un taux réduit de TVA à 5,5 % pour la restauration des monuments historiques ?

Selon les informations qui nous ont été fournies par les directions régionales des affaires culturelles, les crédits consacrés à la protection du patrimoine monumental sont en chute libre dans un certain nombre de régions ; à ce sujet je vous renvoie au tableau publié en page 19 de mon rapport. Cette baisse de crédits aura évidemment pour conséquence l'arrêt de chantiers, alors que tous les chantiers avaient été relancés à la faveur du plan d'urgence de protection du patrimoine lancé il y a un an. Cela entraîne des coûts substantiels pour l'État.

Je mentionne ainsi, page 20 de mon rapport, que l'interruption du chantier de la cathédrale de Nantes a entraîné un surcoût de 115 000 euros en 2006 ; ce surcoût a été de 100 000 euros pour l'arrêt du chantier de la cathédrale de Strasbourg et de 170 000 euros pour l'arrêt de dix-huit chantiers en Aquitaine. De plus cela nuit à l'image de l'État auprès de ses partenaires.

Madame la ministre, que pensez-vous de la proposition d'une loi de programmation récapitulant les engagements de l'État en faveur de la protection du patrimoine monumental et des autres partenaires pour les cinq années de législature à venir ? C'était une proposition du rapport Kert.

Enfin, les monuments appartenant à des propriétaires privés souffrent eux aussi d'une crise financière patente. De nombreux rapports parlementaires, dont le rapport Kert, concluent à la nécessité de leur allouer 10 % de l'enveloppe globale affectée au patrimoine monumental. Quel peut être votre engagement en ce sens ? Je rappelle que ces propriétaires privés souhaiteraient pouvoir utiliser un chèque emploi service qui serait étendu à l'animation des monuments privés dont ils ont la charge.

M. Didier Migaud. *président de la commission des finances.* La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Christine Albanel, *ministre de la culture et de la communication.* Madame la rapporteure, messieurs les rapporteurs, merci pour ces très nombreuses questions qui ont permis de balayer tout un champ de l'activité du ministère.

Mme des Esgaulx m'a interrogée sur la réforme du CNC. Je partage tout à fait son analyse. Le CNC, qui bénéficie de moyens plus importants, notamment à la suite de l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision, pourrait être plus performant. Aujourd'hui, il dispose d'une directrice générale et d'un comité financier qui joue le rôle d'un conseil d'administration. Nous souhaitons créer au plus vite un conseil d'administration, en 2009 voire en 2008. Nous souhaitons également que les taxes que doit gérer le CNC lui soient directement affectées au lieu de passer par un compte d'affectation spéciale. Il aurait ainsi plus de moyens et plus de rapidité d'action. Nous avons bon espoir que cela puisse se réaliser.

À propos du spectacle vivant, j'ai dit, lors de ma conférence de presse budgétaire, que le montant des crédits, 640 millions d'euros, était convenable. Ces crédits sont consolidés, après avoir connu une augmentation de 42 % en dix ans. Cela nous assure aujourd'hui une offre culturelle très vaste, un maillage du territoire très serré, des festivals un peu partout, un millier de lieux subventionnés, 655 compagnies théâtrales.

Le spectacle vivant reste donc puissamment soutenu. Certes, nous sommes dans une année marquée par un budget d'austérité, un budget contraint.

Mme Catherine Génisson. Vous êtes courageuse !

M. Jean-Pierre Brard. Que vous ayez dit la vérité sera retenu en votre faveur !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Au moment où l'on remet globalement en cause les interventions et les dépenses de l'État, il est évident que la culture n'échappe pas à cet effort. Voilà pourquoi le spectacle vivant, qui avait connu une augmentation considérable de ses crédits, est stabilisé. Mais c'est déjà un résultat important.

L'Opéra et la Comédie française restent les fleurons que l'on connaît. Leurs crédits ne sont d'ailleurs pas en diminution, même s'ils vont être touchés par le gel de 6 % des crédits, qui s'appliquera dans tous les ministères et qui est supérieur à celui de l'an dernier : 5 %.

Xavier Bertrand prendra en compte la spécificité des professions dans leur régime de retraite. Je pense aux danseurs et aux musiciens. On établira même une distinction entre les musiciens qui jouent d'instruments dans lesquels on doit souffler, et les autres ! On va très loin dans l'accompagnement et dans les discussions sur les métiers. Le protocole d'accord sur les régimes spéciaux s'applique bien

sûr aux techniciens de la Comédie française et de l'Opéra. Une grève a été déclenchée le 25 octobre. Nous souhaitons que les discussions commencent au plus vite s'agissant des techniciens des deux institutions.

Je suis très favorable aux contrats de performance, à l'instar de celui qui a été passé à Versailles. Des contrats d'objectifs et de moyens seraient l'idéal, mais il faudrait alors qu'il y en ait pour l'ensemble du ministère de la culture. Or, dans un ministère qui compte déjà 78 établissements publics, représente 10 % des opérateurs et 1 % du budget de l'État...

M. Michel Françaix. Ce serait une bonne surprise si c'était 1 % du budget de l'État !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas une surprise, c'est une réalité.

Avec 78 établissements publics, nous ne pouvons pas nous lier dans un système figé. Si nous avions nous-même une forte visibilité en matière financière, nous serions très heureux de donner davantage de visibilité à nos opérateurs.

Je pense que les contrats de performance doivent concerner toutes les institutions. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'ils en concernent 53 %. Nous souhaitons étendre et rendre plus systématique ce système de conventionnement.

Quelles sont les mesures de cette performance ? On peut citer la place de la création, à hauteur de 50 % de ce qui se fait ; la gestion : l'équilibre financier des opérateurs, avec le ratio entre la recette moyenne des places soit 25 euros pour les institutions subventionnées, la garantie de l'emploi artistique par rapport à l'ensemble de l'emploi ; autour de 20 % ; des exigences de fréquentation : plus de 600 000 spectateurs payants cette année pour les théâtres nationaux, plus d'un million pour les scènes dramatiques, ce qui est très satisfaisant ; la diffusion, pour laquelle il faut faire un effort.

Aujourd'hui, un théâtre national donne à peu près vingt sept représentations d'une heure, un centre dramatique national en donne sept et une scène nationale trois. C'est très peu et cela ne permet pas de rencontrer suffisamment le public. Cette diffusion fera sans doute partie des critères de conventionnement. Il en sera de même de l'éducation artistique. Des jumelages plus étroits entre les institutions et les établissements scolaires, avec des accords entre le rectorat et la DRAC seraient nécessaires. Voilà tout ce qui pourrait être pris en compte dans ces conventions.

La Philharmonie est un beau projet. Nous n'avons pas d'institution de cette sorte, avec toute une série d'équipements pédagogiques, de salles de répétition et d'ateliers, dans ce haut lieu de la musique, au nord-est de Paris. Il est sûr que l'Orchestre de Paris devra être au centre de ce projet. Cela représente à peu près 203 millions d'euros au total, dont 90 millions pour l'État et 90 pour la ville. Il faudra réfléchir à des formes de financement en partenariat entre le privé et le public pour la construction, pour l'exploitation, en échange d'un loyer sur une très longue durée. Rien n'est décidé aujourd'hui, mais cela fait partie des pistes.

Il conviendra bien sûr de s'assurer que les infrastructures suivent, que tous les partenaires s'engagent et portent leur engagement. Il s'agira d'être innovant dans les modes de financement et de réfléchir à l'ensemble du paysage.

Vous avez évoqué la salle Pleyel. Il faudra se demander, à terme, quoi faire de ces différents établissements à Paris pour rationaliser la situation. Cela fait partie de la réflexion et on ne peut pas se contenter de rajouter des éléments nouveaux.

S'agissant des intermittents, j'ai commencé à recevoir les syndicats. L'accord UNEDIC a commencé à s'appliquer en avril 2007. Nous nous sommes battus, notamment à Matignon, pour que les dispositions du fonds soient prolongées et que l'on assure une jonction avec le début de la renégociation globale de l'assurance chômage fin 2008. Sont également entrées en application toutes les dispositions d'ordre social, qui sont intéressantes au plan de la professionnalisation, de l'accompagnement à la formation, de la prise en compte des congés de longue maladie, des heures d'enseignement encadré.

Parallèlement, les conventions collectives sont revues. De dix-huit, elles sont passées à neuf. Sur ces neuf conventions collectives, cinq sont signées aujourd'hui, quatre sont en cours. Nous espérons débloquer rapidement celle sur les émissions radiophoniques. Quoi qu'il en soit, les discussions se poursuivent.

Les contrôles se sont multipliés, ce qui a permis de réduire la fraude dans des proportions assez sensibles. Le Conseil national du spectacle vivant s'est déroulé dans un bon climat. Nous ferons le point en novembre avec l'UNEDIC sur les accords entrés en vigueur en 2007. Rien n'est résolu et nous ne voulons pas prendre des mesures autoritaires pour savoir qui est artiste et qui ne l'est pas. Malgré tout, la situation s'est stabilisée et nous constatons aujourd'hui qu'il y a moins de techniciens et d'artistes dans le régime. Certes son coût est encore de 100 millions d'euros, mais il a atteint jusqu'à 300 millions d'euros certaines années. C'est dire l'engagement massif de l'État.

Une question a été posée sur le virage éditorial de France Télévisions. J'ai eu l'occasion de dire, la semaine dernière, qu'il y avait de très bonnes choses actuellement dans la programmation de France Télévisions, avec de belles émissions culturelles. Sans que tout soit parfait, on remarque des impulsions positives, même s'il serait possible d'être plus imaginatif. Des accords ont d'ailleurs été passés avec l'Opéra et la Comédie française. Ce n'est pas toujours facile. L'exemple de *Cyrano de Bergerac* est intéressant à cet égard : l'audience a été très importante au début, ce qui prouve que les gens étaient intéressés ; puis ils se sont lassés parce qu'ils ont été troublés par la mise en scène.

J'ai l'intention de faire en sorte que soit menée une vraie réflexion sur France Télévisions, sur ce qu'on lui demande en termes de changements de structures et d'évolution éditoriale.

Vous avez évoqué l'éventualité d'une retransmission du festival de Verbier. On peut en effet être imaginatif et attentif à ce qui se passe un peu partout, sans oublier toutefois que France Télévisions n'est pas là pour remplacer Arte.

M. Perruchot m'a interrogé sur l'expérience de la gratuité dans les musées. Elle sera menée dans dix-huit établissements, quatorze musées et monuments, quatre grands établissements. L'idée est celle d'une gratuité ciblée, à des heures privilégiées, soit de 18 heures à 21 heures, quatre jours par semaine. Nous sommes bien conscients qu'il est très difficile de faire venir les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Cette expérience concernera les collections permanentes et se déroulera sur six mois. Est-ce trop court ? Cela permettra en tout cas d'intégrer la saison basse, le printemps et le début de l'été où commence la saison haute.

Le problème des touristes et des tours opérateurs se pose en effet, comme vous l'avez très justement indiqué. C'est bien pourquoi nous avons écarté des établissements publics

comme Versailles, qui compte 80 % de touristes, lesquels ont d'ailleurs déjà prépayé leur entrée chez les tours opérateurs.

L'objectif de l'expérience est de savoir si, par ce système, on fera venir davantage de public, si ce public supplémentaire sera fidélisé ou profitera simplement de l'aubaine. Changera-t-on ainsi la structure du public ? Pour cela, nous avons décidé de prendre un prestataire de service – nous en sommes encore aux appels d'offre – qui sera chargé d'apprécier si cette expérience a attiré de nouveaux publics, lesquels, quand ils viennent et ce qui a le plus de succès.

C'est le musée Guimet qui a été choisi. Il fallait en effet faire figurer un établissement public important de Paris.

Il est évident que cette expérimentation, née d'une demande du Premier ministre formulée au cours de son discours de politique générale, ne doit pas peser sur les établissements choisis. Son coût est estimé à 2,2 millions d'euros, qui seront compensés au cours de l'année 2008. Les établissements seront remboursés de l'effort consenti, car cela se traduira évidemment pour eux par une perte objective de recettes.

Je pense qu'il faut agir de manière honnête et ouverte. Certes, le coût sera élevé, mais, si le succès de cette expérience était extraordinaire, elle pourrait inspirer la politique de l'État. Bien sûr, il faut se situer par rapport au budget de l'État dans son ensemble et pas seulement par rapport au budget de la culture ou au budget des musées.

Ainsi que je l'ai déjà souligné, la tarification est un instrument de politique culturelle et des expériences de gratuité ciblées ont été menées, mais attendons d'avoir tous les éléments en main, notamment les exemples de ce qui a pu se faire dans certaines villes ou à l'étranger.

Le budget de la Cité de l'architecture et du patrimoine s'établira à 14,8 millions d'euros, soit un niveau à peine inférieur aux 15 millions que l'on juge nécessaires en régime de croisière. L'augmentation notable est intervenue entre 2006 et 2007, lorsque l'établissement a été lancé. Je pense tout de même que ces crédits permettront à la Cité de développer son activité et de continuer à s'inscrire dans le paysage, comme elle l'a fait avec éclat depuis son ouverture. Ce moment, avec le discours du Président sur l'architecture, a donné une forte impulsion : la dimension architecturale est pleinement prise en compte dans la culture, davantage qu'elle ne l'était, et je m'en réjouis, comme beaucoup de spécialistes.

J'ai visité l'atelier de Christian de Portzamparc et j'ai l'intention de réitérer cette expérience chez d'autres architectes pour discuter avec les uns et les autres. Ils sentent que les choses bougent et que la réflexion se poursuit, pour faciliter les grands gestes architecturaux, mais aussi, plus sérieusement, pour mieux intégrer la dimension architecturale dans les différents aspects de la vie quotidienne des gens, en particulier à travers le lotissement.

Le coût de fonctionnement global de la CNHI, en 2008, a été estimé à 7,2 millions d'euros, dont 1,7 million en provenance du ministère de la culture. Côté investissement, les autorisations d'engagement s'élèveront à 2 millions et les crédits de paiement à 3 millions. Ce lieu intéressant a suscité beaucoup de débats. On a dit que personne n'y est venu ; pour ma part, j'avais annoncé que j'irais et je m'y suis rendue le 10 octobre, comme prévu, pour une longue visite. Ce bel équipement de mémoire raconte une histoire forte et enrichit vraiment notre paysage muséal. Il jouera, je crois, un rôle particulièrement important en 2008, année

européenne du dialogue interculturel, pour laquelle la France est tête de file. La CNHI, avec la Cité des sciences et de l'industrie et la Grande halle de la Villette, sera l'un des lieux phares pour faire vivre cette thématique.

M. Perruchot a salué la qualité du projet Louvre Abou Dhabi et je partage son analyse. Je rappelle qu'environ 1 milliard d'euros seront apportés à la France en échange de la reconnaissance internationale de son expertise. L'Agence France muséums a été un peu reformulée pour éviter qu'elle se disperse et faire en sorte qu'elle se recentre sur ses véritables missions, précisément sur Abou Dhabi, pendant tout le temps nécessaire. Elle recevra pour cela une rémunération de 165 millions d'euros, montant non négligeable. Cette belle vitrine française n'est pour l'instant chargée d'aucun autre projet. Nous menons cependant d'autres actions, notamment le Louvre Alanta, qui court sur trois ans et en est à sa deuxième année, avec environ deux expositions par an et un échange de quelque 25 millions d'euros.

D'autres projets s'inscrivent dans le cadre du FRAME, le French régional & american museum exchange, auquel participent quelque vingt-cinq musées français et américains. Nous aimerions que le prochain voyage du Président en Chine soit l'occasion de relancer le projet du Centre Pompidou à Shanghai mais j'ignore si cela sera possible car il semble assez enlisé.

Il a également été question du pilotage des musées de France. Nous sommes tous conscients que ces dernières décennies ont donné lieu à des mutations fortes et qu'il est difficile de s'y retrouver, avec la création d'établissements publics et de structures comme la réunion des musées nationaux – la RMN – et la direction des musées de France. Une réflexion d'ensemble est en cours dans le cadre de l'exercice de révision générale des politiques publiques ; tout est mis sur la table pour déterminer comment mieux organiser les choses ; différentes options sont envisagées et rien n'est tranché.

Lors de la première réunion avec M. Claude Guéant et M. Jean-Paul Faugère, qui pilotent toute l'opération, nous n'en étions pas au stade de l'évocation des scénarii possibles mais à celui de l'écoute de notre auditeur – une mission d'inspection générale est en effet diligentée dans chaque ministère –, lequel a fait état de ses premières appréciations, sans remettre en question ni la structure du ministère ni même ses missions, il convient de le souligner.

Nous allons bien entendu accomplir des efforts conséquents au niveau de l'administration centrale en réduisant probablement le nombre de directions centrales et en procédant à des regroupements. Pour le reste, plusieurs pistes sont envisagées. Peut-être convient-il de rapprocher la RMN et le Centre des monuments nationaux, le CMN. Nous sommes en train de tout expertiser et des changements très importants interviendront certainement au cours de l'année pour améliorer le pilotage. Quelles missions doivent être confiées à un établissement public ? Quels services à compétence nationale sont nécessaires ?

Il est vrai que l'ancien système centralisé n'était pas idéal. Il est vrai aussi que la démarche des établissements publics s'est arrêtée en chemin et que les transferts de gestion, concernant, par exemple, le personnel, n'ont pas eu lieu, sauf au Louvre, mais ils disposent d'une large autonomie. En tout cas, nous vivons de grandes mutations.

M. Jean-Pierre Brard. Que fait M. Guéant là-dedans ?

M. Marcel Rogemont. C'est l'ancien préfet de la région Bretagne !

Mme la ministre de la culture et de la communication. M. Guéant a été placé, avec M. Faugère, à la tête du comité de suivi de la révision générale des politiques publiques.

M. Jean-Pierre Brard. C'est anticonstitutionnel !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ce sont donc eux qui auditionnent les ministères.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une ingérence inadmissible... à moins qu'il se contente de faire le procès-verbal ! (*Sourires.*)

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

M. Marcel Rogemont. Mais la remarque est pertinente.

M. Michel Herbillon. Celle du président Méhaignerie ne l'est pas moins. (*Rires.*)

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles. Revenons à l'ordre du jour.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Le mécénat, depuis la loi de 2003, a remporté un grand succès : 1 milliard d'euros environ ont été collectés auprès des entreprises, dont à peu près 30 % au profit de la culture, et autant auprès des particuliers, dont à peu près 5 % au profit de la culture. Les résultats sont donc extrêmement probants. Nous souhaitons élargir encore les possibilités de mécénat ouvertes aux particuliers et nous réfléchissons à des solutions pour les institutions de droit privé œuvrant dans le spectacle vivant, qui ne peuvent actuellement en bénéficier.

Pour les propriétaires privés de monuments historiques, le mécénat est aujourd'hui possible à deux conditions : le lieu ne doit pas être trop exploité commercialement et il doit être ouvert au public. Nous sommes en pleine négociation avec Bercy : nous cherchons à ce que la notion d'ouverture au public prenne en considération la saisonnalité de la fréquentation et nous voudrions que les travaux favorisant l'accès des personnes handicapées soient exclus du seuil commercial, fixé à 60 000 euros de recettes.

Les monuments historiques ont également fait l'objet de nombreuses interrogations de la part de M. Patrick Bloche qui a parlé à ce propos de « crédits en trompe-l'œil ». Je maintiens au contraire – lors de ma conférence de presse, j'ai été parfaitement sincère – que le budget, dans les circonstances actuelles de réforme de l'État, est satisfaisant. Les crédits des monuments historiques s'établiront entre 303 et 304 millions d'euros. Bien sûr, cette année, la situation a été favorable puisque nous avons perçu deux fois la part de la taxe sur les mutations, soit deux fois 70 millions d'euros, ce qui a porté les crédits au montant formidable de 370 millions d'euros. Cela a permis de relancer ou de mener à bien quantité de chantiers, en centrant particulièrement l'effort sur les monuments historiques de l'État : environ 1 500 chantiers ont redémarré, dont 500 concernant des monuments propriété de l'État.

Maintenant que la taxe est rebudgétée, nous revenons à l'étiage normal. Il est certain que nous souhaiterions davantage ; loin de moi l'idée de prétendre le contraire. Différentes instances et missions d'expertise, notamment une commission du Sénat, ont estimé les besoins à 350 voire 400 millions d'euros. Dans son discours d'inauguration de la CAPA, le Président de la République a évoqué ce dernier montant ; je m'efforcerai de le rappeler.

M. Michel Françaix. Très bien !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Quoi qu'il en soit, nous réfléchissons à une mesure extra-budgétaire pérenne, qui sécuriserait tous les propriétaires de monuments historiques, les collectivités locales comme les privés. Sur les 304 millions d'euros, 200 millions environ financeront des travaux d'entretien et de restauration en région et un effort supplémentaire de 20 millions d'euros sera réalisé pour les monuments appartenant aux collectivités locales et aux particuliers. Reste que les effets du gel, que nous avons évoqué tout à l'heure, seront aussi sensibles dans ce domaine.

M. Bloche m'a également interrogée à propos du MUCEM. Comme j'ai eu l'occasion de le dire de vive voix à Jean-Claude Gaudin, Paris étant déjà dotée de très nombreux équipements, il est important que nous ayons un grand projet en région, et le localiser à Marseille revêt un intérêt symbolique. Tout a été fait pour rendre possible son épanouissement : 2 millions d'euros ont été inscrits en crédits de paiement pour les études préalables aux travaux et 23,5 millions d'euros en autorisations d'engagement pour la construction du centre de conservation et de réserve des collections. Le mouvement est donc lancé et je souhaite vivement que le MUCEM voie le jour ; nous attendons des arbitrages et le projet scientifique peut être discuté.

Le MUCEM était supposé produire les collections du Musée national des arts et traditions populaires, le MNATP, une partie de celles du Musée de l'homme – son fonds Europe –, du Palais de la Porte Dorée et du Musée des arts décoratifs. Le fonds est donc énorme : le MUCEM pourrait devenir un musée des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ce qui rejoindrait l'un des thèmes de prédilection du Président de la République. L'ouverture à l'art permettrait de diversifier les thèmes d'expositions et d'utiliser les fonds d'État, ce qui justifierait notre engagement massif. Nous réfléchissons donc au projet scientifique, mais la volonté de créer ce grand équipement en région est partagée, je crois, au plus haut niveau de l'État.

Pour ce qui est du choix entre l'île Seguin et le Palais de Tokyo – car il me semble clair que nous ne pourrions pas réaliser les deux projets –, la décision est attendue. Au Palais de Tokyo, il existe déjà un espace contemporain, dédié au design et aux grandes monographies de peintres vivants à la carrière très affirmée ; le projet est intéressant puisqu'il s'inscrit dans la continuité de ce que l'on peut attendre du Centre Pompidou. Pour l'île Seguin, il faut examiner le degré d'engagement des collectivités locales, les perspectives de développement et même les caractéristiques exactes du projet, qui ne sont pas tranchées du tout.

M. Bloche m'a également interrogée sur l'accès à la culture en soulignant le repli du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Je signale tout de même que ce dernier abrite aussi les moyens du ministère et que l'effort de gestion, qui se traduit par une baisse de dépenses de 5 %, se répercute sur le niveau des crédits. Les crédits de l'éducation artistique et culturelle progressent de 6 %, mais nous avons effectivement souhaité fusionner les actions 4 et 5 de 2007 – « Actions spécifiques en faveur des publics » et « Politiques territoriales » – et insister sur les opérations les plus pertinentes, avec un accent particulier mis sur l'éducation artistique et culturelle.

Avec les DRAC, les SDAP, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, le SNT, service national des travaux, le CMN et l'EMOC, l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, il est en effet assez difficile actuellement de s'y retrouver dans la maîtrise d'ouvrage. Nous avons été obligés de faire transiter le

produit de la taxe sur les mutations *via* le CMN, qui n'étant pas équipé pour assumer cette tâche, a dû le faire gérer par les DRAC. La rebudgétisation va mettre un terme à cette complexité bien française, mais cela ne nous dispense pas d'une réflexion. Je viens donc de charger Mme Catherine de Salins et M. Jean-Paul Godderidge – qui était encore récemment DRAC de la Martinique –, d'une mission sur l'ensemble de cette problématique : comment organiser et mettre en cohérence la maîtrise d'ouvrage et avec quels acteurs ? J'attends les résultats de cette mission dans les tout prochains mois.

Le processus d'élaboration des décrets relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au contrôle scientifique et technique, consécutifs à l'ordonnance de 2005 sur l'aide aux collectivités locales et aux particuliers propriétaires de monuments, est très avancé ; ils seront transmis incessamment au Conseil d'État et sortiront au tout début de 2008.

J'adhère à l'idée d'une loi de programmation sur cinq ans car cela rejoint la logique des contrats d'objectifs et de moyens, en particulier pour les établissements publics et les monuments. Nous avons cependant le souci de ne pas nous priver de notre marge d'action ; nous évitons donc de nous imposer des contraintes lourdes difficiles à tenir.

Dans les échanges avec le ministère du budget, nous serons très attentifs à la question du taux réduit de TVA de 5,5 %. Plus largement, je le répète, nous sommes actuellement en discussion soutenue sur tout ce qui concerne l'extension du dispositif de mécénat et les aides aux propriétaires privés. Nous portons résolument cet objectif car nous pensons que le patrimoine est une responsabilité partagée. On aimerait toujours que les crédits d'État soient supérieurs, mais il est intéressant de noter qu'ils ont une force d'impulsion, un effet multiplicateur considérable : une action sur laquelle nous mettons 100 parvient souvent à récupérer 200 supplémentaires.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à M. Michel Herbillion.

M. Michel Herbillion. Je m'efforcerai de ne pas excéder les dix minutes qui me sont accordées en qualité de porte-parole du groupe UMP.

Ce budget étant le premier depuis votre arrivée rue de Valois, madame la ministre, vous comprendrez que au-delà de l'examen proprement dit des crédits, notre rencontre soit l'occasion – mes collègues qui se sont exprimés auparavant l'ont déjà fait – de vous interroger sur les différents secteurs de la politique culturelle et sur les pistes de réflexion et de réformes que vous avez tracées, dans le droit fil des orientations fixées par le Président de la République dans la lettre de mission qu'il vous a adressée.

Le budget 2008 de la culture, vous l'avez dit, sera avant tout un budget de consolidation des politiques. Dans le contexte actuel de maîtrise nécessaire des dépenses publiques, on peut souligner l'effort budgétaire réalisé par le Gouvernement en faveur de la culture, avec une hausse des crédits de 3,2 %.

Cette politique de consolidation se traduit notamment, en matière de patrimoine, par la relance du soutien au secteur des monuments historiques. Chacun a néanmoins conscience que l'effort budgétaire en la matière doit être non seulement poursuivi mais accru, afin de se rapprocher de l'objectif de 400 millions, que vous avez rappelé. Soulignons que vous avez décidé de donner un coup de pouce, l'année prochaine, aux travaux sur les monuments n'appartenant pas à l'État et sur ceux situés en région.

Les moyens alloués au spectacle vivant sont également consolidés : ses 640 millions d'euros de crédits en font le premier poste budgétaire du programme « Création ». Cela permettra de soutenir le réseau très dense de structures : 1 200 compagnies conventionnées, 70 scènes nationales pluridisciplinaires, des orchestres, des opéras, des centres dramatiques, qui constituent l'un des maillages les plus riches d'Europe, voire au-delà. Vous le savez, madame la ministre, la représentation nationale est très attachée à cette richesse culturelle.

Cela dit, au vue de l'ampleur des subventions allouées et de la variété des catégories d'aides existantes – plus d'une quinzaine –, le Président de la République, dans sa lettre de mission, vous a demandé d'évaluer l'efficacité de notre politique de soutien public. Vous avez annoncé que vous engagiez une réflexion sur la création. Pourriez-vous préciser où vous en êtes dans cette réflexion ? Quelles réformes sont envisagées, sachant que vous avez souligné votre volonté d'optimiser l'allocation des moyens et que le Président de la République vous a demandé de mieux prendre en compte les attentes du public parmi les critères d'évaluation ? Ce sujet est crucial, tant le spectacle vivant occupe une place particulière dans notre politique culturelle et dans le désir de culture de nos compatriotes.

M. Jean-Pierre Brard. Doc Gynéco va remplacer Molière ! (*Sourires.*)

M. Michel Herbillion. Le projet de budget 2008 dégage des priorités qui me paraissent intéressantes ; j'en évoquerai quelques-unes.

La première est l'éducation artistique et culturelle ; vous n'en avez pas encore parlé ce matin, mais elle bénéficiera d'une hausse de crédits de 6 %. Cette progression significative témoigne sans nul doute de l'attention que vous entendez légitimement porter à ce secteur, ce qui constitue évidemment un préalable et une condition à toute démocratisation culturelle. Cela dit, le sujet a régulièrement été abordé par vos prédécesseurs...

M. Michel Françaix. Depuis cinq ans !

M. Michel Herbillion. Il est récurrent depuis que je siége à l'Assemblée nationale, et il l'était auparavant, les collègues plus anciens le savent, mais l'on ne perçoit pas toujours clairement la traduction des objectifs ministériels. Je souhaite par conséquent que l'on passe du temps de l'incantation à celui de l'action. Quelles actions concrètes seront mises en œuvre grâce aux moyens nouveaux que vous accordez à l'éducation artistique ? Plus généralement, quels objectifs vous êtes-vous fixés dans ce domaine ?

La deuxième priorité n'a pas été évoquée non plus : les arts plastiques voient leurs moyens croître de plus de 10 %. À cet égard je veux vous questionner spécifiquement sur le marché de l'art.

Même si le succès remporté cette année par la FIAC est une très bonne nouvelle pour le positionnement de Paris sur le marché de l'art contemporain, nous sommes nombreux, comme vous, madame la ministre, à nous préoccuper du retard de la France par rapport à ses principaux concurrents, notamment anglo-saxons. Vous avez déclaré, dès votre arrivée au ministère, que vous prendriez ce dossier à bras-le-corps, et vous avez lancé un plan de renouveau pour le marché de l'art français. Quels sont les axes de travail suivis par Martin Bethenod, le commissaire général de la FIAC, à qui vous avez confié une mission de réflexion sur ce sujet très important ?

Troisièmement, vous l'avez souligné, le projet de budget pour 2008 dégage des moyens en faveur de la poursuite du schéma directeur de Versailles – c'est une bonne chose, car il s'agit d'un plan à long terme –, pour la rénovation du quadrilatère Richelieu, dont il avait déjà été question lors de l'examen budgétaire de l'an dernier, ainsi que pour le lancement des deux grands projets concernant le centre d'archives de Pierrefitte-sur-Seine et le grand auditorium de la Villette. Quelles sont vos intentions concernant les autres projets, auxquels seront consacrés, en 2008, des moyens assez minimaux, dans l'attente, avez-vous dit, d'une réflexion globale sur la révision générale des politiques publiques ?

J'ai entendu vos commentaires sur le Palais de Tokyo et le Centre européen de création contemporaine de l'île Seguin. Tout cela semble en gestation, imprécis ; il faudra assez rapidement y voir un peu plus clair car ces projets culturels nécessitent une réflexion en profondeur et une mobilisation de crédits incompatibles avec une telle incertitude.

Cette remarque vaut plus encore pour le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Il est tout de même étonnant, alors que ce projet est sur la table depuis plusieurs années, que l'on s'interroge encore sur ses orientations scientifiques et sur les collections qui seront réunies. Il nous paraissait jusqu'à présent mieux engagé que vous ne le laissez entendre maintenant. Je voudrais que vous nous rassuriez quant à sa pérennité en nous indiquant le calendrier prévu.

S'agissant de l'Opéra, je voudrais vraiment vous entendre...

M. Marcel Rogemont. Chanter ? (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* Ce n'est pas l'usage !

M. Michel Herbillon. Il est arrivé que l'on chante dans l'hémicycle mais j'ignore si Mme la ministre est mezzo-soprano ou coloratur. (*Sourires.*)

L'état de dégradation avancé de l'Opéra Bastille est extrêmement alarmant et donne une piètre image de notre pays. Où en est la rénovation ou la restauration de cet équipement pourtant récent ?

Je terminerai mon propos en évoquant quelques motifs d'inquiétude en matière de politique culturelle.

La filière de l'industrie du disque s'effondre. Le repli extrêmement rapide du marché, qui a approché 20 % au premier semestre 2007, est très inquiétant. Le Président de la République vous a d'ailleurs demandé, dans sa lettre de mission, de mettre sur pied un plan de sauvetage. Outre la solution de la baisse de la TVA sur le disque, autre serpent de mer de nos débats, vous avez envisagé, avec les professionnels du secteur, plusieurs voies de sortie de crise. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les actions que vous entendez mener en la matière, sur leur calendrier et sur les premiers résultats de la mission Olivennes concernant le droit d'auteur et le piratage sur Internet, sujets qui conditionnent évidemment l'avenir du disque ?

Un autre motif d'inquiétude concerne le secteur du livre – auquel j'avais consacré, il y a deux ans, mon rapport budgétaire pour avis au nom de la commission de la culture – et, plus précisément, la situation des librairies indépendantes. Vous venez de manifester votre intérêt pour ce secteur en décidant de doubler les aides du CNL, le Centre national du livre, aux librairies. Vous devez par ailleurs présenter prochainement un plan Livre. Quelles seront ses caractéristiques principales ? Où en est le projet de création éventuelle d'une agence nationale du livre, disjointe de la direction du

livre et de la lecture ? Pouvez-vous nous confirmer que le plan Livre comportera la création d'un label pour les librairies indépendantes de référence ? Ce serait un bon moyen de soutenir l'économie de ce secteur.

L'idée de gratuité dans les musées appelle de ma part des remarques plutôt qu'elle ne suscite des inquiétudes. Deux objectifs doivent être recherchés : l'expérience doit se traduire par un réel élargissement des types de publics fréquentant les musées, et par une démocratisation culturelle effective. Il convient en vérité d'éviter les effets d'aubaine, de repenser la mesure au regard des conséquences financières – cette année, elle a coûté 2,2 millions d'euros – et d'obtenir des résultats.

Si, d'aventure, ces derniers n'étaient pas conformes à nos souhaits, il existerait un véritable risque de régression. En effet, dès lors que la gratuité sera instaurée, même de manière expérimentale, sera-t-il possible de revenir en arrière ? Avant de généraliser l'initiative, il importe par conséquent d'évaluer son impact réel sur la fréquentation des musées, et vous venez de confier cette tâche à un opérateur. Il serait utile que la représentation nationale soit saisie très en amont de ce sujet et associée à la réflexion et à l'examen de l'expérience car nos concitoyens sont très attachés aux musées.

Enfin, où en est votre réflexion à propos de la possibilité éventuelle, pour les musées et les FRAC, les fonds régionaux d'art contemporain, de céder leurs œuvres d'art, en contradiction avec le principe d'inaliénabilité ?

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles.* Dans le contexte actuel, si la représentation nationale veut asseoir son autorité, elle doit dégager quelques priorités plutôt que de multiplier les exigences.

La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Nous allons donc nous efforcer de dégager quelques priorités, monsieur le président. (*Sourires.*)

Nous sommes dans le même état d'esprit que la semaine dernière : il ne s'agit pas d'un budget de rupture, mais d'un budget de continuité, sur fond d'épuisement de la politique culturelle de l'État et de transferts de charges vers les collectivités territoriales. Vous avez presque reconnu le tour de passe-passe consistant à rebudgétiser la taxe affectée au Centre des monuments nationaux. Comme l'a très bien dit le rapporteur pour avis, la hausse réelle de ce budget doit donc plutôt se situer aux alentours de 0,2 % ; quel que soit le montant de l'inflation que les uns ou les autres veulent bien donner, cela signifie qu'il est en régression. Cela s'inscrit dans le cadre de la politique générale de réduction de la place de l'État et du service public.

Vos réponses, madame la ministre, sont prononcées avec tellement d'honnêteté intellectuelle qu'il est un peu délicat d'insister pour montrer les insuffisances de ce budget.

Le projet de Centre d'art contemporain de l'île Seguin est-il abandonné ? Ai-je bien compris ?

Vous avez vous-mêmes qualifié de « convenables » les crédits à la création et au spectacle vivant. C'est une façon d'admettre qu'ils stagnent.

Pour ce qui concerne les crédits à la transmission des savoirs, nous sommes tous d'accord : c'est une hécatombe. Si je me trompe, vous me contredirez, mais le soutien aux établissements d'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre me semble chuter de 2 millions d'euros environ. La raison est facile à comprendre : puisque ces aides seront bientôt transférées, il vaut mieux réduire les

sommes que l'État devra verser en compensation aux collectivités territoriales ; ces dernières devront alors accomplir les efforts que l'État n'aura pas faits au cours des deux années précédentes.

Le plus grave concerne la démocratisation culturelle : les fédérations d'éducation populaire, sacrifiées ; les associations de lutte contre l'exclusion, sacrifiées ; les contrats de ville, sacrifiés ; l'action culturelle dans les cités, sacrifiée. Pour ne pas accumuler les priorités, je m'arrêterai à ces quatre points, en espérant que votre réponse m'éclairera.

Qu'allez-vous faire pour l'éducation et la pratique artistiques dans les établissements scolaires et universitaires ? Sommes-nous d'accord pour reprendre le plan Tasca-Lang, comme Michel Herbillon l'a presque suggéré ? Sommes-nous d'accord pour faire de ce chantier l'une des priorités des prochaines années ? Sommes-nous d'accord pour relancer la présence artistique en milieu scolaire, qui fait défaut depuis plus de cinq ans, afin d'élargir les publics ?

Je terminerai mon propos en expliquant comment j'ai compris la lettre de mission du Président de la République et je voudrais être sûr que votre interprétation n'est pas totalement différente de la mienne. Il y est question de favoriser « une offre répondant aux attentes du public ». Cela signifie-t-il « dites-leur ce qu'ils veulent entendre » ? Est-ce l'application automatique de l'audimat ? Qu'attend le public ? Pour moi, c'est la qualité de l'offre qui élève le niveau de la demande. Partagez-vous cet état d'esprit ? Sont également évoquées « des obligations de résultat ». Pourquoi pas ? Cette lettre dessine une culture de masse dans laquelle les Français apprennent à aimer le patrimoine de leur pays, c'est bien, mais pourquoi ne pas faire référence à l'art comme outil critique ? Irez-vous dans ce sens ?

Les plus beaux discours sur la culture resteront toujours insuffisants s'il manque l'effort de la nation pour lui apporter un soutien partout dans le pays. L'année prochaine, j'espère ne pas vous entendre présenter un budget de la culture ressemblant à un kit de survie.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je me dois de commencer par une question de principe : ladite lettre de mission est illégitime, il faut toujours le rappeler, car elle viole l'article 5 de la Constitution. Un ministre de la République ne devrait donc pas s'y référer. Vous n'avez pas à faire comme si une nouvelle Constitution avait déjà été adoptée.

Madame la ministre, vous ne gérez pas l'essentiel des régimes spéciaux et je crains que vous ne soyez une victime collatérale. Imaginez Rudolf Nouriev ou Claude Bessy en train de sauter sur la scène à soixante ans ! On ne pourrait leur confier que des rôles de porteurs de hallebardes ! (*Sourires*.) Cette affaire des régimes spéciaux de la culture, évoquée par notre collègue Mme des Esgaulx, n'est qu'un prétexte grotesque, y compris pour ce qui concerne les techniciens, compte tenu du nombre de personnes concernées.

Vous avez parlé de partenariat public-privé, madame la ministre. Je ne saurais trop vous inviter à vous renseigner sur ce qui se passe, par exemple, à la Scala de Milan : les sponsors privés achètent tellement de places pour satisfaire les fantasmes de leurs clients que les usagers ordinaires n'ont presque plus accès aux représentations. Suivre l'exemple de Berlusconi n'est certainement pas une bonne option.

Je ne m'étendrai pas sur l'architecture mais, puisque vous visitez de grands ateliers, je vous invite volontiers à venir en visiter de petits, à Montreuil, notamment celui de l'auteur du dernier pont sur la Seine, Dietmar Feichtinger, un Montreuillois de talent, certes un peu d'origine autrichienne – c'est toujours à l'Est. (*Sourires*.)

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Avec toutes les invitations que vous lancez, il faudrait organiser un conseil des ministres décentralisé à Montreuil ! (*Rires*.)

M. Jean-Pierre Brard. Je n'invite pas tout le monde. À Montreuil, la délivrance des visas est individuelle ! (*Rires*.)

J'en viens à la politique du cinéma, déjà abordée par notre collègue Marie-Hélène des Esgaulx.

Après ce qui est arrivé aux cinémas italien – avant Berlusconi – allemand ou britannique, notre système de financement de la création cinématographique est malheureusement à peu près unique dans le monde. Madame la ministre, je souhaiterais vous entendre confirmer les propos fort clairs que vous avez prononcés à Dijon, je crois, la semaine dernière ou il y a quinze jours. Cela encouragerait tous ceux qui défendent les cinémas municipaux et associatifs ainsi que les petits propriétaires de salles privées, qui exercent leur travail dans des conditions pas toujours évidentes. Ce réseau, qui innerve tout le territoire national, est inséparable de la politique d'aménagement du territoire laquelle ne saurait concerner uniquement les routes. Je souhaite donc que vous renouveliez votre engagement très clair, madame la ministre, et je vais vous poser des questions précises.

Le CNC est partiellement financé par un prélèvement sur les entrées dans les salles de cinéma. Or, vous le savez, deux grands exploitants, UGC et M. Karmitz, qui prétend aux qualités d'homme de gauche et d'intellectuel...

M. Michel Herbillon. Sous-entendez-vous que c'est totalement incompatible ? (*Sourires*.)

M. Jean-Pierre Brard. Cela peut aller de pair, mais le double mensonge est aussi possible. (*Sourires*.)

Je disais donc que ces deux gros exploitants siphonnent les ressources du CNC avec leur fameuse carte à 10 euros. Et comment s'en sortent-ils ? Vous le savez bien, madame la ministre, ils font leur beurre, si j'ose dire, avec les produits dérivés, qu'ils vendent à des prix exorbitants : ainsi, quand vous allez au cinéma, vous entendez la cellophane et les mandibules. (*Sourires*.) Cela est d'ailleurs un peu contradictoire avec les campagnes contre l'obésité, et nous empruntons le chemin des États-Unis, pas plus exemplaire dans ce domaine que dans d'autres.

Pour empêcher quiconque de se soustraire au nécessaire financement du CNC, ne serait-il pas possible d'assujettir les produits dérivés à une taxe de même taux que celle sur les places de cinéma ? Les recettes sur les produits dérivés ne sont en effet réalisées que sous prétexte de présenter des films, les billets d'entrée étant eux-mêmes assujettis à cette participation. Une telle mesure serait morale et ne pèserait aucunement sur le budget de l'État puisqu'elle serait liée à l'activité. Et je vois que Mme des Esgaulx m'écoute attentivement.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx, *rapporteuse spéciale*. Toujours !

M. Jean-Pierre Brard. Cependant soustraire ses recettes en vendant des produits d'appel est une application du principe de libre concurrence, auquel, au moins par solida-

rité gouvernementale, vous êtes très attachée, madame la ministre. Quelles est votre position sur ce point, si vous en avez une ? Si vous n'en avez pas, verriez-vous un inconvénient à ce que le Parlement mène une réflexion avec les exploitants de salle, dans leur diversité, les grands mais aussi tous les petits, petits privés, salles municipales et salles associatives ? Ceux-ci, bien que ne réalisant pas l'essentiel des entrées, représentent, je crois, 30 à 40 % des salles du pays et font vivre le cinéma.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je remercie d'abord Michel Herbillon d'avoir rappelé que ce budget représente un effort de l'État de plus 3,2 % et d'avoir souligné l'ampleur du maillage culturel institutionnel français, notamment dans le domaine du spectacle vivant. Au fond, le grand rêve d'André Malraux de parvenir à une offre culturelle de qualité et de proximité devient de plus en plus réalité.

Comment procéder à l'évaluation ? À cet égard je répète que je souhaite généraliser un système de conventionnement fondé sur les critères de bonne gestion, de diffusion des œuvres, de participation à une politique de scènes artistiques dynamique, de fréquentation annuelle et de rencontre entre la programmation et les publics. J'ai demandé que de telles conventions soient systématiquement passées. Je ne crois pas que cela a été le cas, par exemple, lorsque a été nommé l'actuel directeur du Théâtre de l'Odéon. C'est pourtant utile pour évaluer l'équilibre entre les différents lieux sur l'ensemble des territoires, ainsi que la fidélité aux grandes missions initiales.

À Paris, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Chaillot et la Comédie-Française ont chacun leur propre type de programmation, de même que l'Odéon, qui ne doit pas perdre de vue qu'il a vocation à être le théâtre de l'Europe. Recentrer les lieux sur leurs grandes missions initiales ne leur interdit pas de faire d'autres choses ; la diversité est toujours la bienvenue, mais il convient de ne pas abandonner sa personnalité.

Ce système de conventions comportant un engagement réciproque tout à fait normal sera donc généralisé, avec un suivi, pour examiner si les critères fixés au départ ont été respectés. Les nominations iront aussi dans ce sens. Parmi celles auxquelles je viens de procéder, j'ai fait, pour Chaillot, le choix de la chorégraphie, car la danse mérite un lieu dédié, surtout au moment où le Théâtre de la Ville va connaître des évolutions. José Montalvo et Dominique Hervieu sont tout à fait désireux de ce partenariat, qui donnera un bon exemple de ce que nous pouvons mettre en œuvre.

L'éducation artistique et culturelle est un sujet ancien, je vous en donne acte ; je travaillais d'ailleurs à Matignon entre 1986 et 1988, lors de l'élaboration du « plan Landowski » de l'époque. Vous avez fait allusion aux initiatives prises par Jack Lang et Catherine Tasca. Nous souhaitons évidemment tous que les engagements deviennent réalité ; c'est pourquoi nous réalisons un effort budgétaire particulier avec une progression des crédits de 6 %.

Certains aspects dépendent directement de l'éducation nationale, comme la prise en compte de l'histoire des arts dans toutes les matières. Ce qui relève de notre responsabilité, c'est la mise à disposition des professionnels de la culture. Nous disposons d'un réseau considérable d'établissements d'enseignement supérieur et d'écoles spécialisées que nous voudrions mobiliser pour former des professeurs dans les IUFM ou dans le cadre de la formation continue.

Nous souhaitons explorer la piste des partenariats *via* des conventions DRAC ou rectorat, pour jumeler, en quelque sorte, établissements scolaires et établissements culturels, dans leur variété, en fonction de la présence, localement, d'une bibliothèque ou d'un conservatoire, par exemple.

La dimension numérique est également importante. L'Institut national de l'audiovisuel, est un organisme très dynamique qui a pris énormément d'initiatives intéressantes en matière de numérisation des ressources, en particulier des ressources patrimoniales d'établissements publics comme le château de Versailles. Il faut maintenant construire des partenariats avec l'INA pour que ces moyens numériques soient mis à disposition des établissements scolaires.

La présence d'artistes doit naturellement être favorisée. Les derniers accords passés avec les artistes et les techniciens, qui prévoient la prise en compte de cent vingt heures d'enseignement par an, vont dans ce sens. La mission confiée à Éric Gross devrait s'achever d'ici à la fin de l'année ; il continue de consulter et j'espère que nous allons pouvoir élaborer un plan concret.

Dans les lettres de mission que Xavier Darcos et moi avons reçues, il nous est demandé d'approfondir notre collaboration, et c'est une chance, car, par le passé, il est arrivé que les cultures différentes s'affrontent : l'éducation nationale n'aime pas toujours que la culture s'invite chez elle, et on constate aussi parfois l'inverse. Rien n'est aisé car, si les enseignants se passionnent à l'idée de faire découvrir des spectacles ou d'autres choses à leurs élèves, ils hésitent lorsqu'il s'agit de passer à l'organisation de déplacements, qui s'avère lourde, à cause de la réglementation en vigueur, du principe de précaution, d'une certaine judiciarisation de la société. En dépit de cette réalité ennuyeuse à laquelle se heurte notre ambition, nous espérons porter de vrais projets.

Vous avez relevé l'augmentation de 8 % des crédits consacrés aux arts plastiques, qui permettra de poursuivre la politique d'investissement en cours. De grands événements se tiennent en France, comme la Triennale d'art contemporain ou Monumenta ; Anselm Kiefer a obtenu un grand succès et nous espérons qu'il en sera de même pour Richard Serra. De grandes opérations sont également organisées en région autour des arts plastiques, comme la Biennale de Lyon ou le Printemps de septembre de Toulouse, que j'ai visités.

Là aussi, le maillage est très important. Si le marché ne se décréte pas, on peut créer des conditions plus favorables à son éclosion ou à son renforcement. C'est le sens de la mission d'expertise confiée à Martin Bethenod : quelles pistes retenir ? Comment lancer de belles collections ? Quelles mesures adopter ? Nous tombons souvent sur des mesures fiscales ; le drame du ministère de la culture, c'est qu'il n'est pas seul à décider, que tout dépend des discussions interministérielles et qu'il a besoin du soutien de Bercy avant d'emporter les décisions du Premier ministre. Des mesures fiscales – sur la TVA d'importation, par exemple, mais nous ne sommes pas les seuls décideurs – ou allégeant une réglementation parfois lourde et tatillonne peuvent inciter à commencer des collections ou pousser des artistes étrangers à s'installer en France.

Toutes ces idées sont en cours d'étude, pour créer les conditions d'un essor du marché de l'art. La commande publique joue aussi un grand rôle : j'ai été frappée par le nombre d'acquisitions réalisées par le FRAC que j'ai visité récemment. La façon dont travaille la commission chargée de l'achat d'œuvres et d'objets d'art contemporain et son

périmètre d'action méritent d'ailleurs une réflexion ; puisqu'il s'agit d'argent public, il serait intéressant que l'État puisse mieux porter certains projets.

M. Jean-Pierre Brard. « *Glasnost* », « transparence », comme disait Gorbatchev !

Mme la ministre de la culture et de la communication. La commande publique est active. La photo, par exemple – je visitais hier encore, en dépit de la pluie diluvienne, l'exposition Photoquai, le long de la Seine – fera l'objet d'une commande publique de 331 millions sur le thème de la diversité. La photo est un art très intéressant qui touche beaucoup les gens et qui vaut la peine d'être porté par des politiques publiques. C'est d'ailleurs un sujet qui intéresse particulièrement le Président de la République.

M. Jean-Pierre Brard. Moi qui le croyais inculte en la matière ! Mais ne revenons pas sur sa vie privée...

Mme la ministre de la culture et de la communication. Vous avez également souligné, monsieur Herbillon, la nécessité de faire des choix en matière de grands projets. Vous avez raison. Si nous avons ouvert des dossiers, ce n'est pas pour les refermer dans un an et demi, mais pour prendre des décisions dans les mois qui viennent, c'est-à-dire en début d'année 2008 au plus tard.

L'idée de transposer purement et simplement le musée des arts et traditions populaires ailleurs n'était pas, depuis le début, une idée satisfaisante. Le MUCEM, en raison à la fois de l'ampleur des collections disponibles et de la dimension euroméditerranéenne voulue par le Président de la République, peut être un très beau projet. La ville veut un équipement en région avec un engagement très fort de l'État, et il y a là matière à donner un signal sur le plan national comme d'ailleurs sur le plan international. Nos choix budgétaires rendent en tout cas possible le développement de cet équipement. Il faut maintenant s'entendre sur le projet scientifique. Le mien est d'aller vers un musée des arts et des civilisations qui utilise ce dont nous disposons et qui s'ouvre à la dimension artistique. Il faudra que la décision soit prise d'ici à la fin de l'année car l'on a beaucoup trop attendu sur ce dossier.

Pour ce qui est de l'Opéra Bastille, monsieur Herbillon, vous en avez souligné l'état un peu fâcheux. Les travaux sont estimés à 80 millions d'euros environ, qui seront pris en compte dans le cadrage budgétaire négocié avec le futur directeur, Nicolas Joël. Il faudra les étaler dans le temps, mais c'est une dépense qui n'est pas mince pour un équipement qui n'est pas très ancien. C'est là un vrai souci.

M. Michel Herbillon. L'état de dégradation de l'Opéra Bastille, madame la ministre, date...

M. Jean-Pierre Brard. De 1789 !

M. Michel Herbillon. ... presque du lendemain de son achèvement. Dans le cadre du contentieux engagé, l'État a-t-il récupéré des fonds, et les travaux vont-ils pouvoir être entrepris rapidement ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je crains que nous n'ayons récupéré aucun fond.

M. Michel Herbillon. Manifestement, il y a eu des défauts de conception et de construction. Le grand escalier du public, par exemple, n'a été ouvert qu'un an. Alors que Paris est l'une des grandes scènes lyriques du monde, l'état de cet équipement public aussi récent donne de la France une image déplorable. Cela est d'autant plus regrettable que le positionnement de l'Opéra Bastille se voulait différent.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Des travaux sont menés puisque des plaques sont remplacées, mais, je le répète, le contentieux n'a pas permis de récupérer grand-chose.

Vous avez parlé, s'agissant de l'industrie du disque, de situation de sinistre. C'est parfaitement vrai. Là aussi, nous envisageons des mesures, notamment en matière de crédit d'impôt en faveur des maisons de production.

La principale action porte sur le piratage, objet de la mission Olivennes. Il est un peu difficile d'en parler aujourd'hui, car les négociations sont dans leur dernière phase. Un premier résultat a cependant été enregistré avec le rapprochement des deux industries du disque et du cinéma qui, jusqu'à présent, pensaient que leurs intérêts étaient divergents. Pour leur part, les fournisseurs d'accès, contrairement à ce qu'ils ont longtemps prétendu, ont reconnu disposer de tous les moyens de filtrage et de reconnaissance. Simplement, ce qu'ils ne veulent pas, c'est qu'on les oblige à faire la police à notre place. En revanche, ils sont prêts à aller loin dans tout ce qui est pédagogie ou encore alerte directe de l'internaute qui fraude.

En tout cas, les négociations en cours sont en bonne voie et de nombreux éléments pourront certainement faire l'objet d'une contractualisation, sans pour autant remettre sur le chantier la loi Dadvisi, dont l'élaboration avait été complexe. L'objectif est de mieux protéger les auteurs et les ayants droit, sans adopter pour autant une psychologie policière, mais en n'hésitant toutefois pas à dire aux jeunes, comme je le fais, que pirater un film, c'est une forme de vol. Cela suppose, en contrepartie, à la fois une offre légale attractive, à l'exemple des systèmes de forfait actuels – qui rendrait inutile le risque du téléchargement pirate –, et des acteurs qui, à la différence d'hier, trouvent intérêt à œuvrer ensemble.

Le livre est un sujet qui me tient à cœur. J'ai d'ailleurs décidé de doubler les crédits du Centre national du livre. Le grand chantier est celui de la numérisation, dans la perspective de la création d'une bibliothèque numérique européenne, c'est-à-dire un grand portail d'entrée ouvrant sur les différentes bibliothèques. Des négociations sont en cours entre la BNF et les éditeurs, la question restant à traiter étant celle des livres sous droits.

Je souhaite, par ailleurs, que l'on crée un label afin de définir des librairies de référence, ces espaces qui irriguent culturellement le territoire et qui constituent des lieux de rayonnement culturel, de convivialité et de conseil. Le livre est la première industrie culturelle en France : contrairement aux idées fausses qui circulent en la matière, les Français lisent beaucoup, et les jeunes Français sont les jeunes Européens qui lisent le plus. Il est vrai qu'à l'âge de treize ou de quatorze ans, beaucoup arrêtent de lire, mais ceux qui auront lu avant se remettront à lire. Tous ceux qui ont l'expérience d'enfants qui ne lisent plus ne doivent donc pas désespérer : un retour vers le livre est toujours possible.

Dans cet esprit, il convient, évidemment, de mieux aider les libraires indépendants. Une réflexion est en cours, à propos notamment de la taxe professionnelle. De même des discussions pourraient être engagées avec les collectivités afin de bâtir un réseau qui ressemblerait à celui des cinémas d'art et d'essai.

L'enjeu du livre est considérable, d'autant qu'il n'est pas aujourd'hui directement victime du piratage, et qu'il est donc encore possible d'agir en amont. On voit, en effet, apparaître des tentatives, comme celles d'Amazon, de numérisation de fichiers, au risque d'un contournement de

la loi sur le prix unique. C'est un danger dont les libraires sont très conscients. En tout cas, je tiens à apporter une aide au livre par des mesures concrètes. J'ai ainsi engagé, avec Valérie Pécresse, une réflexion afin d'étudier des dispositions similaires à celles qui ont été prises en matière d'emplois étudiants, et d'ouvrir davantage les bibliothèques.

M. Jean-Pierre Brard. Il faudrait que les jeunes puissent y travailler le soir.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, en effet, avec des heures d'ouverture hebdomadaire en nombre limité, ce qui n'est pas très propice aux études.

Vous référant aux expériences en matière de gratuité des musées, vous avez demandé, monsieur Herbillon, si un retour en arrière serait possible. Ce sera le cas, bien sûr, si l'on s'aperçoit qu'il y a un effet d'aubaine et que la structure du public ne change pas. Cependant, la gratuité n'est pas une notion monolithique. Elle doit se décliner de bien des façons, à l'exemple de l'idée de gratuité ciblée qui a permis à quatre grands établissements parisiens de tenter l'expérience d'ouvertures spéciales le soir.

Je sais que le musée Guimet n'est pas enchanté par la gratuité.

M. Michel Herbillon. Vous avez le sens de la litote !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je le répète, il sera possible de revenir en arrière, car il s'agit d'une expérimentation circonscrite dans le temps et non d'une situation définitive déguisée.

L'aliénation des œuvres est un sujet très délicat. C'est pourquoi j'ai demandé à Jacques Rigaud, du fait de son expérience, de son parcours, de son âge et de sa connaissance du milieu, de réfléchir à cette question. D'ores et déjà, la loi de 2002 permet de déplacer les œuvres et, le cas échéant, de les aliéner et de les vendre, sous réserve de prendre, sur ce sujet extrêmement sensible, toutes les précautions utiles.

Plus généralement, il faut réfléchir à tous les endroits où il y a des œuvres : les musées ainsi que le FNAC et les FRAC, sachant qu'il n'est pas certain qu'ils aient vocation à être des musées ; cela pourrait même être une dérive. En la matière, en tout cas, deux positions sont possibles : soit l'on considère que tout ce que la puissance publique a acheté doit demeurer en sa propriété de façon intangible soit on estime que l'on peut aller vers une gestion plus dynamique des fonds, ce qui pourrait concerner plus particulièrement les FRAC.

Bien évidemment, la représentation nationale sera informée et associée à la réflexion sur tous les sujets qui intéressent les élus, qu'il s'agisse des monuments historiques, des musées ou du spectacle vivant.

Monsieur Françaix, vous avez parlé d'un épuisement de la politique culturelle de l'État.

M. Michel Françaix. Je parie que vous n'êtes pas d'accord !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je ne suis pas d'accord, en effet. Il n'y qu'à voir l'envie que le ministère français de la culture suscite à l'étranger.

M. Michel Françaix. Encore heureux !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Il est envié à juste titre, car il n'existe presque jamais d'équivalent.

M. Jean-Pierre Brard. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

Mme la ministre de la culture et de la communication. La responsabilité dont se sent investi l'État dans le domaine culturel est la marque de l'exception française : héritée du passé, elle s'enracine avec François 1^{er} et court au fil des siècles. Pour autant, cette responsabilité ne doit pas conduire l'État à être arrogant. Il lui faut, au contraire, rester toujours prudent, même s'il compte vraiment, en tant que tel, dans ce domaine.

À cet égard, son engagement est très fort avec ce budget de 1,08 %, même si ce pourcentage ne représente pas une augmentation considérable. J'ai reconnu très franchement que certains crédits consolidés n'augmentent pas, mais nous sommes dans une phase de réflexion : dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, il nous faut en effet réfléchir aux moyens d'être plus performants et d'optimiser les dépenses et la gestion. Il n'empêche que nous pouvons être fiers de notre ministère de la culture...

M. Michel Françaix. Il faut le rester.

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... et de tout ce qu'il accomplit.

S'agissant des 70 millions d'euros, vous avez parlé, monsieur Françaix de tour de passe-passe.

M. Jean-Pierre Brard. La magie fait partie de la culture !

Mme la ministre de la culture et de la communication. La taxe correspondante, je l'ai dit lors de la conférence de presse, est rebudgétisée. Dans le domaine, par exemple, des monuments historiques, nous serons passés de 278 millions d'euros en 2001 à 303 millions d'euros, ce qui marque bien une évolution positive.

Le problème du ministère est qu'il est toujours en expansion du fait d'équipements et de besoins nouveaux, ce qui le conduit à développer sans cesse l'offre. On peut d'ailleurs se demander si, parallèlement, il ne faudrait pas, du fait d'un excellent maillage et d'une très grande offre culturelle, s'interroger sur les moyens de conforter la demande.

M. Michel Françaix. Tout à fait !

Mme la ministre de la culture et de la communication. En tout cas, notre budget est très important.

Aucune décision n'a encore été prise pour l'île Seguin. Dans sa version antérieure, le projet ne pouvait, selon moi, être mené de front avec celui du Palais de Tokyo. Les collectivités locales – département des Hauts-de-Seine, ville – sont intéressées au premier chef, et il ne s'agit pas de laisser perdurer la situation, quelle que soit la forme que prendra le nouveau projet. Celui-ci fait partie de ceux sur lesquels des décisions devront être prises d'ici à la fin de l'année.

Le budget du spectacle vivant est consolidé, avec un total de 640 millions d'euros et mille lieux subventionnés, en dépit de la forte contrainte induite par le gel des crédits. Cependant celui de 5 %, intervenu en cours d'exercice avait été suivi d'un dégel et n'avait pas concerné le fonctionnement, mais seulement l'investissement. Cette année, nous devons investir dans le cadre de nos engagements envers les collectivités.

Le programme qui a trait aux moyens consacrés à la transmission des savoirs est très disparate. Ses crédits diminuent cette année de 5 %, à la suite d'un effort de meilleure gestion et de productivité. Les crédits de l'éducation artistique, qui porte bien évidemment des enjeux de transmission des savoirs, augmentent, pour leur part, de 6 %. Les actions conduites seront examinées avec l'idée de les ouvrir le plus possible à des publics qui n'ont pas spontanément accès à

la culture au moyen, par exemple, d'alliances entre les lieux culturels et les établissements d'enseignement, sachant qu'il serait intéressant de faire une place aux artistes pendant les heures d'enseignement.

Vous avez par ailleurs, à propos de l'offre culturelle, parlé de Doc Gynéco et de télé-réalité. Telle n'est pas ma conception.

M. Michel Françaix. C'est en tout cas celle de votre lettre de mission.

Mme la ministre de la culture et de la communication. La lettre de mission parle de « populariser »,...

M. Jean-Pierre Brard. Pas « Peopoliser » ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... ce qui n'est pas un gros mot. L'adjectif « populaire » a été mis en avant par Jean Vilar en la matière.

Il s'agit de s'assurer que le public est présent. Je suis, à cet égard, toujours surprise et même admirative de l'appétit que le public témoigne en France pour toutes sortes d'œuvres, de spectacles, de festivals, quitte, parfois, à s'ennuyer. Si tout ce qui est ennuyeux n'est pas forcément bon, on voit des œuvres novatrices, audacieuses, passionnantes et stimulantes. Il existe aujourd'hui de très grands créateurs qui mobilisent le public sans aucune difficulté.

M. Michel Françaix. C'est plus une question d'offre que de demande !

M. Jean-Pierre Brard. Comme en politique.

Mme la ministre de la culture et de la communication. En matière de fréquentation, il faut avoir une vision globale, sachant que certains spectacles plus difficiles attirent moins de monde. « Populariser » me semble donc une demande parfaitement légitime, qui s'inscrit dans le grand rêve, parfois oublié, de Jean Vilar. Je me référerai à cet égard à un article des *Inrockuptibles* qui voyait dans l'attitude des élites – estimant que vouloir faire populaire, c'était faire vulgaire – un signe de grand mépris. Cette revue, qui n'est pas habituellement le meilleur soutien de mon ministère, va devenir ma bible ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Avec Line Renaud comme grande prêtresse !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Nous serons très attentifs à la qualité, mais la fréquentation n'est pas synonyme de moindre qualité, comme le démontrent avec éclat le Pavillon noir d'Angelin Preljocaj à Aix-en-Provence ou le Théâtre du Rond-Point de Jean-Michel Ribes à Paris. La lettre de mission ne demande rien d'autre !

M. Marcel Rogemont. Alors pourquoi en parle-t-on ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. Parce que l'on est dans le milieu culturel et que tout est matière à commentaire : aucune lettre de mission n'a été commentée, sauf la mienne. Les publics qui s'intéressent à la culture sont attentifs, sensibles et chatouilleux, et certains mots donnent facilement lieu à interprétations et à détournements. Aussi convient-il de les rétablir dans leur véritable sens.

M. Michel Françaix. Parlons moins et agissons plus !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Par ailleurs, je ne trouve pas illégitime que le Président de la République adresse, avec le Premier ministre, une lettre de mission aux ministres.

M. Jean-Pierre Brard. Relisez la Constitution ! (*Murmures.*)

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances.* C'est là un autre débat.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Cette lettre est très précise,...

M. Marcel Rogemont. Trop !

M. Jean-Pierre Brard. Si c'est vous qui avez fait le brouillon, c'est pardonnable.

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... ce qui tranche par rapport à certains précédents, mais elle présente l'avantage de donner des orientations, sur lesquelles on peut s'appuyer pour formuler diverses demandes. Elle est, en quelque sorte, un guide.

M. Michel Françaix. Nous aurions plus confiance si c'était vous qui aviez adressé une lettre de mission au Président de la République !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Lorsqu'elle évoque l'aliénation des œuvres, par exemple, elle ouvre le débat, ce qui est un avantage lorsque l'on sait que, sur bien des sujets sensibles, la tendance serait plutôt de vite refermer le dossier afin d'éviter les ennuis.

M. Jean-Pierre Brard. En l'occurrence, il est crédible que ce soit le Président de la République qui ait eu l'idée !

Mme la ministre de la culture et de la communication. S'agissant des régimes spéciaux, je vous rassure, monsieur Brard : Claude Bessy ne devrait pas redevenir danseuse étoile...

M. Michel Herbillon. Mais Jean-Pierre Brard, peut-être !

M. Nicolas Perruchot, *rapporteur spécial.* À l'Opéra-comique !

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... et Rudolf Noureev n'aura pas à sortir de sa tombe pour revenir danser. Les régimes spéciaux tiennent compte des spécificités, et celui des danseurs ne sera évidemment pas modifié.

M. Jean-Pierre Brard. On ne sera pas venu pour rien !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Il s'agit là de l'orientation qui a été donnée par Xavier Bertrand.

La dimension artistique est primordiale en la matière : le public ne paierait pas pour assister aux bonds pathétiques de vieux danseurs. En revanche, la négociation se poursuit en ce qui concerne les techniciens.

M. Jean-Pierre Brard. Un pas de deux est toujours possible.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Pour ce qui est des partenariats public-privé, à l'exemple de celui de la Scala que vous avez cité, il ne faut pas les confondre avec le mécénat. Il s'agit, avec ces partenariats, d'un processus très encadré qui fait l'objet d'une grande attention de la part de Bercy et qui ne se décide que dans des cas très complexes, comme pour les modalités d'accueil du public à Versailles. Cette procédure est cependant intéressante puisqu'elle permet de mieux répartir les charges sur la durée.

Vous avez bien voulu souligner que les moyens en faveur du cinéma étaient en hausse, l'assiette des taxes étant élargie aux fournisseurs d'accès et à la VOD, ce qui me semble juste. Ainsi que je l'ai souligné à Dijon, le système français est formidable.

M. Marcel Rogemont. C'est vrai.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Pour m'être rendue la semaine dernière au festival du cinéma de Rome pour la projection du film d'Alain Corneau, je puis vous dire combien nous sommes envieux par nos voisins Italiens dont le cinéma, qui était l'un des meilleurs du monde, a disparu en l'espace de quatre ans avec l'arrivée des télévisions privées. Certes, ce cinéma semble renaître, mais il est encore bien loin de son passé glorieux.

Notre système, avec les taxes, les SOFICA, le fonds de soutien, est complet et exemplaire, et nous y sommes attachés, même si j'évoquais la nécessaire réforme du CNC. Sa diversité est intéressante, car il nous faut disposer de salles à vocations différentes. À cet égard, le réseau des salles d'art et d'essai, qui joue un rôle primordial, doit être soutenu. J'ai ainsi rencontré à Dijon le gérant du cinéma Georges-Méliès de Montreuil auquel j'ai confirmé que l'aide qui lui était apportée me paraissait justifiée, car sa programmation, à la différence des grands groupes, se fonde sur notre patrimoine cinématographique.

Pour autant, il ne faut pas diaboliser les grands groupes, tel MK2 et son dirigeant à la personnalité très forte, Marin Karmitz, car ils sont des acteurs importants du paysage culturel. À ce sujet, les cartes illimitées doivent être replacées dans leur contexte : si l'on en compte 300 000 environ, elles concernent essentiellement Paris et la région parisienne, et très peu la province. Surtout, elles permettent d'associer les exploitants indépendants, qui ne sont donc plus exclus du dispositif. Enfin, elles sont soumises à la taxe spéciale additionnelle. Le système m'apparaît ainsi comme globalement équilibré, même s'il conviendrait de veiller à une plus grande transparence, afin de préserver les intérêts des ayants droit.

Vous avez également évoqué, monsieur Brard, une « taxe pop-corn », en quelque sorte.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une excellente appellation.

Mme la ministre de la culture et de la communication. L'idée est intéressante, mais nombre de cinémas externalisent la commercialisation de ce type de produits, et je crains que, si la TSA s'applique également à eux, elle ne conduise les salles à externaliser la vente de confiseries.

M. Jean-Pierre Brard. Le sujet mérite qu'on y travaille, en y associant le Parlement.

Mme la ministre de la culture et de la communication. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Brard. Les petits exploitants devraient être exonérés de cette « taxe pop-corn », comme pour l'ISF !

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Pour la dernière série de questions, la parole est d'abord à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Je tiens à vous remercier, madame la ministre, pour la sincérité dont vous avez fait preuve en laissant échapper le mot d'« austérité » à propos de votre budget, lequel n'augmente en effet que de 0,25 %, et non de 3,2 %, ce qui suscite d'ailleurs de profondes inquiétudes.

Ma première question fera plaisir au président de la commission des affaires culturelles puisqu'elle a trait à l'archéologie préventive.

Les crédits alloués à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ont été simplement reconduits, pour un montant de 9 millions. Parallèlement, le produit de la redevance passerait de 45 à 39 millions d'euros, soit 6 millions de moins, ce qui pose problème – même si des crédits seront probablement ajoutés en cours d'année – dans un contexte où l'INRAP devrait plutôt accélérer ses interventions. Pourrions-nous vous entendre sur le sujet, d'autant que la commission a engagé une réflexion sur ce point ?

Par ailleurs, la situation du spectacle vivant ne laisse pas d'inquiéter. Vous avez déjà répondu à certaines interrogations sur ce plan, mais pourriez-vous nous indiquer si vous allez prendre des mesures nouvelles, et, dans l'affirmative, lesquelles ? Dans le cadre d'un budget du spectacle vivant qui est stable sinon en régression, comment seront-elles financées ?

J'entends ça et là que, l'an prochain, les crédits alloués au spectacle vivant – scènes nationales, CDN, notamment ceux de Nice, de Montpellier et de Grenoble, et CDR, tel celui de Tours – pourraient baisser de 3 %, voire de 6 %. Des instructions ont-elles déjà été données en ce sens ? Il faut avoir conscience que pèsent sur les acteurs culturels des charges sans cesse croissantes du fait, en particulier, de votre demande puisque vous êtes très attachée aux régimes de prévoyance complémentaire qui sont mis en place.

Pour ce qui est du gel des crédits – ce qui montre d'ailleurs la sincérité des comptes votés par l'Assemblée nationale chaque année ! –, je crois savoir que certains ministères ont pu en récupérer au moins une partie. Pour votre part, comment allez-vous procéder pour les crédits gelés en 2007, dont l'absence pèse sur la politique culturelle ? Puisque je parlais de sincérité des comptes, êtes-vous en mesure de nous dire si vous préparez un gel des crédits en 2008 ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Il est connu : il sera de l'ordre de 6 % pour tout le monde.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Madame la ministre, le crédit d'impôt intéressant les entreprises de création de jeux vidéo a-t-il donné de premiers résultats ? Nous savons en effet qu'une partie importante des emplois en matière de jeux vidéo a été délocalisée, notamment au Canada, en raison des différences de coût en matière salariale.

Quant au crédit d'impôt voté l'année dernière pour aider à la diffusion et, plus particulièrement, à l'exportation d'œuvres audiovisuelles, il n'est pas applicable faute de l'instruction fiscale nécessaire à sa mise en œuvre. Pourrions-nous savoir quand celle-ci paraîtra ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Patrick Beaudouin.

M. Patrick Beaudouin. J'interviens en tant que député de Vincennes et membre de la commission de la défense dont je suis le rapporteur pour la partie lien armée-nation, ce qui inclut le service historique de la défense.

Madame la ministre, je me réjouis de l'excellence de la politique menée en faveur du patrimoine, et je tiens à cet égard à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la rénovation du donjon du château de Vincennes, qui est un patrimoine unique de l'époque médiévale. Il faut poursuivre cette politique, ce qui nécessite que des crédits

soient inscrits. Or, si des marchés sont notifiés, les crédits de paiement ne suivent pas, ce qui bloque les travaux de réhabilitation complète du site. Celui-ci représente pourtant un pôle culturel et touristique ainsi qu'un levier économique non seulement pour son environnement proche, mais pour tout l'Est parisien.

Le président de la mission interministérielle de rénovation du Château de Vincennes, M. Jean-Philippe Lecat, ainsi que le préfet d'Ile-de-France, ont sollicité la mission régionale d'expertise économique et financière pour connaître les perspectives d'exploitation de ce site et le montage juridique propre à le valoriser au maximum.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Patrick Bloche, *rapporteur pour avis*. S'agissant des crédits du patrimoine, je suis d'abord curieux d'entendre votre réponse, madame la ministre, suite à l'interpellation de Pierre Méhaignerie soulignant la nécessité de définir des priorités.

J'ai entendu comme vous le Président de la République déclarer, le 17 septembre 2007 : « La sauvegarde du patrimoine suppose des moyens importants et un effort constant. Je souhaite la rétablir comme un objectif important de notre politique culturelle. [...] Il ne sert à rien d'être si fier de notre patrimoine français et de contribuer à mégoter pour l'entretenir ». Or, à voir les crédits budgétaires, on ne peut que constater que l'on mégote. Vous mettez en avant la somme de 303 millions d'euros, alors que tout le monde estime qu'il faudrait au moins 400 millions ; je n'aurai pas la cruauté de rappeler qu'ils s'élevaient à 500 millions d'euros chaque année il n'y a pas si longtemps.

Par ailleurs, la représentation nationale a voté, dans la loi de finances de 2007, une disposition permettant d'ouvrir le mécénat – sur lequel nous portons également une appréciation positive – à la protection des monuments historiques privés. Or le décret d'application n'a toujours pas été pris, et la direction du budget n'a pas été en mesure, lorsque j'ai auditionnée dans le cadre de la préparation de mon rapport, de me donner une date. J'ai même eu le sentiment d'une mauvaise volonté de la part de Bercy. L'intention de l'Assemblée nationale n'est pas prise en compte alors que le mécénat pourrait être relancé.

Pour ce qui est des monuments privés – je rappelle que la majorité des monuments protégés appartient à des propriétaires privés –, vous avez évoqué la loi de programmation et le taux réduit de TVA à 5,5 %. Je vous ai interrogée sur la possibilité de leur consacrer 10 % de l'enveloppe budgétaire et de les faire bénéficier du chèque emploi service, puisque certains propriétaires emploient des saisonniers. Comme l'a dit M. Jacques Rigaud, qui est une référence en la matière, le mécénat n'a pas pour mission d'assurer les fins de mois d'un État nécessairement. En tout cas, les monuments privés ne se sont jamais si bien portés que lorsque la puissance publique est fortement intervenue.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Laurent Hénart.

M. Laurent Hénart. Mes deux questions portent sur le spectacle vivant.

D'abord, quelles seront, en 2008, les priorités de votre action pour les musiques actuelles, qui sont un phénomène de société, mais dont les acteurs sont très divers ?

Ensuite, parmi les établissements labellisés dans le domaine du spectacle vivant – centres dramatiques nationaux, scènes nationales, opéras nationaux, centres chorégraphiques nationaux, ballets, scènes de musique actuelle – certains bénéficient d'un conventionnement avec l'État sur plusieurs années. En effet, le spectacle vivant est une activité qui s'exerce sur plusieurs saisons, sachant que des engagements financiers doivent parfois être pris deux ans en avance. Pour les collectivités locales qui financent en région à plus des deux tiers l'effort culturel dans ce domaine, il est important que l'État tienne ses engagements. Pouvez-vous nous confirmer que celui-ci honorera sa signature s'agissant de ces conventions de financement ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Frédéric Reiss.

M. Frédéric Reiss. Madame la ministre, ma question porte sur la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des monuments historiques. Vous avez évoqué une mission qui rendra prochainement ses conclusions dans les prochains mois. L'ordonnance du 8 septembre 2005 peut-elle être remise en question ? La restitution de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires privés débouchera-t-elle sur le libre choix du maître d'œuvre ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Nicolas Perruchot, *rapporteur spécial*. Qu'il s'agisse du projet du Louvre à Abu Dhabi, de la gratuité ou encore de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, j'ai bien entendu, madame la ministre, vos réponses, qui témoignent de nombreux points de convergence entre nous, même si nous exprimons parfois nos points de vue de façon différente.

Pour ce qui est, en revanche, de la gouvernance, vos propos m'ont paru plus flous sur cette question clé. Il faut vraiment trancher pour savoir quelles sont les missions respectives de la direction de l'administration générale et de la direction des musées de France, qui semblent se marcher quelque peu sur les pieds, si j'ose dire, s'agissant des établissements publics. Vous avez indiqué qu'une mission se penchait sur ce problème. Il serait utile que l'Assemblée nationale sache ce que vous attendez de la DAG et de la DMF.

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur le lien qu'entretient cette dernière avec les établissements publics, car il soulève des problèmes non seulement de gouvernance liés à la tutelle, mais également de gestion des ressources humaines, et peut-être même de rapport avec les organisations syndicales. Tout concourt, me semble-t-il, à considérer qu'il est urgent d'attendre, la décision politique risquant d'être compliquée à prendre. Va-t-on enfin examiner le problème de près ou va-t-on continuer à laisser faire ? La réponse à cette question est essentielle à l'heure où vous cherchez à optimiser les dépenses d'un budget que vous avez défendu avec âpreté, même s'il manque de crédits d'investissement et de fonctionnements pour faire face aux différentes politiques publiques en cours.

De deux choses l'une : ou bien l'État va au bout de sa logique en ce qui concerne les établissements publics, ou bien l'on reste au milieu du gué avec des établissements publics en partie sous tutelle et avec une gestion des ressources humaines déléguée seulement en partie, solution qui coûte beaucoup d'argent à l'État, car c'est une mauvaise gestion que d'avoir plusieurs patrons : le ministère, telle ou telle de ses directions et les responsables des établissements en question. Il faut donc clarifier le dispositif, même si je ne suis pas certain que cela engendrera des économies partout.

Madame la ministre, soit on vous confie une mission très claire sur le sujet avec tout ce que cela pose comme problèmes sur les plans budgétaire et salarial, soit vous devrez procéder à des arbitrages qui se révéleront plus coûteux à terme pour le ministère qu'aujourd'hui.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. À écouter les différentes interventions, j'ai le sentiment, madame la ministre, que nous risquons d'entendre parler pendant cinq ans d'un État nécessaire et d'un budget de disette. Regardons la réalité en face : plutôt que d'État nécessaire, mieux vaudrait parler d'État touché à tout et centralisé. Il conviendrait donc de maîtriser les budgets, car un problème de gouvernance se pose tant au ministère de la culture que dans les établissements publics, et de clarifier les responsabilités.

L'un d'entre nous a dit que l'État opérerait un tour de passe-passe en confiant l'éducation artistique aux collectivités locales,...

M. Michel Françaix. Tout à fait !

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. ... dont c'est d'ailleurs le rôle, mais les élus locaux oublient cette autre vérité que l'État prend de plus en plus en charge le budget de ces collectivités. Ainsi, le montant des dégrèvements atteint désormais 16 milliards.

M. Marcel Rogemont. Mais c'est l'État qui décide !

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. Il faudra, dans les cinq ans qui viennent, clarifier les responsabilités et la gouvernance des institutions, sinon nous continuerons d'entendre comme un leitmotiv qu'il n'y a pas assez d'argent.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Qu'il y ait à opérer une clarification des compétences, c'est évident.

M. Michel Françaix et M. Michel Herbillon. Tout à fait !

M. Marcel Rogemont. Voilà qui est consensuel !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Sur le reste, Pierre Méhaignerie le sait, il peut y avoir débat.

La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Monsieur Rogemont, je répète qu'avec une augmentation de 3,2 %, ce budget, dans le contexte actuel, est bon, même s'il inclut la rebudgétisation des droits de mutation à titre onéreux.

M. Michel Françaix. Disons que c'est un budget !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Un bon budget dans les circonstances actuelles et qui, en tout cas, permet d'agir.

Pour ce qui est de l'INRAP, la redevance pour l'archéologie préventive rentre de mieux en mieux : 65 millions auront été ordonnancés en 2007 qui financeront le fonds national d'archéologie préventive pour 30 % et le fonctionnement de l'Institut lui-même pour 70 %. Le montant de 39 millions d'euros qui a été indiqué comme produit de la redevance est une estimation prudente. L'INRAP aura des moyens importants, même si des difficultés de recouvrement sont parfois rencontrées, d'autant qu'il est prévu 77 millions d'euros de recettes de fouille.

L'établissement réfléchit en outre à une éventuelle régionalisation pour mieux cerner les besoins, car toute la difficulté est d'éviter des retards sur les chantiers. Les collectivités locales ont déjà la faculté de se doter, comme les grandes entreprises, de services propres, même si cela peut être lourd, et d'exécuter des travaux de fouille.

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles*. Cela fait trois ans que l'on attend, mais, pour l'instant, personne ne l'a fait.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Les possibilités offertes ne sont pas toujours utilisées, ne seraient-ce que pour des raisons budgétaires. Nous allons essayer d'accélérer les choses, et c'est pourquoi nous réfléchissons à une éventuelle régionalisation.

S'agissant du spectacle vivant, le budget consolidé de 640 millions est d'un bon niveau. Il est, bien sûr, touché également par le gel de 6 %, ce qui pèse son poids surtout à un moment où il faut faire face à des investissements qui sont le fruit d'engagements pris envers les collectivités locales. Ce sont autant de contraintes que subira le spectacle vivant, mais celui-ci aura le moyen de développer ses politiques dans le cadre du système de conventionnement que j'appelle de mes vœux. L'étiage en la matière est cependant élevé : nous partons en effet d'un maillage culturel très dense et d'une offre très riche.

Concernant les régimes de prévoyance, j'ai rappelé que nous étions passés de dix-huit conventions collectives initiales à neuf, dont cinq sont d'ores et déjà signées. J'ai bon espoir que nous puissions répondre aux inquiétudes des « petits lieux » en ce qui concerne la prise en charge de cet aspect social. Il est en tout cas satisfaisant de constater que tous les partenaires se réunissent autour d'une même table pour en parler.

Pour en venir au gel de crédits, le principe s'applique à tous et donc à la culture. Ce sont des gels de précaution. Nous avons, certes, bénéficié d'un dégel en mars dernier,...

M. Marcel Rogemont. Un dégel très partiel !

Mme la ministre de la culture et de la communication. ... mais 55 millions sont toujours gelés. Je peux vous assurer que nous nous battons pour un plus grand dégel, car les conséquences pour notre budget sont sensibles.

Pour ce qui est du crédit d'impôt pour les entreprises de jeux vidéo, monsieur Martin-Lalande, nous attendons la décision de la Commission de Bruxelles. J'ai bon espoir d'obtenir un accord avant la fin de l'année.

M. Patrice Martin-Lalande. Qu'en est-il du crédit d'impôt pour la diffusion et l'exportation de produits audiovisuels ?

Mme la ministre de la culture et de la communication. L'instruction fiscale devrait voir le jour prochainement. Nous l'attendons.

M. Patrice Martin-Lalande. Vous n'êtes pas la seule.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx, *rapporteuse spéciale*. Elle est attendue avec impatience !

Mme la ministre de la culture et de la communication. Quant au fort de Vincennes, il s'agit d'un superbe lieu dont la gestion, ce qui fait sa particularité, est partagée entre les ministères de la culture et de la défense. Le premier, par l'intermédiaire du Centre des monuments nationaux, s'est beaucoup impliqué dans la rénovation du donjon et de la Sainte-Chapelle, mais ce fut le cas également du second puisque Vincennes abrite ses archives. Une commission interministérielle, présidée par Jean-Philippe Lecat, assure

la coordination. Le donjon, dont la restauration a coûté 18,7 millions d'euros, vient d'être rouvert au public, et une convention de gestion du site sera signée avant la fin de 2007 entre les deux ministères, qui entretiennent de bons rapports.

L'idée d'un établissement public a été avancée. Dans ce cas, compte tenu de sa spécificité, il dépendrait plutôt de la défense, mais rien n'est tranché. L'État, en tout cas, s'implique fortement dans ce dossier. Bien entendu, nous souhaitons entretenir les meilleures relations possibles avec la ville de Vincennes.

Vous êtes revenu, monsieur Bloche, sur les crédits des monuments historiques, évoquant une période faste où ils atteignaient 500 millions d'euros. En réalité, en 2001, ils étaient de 275 millions d'euros. Les 303 millions d'aujourd'hui sont donc d'un niveau élevé. Les crédits de l'an dernier étaient particuliers, du fait de la taxe sur les mutations.

M. Patrick Bloche, rapporteur pour avis. Selon le rapport de M. Kert, qui appartient à votre majorité, ces crédits, en 2000, 2001 et 2002, atteignaient respectivement 540, 568 et 569 millions. Aujourd'hui, on plafonne à 335 millions.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Vous parlez d'autorisations de programmes.

M. Patrick Bloche. Non, de crédits de paiement.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Nous allons vérifier, car j'espère que nous ne sommes pas sortis de l'âge d'or. Les crédits ont en effet plutôt augmenté ces dernières années.

En ce qui concerne le recours au mécénat pour les propriétaires privés, nous sommes en discussion avec Bercy pour assouplir les deux conditions posées en la matière : l'ouverture au public et l'aspect commercial de l'activité. Nous avons bon espoir de parvenir au plus vite à adopter des dispositions en faveur des propriétaires privés, sachant qu'instruction a déjà été donnée aux DRAC de consacrer 10 % des crédits déconcentrés aux monuments privés.

Le recours au chèque emploi service est une bonne idée. Nous la soutiendrons auprès du ministère du travail, car la décision ne relève pas de nous.

Vous m'avez interrogé, monsieur Hénart, sur les musiques actuelles, volet important du spectacle vivant. Nous allons poursuivre les programmes engagés au bénéfice des scènes qui les accueillent. Nous sommes dans une phase de structuration du secteur avec l'octroi d'une aide accrue aux centres de ressources, singulièrement à l'IRMA et aux centres de variété. Là aussi, nous suivons, dans la limite de nos crédits budgétaires, une logique de conventionnement respectant les mêmes critères que pour le théâtre ou la danse.

Vous avez également insisté, avec raison, sur la nécessité pour l'État de tenir ses engagements en cas de conventionnement. Comme c'est précisément en matière de spectacle vivant que l'influence du gel va se faire sentir, nous sommes dans la nécessité, pour que la parole de l'État soit respectée, d'investir dans les lieux où son action a été interrompue l'an dernier. C'est en effet une économie plus contrainte que connaissent les lieux du spectacle vivant.

Monsieur Reiss, vous avez évoqué la maîtrise d'ouvrage. Une réflexion est en cours à ce sujet, sans pour autant qu'elle remette en cause l'ordonnance de 2005. Les collectivités, auxquelles nombre de monuments historiques ont été dévolus, pourront toujours choisir le maître d'œuvre, puisque les décrets aujourd'hui publiés permettent un

choix. Qu'il s'agisse des collectivités locales ou des particuliers, ils pourront mettre en concurrence l'architecte en chef des monuments historiques, y compris en ayant recours à des architectes étrangers, s'ils sont habilités.

Vous avez estimé, monsieur Perruchot, que nous nous étions arrêtés au milieu du gué s'agissant de la restructuration administrative. Nous sommes dans une phase de réflexion face à ces trois grandes strates du ministère que sont l'administration centrale, les nombreux établissements publics et les DRAC, cette administration déconcentrée qui répond au projet de Malraux de porter la politique de l'État au sein des régions. Il est exact que des problèmes de gouvernance demeurent, mais, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, des pôles plus forts seront constitués au sein de l'administration centrale avec des directions réunies ; je pense, par exemple, à une direction générale du patrimoine.

J'ai insisté auprès des présidents d'établissement public, que j'ai récemment réunis, pour que l'on trouve les bonnes règles de gouvernance. Il convient, en effet, d'éviter que l'autonomie des établissements ne conduise à des actions menées sans véritable cohérence et sans lien avec la tutelle. Il faut avancer ensemble dans la même direction et élaborer de grandes politiques publiques, qu'elles concernent le renforcement de la demande, les actions pédagogiques ou encore les mesures en direction des handicapés. C'est déjà le cas, mais de tels grands axes peuvent encore être développés. Tout est un peu sur la table, qu'il s'agisse de la DAG et de sa tutelle financière ou de la DMF et de sa tutelle sur les personnels mis à disposition, sur les contenus ou encore sur les services à compétence nationale qui se plaignent de ne rien pouvoir faire sans autorisation. Une réflexion d'ensemble est engagée, car nous sommes très conscients des problèmes.

S'agissant de la gestion des personnels, la direction qui a été prise me semble la bonne, mais le transfert ne peut s'opérer par un simple claquement de doigts, car il faut, par exemple, transférer également les personnels chargés de la gestion des personnels concernés. De plus, il faut s'attacher à fluidifier le dispositif, afin d'éviter que des agents, une fois transférés, ne changent plus jamais d'affectation. Peut-être faut-il s'inscrire dans une logique de métiers au sein de la fonction publique, ce qui permettrait d'assurer la mobilité et les développements de carrière, sans rien figer. Certains lieux ont tendance à ne pas favoriser la mobilité, comme Versailles et ses 220 logements de fonction. Là encore, une réflexion d'ensemble est engagée qui permettra dès cette année des évolutions.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Nicolas Perruchot, rapporteur spécial. Je ne suis pas partisan, madame la ministre, d'une solution brutale en matière de gouvernance, mais rien ne justifie, même si l'on parle d'exception culturelle française, qu'un établissement public ne puisse pas gérer son propre personnel. L'histoire permet de comprendre comment on en est arrivé là, mais elle n'explique pas pour autant pourquoi on ne parvient pas à mettre fin au système actuel, quitte à ce que l'on étale la mesure sur plusieurs années.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Je suis d'accord sur le principe, à condition que l'on s'assure des conditions de la mobilité.

M. Nicolas Perruchot, rapporteur spécial. Alors que tout pousse à la mutualisation, le système actuel n'est pas viable à terme. Il est même dangereux pour le ministère lui-même.

M. Marcel Rogemont. Je suis bien d'accord.

Mme la ministre de la culture et de la communication. Moi aussi, en tout cas sur le principe de la mobilité !

Je reviens à vous, monsieur Bloche, pour vous indiquer, en réponse à votre demande de précision, que les crédits ouverts en 2001 se sont élevés à 275 millions et que si l'on y ajoute les reports et les fonds de concours, le total a été de 567 millions. La consommation réelle de crédits a été, cette année-là, de 331 millions.

M. Patrick Bloche, rapporteur pour avis. Les crédits étaient donc bien, au total, largement supérieurs à 500 millions !

Mme la ministre de la culture et de la communication. En conclusion, je partage, monsieur Méhaignerie, votre remarque sur la nécessité de faire des choix afin d'éviter, en un moment où l'on ne peut tout faire, toute logique de saupoudrage et de dispersion. C'est tout le sens de la réflexion engagée : assurer la cohérence de nos institutions et réfléchir à leur mission, tout en cherchant à savoir si elles ne se sont pas éloignées de celle qui leur avait été assignée initialement du fait de l'adjonction permanente d'éléments

nouveaux. C'est une autre démarche qui doit présider à la définition des nouveaux projets, lesquels doivent être considérés en fonction de leur apport, de leur faisabilité et de leur coût prévisible de fonctionnement.

Toutefois, si un nouvel état d'esprit doit prévaloir, il est vrai aussi que les crédits d'État ont souvent, je l'ai dit, un effet de levier permettant à la fois des synergies et des financements importants.

Enfin, une réflexion politique, au sens le plus noble du terme, doit porter sur la répartition de ce qui relève de l'État et de ce qui ressortit aux collectivités locales. Aujourd'hui, l'apport de l'État au spectacle vivant représente à peu près 35 % du total, ce qui est la marque d'une présence forte, mais non pas majoritaire. Je lancerai cette réflexion, dont je partage la philosophie.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles. Madame la ministre, je vous remercie.

(La réunion de la commission élargie s'achève à douze heures dix.)

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMMISSION ÉLARGIE

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

POLITIQUE DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, suppléant
M. Jean-Claude Flory, rapporteur spécial.

M. Jacques Le Nay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

Mme Marie-Christine Dalloz, MM. Philippe Duron, Yves Cochet, Philippe Vigier.

M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Michel Bouvard, Mme Delphine Batho, MM. Philippe Gosselin, William Dumas, Jean Proriol, Mme Pascale Got, MM. Philippe Armand Martin, Philippe Plisson, Michel Piron, Jean-Louis Gagnaire, Jean-Marie Morisset, Joël Giraud, Philippe Boënnec, Bernard Lesterlin, Mme Arlette Franco, MM. François Brottes, Pierre Morel-A-L'Huissier, Mme Geneviève Fioraso, M. Serge Poignant, Mme Catherine Coutelle, M. Michel Vergnier, Mme Marie-Lou Marcel.

M. le secrétaire d'État chargé des transports.

COMPTE RENDU

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE PATRICK OLLIER.

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures.)

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire. En l'absence de M. Migaud, retardé, je suis heureux, monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, de vous accueillir dans la salle de la commission des affaires économiques, dont vous êtes un correspondant régulier et fidèle, pour cette commission élargie.

Vous êtes seul aujourd'hui puisque le ministre d'État est en Corse pour assister au conseil des ministres organisé sur l'île.

Nous avons le plaisir d'accueillir également la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires – DIACT – qui est rattachée au MEDAD. Cela souligne la nécessité de concevoir l'aménagement du territoire de manière durable. C'est un bon signe en ces temps de Grenelle de l'environnement.

Je me félicite que le développement durable soit l'une des finalités retenues dans les nouveaux contrats de projets lancés cette année et que ceux-ci obéissent désormais au principe de la neutralité carbone, selon lequel les émissions de gaz à effet de serre liées à certains projets seront compensées par d'autres projets. La DIACT devait mettre en place un dispositif de suivi de cette neutralité carbone, conjointement avec les conseils régionaux et les délégations régionales de l'ADEME. L'indicateur prévu à cet effet ayant disparu, pouvez-vous nous confirmer que ce dispositif de suivi est bien opérationnel et nous donner des précisions sur les conditions de son fonctionnement ?

Certains espaces sont confrontés à des problématiques territoriales complexes, notamment en montagne et sur le littoral. Nous avons le sentiment que les dynamiques qui sont en train de se mettre en place comment un peu les spécificités territoriales. J'espère que ce n'est qu'une impression et j'aimerais savoir de quelle manière vous souhaitez que ces problématiques soient prises en compte dans le budget.

Un rapport au Parlement sur l'application de la loi Littoral et les mesures spécifiques prises en faveur du littoral vient d'être déposé. Pouvez-vous en résumer les conclusions et préciser les progrès réalisés dans la gestion intégrée des zones côtières ? Dispose-t-on à cet égard d'un premier retour d'expérience des initiatives retenues dans l'appel à projet de la DIACT de 2005 ?

Depuis la suppression par Mme Voynet du schéma national d'aménagement du territoire que j'avais fait voter...

M. Yves Cochet. C'était au xx^e siècle !

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. ...On ne dispose plus d'une lisibilité globale des équipements structurants et de transport. Or, plus les spéci-

ficités apparaissent et plus il faut être capable d'avoir une lecture globale programmée dans le temps afin de pouvoir organiser les complémentarités, *a fortiori* avec le Grenelle de l'environnement et la notion de développement durable. Je me bats depuis quinze ans pour développer le transport fluvial et j'ai l'impression d'avoir perdu quinze ans de ma vie parce que cela n'a servi à rien. Il serait bon d'avoir un débat à ce sujet. En tout cas, si vous souhaitez, monsieur le secrétaire d'État, qu'il ait lieu au sein de la commission des affaires économiques nous sommes prêts à vous y recevoir.

Enfin, pouvez-vous nous dire quelques mots sur les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale et nous indiquer le bilan de leur financement ? Pouvez-vous également nous préciser les modalités qui seront retenues pour procéder à leur évaluation ?

M. Migaud venant d'arriver, je lui laisse la parole.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, mes chers collègues, je vous prie d'excuser mon retard.

Comme vous le savez, les commissions élargies ont pour but de donner un rythme un peu plus soutenu aux séances d'examen du budget. Je n'ajouterai donc rien aux propos de M. Patrick Ollier et donnerai tout de suite la parole aux rapporteurs pour qu'ils puissent s'exprimer dans l'esprit des commissions élargies, à savoir engager un débat vivant à partir d'observations et de questions.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, suppléant M. Jean-Claude Flory, rapporteur spécial.

M. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, suppléant M. Jean-Claude Flory, rapporteur spécial. M. Jean-Claude Flory m'a chargé de l'excuser auprès de vous pour son absence et m'a demandé de le suppléer.

La mission « Politique des territoires » présente la caractéristique d'avoir un périmètre très réduit par rapport à son périmètre initial de 2006 puisqu'il ne compte plus que deux programmes. Le découpage en missions programmes de la LOLF a été conçu pour donner une certaine stabilité afin de pouvoir procéder à des évaluations à l'aide d'indicateurs. Dans l'esprit des pères de la LOLF – je parle sous le contrôle de M. Didier Migaud – les découpages ministériels devraient, en fait, suivre la matrice de la loi organique, laquelle doit être tout à fait stable. Or la mission que nous examinons aujourd'hui a été littéralement dépecée en fonction de la réorganisation gouvernementale. Un programme a totalement disparu – je considère, pour ma part, que c'est une erreur et notre collègue M. Terrasse proposera un amendement à ce sujet –, à savoir le programme « Tourisme ».

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Ce dernier est réduit aujourd'hui à quelques actions dispersées dans un programme du développement économique. Quand on

connaît la place du tourisme, ses spécificités et les relations avec les collectivités territoriales qu'il implique, il est important de lui redonner une visibilité à travers un programme.

Dans le projet de loi de finances pour 2008, la mission « Politique des territoires » est réduite à deux programmes : « Aménagement du territoire », d'une part, et « Interventions territoriales de l'État », d'autre part. Elle bénéficie de 356 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 420 millions d'euros en crédits de paiement, en légère baisse par rapport à 2007. On note une évolution contrastée entre les deux programmes puisque le programme « Aménagement du territoire » voit ses moyens légèrement réduits par rapport à 2007 avec cependant un effort sur les crédits de paiement.

Il y a eu, ces dernières années, une sorte de course poursuite entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Bien que de gros efforts aient été accomplis, notamment en loi de finances 2007, l'écart reste aux alentours de 100 et 120 millions d'euros. Comment voyez-vous, monsieur le secrétaire d'État, la résorption de ce décalage entre autorisations d'engagement et crédits de paiement, notamment au titre du FNADT ?

Le programme « Interventions territoriales de l'État » connaît une très nette progression des dotations, essentiellement liée à deux grandes actions : le plan d'urgence relatif au traitement des eaux en Bretagne et la poursuite du plan exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse dont il est beaucoup question ces jours-ci.

L'année 2007 est importante à un double point de vue : c'est la première année qu'intervient le nouveau régime de la prime d'aménagement du territoire avec l'adoption, en mars dernier, de la nouvelle carte des aides à finalité régionale ; c'est également la première année d'engagement des contrats de projets 2007-2013 qui prennent la suite des contrats de plan État-régions. Ceux-ci semblent démarrer sous de meilleurs auspices puisqu'ils sont mieux dotés en cette période initiale. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, faire le point sur leur mise en place ?

Au niveau communautaire, la nouvelle programmation des fonds structurels est lancée, en avance également par rapport au démarrage de la précédente génération de fonds.

Dans le budget de la mission « politique des territoires », priorité est donnée au développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires avec la reconduite de la prime d'aménagement du territoire et le développement des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale. L'année 2008 doit être une année de première évaluation. Selon quelles modalités celle-ci sera-t-elle conduite ?

Pouvez-vous, par ailleurs, nous présenter un bilan du fonctionnement d'une dépense fiscale de la mission mise en place en 2005 : le crédit d'impôt de taxe professionnelle pour les territoires en très grave difficulté ? Dans un premier temps, une vingtaine de territoires avaient été identifiés, mais la liste s'est allongée ensuite.

Mes deux dernières questions concernent l'organisation de la gestion budgétaire des décisions dans le cadre de la LOLF au plan local.

Le programme « Interventions territoriales de l'État » présente deux spécificités : d'une part, il est abondé à partir de crédits provenant d'autres programmes pour des actions transversales, lesquelles sont gérées au plan régional, et, d'autre part, son responsable est le secrétaire général du ministère de l'intérieur. Quelle est votre analyse, monsieur le secrétaire d'État, sur le fonctionnement de ce programme

qui échappe au découpage stricto sensu de la LOLF ? Comment s'est déroulée la gestion au niveau régional et par rapport au ministère qui chapeaute les programmes dans lesquels sont prélevés les crédits ?

J'ai observé que, pour le premier programme, il y avait cent budgets opérationnels de programme, les BOP. La prime d'aménagement du territoire relève elle-même d'un BOP centralisé, ainsi que les moyens de pilotage. Que signifie un BOP au niveau départemental pour des crédits aussi faibles ? Il me semble qu'il faudrait diminuer leur nombre pour donner une vraie responsabilité aux gestionnaires de ces BOP ? Envisagez-vous de substituer l'échelon régional à l'échelon départemental pour procéder à un découpage des BOP ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*.
La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

M. Jacques Le Nay, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire*.
Monsieur le secrétaire d'État, messieurs les présidents, mes chers collègues, la mission « Politique des territoires » est recentrée en 2008 sur deux programmes, pour un montant total de 357 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 420 millions d'euros en crédits de paiement. Ce choix est, bien sûr, la contrepartie de la création d'une mission « Écologie » plus transversale et conforme aux missions du MEDAD, mais il soulève la question de la taille critique de cette mission et même de son avenir, compte tenu du caractère expérimental du programme « Interventions territoriales de l'État ». Cette architecture est-elle encore amenée à évoluer après 2008 ? Comment justifiez-vous le choix du transfert du programme « Information géographique et cartographie », alors que ce dernier repose sur une logique territoriale et que les systèmes d'information géographique sont la base de tout aménagement du territoire ?

Prépondérant au sein de cette mission, le programme « Aménagement du territoire » est de nouveau marqué par l'exigence de résorption de la dette du FNADT, qui devrait s'élever à 120 millions d'euros fin 2007, c'est-à-dire à un niveau analogue à celui de fin 2006, et ce malgré un abondement de 100 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires et une quasi-absence de régulation budgétaire. C'est pourquoi les autorisations d'engagement, en baisse de 9 %, sont contenues pour ne pas accroître le stock d'engagements à couvrir.

Le niveau de crédits de paiement reste supérieur aux crédits consommés en 2006 mais insuffisant pour espérer réduire le niveau de la dette. Quelle est la stratégie pluriannuelle suivie pour apurer ce passif et comment s'articule-t-elle avec la nécessité de lancer les nouvelles opérations des contrats de projets ?

En dépit de ces contraintes, ce budget se caractérise par un effort accru en faveur de l'attractivité des territoires. Les crédits accordés à la prime à l'aménagement du territoire sont renforcés, ce qui va permettre d'allouer des primes Industrie et services dans les zones éligibles mais aussi des primes Recherche et innovation sur l'ensemble du territoire. L'innovation sera également soutenue à travers la politique des pôles de compétitivité et un cinquième appel à projets. Deux ans après leur création, le degré de participation des PME à ces pôles s'est-il amélioré ?

La subvention de l'Agence française pour les investissements internationaux – l'AFII – est également préservée. Cette agence a recentré son activité sur la prospection des investissements étrangers, avec un objectif ambitieux de triplement des rendez-vous et une sensibilité plus affirmée sur l'implantation des projets, par exemple dans les territoires confrontés à des mutations économiques. Or l'indicateur retenu pour l'AFII n'est pas pertinent car il conduit à privilégier l'accompagnement des projets les plus mûrs, sans incitation à accroître le nombre de projets. Il ne donne pas non plus d'éléments sur le travail d'orientation de ces investissements sur le territoire. Est-il prévu de le modifier ?

Toujours en termes d'indicateurs, n'est-il pas prématuré d'abandonner ceux relatifs à la couverture numérique, sachant qu'une liste complémentaire de communes à couvrir a été identifiée pour la téléphonie et que l'enjeu du haut débit ne se limite pas à la présence d'un point d'accès dans chaque commune ?

Quant au programme « Interventions territoriales de l'État », dont les crédits sont en forte hausse pour répondre aux défis posés par le contentieux sur les nitrates en Bretagne et à la montée en puissance du PEI Corse, il est encore marqué – je dirais même pénalisé – par le poids des financements extra-budgétaires. Ce recours aux opérateurs relativise les avantages attendus en termes de réactivité, de souplesse et de visibilité de ce nouveau mode de gestion qui, rappelons-le, conduit à mettre à disposition des préfets de région une enveloppe unique pour la réalisation de grands projets interministériels. Les deux principales opérations de l'action « Rhin et bande rhénane », par exemple, n'ont pas pu être engagées, faute de versement de la contribution de l'AFITE. Quel est à ce jour l'état des différentes ressources extra-budgétaires attendues et quels accords ont été trouvés pour fluidifier leur circuit de versement ?

Ce poids des opérateurs n'est cependant pas imputable au PITE ; il est simplement le résultat des réformes intervenues sur de grands secteurs : eau, transport, rénovation urbaine... Il faudra en tenir compte lors du bilan, incontournable, des trois années d'expérimentation de ce programme en 2008.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports pour répondre à cette première série d'observations et de questions.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports. Messieurs les présidents, monsieur le rapporteur général, monsieur le rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les députés, je vous prie d'excuser l'absence de M. Jean-Louis Borloo, qui participe au conseil des ministres décentralisé en Corse.

Nos territoires sont aujourd'hui confrontés à un contexte de concurrence économique de plus en plus sensible, aux évolutions contrastées du monde rural et des villes et à des problématiques environnementales complexes. Nous devons répondre à ces enjeux dans le cadre d'un développement durable, solidaire et équilibré et nous adresser aussi bien aux territoires les plus performants qu'à ceux qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou des fragilités structurelles.

Comme les deux rapporteurs l'ont rappelé, la mission « Politique des territoires » comprend deux programmes.

Le programme « Aménagement du territoire » décrit la mission d'impulsion, d'animation et de coordination confiée à la délégation interministérielle de l'aménagement et à la compétitivité des territoires, la DIACT, qui a remplacé

la DATAR. Pierre Mirabeau, le délégué interministériel à l'aménagement et la compétitivité des territoires, est à mes côtés.

Le programme « Interventions territoriales de l'État » – PITE – permet aux préfets de région de disposer d'une enveloppe unique de crédits pour faire face à une situation locale particulière exigeant un traitement interministériel.

En réponse à M. Le Nay, je tiens à préciser que le programme « Information géographique et cartographique » a été transféré au sein de la mission « Ecologie », « développement et aménagement durables », afin de renforcer la cohérence de la présentation des missions du MEDAD.

La politique de l'État en matière d'aménagement du territoire ne s'arrête pas à la mission « Politique des territoires ». De nombreux programmes y concourent également. Leurs interventions sont désormais retracées dans un document de politique transversale – un DPT – qui est publié pour la première fois à l'occasion du PLF 2008. Comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, une réflexion devra être menée sur l'avenir de la mission.

Pour avoir été en charge de la réforme budgétaire pour la préparation de la LOLF, je partage le souhait qu'il y ait une matrice simple. Cependant il faut également adapter le dispositif aux évolutions des structures ministérielles. La création du MEDAD, avec un périmètre et des attributions très larges, correspondant à l'engagement pris par le Président de la République – il est à noter d'ailleurs que la quasi-totalité des candidats à l'élection présidentielle avaient pris le même engagement –, a entraîné un certain nombre de modifications.

Quant à l'existence d'un programme « Tourisme », l'élu d'une commune touristique que je suis n'y voit que des avantages. Cela étant, l'aide en matière de tourisme est maintenant très décentralisée, au niveau des CRT et des CDT, et beaucoup de compétences structurantes sont sur le terrain. Si l'on créait un programme « Tourisme », il risquerait d'être de taille modeste. Je note cependant le souhait exprimé par M. Gilles Carrez.

M. Le Nay m'a interrogé sur les indicateurs de performance.

Sachez, tout d'abord, qu'une réflexion est en cours avec l'agence française pour les investissements internationaux – l'AFII – afin de déterminer un indicateur permettant de mettre en lumière la valeur ajoutée de l'agence.

En outre, l'indicateur relatif aux zones blanches de téléphonie mobile a été supprimé car les crédits correspondants ont été intégralement mis en place. L'indicateur n'était donc plus représentatif des actions du programme.

En revanche, je vous annonce qu'une action complémentaire est initiée pour parvenir à une couverture de la totalité des communes.

La stratégie du programme « Aménagement du territoire » est tournée en 2008 vers le respect des engagements de l'État vis-à-vis des projets en cours – 377,5 millions d'euros en crédits de paiement, ce qui correspond à une diminution de 5,7 % par rapport à 2007 qui était une année exceptionnelle, mais à une augmentation de 24,5 % par rapport à 2006 –, tout en continuant à s'engager dans les politiques d'aménagement durable prioritaires : 287,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, correspondant à une diminution de 9,4 % par rapport à 2007.

M. Carrez et M. Le Nay ont évoqué la dette du fonds national d'aménagement du territoire – le FNADT. Celle-ci devrait être réduite à 120 millions d'euros en fin d'année 2007 et les délais de paiement devraient être revenus à un niveau normal dès 2009.

Le programme comporte deux priorités stratégiques.

La première est de favoriser l'attractivité et le développement économique des territoires.

Le soutien aux projets créateurs d'emplois dans les territoires se traduit pas des moyens renforcés pour un outil auquel nous sommes tous très attachés, à savoir la prime à l'aménagement du territoire, la PAT : 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une progression de 5 %, et 34 millions d'euros en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 11 %.

Les engagements du comité interministériel à l'aménagement du territoire, le CIACT –, qui s'élèvent à 10 millions d'euros, seront respectés pour promouvoir le développement des pôles de compétitivité et des systèmes productifs locaux.

Les grandes opérations d'aménagement et d'urbanisme seront soutenues, comme le réaménagement du littoral du Languedoc-Roussillon ou le projet Euromed à Marseille.

Globalement, le ciblage des zones éligibles aux aides à finalité régionale sera renforcé pour la période 2007-2013. Le Gouvernement a consenti un effort important pour concentrer les aides sur les zones en retard de développement et sur les zones d'activité susceptibles d'accueillir de nouveaux projets.

La seconde priorité du programme est de renforcer la cohésion sociale et territoriale.

L'accompagnement des mutations économiques se traduit par des contrats territoriaux et des contrats de sites, avec 18 millions d'euros en autorisations d'engagement pour 2008.

La valorisation des territoires ruraux et l'amélioration de l'accès aux services publics est un objectif servi par la politique que j'ai lancée avec M. Estrosi de mise en œuvre des pôles d'excellence rurale – le fonds national d'aménagement du territoire, FNADT, est doté de 33 millions d'euros en 2008 – ou des relais service public, qui sont très appréciés sur le terrain.

Le soutien au développement équilibré et durable d'espaces sensibles, tels que le littoral et les massifs de montagne, nécessite la mise en œuvre de politiques spécifiques. Le Gouvernement a bien noté, monsieur Brottes, les messages portés à l'occasion du dernier congrès de l'Association nationale des élus de la montagne. Des volets spécifiques des CPER traitent de ces problématiques, permettant d'individualiser la répartition et le suivi des crédits dédiés à ces politiques.

Par ailleurs, le bilan de la loi Littoral – à laquelle tous les élus du littoral et des estuaires sont attachés –, et des mesures en faveur du littoral, qui vient d'être déposé par le Gouvernement au Parlement, montre que celle-ci a sans conteste contribué, au cours des vingt dernières années, à atténuer les impacts des pressions qui se sont exercées sur les espaces littoraux et à accompagner les mutations profondes qui les ont touchés. Ce que peut regretter l' élu d'une commune du littoral que je suis, c'est que la jurisprudence ne soit pas encore complètement stabilisée entre

les différentes cours administratives d'appel et que certaines appréciations jurisprudentielles viennent encore compliquer la vie des élus.

En ce qui concerne l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières – GIZC – lancé conjointement en 2005 par la DATAR et le secrétariat général de la mer, un retour d'expérience a été organisé en 2007. Les premiers enseignements concluent à la nécessité de renforcer le caractère partenarial de la gouvernance locale en y associant davantage les professionnels de la mer.

Ces deux objectifs stratégiques sont poursuivis de manière transversale par la mise en œuvre des contrats de projets État-région, avec trois objectifs prioritaires pour la période 2007-2013 : la compétitivité des territoires, le développement durable et la cohésion sociale.

Ces politiques sont également soumises à un suivi rigoureux : la DIACT a notamment été pionnière dans l'évaluation environnementale des projets. Sur ce thème, je suis heureux de vous confirmer que le dispositif de suivi de la neutralité carbone des contrats de projets est en place et fonctionne bien. La première estimation fait état d'une économie de 4 millions de tonnes de CO₂.

Les 71 pôles de compétitivité – qui ont suscité des débats sous la précédente législature –, ainsi que le dispositif national d'appui vont être évalués. Les résultats sont attendus pour l'été 2008.

D'ores et déjà, on peut annoncer que l'État a respecté ses engagements, avec plus de 600 millions d'euros engagés en 2006 en faveur des projets de recherche, et que ce dispositif a profondément modifié les modes de collaboration public-privé ainsi que la perception des investisseurs étrangers. Je peux témoigner, de par mes précédentes responsabilités, que ce dispositif a offert la possibilité de faire travailler ensemble des gens qui n'en avaient pas l'habitude – chambres de commerce, universités, collectivités – et a créé une dynamique nouvelle.

Je précise, en réponse à M. Le Nay, que les PME sont des acteurs majeurs des pôles de compétitivité. Elles représentent près de la moitié des engagements 2006 du fonds interministériel et bénéficient de taux majorés d'intervention publique.

M. le rapporteur général et M. le rapporteur pour avis m'ont interrogé sur le fonctionnement du programme « Interventions territoriales de l'État » – PITE. L'année 2008 sera la troisième année de ce programme expérimental. Son évaluation sera réalisée en 2008, afin d'en tirer les conséquences pour le projet de loi de finances pour 2009.

Cet instrument permet à chaque préfet de région responsable d'une action du PITE de disposer d'une enveloppe unique de crédits, issus de différents programmes ministériels contributeurs.

Le PITE mobilisera, en 2008, 69 millions d'euros en autorisations d'engagement et 42,9 millions d'euros de crédits de paiement au titre du budget de l'État, auxquels il faut ajouter 89 millions d'euros en AE et 42,1 millions d'euros en CP au titre des fonds de concours et des différents opérateurs qui contribuent également à son financement : Agence pour le financement des infrastructures de transport de France – AFITF –, Centre national pour le développement du sport – CNDS – agences de l'eau, Office national de l'eau des milieux aquatiques – ONEMA – et Agence nationale pour la rénovation urbain, l'ANRU.

Concernant ce fonds de concours, les circuits de financement sont aujourd'hui rodés et permettent des paiements dans des délais normaux.

Au total, ce sont 158 millions d'euros en autorisations d'engagement et 85 millions d'euros en crédits de paiement qui sont mis à disposition des sept préfets de région responsables d'une des actions du programme, soit une augmentation du volume des engagements de 10,1 % et un accroissement de 9,39 % des crédits de paiement par rapport à 2007.

Au-delà de la mission « Politique des territoires », la politique d'aménagement du territoire est soutenue par plusieurs programmes dont les contributions sont présentées pour la première fois en 2008, comme je l'ai indiqué, dans un document de politique transversale. Il y a trente-quatre programmes relevant de quatorze missions qui participent aux politiques d'aménagement du territoire pour un effort budgétaire 2008 qui s'élève à 4,7 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 4,1 millions d'euros de crédits de paiement.

En cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, la politique d'aménagement du territoire doit plus que jamais devenir une politique d'aménagement durable.

La mise en cohérence dès l'amont de politiques jusque là trop sectorielles devient la condition d'une action publique efficace. La création du MEDAD vise à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques intégrées.

Trois orientations dégagées par le Grenelle de l'environnement ont une importance particulière en matière d'aménagement du territoire, en dehors de ce qui concerne les infrastructures de transport dont nous pourrions également parler si vous le souhaitez, même si ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Premièrement, l'aménagement urbain doit être repensé. Le Président de la République a annoncé un gros effort sur le sujet transports et déplacements et sur le développement des transports collectifs en sites propres ; les estimations du GART ont été reprises pour la contribution de l'État. Les enjeux environnementaux nous demandent également d'économiser l'espace en améliorant la qualité de vie, de permettre un meilleur « fonctionnement » de nos cités et de concevoir et construire des « éco-quartiers » exemplaires.

Deuxièmement, les territoires doivent s'adapter aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes, les bassins de vie et les tissus économiques locaux. Des plans climat-énergie seront mis en œuvre.

Troisièmement, il nous faut concilier le développement rural et le développement durable. Nous avons déjà commencé : les critères de sélection pour les pôles d'excellence rurale ont intégré le caractère durable des projets et ont reçu un fort soutien des collectivités. Nous devons poursuivre cet effort.

L'État est garant d'une forme de solidarité devant les risques de nos territoires : atteintes à l'environnement, chocs sur l'emploi et l'activité, situations urbaines dégradées. Nous devons avoir une approche partenariale. L'aménagement du territoire est l'affaire à la fois de l'État et des collectivités territoriales sur le terrain. Nous devons avoir une politique d'équité sans oublier de territoires ni de citoyens et une politique d'efficacité pour créer des richesses là où il le faut et bien articuler les dispositifs publics. Tout cela doit se faire dans le cadre de la préservation de nos ressources naturelles, c'est-à-dire au service du développement durable.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. M. Patrick Ollier et moi-même proposons de donner maintenant la parole à un représentant de chaque groupe pour une première série de questions.

La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Christine Dalloz. Monsieur le secrétaire d'État, messieurs les présidents, la mission interministérielle « Politique des territoires » comprend deux programmes.

Le premier programme, « Aménagement du territoire », porte sur les contributions de l'État au développement sur le territoire national d'actions coordonnées entre plusieurs départements ministériels, au travers de la DIACT et d'outils tels que les contrats de projets État-région 2007-2013, les pôles de compétitivité ou encore les pôles d'excellence rurale. Cette politique comprend deux priorités principales : renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires et assurer la cohésion et l'équilibre des territoires.

Le budget pour 2008 – 287 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 378 millions d'euros de crédits de paiement – permet de mettre en œuvre les engagements du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Le second programme, « Interventions territoriales de l'État » – PITE –, finance des actions régionales limitées dans le temps.

L'année 2008 sera ainsi la troisième année de fonctionnement du PITE. L'évaluation de ce programme expérimental sera d'ailleurs réalisée en 2008 afin d'en tirer les conséquences pour le projet de loi de finances pour 2009.

En 2008, il mobilisera 69 millions d'euros en autorisations d'engagement et 42,9 millions d'euros de crédits de paiement au titre du budget de l'État, auxquels il faut ajouter 89 millions d'euros en AE et 42,1 millions d'euros en CP au titre des fonds de concours et des différents opérateurs qui contribuent également à son financement, dont M. le secrétaire d'État a donné la liste.

Au total, ce sont donc 158 millions d'euros en autorisations d'engagement et 85 millions d'euros en crédits de paiement qui sont mis à disposition des sept préfets de région responsables d'une des actions du programme, soit une augmentation du volume des engagements de 10,1 %.

Je m'attarderai, pour ma part, sur le programme « Aménagement du territoire » qui, même s'il n'est pas exhaustif de l'effort de l'État en la matière puisque s'y ajoutent toute les exonérations de charges fiscales et sociales dans les zones d'aménagement du territoire – 700 millions d'euros – et les fonds structurels européens – 14,3 milliards d'euros –, est très emblématique de la dynamique mise en œuvre.

Le développement d'une politique volontariste et d'une réflexion stratégique sur l'aménagement du territoire, tel qu'il est induit depuis quelques années, est plus que jamais essentiel pour deux raisons.

La première est que les disparités démographiques spatiales vont en se renforçant et que l'espace français présente des contrastes beaucoup plus accentués que dans les autres pays européens. L'Île-de-France, par exemple, regroupe 18,6 % de la population sur 2,2 % du territoire de la métropole. La seconde région française, Rhône-Alpes, ne pèse que la moitié de la première, et la moins peuplée, la Corse, n'a que 300 000 habitants.

La seconde raison est que la France des grandes villes s'accroît et que le tissu de petites et moyennes villes a tendance à se dévitaliser même si l'étalement de l'urbanisation gagne des communes rurales.

De très gros efforts ont été faits pour favoriser l'émergence dans les territoires, qu'ils soient urbains, industriels ou ruraux, de projets leur permettant de mettre en place d'ambitieuses politiques de valorisation de leurs atouts. Ces efforts doivent être renforcés.

Ainsi les crédits réservés aux contrats de projets – 125 millions d'euros d'autorisations d'engagement, correspondant à 70 % de l'annuité théorique – sont adaptés à la montée progressive du volet territorial.

Les priorités concernent le développement des pôles de compétitivité – 25 millions d'euros –, la création d'emplois dans les territoires – 40 millions d'euros –, la mise en œuvre des pôles d'excellence rurale – 30 millions d'euros –, l'accompagnement des mutations économiques – 18 millions d'euros – et les grandes opérations structurantes d'aménagement durable du territoire – 35 millions d'euros.

Je tiens à souligner, à ce propos, le succès du développement des politiques de pôles qui s'appuient sur la mise en réseaux, au sein d'un territoire, des acteurs d'un secteur économique, dégagant une synergie autour de projets innovants.

Les pôles de compétitivité qui ont été mis en place en 2004 sont des outils d'importance de la compétitivité de nos territoires. A ce jour, 71 pôles ont été labellisés. Je pense en particulier au pôle Plastipolis, autour de la filière plasturgie, dans lequel je suis engagée puisque je fais partie du conseil d'administration. Entre 2006 et 2007, quatre appels à projets ont été lancés pour 313 projets de R&D retenus. A ce titre, la contribution de l'État s'élève à 10 millions d'euros en crédits de paiement.

Dans les territoires ruraux, les pôles d'excellence rurale représentent un investissement de 1,2 milliard d'euros pour 379 pôles labellisés. La participation de l'État pour l'année 2008 au titre du programme « Aménagement du territoire » se monte à 30 millions d'euros.

Les projets soutenus, extrêmement diversifiés, sont une vitrine de la vitalité du tissu économique de notre pays. Il existe, par exemple, six PER dans le Jura. Je ne résiste pas au plaisir de vous les citer, d'autant que quatre d'entre eux se trouvent dans la deuxième circonscription dont je suis l'élue.

L'un s'inscrit dans le cadre des services intergénérationnels et œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées – Pays des lacs et Petite montagne. Un autre, intitulé « Développement de l'économie, des formations et de l'image », a pour but le développement du travail du bois – Val d'Amour. Un autre, dans le cadre de la culture d'exception, valorise le patrimoine et l'offre culturelle, confortant le positionnement des musiques actuelles, avec la scène de musique actuelle, la SMAC, du Moulin de Brénans, en milieu très rural. Le quatrième, intitulé « Le jouet, un bien culturel européen », vise à entretenir un partenariat fort entre le « pays du jouet » et l'industrie du jouet – communauté de communes du Jura Sud. Le cinquième œuvre pour la valorisation des bioressources animales et végétales des plateaux du Jura – communauté de communes Ain-Angillon. Le dernier, intitulé « Emaillerie du Jura, excellence

et innovation industrielle » vise à offrir à l'activité lunetière des opportunités économiques complémentaires – Arcade, Haut Jura.

Les évaluations des PER et pôles de compétitivité prévues pour les prochains mois permettront de mesurer et de quantifier précisément les points forts à développer et les gains concrets notamment en créations d'emplois effectives.

Sur le plan international, l'Agence française pour les investissements internationaux est chargée de la mise en valeur de l'attractivité des territoires. Soulignons l'importance de cette action : en 2006, la France est passée du quatrième au troisième rang mondial pour l'accueil des investissements étrangers. Nous aurons l'occasion de reparler de cette politique dans le cadre de la loi pour la modernisation de l'économie attendue en mars prochain.

Le pendant nécessaire à toute politique de valorisation des atouts et de compétitivité des territoires se doit d'être une recherche d'équité. Une politique d'aménagement du territoire se doit d'être attentive à l'équilibre entre les territoires. Je tiens donc à souligner les efforts importants qui sont faits en faveur de la couverture numérique – puisque, fin 1999, 99 % de la population sera couverte en haut débit – et en faveur de la téléphonie mobile avec le programme de résorption des zones blanches. Je citerai aussi le maintien indispensable des services publics en milieu rural avec la labellisation de quarante « relais services publics » en juin dernier.

Enfin, le corollaire indispensable réside dans l'accompagnement des mutations économiques, le plus en amont possible. Je suis particulièrement sensibilisée à ce sujet après la mise en redressement judiciaire du groupe Smoby-Majorette. Je souhaite que l'État soit particulièrement présent dans ce dossier.

Aller au plus près des spécificités de chaque territoire pour lui donner les moyens de se développer harmonieusement dans le cadre du développement durable, telle est la philosophie qui anime votre budget, monsieur le secrétaire d'État, et je vous en félicite. Parce que vous donnez à chaque territoire la possibilité de définir ses priorités en fonction de ses faiblesses et de ses forces, je souscris pleinement, avec mes collègues du groupe UMP, à votre proposition.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Mes chers collègues, je vous invite à poser brièvement vos questions.

La parole est à M. Philippe Duron, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Philippe Duron. Monsieur le secrétaire d'État, messieurs les présidentes, les députés du groupe socialiste, radical et citoyen sont très préoccupés par rapport au présent budget et à l'évolution de la politique d'aménagement du territoire.

La première préoccupation est consécutive à la réduction du périmètre de ce ministère qui ne repose plus aujourd'hui que sur deux programmes alors qu'il en a compté auparavant jusqu'à six.

La deuxième source de préoccupation est la perte de lisibilité de la politique d'aménagement du territoire, qui est maintenant rattachée à un vaste ministère dont on a du mal à cerner les contours. Elle a perdu également un certain nombre de ses appellations – la DATAR, les conseils interministériels d'aménagement du territoire – et la solidarité des territoires a fait place à la performance des territoires.

La troisième cause d'inquiétude vient du fait que nous constatons sur le terrain une réduction des moyens de l'État en matière d'aménagement du territoire.

Le premier programme « Aménagement du territoire » dispose de 356 millions d'euros d'autorisations d'engagement, contre 365 millions en 2007, et de 420 millions d'euros en crédits de paiement, contre 436 millions en 2007. Il accuse donc, à structure constante, une légère baisse.

Les députés socialistes avaient émis des critiques sur le nombre des pôles de compétitivité retenus. Depuis, les acteurs se sont engagés sur le territoire et vous avez souligné l'intérêt que représentait le fait que les collectivités territoriales, le monde économique, l'enseignement supérieur et l'université travaillent ensemble. Force est de constater que cette démarche a été plutôt vertueuse. Cependant, un toilettage est prévu l'année prochaine qui devrait aboutir à la réduction du périmètre de ces pôles de compétitivité. Que ferez-vous alors, monsieur le secrétaire d'État, des engagements qui ont été pris avec les pôles de compétitivité qui n'auront pas été retenus ?

Le programme « Interventions territoriales de l'État » dispose de 69 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 43 millions d'euros de crédits de paiement, en progression par rapport à l'année dernière. Sur une approche purement comptable, nous pourrions être satisfaits de l'amélioration de ce programme. Cependant, ce qui génère un accroissement des crédits, c'est, d'une part, la mise en place du plan d'urgence relatif au traitement des eaux en Bretagne et, d'autre part, la montée en puissance du plan exceptionnel d'investissement pour la Corse.

La réduction des crédits sur un certain nombre de territoires nous préoccupe. Celle-ci est liée, d'une part, à la remise en cause de la notion de péréquation au profit de la notion de compétitivité et, d'autre part, à toute une série de retraités de l'État sur certains territoires : baisse de 20 % des dotations de compensation de taxe professionnelle et réduction du service public.

L'année dernière, 379 pôles d'excellence rurale ont été labellisés. Ils sont souvent de petites dimensions et d'un intérêt inégal, parfois anecdotique. On peut s'interroger sur leur capacité à jouer un effet de levier sur les territoires ruraux.

L'évolution de la prime à l'aménagement du territoire nous inquiète également. La PAT voit en effet ses crédits baisser. Il nous est expliqué que cela tient au fait qu'on l'a recadrée pour pouvoir financer des projets plus importants et plus structurants. On observe cependant aujourd'hui qu'elle devient plus difficile à mettre en œuvre sur les territoires les plus fragiles.

Les contrats de projets 2006-2013 ont été moins bien dotés que les contrats de plan. La part de l'État est de 12,7 milliards, contre 19 milliards pour la génération 2000-2006, ce qui conduit à une situation paradoxale puisque les crédits européens vont être plus importants sur nos territoires que les crédits nationaux : 18 milliards d'euros pour les fonds FEDER, FEADER et FSE.

Ces contrats de projets ont connu des améliorations avec, notamment, la mise en œuvre d'une maille de temps identique aux crédits européens. Par contre, vous avez décidé de resserrer leurs thématiques. La thématique touristique, par exemple, est purement et simplement sacrifiée alors que le tourisme est un élément structurant du territoire et des territoires. Par ailleurs, certaines thématiques ont été abandonnées, comme les thématiques routières.

Yves Cochet sera certainement satisfait de la réduction des investissements routiers mais, sur toute une série de territoires, notamment ceux du centre de la France et plusieurs territoires de l'Ouest, le maillage territorial et le désenclavement de certaines villes et de certains bassins d'emplois ne sont pas achevés. Le retard pris par les PDMI sont également préoccupants.

Nous souhaitons que les discussions qui ont lieu actuellement avec la DIACT et l'ARE, notamment pour permettre une évaluation partagée des contrats de projets, puissent aboutir dans les semaines qui viennent.

Mon dernier propos concerne l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.

Le Grenelle de l'environnement a émis un certain nombre de propositions intéressantes : augmentation des lignes à grande vitesse, amélioration des transports en sites propres, valorisation du fluvio-maritime. Tout cela rencontre notre adhésion. Cependant nous nous posons trois questions. Comment financer ? Comment planifier ? Comment programmer ?

Sur le financement, M. de Robien et le Gouvernement Raffarin, au cours du CIADT du 18 décembre 2003, ont mis en place l'AFITF, mais la privatisation des SEMCA a privé cette dernière de ressources pérennes. La dotation accordée par le gouvernement Villepin de 4 milliards d'euros a permis à l'AFITF de financer des missions élargies, notamment à certaines politiques des contrats de plan 2000-2006. Cependant, au-delà de 2008, l'AFITF n'a plus de ressources. C'est là un sujet stratégique, qui videra de toute consistance le Grenelle de l'environnement si vous n'apportez pas de réponse rapide.

Imposer une taxe kilométrique sur les poids lourds est une idée intéressante, mais, si l'on s'en tient aux autoroutes non concédées, nous n'aurons pas les recettes suffisantes. Il faut l'appliquer sur l'ensemble du réseau structurant. Cela permettra d'éviter, de surcroît, des effets pervers, notamment de report sur le réseau national.

Le groupe socialiste, radical et citoyen est très attaché à la politique d'aménagement du territoire et il en sera toujours le fidèle défenseur.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Yves Cochet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Yves Cochet. Je m'exprime en effet au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Monsieur le secrétaire d'État, c'est à juste titre que M. Philippe Duron a déploré l'ensemble de votre politique territoriale, exception faite de celle relative aux routes, puisque, pour tenir les engagements du Président de la République et de M. Borloo, il ne faut plus de routes ! (*Exclamations.*)

M. Philippe Duron. Ce n'est pas tout à fait cela !

M. Yves Cochet. Je voulais dire plus de routes nouvelles ! Que d'incompréhension ! Je vous renvoie du reste aux propos du Président de la République. (*Exclamations.*)

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Mes chers collègues, je vous prie de laisser M. Yves Cochet s'exprimer.

M. Yves Cochet. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'État, vous interroger plus précisément sur les relations entre Paris et l'Île-de-France, qui ont évolué depuis une décennie.

Il convient en effet de remarquer que Paris n'a plus le monopole des fonctions de contrôle en raison d'un déplacement vers l'ouest de certaines fonctions économiques ou de commandement. De plus, les activités industrielles se sont déplacées de la zone centrale agglomérée vers la périphérie quand elles n'ont pas quitté l'Île-de-France.

Quant à l'habitat, chacun peut observer une « gentryfication » des centres ainsi que ses corollaires, à savoir la relégation des pauvres dans les cités et une tendance à la périurbanisation des classes moyennes.

Enfin, la structure francilienne est désormais multipolaire, caractère, il est vrai, que les deux projets que je vais évoquer pourraient remettre en cause.

Nous assistons donc depuis une dizaine d'années à une aggravation globale des inégalités sociales et économiques entre les territoires de la région francilienne, aggravation que révèlent des taux de taxe professionnelle très différents d'une intercommunalité à l'autre.

Comme je l'ai annoncé, deux projets concernent aujourd'hui Paris et l'Île-de-France.

Le premier est le schéma directeur de la région Île-de-France – le SDRIF – qui est désormais à quelques semaines de son adoption a été élaboré durant plusieurs années par le conseil régional et a fait l'objet de nombreuses concertations. Or il est le cadre de choix territoriaux très clairs puisqu'il prévoit une densification de la zone centrale de l'Île-de-France, une lutte contre la logique concentrique par le développement des pôles secondaires, le rééquilibrage entre l'est et l'ouest de la région et une diversification des territoires avec le maintien de zones rurales – vertes et agricoles – de proximité. Monsieur le secrétaire d'État, partagez-vous ces choix ?

Le second projet, encore vague, mais qui a été évoqué tout récemment par le Président de la République, est celui du « Grand Paris ». Le Président de la République a en effet prononcé ces mots pour la première fois fin juin 2007 à Roissy en annonçant pour 2008 un projet de loi relatif à l'organisation territoriale de l'Île-de-France. Il est revenu sur le sujet le 17 septembre dernier lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture. Or nous ne disposons actuellement sur ce projet, qui est soutenu notamment par M. Roger Karoutchi au conseil régional d'Île-de-France, d'aucune étude ni d'aucun rapport, encore moins de l'avant-projet de loi annoncé par le Président de la République.

Monsieur le secrétaire d'État, existe-t-il bien un avant-projet de loi sur l'organisation territoriale de l'Île-de-France ? Certes, loin de moi l'idée de me livrer à la politique politicienne, car ce serait rabaisser le niveau de nos débats.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Vous avez raison, monsieur Cochet.

M. Yves Cochet. Toutefois, j'aimerais connaître les raisons pour lesquelles le projet de Grand Paris est annoncé alors même que le SDRIF est en phase d'adoption. Serait-ce parce que la région Île-de-France et Paris sont dirigés par la gauche et que les élections municipales approchent ? (Exclamations.)

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. Monsieur Cochet, je vous prie de bien vouloir poser des questions.

M. Yves Cochet. Les options territoriales du SDRIF étant incompatibles avec le projet de Grand Paris, je suis en droit de me demander si celui-ci ne sert pas de contre-feu.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Monsieur Cochet, veuillez ne pas rebondir sur vos propres questions.

M. Yves Cochet. Quelle vision a le Gouvernement des relations territoriales entre Paris et la région Île-de-France ? Enfin, si le projet de « Grand Paris » devait voir le jour, quels en seraient le périmètre, le coût, donc la budgétisation ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. Philippe Vigier, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Philippe Vigier. Monsieur le secrétaire d'État, s'il existe un trait d'union entre nous, c'est l'intérêt que, tous, nous portons à l'aménagement du territoire et au rôle majeur que doit y jouer l'État en termes de cohésion, d'animation, de structuration et de vitalité. C'est pourquoi je ne puis qu'être heureux de la bonne articulation des contrats de projet 2007-2013 et des fonds structurels européens. Cette concordance des dates est une excellente nouvelle.

En revanche, je rejoins les inquiétudes de M. le rapporteur général sur l'abandon de la mission « Tourisme ». Même s'il est vrai, monsieur le secrétaire d'État, que les départements et les régions conduisent des politiques touristiques ambitieuses, elles considèrent comme un désengagement de sa part le fait que l'État ne s'implique plus comme il devrait dans un domaine d'activités dont le développement est un vecteur économique essentiel pour notre pays.

En ce qui concerne les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale, s'il est vrai que nous avons assisté sur le terrain à une grande émulation grâce, notamment, à la mise en place d'un partenariat entre le public et le privé qui a eu un effet fédérateur incontestable en permettant à différents acteurs de travailler en réseau, je tiens toutefois à appeler l'attention de l'État sur le fait que, en dépit du grand nombre de pôles retenus, les acteurs de terrain ont rencontré des difficultés pour mettre en place les différents programmes. C'est pourquoi le maintien dans la durée des pôles de compétitivité et de ces pôles d'excellence ne laisse pas d'inquiéter.

M. Duron a noté que les crédits relatifs aux contrats de projets allaient diminuer. C'est vrai. Toutefois, il m'accordera que les périmètres ne sont pas les mêmes. En revanche, je partage ses inquiétudes sur le PDMI et sur le programme routier. C'est pourquoi j'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'État, quels projets précis seront affectés par les baisses de crédit de cette mission : 5,72 % en crédits de paiement et 9,42 % en autorisations d'engagement.

Par ailleurs, nous rencontrons des difficultés de mise en œuvre des contrats de projets, notamment en ce qui concerne la signature des conventions. En effet, alors que les contrats de projets ont été signés début 2007, neuf mois plus tard les conventions elles-mêmes ne sont toujours pas signées, ce qui entraînera de nouveaux retards. Il ne faudrait pas que ces nouveaux contrats de projets, dont l'avantage est de couvrir un champ plus étroit, voient leur application freinée en raison de délais de signature des conventions trop longs, ce qui conduirait à reproduire les dérives du passé qui voyaient les contrats de plan s'éterniser trois ou quatre années après la date de conclusion prévue.

Qu'en est-il également des volets territoriaux des contrats de projet, l'erreur de départ ayant résidé dans un décalage d'une année par rapport à la signature du contrat lui-même ?

En matière d'articulation des politiques, si je me suis félicité du fait que les dates de versement des fonds européens coïncident enfin avec les contrats de projet, le décalage des volets territoriaux dans chacune des régions concernées soulève des difficultés.

Les programmes d'intervention de l'État, les PITE, constituent, quant à eux, une réponse adaptée aux territoires. Il convient toutefois de les soumettre à une analyse rigoureuse. En effet, si l'intérêt de la fongibilité qu'ils autorisent et du rôle donné aux préfets est de permettre une très grande réactivité, il faut rester prudent face à un risque d'émiettement consécutif à une multiplication des PITE qu'il convient, à mon sens, de réserver à des actions spécifiques répondant à des attentes territoriales précises.

En ce qui concerne les aides à finalité régionale, le plan de revitalisation pour les territoires en difficulté suite à des mutations économiques mérite une attention toute particulière. Quel est à cet égard, monsieur le secrétaire d'État, le solde des crédits octroyés à la France en mars dernier ?

L'essentiel réside, d'autres l'ont noté avant moi, dans l'articulation et la lisibilité des politiques. L'aménagement du territoire est un tout. C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'État, je souhaite savoir comment les contrats de projet, les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité seront articulés aux nouvelles politiques issues du Grenelle de l'environnement. Si nous sommes aussi attachés à l'aménagement du territoire, c'est que chaque partie de celui-ci demande un traitement spécifique car une même règle ne saurait s'appliquer à toutes : telle est, je tiens à le rappeler, la condition de l'équilibre et de la cohésion.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. le secrétaire d'État chargé des transports... Il est vrai qu'en ce qui concerne l'avenir de la mission « Politique des territoires » – le sujet a été abordé par M. le rapporteur général et par M. Philippe Duron –, la question de son périmètre se trouve posée du fait que d'autres programmes sont appelés à la rejoindre en 2009 dans le souci d'une vision d'ensemble des politiques publiques reposant sur des logiques territoriales, ce qui permettra à l'État de mieux traduire ses options stratégiques.

Monsieur Carrez, le désendettement du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire – le FNADT –, avait fait l'objet d'un report budgétaire significatif en loi de finances initiale 2007, avec 42 % de crédits de paiement supplémentaires par rapport à 2006, afin d'absorber les besoins. Cet effort budgétaire a été conforté par l'inversion depuis 2007 du décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, car cela favorise l'assainissement de la situation financière du FNADT et le solde restant à payer est moins important.

La couverture des engagements antérieurs, notamment en ce qui concerne les contrats de plan, prendra quasiment fin en 2009 à la condition que ce programme bénéficie d'un volume constant de crédits de paiement en 2008 et en 2009. Afin de parvenir à une situation saine et pérenne du FNADT, les crédits de paiement devront être adaptés aux autorisations d'engagement nécessaires. Tel est le sens dans lequel nous travaillons.

Quant au taux d'exécution en 2006 de la part de l'État dans les contrats de projets État-région – question évoquée par M. le rapporteur général et par M. Philippe Duron –, il est de 81,1 %, ce qui représente un léger progrès par rapport aux précédents contrats de plan État-région, dont

le taux d'exécution de la part « État » était de 79,7 %. En 2005 et en 2006 le rattrapage s'est effectué en particulier dans le domaine des transports et dans celui de l'enseignement supérieur. La part « État » des trente et un contrats de projet 2007-2013 s'élèvera à près de 13 milliards sur les 30 milliards d'euros mobilisés, avec les priorités que vous avez rappelées, monsieur Duron : la compétitivité économique, la cohésion sociale et la dimension environnementale, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables intervenant pour la moitié des crédits de l'État.

Par ailleurs, conformément au souhait de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Cour des comptes, ces contrats feront l'objet d'un suivi opération par opération assuré par la DIACT et d'une évaluation continue conjointe avec les programmes européens.

Le taux d'exécution des programmes s'élèvera à 11,2 % fin 2007 et à 12,2 % en 2008, ce qui ne représente pas tout à fait un septième, mais, monsieur Duron, vous n'êtes pas sans savoir que le démarrage d'un programme demande toujours un certain délai. Il serait également absurde de se cacher l'incidence en la matière de certaines difficultés budgétaires. Le dispositif d'évaluation des contrats de projet – nous avons évoqué la question avec le président Rousset – se fera naturellement en accord avec l'Association des régions de France.

Le PITE, monsieur le rapporteur général, sera évalué en 2008 ; il aura alors trois ans et aura rassemblé de nombreux partenaires. Comme il s'agit d'une nouvelle politique de l'État, il conviendra d'en faire le bilan afin de décider si elle mérite d'être reconduite. Quant aux budgets opérationnels de programme, on compte bien un BOP central et vingt-deux BOP régionaux répartis en cent unités opérationnelles.

En ce qui concerne les crédits de taxe professionnelle pour les zones d'emploi en grande difficulté, il a été décidé en 2005, dans le cadre du projet de loi de finances initiale, qu'une prolongation éventuelle du dispositif au-delà de 2008 sera précédée d'une évaluation de son efficacité et ce, peut-être, dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, quarante-six zones dans trente-trois départements étant concernées.

M. Gilles Carrez, *rapporteur général*. Quel est l'ordre de grandeur des crédits d'impôt antidélocalisation, monsieur le secrétaire d'État ?

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Le chiffre vous sera donné avant la fin de la séance, monsieur le rapporteur général.

J'ai entendu les réactions de Mme Dalloz et de M. Le Nay sur le pilotage des PITE et je les remercie des conseils qu'ils ont bien voulu donner à l'action publique en ce domaine.

Madame Dalloz, je tiens à vous dire que l'État est très attentif au dossier de l'entreprise Smoby, qui vous mobilise à juste titre, et souhaite que des solutions industrielles permettant de sauvegarder des emplois soient trouvées.

M. Philippe Duron et M. Philippe Vigier ont évoqué la baisse des crédits du programme « Aménagement du territoire ». S'ils ont eu raison de relever que nous nous inscrivons dans le cadre de la politique globale de maîtrise des déficits publics, il convient également de rappeler la forte progression des crédits de paiement en 2007, ce qui permettra, en 2008, de résorber les décalages entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement et de diminuer les tensions sur le FNADT.

Pour en venir aux pôles de compétitivité, monsieur Duron, ils sont effectivement au nombre de soixante et onze – un nombre qui avait fait l'objet de débats sous la précédente législature. Il ne s'agit pas *a priori* de le réduire, mais d'attendre l'évaluation pour prendre des décisions en la matière.

Quant aux pôles d'excellence rurale, 85 % des engagements prévus seront mis en place fin 2008. Pour avoir participé à leur sélection lorsque j'étais ministre de l'agriculture, je considère qu'il s'agit d'une bonne politique : nous avons en effet labellisé 379 dossiers, sur 750 présentés, le plus souvent par des communautés de communes ou des pays. Nous sommes donc dans le cadre de projets portés par l'intercommunalité, dont la majeure partie concerne la valorisation des bio-ressources ou la valorisation du tourisme et des programmes culturels, à hauteur de 41 %. Peut-être l'intérêt de certains projets nous a-t-il été quelque peu survendu par leurs promoteurs, mais nous ne pouvons que souligner l'intérêt des collectivités pour ces pôles et cette politique doit être maintenue.

En ce qui concerne les crédits destinés à la prime à l'aménagement du territoire, je tiens à dire à M. Philippe Duron qu'ils augmenteront en 2008 de 40 millions d'euros en autorisations d'engagement – plus 5 % par rapport à 2007 – et de 34 millions en crédits de paiement. Ce sont là des chiffres importants.

Quant à l'excellent débat que vous avez ouvert sur l'AFITF – l'Agence de financement des infrastructures de transport de France – et les nouveaux financements à prévoir après le Grenelle de l'environnement, je verrai M. Gérard Longuet ce soir pour évoquer l'avenir de cette agence à laquelle vous êtes très attachés. Je peux d'ores et déjà vous assurer qu'elle peut compter sur au moins 900 millions de ressources pérennes tirées des redevances domaniales, des taxes d'aménagement du territoire et des recettes des radars.

En ce qui concerne la taxe kilométrique sur les poids lourds proposée par le groupe de travail n° 1 du Grenelle de l'environnement, je rappelle qu'il s'agit d'instituer une taxe d'usage des poids lourds dans le cadre de la directive Eurovignette actuelle sur ce qu'il reste du réseau des routes nationales et sur les autoroutes non concédées. Une telle taxe, après sa mise en place qui demandera trois ans au moins, pourra rapporter quelque 1 milliard d'euros.

J'ai tenu à préciser « dans le cadre de la directive Eurovignette actuelle » car si nous sommes tenus de la respecter dans sa forme actuelle – je rencontre Jacques Barrot cet après-midi –, la France forme le souhait, notamment durant sa présidence de l'Union européenne à compter du 1^{er} juillet, de la faire évoluer afin de mieux internaliser les coûts externes et de pouvoir instituer des tarifs différents selon les types de marchandises, les franchissements d'ouvrages et les zones géographiques, ce que la taxe ne permet pas aujourd'hui. Toutefois il convient de rappeler que dans l'état actuel des textes, la directive ne peut être modifiée qu'à l'unanimité, ce qui implique de se battre en ce sens au sein de l'Union européenne.

D'autres solutions peuvent être également envisagées : l'AFITF pourrait bénéficier du produit de nouvelles cessions d'actifs ou recevoir le droit, qu'elle n'a pas aujourd'hui, d'emprunter. J'y suis favorable à titre personnel, surtout, monsieur Duron, durant la période de transition, c'est-à-dire entre la fin du financement exceptionnel des cessions d'autoroutes et l'arrivée des nouvelles ressources.

Je sais par avance que l'éventualité d'autoriser l'agence à emprunter ne suscitera guère l'enthousiasme de certains de mes collègues du Gouvernement : il n'en reste pas moins qu'une dotation budgétaire devra couvrir la période transitoire. Dans le respect de nos objectifs de maîtrise des finances publiques, il n'est pas exclu non plus que l'agence puisse bénéficier du versement de dividendes d'entreprises publiques.

Monsieur Cochet, vous avez évoqué la question du schéma directeur de la région Île-de-France. Sachez que l'État a émis deux avis, le premier, courant 2007, qui était réservé, sur l'évaluation environnementale, le second, en septembre, dans lequel l'État a exprimé de vraies réserves d'ensemble dont le Premier ministre a fait part à M. le président Huchon. Nous attendons aujourd'hui les réponses de la région.

Quant au projet de Grand Paris, le Président de la République l'a bien évoqué en juin dernier lors de l'inauguration du satellite S3 d'embarquement de Roissy sans toutefois annoncer un projet de loi. Il s'est en revanche engagé à réunir un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire – les CIACT ayant remplacé les CIADT – consacré à la région Île-de-France avant la fin de 2008.

Par ailleurs, le Président a également déclaré qu'il souhaitait – ce qui devrait vous intéresser, monsieur Cochet – l'élaboration d'une charte de développement durable des aéroports parisiens. Les travaux sont en cours et c'est en accord avec M. Borloo, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables que j'ai chargé le président du Conseil économique et social, M. Jacques Dermagne, de mener à bien cet important projet. Chacun étant convaincu que Paris et la région Île-de-France doivent avoir une ambition mondiale plutôt que régionale, le SDRIF doit se montrer à la hauteur.

Je précise également qu'à l'issue du Grenelle de l'environnement un CIACT portant sur l'ensemble du territoire national a été programmé. La date en sera fixée par le Premier ministre mais les études préparatoires sont d'ores et déjà lancées.

Monsieur Vigier, vous avez évoqué l'implication de l'État dans les pôles d'excellences rurales : nous veillerons au respect par les ministères et les différents partenaires des engagements pris, d'autant que certains porteurs de projets rencontrent des difficultés à mobiliser les crédits ; je pense notamment aux conseils régionaux du Limousin et de Rhône-Alpes. De plus, certains plans de financement doivent être ajustés.

Quant aux aides à finalité régionale et à la politique de zonage – question également évoquée par M. Philippe Vigier –, le Gouvernement a décidé de conserver une réserve de sécurité de 250 000 habitants, afin de pouvoir ajouter de nouvelles zones dans la carte des zones d'aide à finalité régionale : cela lui permettra de tenir compte des suppressions qui interviendraient sur un territoire non éligible. Nous nous efforçons donc de donner plus de souplesse à l'ensemble du dispositif, comme vous l'avez souhaité, monsieur Vigier, au cours de votre intervention.

Enfin, je tiens à répondre à la question de M. le rapporteur général sur le montant du crédit d'impôt anti-délocalisation sur la taxe professionnelle prévu à l'article 1647 C *sexies* du code général des impôts : ce crédit a représenté 300 millions d'euros en 2006 et en coûtera 250 millions en 2007 et, sans doute autant en 2008, même s'il ne s'agit évidemment pour

2008 que d'une évaluation. Vous retrouverez ces indicateurs en page 21 du bleu budgétaire. Cette politique sera évaluée non seulement par le Parlement mais également dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Nous passons à une nouvelle série de questions.

La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite prendre à mon compte les propos de M. Carrez sur les modifications de la maquette budgétaire, lesquelles doivent être menées dans le cadre d'un échange contradictoire auquel nous tenons absolument que participent des représentants de la commission des finances. Certes, la situation ne s'y est guère prêtée – élections présidentielle et législatives immédiatement suivies de la préparation du collectif budgétaire –, mais il est impératif de garantir la stabilité du document.

Il est également indispensable que nous puissions disposer de nouveau d'un programme « Tourisme ». Monsieur le secrétaire d'État, vous avez affirmé que ces crédits n'étaient pas très importants : je tiens tout de même à vous rappeler que, dans le cadre de la LOLF, trois opérateurs sont rattachés au tourisme – l'AFITE, Maison de France et l'ANCV – et que leurs moyens budgétaires excèdent la dotation ministérielle.

En ce qui concerne le PITE, tout en me réjouissant que les crédits affectés à l'hébergement d'urgence en Rhône-Alpes, qui n'avaient rien à faire dans les crédits d'aménagement du territoire, aient réintégré la mission appropriée, je me demande si la mise en œuvre du PITE simplifiera la politique de l'eau qui est aujourd'hui répartie entre huit services de l'État.

J'ai entendu votre réponse sur les stocks du FNADT : me fondant sur les manques en crédits de paiement pour l'exercice 2007 constatés à la mi-LOLF, j'ai la faiblesse de penser que les moyens prévus pour 2008 ne permettront pas à la fois d'apurer les stocks de crédits de paiement manquants et de couvrir les besoins du prochain exercice, compte tenu du fait qu'aux premières autorisations d'engagement délivrées devront bien correspondre des crédits de paiement. Cela risque d'entraîner des retards de paiement significatifs sur le terrain – certains sont déjà constatés –, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer.

Toujours à propos du FNADT, j'insiste sur la nécessité de mieux identifier les crédits destinés aux conventions interrégionales de massifs dans le PAP – le programme annuel de performances – et le RAP – le rapport annuel de performances. Ces crédits sont actuellement fondus dans l'ensemble, si bien que nous n'avons aucun moyen de connaître le taux d'exécution des politiques. Or cela serait d'autant plus nécessaire que les crédits FNADT destinés aux massifs arrivent chez le préfet coordinateur de région et que, manifestement, dans certains secteurs, ils sont utilisés pour les besoins de la capitale régionale et non de la montagne. Ainsi la gestion des premiers crédits destinés au massif alpin par le nouveau préfet de la région PACA me fait d'autant plus regretter le départ du préfet Frémont.

En ce qui concerne les crédits européens, je souhaite savoir si des dispositions ont été prises pour éviter les effets de yo-yo qu'ils ont connus dans le passé dans le cadre de la gestion du FEOGA, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Il s'agit présentement de crédits relevant du FEDER – le Fonds européen de développement régional – et du FEADER – le Fonds européen agricole pour

le développement rural –, dont certains sont contractualisés dans le cadre de la politique de massifs – pour les Alpes et les Pyrénées –, d'autres gérés dans celui d'enveloppes dédiées au plan régional. Il ne faut plus que nous soyons obligés, pour les obtenir, de déposer une multitude de dossiers pour apprendre ensuite qu'il n'y a plus de crédits disponibles, comme cela s'est passé dans le cadre du FEOGA.

Par ailleurs, en ce qui concerne la question de l'équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales, je remercie le délégué à l'aménagement du territoire de nous avoir donné des réponses précises, lorsqu'il nous a fait l'honneur de venir au congrès de l'Association nationale des élus de la montagne. Je tiens toutefois à vous faire part, monsieur le secrétaire d'État, de mon inquiétude consécutive aux différences de besoins d'ingénierie entre les villes et les zones rurales. Il est en effet à craindre que, les premières consommant rapidement les crédits, des redéploiements d'actions ne soient effectués des zones rurales sur les zones urbaines. Pouvez-vous nous donner la garantie que les crédits spécifiquement destinés aux massifs ne seront plus détournés au profit des villes ?

Je déplore également que dans le PAP, à la rubrique « dépenses fiscales », qui est pourtant très importante, sept lignes ne soient pas renseignées du tout et trois ne le soient que partiellement. La qualité des documents doit donc être améliorée, car ce n'est pas ainsi que nous avancerons dans l'évaluation des niches fiscales.

Enfin, je m'étonne de l'absence du FISAC dans le DPT, alors qu'il joue un rôle important dans la politique de revitalisation commerciale des zones rurales, et qu'il ne soit pas prévu de crédits pour la ligne ferroviaire Lyon-Turin dans l'indicateur 14, qui énumère pourtant les crédits en direction des infrastructures de transport. Vous mesurerez aisément, monsieur le secrétaire d'État, tout l'intérêt de cette dernière question.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Il ne me semble pas inutile de préciser pour les téléspectateurs que le PAP est le programme annuel de performance et le RAP le rapport annuel de performance.

M. Gilles Carrez, *rapporteur général*. De même il convient de parler de la LOLF et non du « loft », comme on l'entend encore trop souvent ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Pour en rester à la LOLF, je tiens à relever que, depuis le début de l'examen du projet de loi de finances, nous avons entendu plusieurs remarques sur la stabilité de la nomenclature budgétaire. Cela a été le cas hier à propos de la mission « Dégrèvement et remboursement », c'est aujourd'hui le cas à propos de la mission « Politique des territoires ». Je suggère que nous tenions une réunion de travail à ce sujet avec M. François Fillon, Premier ministre, M. Éric Wœrth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, et M. Gilles Carrez, rapporteur général, dans le cadre de la mission d'information mise en place sur la LOLF.

M. Michel Bouvard. Très bien car il est nécessaire de faire le point !

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Il est indispensable en effet de se mettre d'accord une bonne fois pour toutes sur la nomenclature.

La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Vous ne serez pas surpris, monsieur le secrétaire d'État, que mon intervention porte sur la reconquête et la sauvegarde du Marais poitevin, lesquelles font l'objet du point 6 du programme d'intervention territoriale de l'État. Je rappelle que cette action de l'État prend la suite du plan gouvernemental de 2002 consacré à ce sujet tout en s'inscrivant dans le cadre de condamnations de la France par la Cour de justice des Communautés européennes. Or, comme Philippe Duron, je remarque que la stabilité des crédits destinés au Marais poitevin n'est qu'apparente, puisque les crédits de paiement ont été divisés par deux depuis 2006. Telle est la raison pour laquelle je souhaite vous poser trois questions.

Premièrement, dans le contexte particulièrement difficile lié à l'explosion des cours des céréales, l'enveloppe de l'action 2 couvrira-t-elle toutes les demandes de contractualisation, s'agissant notamment du maintien des prairies ? Un calcul rapide permet en effet de constater qu'à eux seuls 33 000 hectares à 150 euros de MAE par exploitation excèdent l'enveloppe totale du PITE ! Que se passera-t-il si l'enveloppe n'est pas suffisante ? L'État plafonnera-t-il les surfaces contractualisables par exploitation ?

Deuxièmement, la France avait pris l'engagement devant la Commission européenne de reconquérir 42 000 hectares de nouvelles prairies à l'horizon 2013. Or, pour 2008, 300 hectares seulement sont inscrits, ce qui est ridicule. La France sera-t-elle en mesure de tenir sa parole ?

Troisième et dernière question : compte tenu du fait que la durée du PITE est de trois ans, qu'un des objectifs de l'action en cause est de reconquérir le label de parc naturel régional, que le dossier n'a été transmis que très récemment par le préfet de région au Gouvernement, que l'attente de la population est très forte, que l'enjeu écologique est majeur – il pourrait illustrer le *New Deal* écologique évoqué par le Président de la République au Grenelle de l'environnement –, que les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable et qu'enfin le CNPN – le Conseil national de la protection de la nature – est également favorable au dossier, pouvez-vous nous donner la position du Gouvernement sur la reconquête du label et nous dire, puisque la décision lui appartient désormais, dans quels délais il la prendra ?

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Je tiens à m'associer à la remarque qui a été faite sur la maquette car il importe de promouvoir un véritable développement équilibré du territoire. La mission « Politique des territoires » relevant d'une approche emblématique, nous pouvons effectivement nous interroger à terme sur sa viabilité si elle se voit vidée quelque peu de sa substance.

Je note par ailleurs que, dans le cadre de la carte élaborée en mars 2007, le nombre de bénéficiaires de la PAT diminue sensiblement : 15 % au lieu de 34 % aujourd'hui. Il faudrait sans doute réfléchir à un possible réaménagement lors de sa révision, qui interviendra en 2010, date qui n'est pas si lointaine !

En ce qui concerne les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale, il est parfois difficile de mobiliser des crédits. Par ailleurs, une évaluation étant prévue en 2008 pour les premiers et avant fin 2009 pour les seconds, il conviendrait de s'interroger sur les suites à donner à ces programmes qui sont importants en termes d'aménagement et de développement du territoire, ainsi que sur les accompagnements qui sont d'ores et déjà à prévoir.

S'agissant du FNADT, j'ai noté ce que vous avez dit, monsieur le secrétaire d'État, mais il ne faut pas relâcher les efforts – ces fonds sont en effet indispensables à nos politiques de territoires –, d'autant que nous rencontrons parfois des difficultés de mobilisation alors que les demandes restent fortes. Nous avons ainsi quelques inquiétudes sur les crédits de paiement au regard des besoins exprimés.

Autre point, qui concerne la couverture numérique du territoire : s'il est certes bel et bon de s'inquiéter des zones blanches, il ne faut pas pour autant oublier ce qu'on pourrait appeler les « zones grises ». En effet, un point de réception dans une commune ne fait pas le bonheur de la totalité de la commune, ce que nous rappellent nos concitoyens, qui sont aussi électeurs. Or ils ont parfois l'impression d'être oubliés et cela vaut aussi bien pour la téléphonie mobile que pour la TNT.

M. Michel Vergnier. Et le haut débit !

M. Philippe Gosselin. Toutes choses qui ont leur intérêt en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, ne relâchons pas les efforts en faveur des services publics en milieu rural. Pour être complète, la politique d'aménagement du territoire doit reposer sur une vision d'ensemble.

M. Michel Vergnier. Très bien !

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. William Dumas.

M. William Dumas. Monsieur le secrétaire d'État, je vous poserai trois questions.

La première concerne le tourisme, premier secteur d'activité dans mon département, puisqu'il est passé depuis quelques années devant l'agriculture. En tant que président de l'EPCC – l'établissement public de coopération culturelle – du Pont-du-Gard, je considère que l'aménagement du territoire doit réserver une place importante au tourisme.

Ma deuxième question porte sur la fermeture annoncée de 247 gares de fret en plein Grenelle de l'environnement ! Or, en supprimant des trains, ces fermetures vont jeter sur la route des camions transportant des produits classés Seveso, donc très dangereux. Il en sera ainsi dans mon département, qui abrite l'usine Syngenta à Aigues-Vives. Quant à l'usine Perrier, elle représente déjà 80 camions par jour en période creuse et 150 en plein été ! Que pouvez-vous faire, monsieur Bussserau, en tant que secrétaire d'État, pour revenir sur ces fermetures ?

Ma troisième question porte sur le financement des routes. En tant que vice-président du conseil général du Gard, je souhaite un aménagement du territoire qui soit équilibré, notamment en matière d'infrastructures, d'où mon inquiétude en ce qui concerne le financement des routes, qui ne sera plus inclus dans les contrats de projets alors même que, comme chacun le sait, elles sont grosses consommatrices de budgets. On nous dit que les opérations engagées non encore achevées seront placées dans un cadre spécifique. Quand on sait les retards enregistrés sur ce type d'opérations, on est en droit de se poser des questions ! Monsieur le secrétaire d'État, quels engagements pouvez-vous prendre en la matière ?

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous confirmer que la politique des zones de revitalisation rurale – les ZRR –, que je n'ai pas entendu évoquer, sera maintenue ?

Par ailleurs, comment réussir le numéro d'équilibriste consistant à annoncer, au Grenelle de l'environnement, qu'il n'y aura plus de constructions de routes et que nous passerons du « fer » au « superfer » ? Cela signifie-t-il que, dans les prochaines années, vous ferez passer les crédits destinés au routier sur le fer en vue de réaliser, d'ici à 2020, ce beau projet qui vise à construire 2 000 kilomètres de lignes ferroviaires ?

Vous n'avez pas abordé ce sujet, alors même que se pose la question des chantiers routiers inachevés. Qu'en sera-t-il par exemple de la RN 88 reliant Lyon à Toulouse et dont une partie seulement est réalisée ? Les viaducs en construction seront-ils achevés et si oui, seront-ils bien desservis de part et d'autre par une route ? (*Sourires.*)

J'ai lu dans la presse des articles, que je n'ai pas inspirés, annonçant que l'Auvergne veut le train à grande vitesse et qu'il conviendrait de doubler la ligne Paris-Lyon d'ici à 2020. Des schémas, qui ne sont pas inintéressants, fleurissent, comme celui d'une liaison LGV, et non TGV, Paris-Grand Centre Auvergne, ou d'une liaison Kiev-Lisbonne, passant par le centre de l'Europe, Lyon et Bordeaux. Ce projet ALTRO – Association logistique transport ouest – fait-il partie de l'aménagement du territoire ? Je vous prie, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir m'excuser d'avoir ainsi débordé les limites de l'hexagone. (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got. Selon M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, le point de croissance supplémentaire recherché proviendrait du tourisme. Or, vous le reconnaîtrez aisément, monsieur le secrétaire d'État, le rétrécissement en peau de chagrin de la part du tourisme dans le budget, au moins dans sa lisibilité, est contraire à l'objectif affiché. L'action « Tourisme » évolue peu et aucune information n'est donnée sur les choix de ventilation des crédits budgétaires entre les différentes priorités annoncées dans le bleu budgétaire : la promotion de la France, le développement de l'emploi ou le plan de consolidation du tourisme social. Aussi aurai-je tendance à penser que le Grenelle de l'environnement n'a pas laissé beaucoup de place au tourisme.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Philippe Armand Martin.

M. Philippe Armand Martin. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite aborder la question de la vitalité des zones rurales sous l'angle de la disparité réelle existant, en matière de services publics, entre ces zones et les zones urbaines. Chaque jour nous apprenons que des postes ferment, quand il ne s'agit pas de tribunaux ; mais c'est un autre sujet. (*Sourires.*)

M. François Brottes. En êtes-vous certain ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Monsieur Brottes, laissez M. Martin achever son propos.

M. Philippe Armand Martin. Nous devons notamment nous interroger sur les moyens de transport qui doivent être mis en œuvre entre les villes et les périphéries rurales puisque les Français qui habitent en milieu rural et vont travailler en ville sont de plus en plus nombreux. Ils doivent dès lors pouvoir disposer d'une alternative écologique à l'utilisation de leur véhicule afin d'être en mesure de se rendre sur le lieu de travail en polluant moins.

Je me félicite assurément du développement du TGV, qui est un merveilleux moyen de transport – le TGV Paris-Strasbourg traverse désormais la région Champagne-Ardenne – : toutefois on a négligé, par là même, les voies traditionnelles, si bien que, désormais, de nombreux utilisateurs de l'ancienne ligne Paris-Strasbourg ne peuvent plus prendre le train et se voient contraints d'emprunter leur voiture, donc de polluer, ce qui ne va pas dans le sens de l'objectif affiché. Quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ?

Par ailleurs, si on peut se féliciter de l'achèvement du plan de couverture de téléphonie mobile, que compte faire le Gouvernement en matière d'accès au haut débit dans les mois qui viennent ?

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Philippe Plisson.

M. Philippe Plisson. Monsieur le secrétaire d'État, ma question porte sur l'organisation du territoire rural.

Les lois Pasqua, Joxe, Voynet et Chevènement ont induit une organisation du territoire autour de communautés d'agglomérations et de communautés de communes fédérées en pays. Si cette évolution est pertinente, car les EPCI ont permis au monde rural de mettre en place des services indispensables à la population, les syndicats thématiques verticaux n'ont malheureusement pas disparu – syndicats des eaux, d'assainissement, d'électrification, de collèges ou de bassins versants – et les intercommunalités ont souvent des tailles, des compétences et des moyens tout à fait disparates.

Sous le Gouvernement précédent M. Hortefeux avait ouvert un chantier de réorganisation de l'intercommunalité qui n'a débouché sur rien. Quelle évolution doit-on attendre ? Ce chantier sera-t-il rouvert et dans quels délais ? À défaut, je tiens à souligner que l'étage indispensable reste celui du pays, qui fédère les petites intercommunalités sur un territoire pertinent pour mettre en œuvre des stratégies, notamment les programmes locaux de l'habitat et les schémas de cohérence territoriale. Or l'aide de l'État à l'ingénierie des pays a été supprimée des contrats de projet État-région. Comment pensez-vous pérenniser l'échelon des pays pour éviter la balkanisation des territoires ?

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Michel Piron.

M. Michel Piron. Monsieur le secrétaire d'État, je ferai un constat et poserai une question.

Le constat concerne l'attractivité du territoire. Selon les statistiques, du reste connues, de l'Agence française pour les investissements internationaux – l'AFII –, 1,9 million de personnes sont employées par des entreprises étrangères, ce qui représente 16 % des emplois marchands et la France se situe au troisième rang mondial pour l'accueil des investissements étrangers ; elle viserait le premier rang mondial.

Ma question est la suivante : derrière ces évaluations purement quantitatives, dispose-t-on ou pourrait-on disposer d'évaluations qualitatives mettant en rapport le

montant de ces investissements internationaux avec non seulement le nombre mais également la nature des emplois ainsi créés ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Louis Gagnaire.

M. Jean-Louis Gagnaire. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite que l'AFII puisse être évaluée dans sa réalité et non pas à partir des seuls chiffres qu'elle fournit. J'ai en effet eu la désagréable surprise de noter à plusieurs reprises qu'elle s'approprie parfois le travail d'agences départementales ou régionales sur des projets exogènes. Il faudrait donc rendre à César ce qui est à César ! J'ai également le sentiment que l'agence assure parfois la promotion de territoires pour des investisseurs étrangers déjà installés, ce qui n'est pas son rôle, car cela aboutit à exacerber la concurrence entre territoires. De plus cela est préjudiciable à une politique équilibrée d'aménagement. Je le répète : il n'appartient pas à l'AFFI de transmettre les projets d'un investisseur étranger déjà présent sur l'ensemble de notre territoire.

En ce qui concerne les contrats de site, c'est avec une grande attention que je vous ai écouté, car j'avais cru comprendre que nous disposerions de 18 millions d'euros supplémentaires : en fait leur budget passe de 22 à 18 millions ! Les contrats actuels devront donc reposer sur d'autres sources de financement, alors même que les crédits des plus importants d'entre eux avaient déjà fait l'objet de recyclages de la part de l'État. Que restera-t-il de ces contrats après une baisse des crédits spécifiques ? Ne conviendrait-il pas plutôt de passer à une deuxième phase ? En effet, alors que les territoires ont essuyé les conséquences sociales de nombreuses fermetures d'entreprises, il faudrait pouvoir se préoccuper de leur développement et, à cette fin, garantir l'effort dans sa durée.

Je laisse Mme Geneviève Fioraso aborder la question des pôles de compétitivité, étant entièrement d'accord avec elle sur le sujet. Toutefois, en tant qu'élu dans un territoire qui représente plus de 20 % des pôles de compétitivité français, je souhaiterais que l'évaluation soit faite avec les collectivités territoriales, lesquelles sont fortement impliquées puisqu'elles financent un tiers du budget recherche et développement. La politique d'aménagement du territoire ne saurait donc faire l'impasse sur les cofinancements des collectivités territoriales. Or par la volonté du législateur, la ressource financière des collectivités, notamment pour les agglomérations et les régions, a été tarie, du fait de l'écêtement de la taxe professionnelle. Monsieur le secrétaire d'État, une évaluation est-elle possible en vue d'éviter le fâcheux effet de ciseaux dont risquent d'être victimes les politiques d'aménagement du territoire ?

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. La parole est à M. Jean-Marie Morisset.

M. Jean-Marie Morisset. Monsieur le secrétaire d'État, la politique des pôles d'excellence rurale est excellente, mais faites en sorte de simplifier les procédures, ce qui serait déjà le cas si les lignes étaient prêtes en même temps !

Par ailleurs, la politique de couverture en haut débit est bonne, mais j'ai cru comprendre que vous ne disposiez plus d'indicateurs, compte tenu du fait que les crédits avaient été mis en place. Or cela ne donne pas la garantie que toutes les zones blanches soient couvertes. En effet, la présence d'un opérateur fait croire que la zone blanche a disparu, alors que ce n'est pas le cas. Monsieur le secrétaire d'État, ne conviendrait-il pas d'intervenir auprès des opérateurs ?

En ce qui concerne le programme de développement et de modernisation d'itinéraires – PDMI –, qui est important pour le réseau routier, pouvez-vous nous donner la date de son ouverture ?

Enfin, s'agissant du Marais poitevin, qu'a évoqué avant moi Mme Delphine Batho, j'entends beaucoup parler du PITE, mais le plan Roussel, lui, est effectif. Il conviendrait de rappeler les raisons pour lesquelles il prévoyait le financement des retenues de substitution. S'il fonctionne bien dans la région des Pays-de-Loire, où le financement est assuré à 100 %, sa réalisation est moins bien assurée dans la région Poitou-Charente, ce qui est dommageable.

Je voudrais également avoir des informations sur les labels.

Enfin, monsieur le secrétaire d'État, n'oubliez pas les pays ; je partage entièrement ce qui a été déjà dit sur le sujet. Dès lors qu'une collectivité territoriale intervient dans le financement d'une ingénierie, l'État doit demeurer partenaire des pays sous une forme ou sous une autre.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Joël Giraud.

M. Joël Giraud. Monsieur le secrétaire d'État, afin de compléter la question de M. Michel Bouvard sur les conventions interrégionales de massifs, je souhaite rappeler les faits, à savoir que les niveaux d'engagement du FNADT représentent de 30 % à 60 % de ce qui était attendu en 2007. Certes, les prélèvements dans le cadre du PER – le profil environnemental régional – ont entraîné une pénurie globale, si bien que les SGAR – les secrétariats généraux pour les affaires régionales – dans les préfectures de région ont rencontré des difficultés à assurer leur mission.

Cela étant, il est temps de penser à l'avenir en se demandant, notamment, comment organiser le rattrapage par rapport à 2007 sur les engagements réellement constatés des régions. Je rappelle en effet que la région a engagé 8,8 millions pour le massif des Alpes contre seulement 2 millions d'euros pour le FNADT. Nous avons heureusement pu bénéficier, dans le cadre du CNDS, de 3,5 millions d'euros, mais cette somme est exclusivement destinée à l'opération de Val-d'Isère.

De même, *quid*, à partir de 2008, de la possibilité de créer un « BOP montagne » ? J'ai en effet noté, dans un excellent rapport du comité interministériel d'audit des programmes, l'existence des BOP massifs. Qu'en est-il de l'activation de ces BOP afin de pouvoir sanctuariser ces crédits ? La fongibilité peut être la meilleure des choses, ou la pire, ce qu'elle a été cette année pour la politique des massifs.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. La parole est à M. Philippe Boënnec.

M. Philippe Boënnec. Monsieur le secrétaire d'État, je veux évoquer la question des GIZC.

À ce jour, vingt-cinq appels à projets dont un projet pilote – le premier, celui de la Baie de Bourgneuf – ont été retenus. Quel bilan peut-on en faire aujourd'hui – bilan, je tiens à le rappeler, qui devra être examiné par le Conseil national du littoral –, compte tenu du fait que les projets sont très différents les uns des autres ? Et quelle sera la suite donnée à cette initiative difficile à mettre en œuvre mais intéressante ? Des crédits seront-ils dégagés pour les acteurs locaux dans le cadre de contractualisations ? Ces GIZC ne pourraient-elles pas servir à la mise en œuvre de pôles d'excellence littorale, en particulier au niveau des grandes baies ?

Si nous devons, en effet, assurer le présent, nous devons également penser à l'avenir. Or le littoral ne doit pas être considéré comme un trait mais plutôt comme une frange qui connaît des conflits d'intérêts et d'usages, notamment en raison d'une démographie galopante, de l'intérêt économique du tourisme pour une meilleure croissance et de problèmes environnementaux à résoudre. Enfin, il convient de ne pas oublier les zones rurales des franges littorales dont, le plus souvent, l'agriculture est à la fois active et attractive. Une politique de pôles d'excellence littorale est nécessaire afin d'anticiper sur la résolution des problèmes futurs.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Bernard Lesterlin.

M. Bernard Lesterlin. Monsieur le ministre, mon collègue Philippe Duron vous a fait part de notre inquiétude au sujet de la disparition de la péréquation au profit des territoires défavorisés. On veut y substituer progressivement la notion de compétitivité. S'agissant d'une région particulièrement défavorisée comme l'Auvergne, on peut se demander comment rendre un territoire compétitif si l'on ne se préoccupe pas d'abord de le desservir correctement et si l'on en retire progressivement les services publics qui pourraient contribuer à son attractivité.

À cet égard, et même si le sujet est de la compétence de Mme la garde des sceaux, il faut évoquer la réforme de la carte judiciaire. Mme Dati semble ignorer que Montluçon, deuxième ville de la région par l'importance démographique et économique, ne dispose d'aucune liaison ferroviaire avec les autres villes où les juridictions sont susceptibles d'être regroupées. Par pitié, monsieur le secrétaire d'État, rappelez-lui que la « ligne bucolique » qui reliait Montluçon à Moulins a été fermée il y a cinquante ans et que, pour aller à Vichy, il faut passer par Riom, c'est-à-dire par la cour d'appel ! Il y a là un problème d'aménagement du territoire, et c'est à ce titre que la commission des affaires économiques, avec notamment Christian Jacob et Max Roustan, s'en est déjà inquiétée.

S'agissant des wagons isolés, il nous a été affirmé que la politique de désengagement du fret de la SNCF ne concernerait pas la chimie. Or j'entends dire que la desserte en poudre noire de l'usine Dunlop – 800 emplois – serait menacée.

Par ailleurs, notre région est celle où le taux de ralentissement des lignes secondaires est le plus élevé. C'est la responsabilité de l'État qui est ici en jeu : la région ne peut rien faire si, en amont, RFF et la SNCF n'assurent pas une bonne utilisation des lignes. Celle d'Ussel est menacée et l'on parle de fermeture pour celle qui relie Montluçon à Clermont-Ferrand par Saint-Éloy-les-mines.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. La parole est à Mme Arlette Franco.

Mme Arlette Franco. Le bilan de la loi Littoral qui a été transmis au Gouvernement sera-t-il communiqué au Parlement ? Nous savons en effet que l'interprétation de ce texte a varié selon les départements. S'il faut se féliciter de ses effets quant à la préservation du littoral, elle a été appliquée de façon trop rigoureuse à des entreprises agricoles situées dans ces zones mais pas forcément concernées.

Par ailleurs, le tourisme étant une économie transversale, il est très difficile de savoir où interviennent les financements. Nous avons auditionné récemment Maison de la France et nous avons pu mesurer les progrès accomplis en matière de promotion. Cependant, la France est redescendue au cinquième rang mondial pour ce qui concerne le

rapport qualité-prix. Il faudra se pencher sur cette question, notamment sur le coût très élevé des transports qui pénalise nos régions par rapport à des destinations étrangères à bas coût.

Enfin, le problème de l'érosion des plages et de l'assèchement des lagunes – en particulier en Languedoc-Roussillon –, auquel les scientifiques et les organismes consultés n'apportent ni réponse ni chiffrage, relève tout à la fois de l'aménagement du territoire, du tourisme et du développement durable. Les coûts générés dépassent le cadre des CPER.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. François Brottes.

M. François Brottes. Je trouve mes collègues de la majorité bien sévères avec le Gouvernement. Ils s'inquiètent de la diminution des services publics mais n'a-t-on pas compté ce matin, en Corse, un gendarme pour trente-cinq habitants ? (*Sourires.*) Merci en tout cas, monsieur le ministre, de l'intérêt que vous manifestez pour le continent et pour quelques autres territoires : vous êtes présent parmi nous, à l'inverse de M. Borloo, qui ne souhaitait peut-être pas répondre précisément à nos questions sur les conclusions du Grenelle de l'environnement.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. S'il est absent ce matin, c'est précisément parce qu'il fait une communication en Conseil des ministres sur le Grenelle de l'environnement.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Et vous pourrez l'interroger cet après-midi en commission des finances après les questions au Gouvernement, monsieur Brottes.

M. François Brottes. Je n'y manquerai pas.

La coordination avec l'intervention des fonds européens manque de lisibilité. Beaucoup d'actions incluses dans le périmètre de la mission « Politique des territoires » font l'objet de cofinancements européens. Comment identifier clairement où va l'argent et comment il est dépensé ? Nous aimerions y voir plus clair, tant les procédures sont nombreuses.

Monsieur le ministre, vous ne pouvez ignorer, en tant qu'ancien ministre de l'agriculture, qu'un bilan de santé de la PAC est en cours. Nous aimerions que l'on n'oublie pas le pilier du développement rural, puisque beaucoup de financements ont glissé de l'un vers l'autre. Le Gouvernement y veillera-t-il ?

Enfin, le discours dominant du Gouvernement en matière d'aide aux entreprises ne laisse pas d'inquiéter. On affirme vouloir privilégier les PME, et pourtant l'Agence française des investissements internationaux, dont nous examinons ce matin les crédits, a mené des opérations efficaces dont certaines concernent de grands groupes. Il serait dommage de lui ôter des éléments de levier en matière d'investissements internationaux.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Je ne reviendrai pas sur les dotations et les péréquations, ni sur l'excellent travail de la DIACT. Alors que l'on parle d'attractivité, de compétitivité et de développement équilibré des territoires, certaines zones rurales sont exclues du zonage de la PAT et des aides à finalité régionale. Dans le même temps, on les aide sur des projets, si bien qu'un fossé se creuse entre ces projets

financés et l'attractivité des territoires pour les entreprises. Est-il possible de connaître la position de l'État sur ce point ?

J'aimerais par ailleurs savoir ce qui sera fait avec la réserve nationale dont le principe a été arrêté en mars 2006 et au sujet de laquelle M. le secrétaire d'État a parlé de souplesse d'application.

Je souhaiterais également que nous disposions d'une vision d'ensemble de toutes les aides de l'État et de l'Union européenne en faveur des territoires. Il me semble que l'on dépense parfois beaucoup d'argent sans avoir de vue globale.

Avec les zones de revitalisation rurale, nous avons essayé d'instituer un dispositif attractif. Aujourd'hui, entre ZRR et zones franches urbaines, se place-t-on toujours dans une politique d'exonération de charges sociales ou fiscales ? Les ZRR risquent-elles d'être un jour remises en cause ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Geneviève Fioraso.

Mme Geneviève Fioraso. Dans la démarche initiale de M. Christian Blanc, les pôles de compétitivité avaient une vocation internationale : l'objectif était de « jouer dans la cour des grands ». Je me demande si le fait d'avoir rattaché le dispositif à la politique d'aménagement du territoire et d'avoir réduit à quatre-vingt le nombre des pôles stratégiques dans le cadre du cinquième appel à projets est véritablement sérieux et efficace. On peut regretter une certaine distorsion de l'idée de départ, résultant peut-être d'un manque de courage car il est souvent difficile de dire non à des élus.

Il est toujours louable de monter des projets réunissant les acteurs de la recherche, de la formation universitaire et de l'industrie, mais il faut associer les grands groupes et les PMI-PME : quand les premiers vont bien, les seconds vont mieux. Sur un sujet aussi important que les énergies renouvelables, il n'existe aucun pôle international. On assiste un éparpillement entre la pile à combustible d'un côté, la voiture propre d'un autre, l'éolien d'un autre encore.

Un tel manque de visibilité ne manquera pas d'affecter l'évaluation : comment évaluer des pôles aussi différents ? Si cela est fait en suivant la philosophie de l'aménagement du territoire, laquelle vise à l'équité, cela posera des problèmes.

M. François Brottes. Très juste !

Mme Geneviève Fioraso. Comment tendre à l'équité entre le pôle grenoblois des micro et nanotechnologies, qui nécessite des investissements très importants pour être compétitif sur le plan international, et des pôles consacrés à la plasturgie ou à la porcelaine de Limoge ? Ce n'est pas nier l'importance de ces derniers que de dire que l'on n'est pas dans le même registre.

Au total, la confusion sur ce qu'est véritablement un pôle de compétitivité va conduire à un manque d'efficacité. Comment déterminer des critères communs ? Pour l'instant, on dit tout et le contraire de tout.

Enfin, la présidente du MEDEF a récemment demandé la suppression de la taxe professionnelle en échange des efforts qui seront demandés aux entreprises en faveur du développement durable. D'un autre côté, on souligne l'importance des intercommunalités tant pour le lien rural que pour la cohésion sociale dans les pôles urbains. Quelle sera la réponse du Gouvernement à la demande du MEDEF, sachant que, dans l'intercommunalité que je connais bien, la taxe profes-

sionnelle représente 89 % des ressources : 59 % en direct et le reste en compensation des salaires versés dans le cadre de la DGF ?

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Ayant régulièrement rapporté le budget des PME-PMI, de l'artisanat et du commerce, j'ai eu l'occasion d'insister chaque année sur les crédits du FISAC, qui me semblent essentiels pour l'aménagement du territoire, en permettant par exemple le maintien des commerces dans les centres-bourgs. Je regrette donc que le document stratégique de politique transversale ne fasse pas mention de ce fonds à côté du programme de développement des PME-PMI.

Par ailleurs, j'attends moi aussi la sortie du décret, cher au président Ollier, sur l'exercice par les collectivités du droit de préemption sur les baux commerciaux.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Catherine Coutelle.

Mme Catherine Coutelle. Comme plusieurs collègues, je souhaite me faire l'écho d'interrogations sur la suppression des zones de revitalisation rurale, plus particulièrement sur la fin de l'exonération de charges patronales dans le secteur non marchand, qui mettrait en grande difficulté le tissu associatif. Le Gouvernement prendrait cette décision sur le prétexte que les créations d'emploi dans ce domaine sont insuffisantes. Or, si les associations doivent intégrer le 1^{er} janvier prochain, comme cela leur a été dit, les charges patronales dans leur budget, elles supprimeront des emplois – qui plus est des emplois de services.

M. François Brottes. Écoutez, monsieur le secrétaire d'État, c'est très important.

Mme Catherine Coutelle. En second lieu, je souhaite souligner à mon tour l'insuffisance des crédits destinés au réseau ferroviaire pour le maintien ou l'ouverture de lignes, notamment de fret. Tous les territoires sont concernés, car 80 % du trafic de camions sont destinés au transport local. M. Yves Cochet semble considérer qu'il n'y a pas d'avenir au-delà du périphérique mais, si l'on excepte les zones densément peuplées comme la région parisienne, il semble difficile de ne pas recourir aux routes. Dans une région rurale, la suppression d'un wagon isolé peut remettre quarante-huit camions sur la route.

Enfin, si je rejoins l'analyse de Mme Fioraso sur les pôles de compétitivité, je remarque aussi que les éco-industries ne parviennent pas à obtenir ce label. On peut espérer que le Grenelle de l'environnement permettra de lever les obstacles.

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Michel Vergnier.

M. Michel Vergnier. Monsieur le secrétaire d'État, ce que je vous demande ne coûte pas cher et peut rapporter gros : le Gouvernement devrait donner des instructions aux préfets pour qu'ils imposent le respect intégral de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. Président, au sein de l'AMF, la commission nationale des territoires ruraux, je constate que nombreux sont les signataires de cette charte qui cherchent à s'exonérer peu ou prou.

Mme Delphine Batho. C'est vrai.

M. Michel Vergnier. Ainsi, La Poste entend aujourd'hui supprimer les directions départementales, dans un but, nous dit-on, de rationalisation. Monsieur le secrétaire d'État, arrêtez de « rationaliser » et de régionaliser ! Mieux vaut s'inscrire dans une logique de localisation.

En ce qui concerne le fret SNCF, on nous informe sans le moindre dialogue que les wagons isolés ne présentent pas d'intérêt. Je ne reviendrai pas sur l'objection qui a été faite au sujet des régions boisées.

Quant aux DDE, à quoi sert d'avoir mené une belle réforme de l'instruction des demandes de permis de construire si l'on supprime les subdivisions et éloigne, par voie de conséquence, les gens de l'instruction ?

Je rappelle que cette charte n'a été signée que dans sa quatorzième rédaction : l'accouchement a été douloureux. Si en plus on transgresse les termes de l'accord, on ne s'en sortira pas !

De plus, si la contractualisation des relations avec l'État est une bonne chose, l'État se révèle mauvais payeur. Les collectivités territoriales se trouvent contraintes d'ouvrir des lignes de trésorerie qui leur coûtent horriblement cher.

Enfin, il ne faut pas supprimer, pour des raisons budgétaires, des mesures utiles, ce dont nos collègues de la majorité ont convenu eux-mêmes en commission des finances. Avez-vous l'intention de maintenir le dispositif des ZRR, qui a fait ses preuves ? Considérez-vous au contraire qu'il faut condamner les territoires ruraux ?

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques. La parole est à Mme Marie-Lou Marcel.

Mme Marie-Lou Marcel. J'évoquerai moi aussi la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. La SNCF vient de supprimer le train de nuit direct Carmaux-Paris sans aucune concertation avec les élus locaux, alors qu'une telle procédure est inscrite dans la charte. Une partie du trafic ferroviaire va donc se reporter sur la route, en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Les routes nationales, qui étaient inscrites dans les contrats de plan, sont exclues des nouveaux contrats de projets. La problématique du désenclavement est particulièrement importante pour l'Aveyron. Une partie des crédits nécessaires pour la RN88 avait été inscrite dans les contrats de plan. Maintenant que l'on parle de partenariat public-privé, il faudra payer trois fois plus sur le montant prévu de 680 millions d'euros. Le PPP, c'est payer plus et plus longtemps !

Dans le secteur agricole, la profession a négocié avec le Gouvernement des crédits supplémentaires pour les bâtiments d'élevage, mais la contrepartie est une diminution drastique du champ de compétences et du plafond des dépenses éligibles, ainsi qu'une baisse de cinq points du taux de l'aide cumulée État-Union européenne. Les dossiers en instance sont très importants. Dans quels délais seront-ils traités ?

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Nous en avons terminé avec les questions. Plus d'une vingtaine de députés sont intervenus. Vous avez la parole pour leur répondre, monsieur le secrétaire d'État.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. M. Michel Bouvard a appelé à une stabilité de la maquette : j'y souscris. J'ai bien noté la question du stock de crédits du FNADT.

Pour ce qui est de la politique des massifs, la répartition des crédits entre volet régional et volet interrégional dans le BOP est proposée par le préfet et approuvée par le responsable de programme. En 2007, pour les cinq BOP interrégionaux concernés, les crédits consacrés aux massifs devaient représenter 75,5 % de l'annuité théorique, et la part du volet régional 24,6 %.

L'idée d'améliorer l'identification des crédits dans le PAP mérite examen. Je me propose de l'étudier pour 2009.

M. Michel Bouvard souhaite également une simplification et une rationalisation des organismes et des procédures dans le domaine de l'eau. C'est en effet un sujet important de la révision générale des politiques publiques pour le ministère en charge du développement durable.

En ce qui concerne les fonds structurels et les politiques de cohésion, la France a bénéficié entre 2000 et 2006 de près de 17 milliards d'euros de crédits FEDER, qui doivent être dépensés d'ici à la fin de 2008 : 82 % de ces moyens en métropole et 68 % dans les DOM sont fléchés sur les objectifs de Lisbonne.

La liaison ferroviaire Lyon-Turin sera l'un des grands sujets du prochain sommet franco-italien à Nice. Nous avons mis en place les crédits et M. Barrot annoncera prochainement les crédits européens octroyés dans le cadre des RTE. Quels que soient les événements en Italie, il me semble que le franchissement de la Chartreuse peut constituer une priorité.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. Si vous me le permettez, monsieur le secrétaire d'État, M. Michel Bouvard souhaite apporter une précision.

M. Michel Bouvard. Je vous remercie pour ces réponses, monsieur le secrétaire d'État. Cependant, mon interrogation portait sur l'absence des crédits déjà délivrés à LTF dans le DPT, dont on peut se demander s'il comprend tous les crédits. Je souhaitais également savoir si l'on pouvait réactiver les BOP montagne prévus par le CIACT.

M. Didier Migaud, président de la commission des finances. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Je vous donnerai une réponse précise dans un instant, monsieur Bouvard.

En ce qui concerne la politique de l'eau, le PITE n'a pas vocation à prendre en charge une politique nationale : il s'agit bien d'opérations particulières et régionales.

S'agissant du DPT, le FISAC est inclus dans les crédits présentés au titre du programme 134 « Développement des entreprises ».

Je partage votre avis sur la nécessité d'améliorer l'information du Parlement sur les dépenses fiscales dans le PAP. Nous allons voir avec le ministre en charge du budget ce qui peut être fait.

Enfin, les crédits pour les massifs sont identifiés et suivis dans les BOP régionaux, en dépit de la fongibilité prévue par la LOLF. En 2007, le FNADT a mis en place pour les massifs 75 % du septième. Nous sommes donc au-delà de ce qui relève des contrats de projets État-région.

Mme Batho et M. Morisset ont évoqué le plan Marais poitevin. Ce dernier constitue la deuxième zone humide de notre pays en superficie. Il nous faut éviter une condamnation de la France dans le cadre d'un contentieux ouvert en 1999. C'est le préfet de région Poitou-Charentes qui

est coordonnateur. Le budget prévu pour 2008 s'élève à 4,85 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 2,894 millions d'euros en crédits de paiement, soit une progression, respectivement, de 1,62 % et de 4,21 %.

J'en viens aux trois questions spécifiques posées par Mme Batho. Le préfet n'a pas encore transmis le dossier.

Mme Delphine Batho. Si.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Pas que je sache ! Lors de la réunion des exécutifs sur l'exécution du CPER, il s'en est expliqué. Il a fait état de ses interrogations sur la fragilité juridique du projet et a demandé des réponses aux deux présidents de région.

Mme Delphine Batho. Il y a eu un nouvel épisode à la fin de la semaine dernière. Le Gouvernement a le dossier.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Vous m'informerez.

La région Pays-de-Loire n'a pas encore délibéré, non plus que le département de la Vendée. On ne peut donc affirmer que les parties prenantes sont d'accord sur le projet.

Mme Delphine Batho. Si !

M. le secrétaire d'État chargé des transports. En outre, des erreurs manifestes de rédaction exposeraient le texte à une censure du Conseil d'État.

Mme Delphine Batho. Dites plutôt qu'il s'agit d'un blocage politique.

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Nullement ! Le blocage est technique et juridique. Le Gouvernement veut un parc naturel régional, mais il entend se prémunir contre un imbroglio juridique du type de celui que nous avons connu en Camargue.

M. Gosselin a évoqué les techniques de l'information et de la communication. La France se situe au treizième rang mondial en matière de haut débit, devant le Japon et les États-Unis ; 83 % des habitants sont abonnés au téléphone mobile. La TNT poursuit son extension : le taux de couverture sera de 80 % en fin d'année. J'ai toutefois bien noté les remarques de M. Gosselin pour améliorer les choses.

M. Dumas a insisté avec raison sur l'importance du tourisme.

J'en viens aux gares de fret, que plusieurs intervenants ont évoquées. Il doit être bien clair que nous souhaitons le développement du fret ferroviaire, comme je l'ai encore dit hier à M. Cosyns en réponse à une question d'actualité. La SNCF a perdu trop de parts de marché dans ce domaine. Néanmoins c'est sur le trafic massifié que les grands opérateurs sont le plus cohérents. Ils ne sont pas forcément efficaces lorsqu'il s'agit de balader deux ou trois wagons avec une locomotive diesel ou électrique. La SNCF doit donc étudier avec chacun de ses clients, dans le cadre de la politique du wagon isolé, comment massifier pour arriver à des trains complets de vingt-deux wagons ou comment trouver des opérateurs de proximité qui soient capables de répondre à la demande.

Il y a trois cents opérateurs de proximité en Allemagne. Si le fret ferroviaire a repris toutes ses parts de marché aux États-Unis – où il était en perte de vue il y a dix ans –, c'est grâce à la mise en place des *shortlines*. Et si Hambourg est le port européen qui connaît le plus fort développement, en évacuant 50 % de son trafic par le fer, c'est parce que

cinquante opérateurs ferroviaires de proximité y sont implantés : ils apportent les marchandises à la *Deutsche Bahn*, qui les massifie et les expédie partout en Europe.

Nous avons les moyens de créer ces opérateurs de proximité, dont les coûts seront bien inférieurs à ceux de la SNCF. Je le répète, je préfère un wagon tiré par une locomotive, quand bien même celle-ci ne serait pas estampillée SNCF, à un camion sur la route, mais cela n'interdit pas de gérer au cas par cas les problèmes de telle ou telle entreprise dans cette période de transition.

Les choix du PDMI ont fait l'objet de plusieurs questions. Ils seront opérés au début de 2008 car nous attendions les conclusions du Grenelle de l'environnement. Les préfets de région sont en train d'y travailler.

M. Proriol et M. Vergnier ont évoqué les zones de revitalisation rurales. Sur 36 000 communes, 13 667 sont classées en ZRR et bénéficient de dispositifs de soutien comprenant des exonérations fiscales et patronales. L'article 12 du PLFSS visait à abroger deux articles de la loi sur le développement des territoires ruraux que j'avais fait adopter en février 2005. L'amendement du rapporteur, adopté avec l'accord du Gouvernement, permettra de maintenir le dispositif jusqu'en 2009 pour les établissements qui en bénéficient depuis la promulgation de la loi.

Vous avez parlé d'équilibre entre la route et le fer, monsieur Proriol. Le Grenelle de l'environnement prévoit très précisément que tout nouvel investissement routier ou autoroutier doit être soumis à trois conditions : problème de gestion, problème de sécurité, problème d'intérêt local.

En ce qui concerne le TGV en Auvergne, j'ai demandé à Réseau ferré de France d'étudier la proposition de M. Hortefeux d'un doublement, à terme, de la ligne Paris-Lyon, qui sera saturée dans dix ans. On peut aujourd'hui y faire circuler un train toutes les cinq minutes, et c'est déjà le cas quatre heures par jour. Avec la nouvelle signalisation européenne ERTMS, on pourra sans doute réduire l'intervalle entre chaque train à trois ou quatre minutes, mais, au moindre incident, le trafic se trouvera bloqué. Il faut donc une ligne parallèle de désaturation et de secours.

Plutôt qu'un doublement pur et simple, l'idée de rallier – peut-être à partir de la gare d'Austerlitz – Clermont-Ferrand et Lyon par Orléans et par le triangle du Berry et de l'Indre serait sans nul doute plus coûteuse, étant donné la topographie, qu'un itinéraire passant par la plaine ligérienne, mais cela aurait l'avantage de relier au réseau TGV la région Centre, une grande partie de la région Limousin et la région Auvergne. Je ne sais pas si le CIADT retiendra ce projet, mais l'étude de RFF en permettra l'examen à toute occasion.

Quant au projet ALTRO – ligne de fret et de transport de voyageurs qui relierait la côte Atlantique à la région Rhône-Alpes en passant par l'Auvergne –, il s'inscrit dans la cohérence du Grenelle de l'environnement. Étant donné l'importance du trafic de camions sur la route Centre-Europe-Atlantique et sur l'autoroute A89, un axe ferroviaire Ouest-Est lourd est nécessaire à terme. L'idée, qui paraissait un peu chimérique il y a quelques années, reprend tout son intérêt dans ce cadre.

J'ai bien noté ce qu'a dit Mme Pascale Got sur les crédits du tourisme : en effet, il faudra peut-être mieux identifier leur répartition. J'ai pris bonne note également de l'intervention de M. Philippe Armand Martin.

La politique des pays, évoquée par M. Philippe Plisson, est une voie originale et ancienne pour organiser les territoires. Datant de 1976, elle a été enracinée dans les contrats de plan 2000-2006 et elle est maintenue dans les contrats de projet. Je conviens qu'il y aura peut-être des questions à se poser sur l'intercommunalité. Il y a en effet des départements, comme le mien, où les intercommunalités correspondent au pays, d'autres où ce n'est pas le cas. Dans ma circonscription, une intercommunalité regroupe cent vingt-trois communes, alors que d'autres sont à l'échelle d'un canton. Il est donc complexe de faire coïncider les pays et les cartes intercommunales. Il faudra certainement mener une réflexion dans ce domaine.

M. Piron a mentionné les retombées des investissements internationaux.

M. Gagnaire a parlé de l'AFII et j'ai bien noté ses observations au niveau local. Il a également évoqué les contrats de site et de territoire. Quatre ans après la naissance de ce dispositif, trente-trois contrats ont été actés, dont quinze contrats de site et dix-sept contrats territoriaux. Le total des cofinancements prévus dans ce cadre atteint 1,776 milliard d'euros. Au sein de la part de l'État, qui est s'élève à 577,8 millions, la section du FNADT contribue à hauteur de 108 millions. Si vous le souhaitez, monsieur Gagnaire, je pourrai vous fournir les chiffres précis pour votre département de la Loire.

Oui, monsieur Morisset, à la simplification du dispositif des pôles d'excellence rurale. J'ai bien noté votre question sur les « zones blanches » et je crois avoir déjà répondu s'agissant des délais du PDMI. À cet égard, je n'ignore pas l'importance de la RN149 dans les Deux-Sèvres.

M. Giraud a lui aussi évoqué les contrats de massif. Je crois lui avoir répondu en répondant à M. Michel Bouvard.

M. Boënnec nous a parlé des pôles d'excellence littoraux. Il s'agit d'une démarche de bonne ingénierie du territoire, qu'il faut promouvoir. Les vingt-cinq initiatives sélectionnées en 2005 doivent déboucher sur des projets qui peuvent trouver des traductions dans les CPER et dans les volets territoriaux. Il faut aussi impliquer les gens de la mer en inscrivant ces GIZC au niveau du Fonds européen pour la pêche.

M. Lesterlin a mentionné la carte des services judiciaires – qui relève d'un autre débat – et celle des services publics. J'ai bien noté le problème de la desserte de Montluçon, sujet que j'évoquerai avec Mme le garde des sceaux. J'ai bien noté également le cas de l'usine Dunlop pour les wagons isolés. S'agissant des ralentissements dus au mauvais état des voies, nous avons prévu un peu plus d'un milliards d'euros, soit une progression de 80 millions d'euros par rapport à 2007, et des objectifs ont été fixés par le Président de la République dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour que l'on passe à une dimension supérieure dans la rénovation du réseau classique.

Mme Franco a évoqué le bilan de la loi Littoral : il s'agit d'un rapport au Gouvernement qui a été transmis au Parlement le 10 octobre et qui est en ligne sur le site du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables. Il confirme l'effet régulateur de cette loi votée à l'unanimité il y a vingt ans. L'une des recommandations du Grenelle de l'environnement concerne les SCOT littoraux.

Beaucoup d'intervenants ont demandé l'amélioration de la lisibilité des crédits du tourisme, qui sont actuellement inscrits dans une action du programme 134 « Développement des entreprises ». Je verrai avec Mme Lagarde comment mieux préciser leur présentation.

J'ai également pris note, madame Franco, de ce que vous avez dit du coût élevé des transports, ainsi que de l'érosion des plages et de l'assèchement des lagunes.

M. Brottes s'est interrogé sur les incidences du Grenelle de l'environnement en matière d'aménagement du territoire. C'est en effet un sujet important. Il a également souhaité une meilleure articulation avec les fonds européens. S'agissant de la réforme de la PAC, il est évident que l'on doit s'attendre à un moindre soutien aux produits,...

M. Michel Vergnier. Et tant pis pour les éleveurs !

M. le secrétaire d'État chargé des transports. ... surtout si les cours, notamment ceux des céréales continuent d'augmenter, et à davantage de crédits destinés au développement rural. Il conviendra que les commissions parlementaires travaillent avec M. Barnier sur ce sujet.

En ce qui concerne l'AFII, les crédits seront reconduits sur la base d'un programme triennal et une évaluation devra être réalisée.

J'ai pris bonne note des remarques de M. Morel-L'Huissier sur l'avenir des ZRR. Mme Fioraso se demande si pôles de compétitivité ne sont pas trop nombreux : c'est un vrai débat. Il existe soixante et onze pôles de tailles diverses. Le Gouvernement a décidé de charger une société d'audit extérieur de procéder à une évaluation pour déterminer si ce nombre doit être maintenu ou s'il convient de faire évoluer la configuration actuelle. Le Parlement sera naturellement consulté.

M. Poignant s'est inquiété de l'avenir du FISAC. Les crédits de ce fonds sont intégrés dans le DPT au titre du programme 134, dont Mme Lagarde a la responsabilité.

Par ailleurs, je pense avoir répondu à Mme Coutelle au sujet du fret SNCF. J'ai bien noté aussi les regrets de M. Vergnier quant à la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. L'État est mauvais payeur, c'est vrai, et ce constat vaut pour tous les gouvernements et même pour toutes les Républiques...

M. Michel Vergnier. Certes, mais c'est encore pire aujourd'hui !

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Madame Marcel, j'interrogerai la SNCF sur la question du train de nuit Carmaux-Paris. Sans essayer de vous convaincre des bienfaits des PPP, je souhaite moi aussi que l'on relance le tronçon de la RN88 dans l'Aveyron, entre les deux autoroutes, et que l'on étudie les moyens de le financer.

Le dispositif relatif aux bâtiments d'élevage avait été lancé par Hervé Gaymard et j'avais poursuivi cette politique qui me semble très importante. Elle fonctionne bien car elle est soutenue par les régions et les départements, qui donnent quasiment autant d'argent que l'État. J'informerai M. Barnier du problème précis que vous m'avez soumis.

Mme Geneviève Fioraso. Et l'ATP ?

M. Didier Migaud, *président de la commission des finances*. Je ne pense pas, madame Fioraso, que cela entre dans les compétences, pourtant étendues, de M. Bussereau : la question pourrait être posée à l'ensemble du Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour ces réponses.

Je précise que les explications de vote et le vote sur cette mission auront lieu en séance publique le vendredi 16 novembre au matin.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques*. Je m'associe aux remerciements du président Migaud, monsieur le secrétaire d'État. C'était un exercice difficile que de remplacer au pied levé le ministre d'État sur les questions d'aménagement du territoire. Nous nous accordons à estimer que vous vous y êtes livré brillamment.

(La réunion de la commission élargie s'achève à onze heures quarante-cinq.)

